

Délibération n°2022-04-01

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Opération de Revitalisation du Territoire
Validation de la convention

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	63
Pouvoirs	16
Votants	79

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Le président explique que l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) constitue une boîte à outils au service de l'intercommunalité, sa ville-centre et toute autre commune volontaire de l'EPCI. Ces opérations ont été créées par l'article 157 de la loi portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

D'une durée de 5 ans, l'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales) dont la mise en œuvre est coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale. Elle prend en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-bourg : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti, etc.

Elle est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat et l'attractivité économique :

- Dispositions **favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville** : exonération d'Autorisation d'Exploitation Commerciale en centre-ville, possible suspension de projets d'implantation en périphérie ;
- **Aides à la réhabilitation de l'habitat** : dispositif Denormandie dans l'ancien, accès favorisé aux aides de l'ANAH (Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière, Vente Immobilière à Rénover, aide aux copropriétés etc) ;
- Permis d'aménager multisites, droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption commercial, permis d'innover.

Le périmètre stratégique territorial correspond à l'ensemble du périmètre de Haute Corrèze Communauté avec comme secteur d'intervention :

- La ville centre d'Ussel (son périmètre d'intervention comprenant le centre historique élargi au secteur de la gare) ;
- Le bourg haut et le bourg bas de la commune de La Courtine ;
- Le centre historique de Bort-les-Orgues ;
- Le centre historique de Neuvic ;
- Le centre historique de Meymac.

Quatre communes du territoire ont été identifiées « Petites villes de Demain » (PVD) et ont signé le 19 mai 2021 leur convention d'adhésion par binômes. La ville-centre d'Ussel est présentée en binôme avec la commune de La Courtine. Les villes de Bort-les-Orgues et Neuvic constituent le deuxième binôme.

Bien que n'étant pas identifiée PVD, la commune de Meymac occupe une place stratégique dans la structuration du territoire intercommunal. Il a donc été décidé d'intégrer Meymac dans la présente convention, qui s'engage au même titre que les communes PVD.

L'ensemble des communes s'engagent sur les parties générales de la convention, sur leurs parties respectives ainsi que leur périmètre d'intervention.

Les cinq communes ainsi identifiées constituent un maillage de pôles économiques et de services structurants pour le territoire. Cette Opération de Revitalisation permettra de répondre aux 6 défis identifiés dans le projet de territoire de Haute Corrèze Communauté ainsi que de consolider l'équilibre entre la ville-centre d'Ussel et les pôles structurants du territoire.

Délibération n°2022-04-01

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire entre Haute-Corrèze Communauté, ses communes partenaires et l'Etat, annexé ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention, ses éventuels avenants et l'ensemble des documents se référant à ce dossier.

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-04-01



Envoyé en préfecture le 12/10/2022

2022 -

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE



Avec la participation de



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

Berser
Levraut

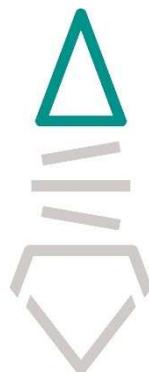
ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

2022



CONVENTION

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)



ENTRE

La Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté représentée par son Président, Monsieur CHEVALIER Pierre

La Commune d'Ussel représentée par son Maire, Monsieur ARFEUILLERE Christophe ;

La Commune de La Courtine, représentée par son Maire, Monsieur MICHELON Jean-Marc ;

La Commune de Bort-les-Orgues représentée par son Maire, Monsieur ZIOLO Eric ;

La Commune de Neuvic représentée par sa Maire, Madame MIERMONT Dominique ;

La Commune de Meymac représentée par son Maire, Monsieur BRUGERE Philippe ;

ET

L'Etat, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et l'ANAH représentés par :

Le Préfet de la Corrèze, Monsieur DESPLANQUES Etienne ;

La Préfète de la Creuse, Madame DARPHEUILLE-GAZON Virginie ;

Il est convenu ce qui suit

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	6
PARTIE 1 : MODALITES GENERALES D'APPLICATION, DE PILOTAGE D'ANIMATION ET DE SUIVI DE LA PRESENTE CONVENTION	7
ARTICLE 1 – MODALITES GENERALES.....	7
1.1. L'objet de la convention.....	7
1.2. La structure de la convention.....	7
1.3. L'engagement des parties	8
ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION.....	9
ARTICLE 3 – PILOTAGE, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DE L'OPERATION.....	9
3.1 Pilotage.....	9
3.1.1 Le Comité de Pilotage.....	9
3.1.2 Le Comité Technique.....	9
3.1.3 Le groupe de travail.....	10
3.1.4 Le Comité des financeurs et son articulation avec le CRTE.....	10
3.2 Animation	10
3.3 Suivi	11
3.4 Evaluation.....	11
3.5 Communication et concertation du public.....	11
PARTIE 2 : STRATEGIE INTERCOMMUNALE : DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS	12
ARTICLE 4 – LE PROJET DE TERRITOIRE	12
4.1. Présentation du territoire	12
4.2. Le projet de territoire.....	13
4.2.1. Les objectifs du projet de territoire	13
4.2.2. Un projet de territoire autour de 4 piliers	13
4.2.3. Les 6 défis du territoire	14
4.3 La stratégie intercommunale	15
4.3.1. Diagnostic.....	15
4.3.2. Liens stratégiques des binômes « Petites villes de demain »	17
4.3.3. Enjeux, objectifs et stratégie du territoire par axes opérationnels	18
ARTICLE 5 – PERIMETRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE.....	23
ARTICLE 6 – BUDGET GLOBAL	23
ARTICLE 7 – CALENDRIER GLOBAL DE DEPLOIEMENT.....	24
7.1.1. Phase 1 : Diagnostic et rédaction de la convention	24
7.1.2. Phase 2 : Initialisation.....	25

7.1.3. Phase 3 : Mise en œuvre de la convention	25
PARTIE 3 : DECLINAISON DE LA STRATEGIE INTERCOMMUNALE PAR VILLE	26
ARTICLE 8 – VILLE D’USSEL	26
8.1 Diagnostic et enjeux spécifiques à la commune	26
8.1.1 Synthèse du diagnostic.....	26
8.1.2. Enjeux spécifiques à la ville de Ussel.....	32
8.2. Déclinaison locale de la stratégie intercommunale	32
8.3. Périmètre d’intervention.....	36
8.4 Plan d’action.....	37
ARTICLE 9 – VILLE DE LA COURTINE	39
9.1. Diagnostic et enjeux spécifiques à la commune	39
9.1.1. Synthèse du diagnostic.....	39
9.1.2. Enjeux	43
9.2. Déclinaison locale de la stratégie intercommunale	43
9.3. Périmètre d’intervention.....	45
9.4. Actions à l’échelle de la commune.....	45
ARTICLE 10 – VILLE DE BORT-LES-ORGUES.....	46
10.1. Diagnostic et enjeux spécifiques à la commune	46
10.1.1. Synthèse du diagnostic.....	46
10.1.2. Enjeux	52
10.2. Déclinaison locale de la stratégie intercommunale	52
10.3. Périmètre d’intervention.....	55
10.4. Actions à l’échelle de la commune.....	55
ARTICLE 11 – VILLE DE NEUVIC.....	56
11.1. Diagnostic et enjeux spécifiques à la commune	56
11.1.1. Synthèse du diagnostic.....	56
11.1.2. Enjeux	62
11.2. Déclinaison locale de la stratégie intercommunale	62
11.3. Périmètre d’intervention.....	64
11.4. Actions à l’échelle de la commune.....	65
ARTICLE 12 – VILLE DE MEYMAC.....	66
12.1. Diagnostic et enjeux spécifiques à la commune	66
12.1.1. Synthèse du diagnostic.....	66
12.1.2. Enjeux	70
12.2. Déclinaison locale de la stratégie intercommunale	70

12.3. Périmètre d'intervention.....	72
12.4. Actions à l'échelle de la commune.....	72
PARTIE 4 : COMMUNICATION ET MODALITES JURIDIQUES	73
ARTICLE 13 – MODIFICATION DE LA CONVENTION.....	73
ARTICLE 14 – UTILISATION DES LOGOS	73
ARTICLE 15 – TRAITEMENT DES LITIGES et RESILIATION.....	73
ANNEXES.....	75
ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES ETUDES, DIAGNOSTICS ET DOCUMENTS CADRES SUR LE TERRITOIRE... 75	
ANNEXE 2 : TABLEAU GLOBAL : PLAN D'ACTION, LEVIERS JURIDIQUES ET FINANCEMENTS PREVISIONNELS	75
ANNEXE 3 : PERIMETRES D'INTERVENTION DE L'ORT.....	75
ANNEXE 4 : FICHES ACTIONS	75

PREAMBULE

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation du territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation. Elle constitue une boîte à outils au service de l'intercommunalité, sa ville-centre et toute autre commune volontaire de l'EPCI. Ces opérations ont été créées par l'article 157 de la loi du 23 novembre 2018 portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN. L'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales), dont la mise en œuvre est coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale. Elle est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centres-bourgs, tels que la modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, la lutte contre la vacance et l'habitat indigne, la réhabilitation des équipements publics, de services et des friches urbaines, la valorisation du patrimoine bâti, etc....

Elle est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville, ou permettant la suspension d'autorisations d'exploitation commerciale en périphérie.

Le territoire de Haute-Corrèze Communauté est concerné par ces problématiques de revitalisation, et plus particulièrement les centres-bourgs de ses pôles structurants. Par conséquent, les communes d'Ussel, La Courtine, Bort-les-Orgues et Neuvic ont été labellisées « Petites Villes de Demain » (PVD) le 19 mai 2021. Elles forment deux binômes : Ussel / La Courtine au nord du territoire, Bort-les-Orgues et Neuvic dans la partie sud.

Bien que n'étant pas identifiée PVD, la commune de Meymac occupe une place stratégique dans la structuration du territoire intercommunal, c'est pourquoi il a été décidé de l'intégrer dans cette convention.

PARTIE 1 : MODALITES GENERALES D'APPLICATION, DE PILOTAGE D'ANIMATION ET DE SUIVI DE LA PRESENTE CONVENTION

ARTICLE 1 – MODALITES GENERALES

1.1. L'objet de la convention

La présente convention d'ORT est un contrat adaptable et évolutif entre l'EPCI, la ville principale, les communes partenaires et l'Etat, pour la revitalisation du territoire de Haute-Corrèze à travers de ses centralités. Elle a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre de l'ORT à l'échelle du territoire et des communes d'Ussel, La Courtine, Bort-les-Orgues, Neuvic et Meymac. Par sa légitimité politique et sa visibilité, elle constitue un levier pour mobiliser différents partenaires financiers ou techniques, à l'échelle nationale et locale.

Elle a enfin pour vocation à s'articuler avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui a été conclu entre l'État et Haute-Corrèze Communauté le 2 juillet 2021.

1.2. La structure de la convention

La convention s'articule en trois parties, qui présentent successivement :

- Les éléments de diagnostic et les premières orientations de la stratégie de revitalisation ;
- Le projet urbain de territoire comprenant les volets : habitat, économique et social, le développement durable, la valorisation du patrimoine et le tourisme ;
- Le périmètre de la stratégie territoriale, correspondant à l'échelle large de réflexion du projet ;
- Le périmètre des secteurs d'intervention de chaque pôle structurant sur lesquels sont mobilisables les leviers juridiques découlant de cette convention
- La description des actions prévues dans ces secteurs d'intervention selon la nomenclature suivante : **AXE-SECTEUR-NUMERO ACTION**
- Le calendrier prévisionnel par phase ;
- Le budget global de chaque action, comprenant notamment les participations financières des collectivités, des maîtres d'ouvrage ou des partenaires co-financeurs figurant sur les fiches actions et le plan d'action global ;
- L'engagement des partenaires, la gouvernance, l'animation, le pilotage, la coordination, l'évaluation des actions ;

A mesure de l'évolution des projets, la convention sera progressivement complétée et modifiée par voie d'avenants.

1.3. L'engagement des parties

Les parties s'engagent à mener les efforts nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective de la convention et la réalisation des actions qui y sont inscrites.

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à :

- Mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour mener à bien le pilotage et la mise en œuvre du programme sur leur territoire en phase d'initialisation comme en phase de déploiement.
- Ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations de l'ORT
- Réaliser un suivi trimestriel des études et actions engagées, et à le formaliser à travers la mise à jour des documents de pilotage (plan d'action global et financier, fiches action, etc.)
- Assurer l'articulation des différentes actions mises en œuvre sur le territoire (OPAH-RR, OPAH-RU, SCOT, PLUi, PLH, programme LEADER, etc.).

L'Etat s'engage à :

- Animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des actions ;
- Étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ;
- Désigner et mobiliser les experts techniques au sein de ses services pour accompagner la mise en œuvre de la convention ORT.

Les partenaires :

- Instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ;
- Mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **cinq ans** à compter de sa date de signature. Elle pourra être prorogée par accord des parties.

ARTICLE 3 – PILOTAGE, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DE L'OPERATION

Les collectivités bénéficiaires doivent s'engager à assurer le pilotage, l'animation, le suivi et l'évaluation de l'ORT dont les modalités sont définies ci-dessous. Des partenaires d'actions spécifiques de l'ORT pourront être ponctuellement associés aux différentes instances de gouvernance.

3.1 Pilotage

3.1.1 Le Comité de Pilotage

Le **Comité de Pilotage (COFIL)** est chargé de la conduite générale et de l'évaluation du projet d'ORT sur les cinq communes ciblées. Il se réunit **deux fois par an** à minima : une première fois en fin d'année, pour dresser le bilan de l'année écoulée et réaffirmer les objectifs de l'année suivante, et une seconde fois après la tenue du comité des financeurs, pour en faire une synthèse et mettre éventuellement à jour les objectifs et les orientations budgétaires. Ce comité est composé de chaque représentant des parties signataires énoncées ci-dessous :

- Haute Corrèze Communauté ;
- La préfecture de la Corrèze ;
- La préfecture de la Creuse ;
- La ville d'Ussel ;
- La ville de la Courtine ;
- La ville de Bort-les-Orgues ;
- La Ville de Neuville ;
- La ville de Meymac ;

3.1.2 Le Comité Technique

Le **Comité Technique (COTECH)** est chargé d'arbitrer et d'évaluer l'avancement de l'ORT pendant la durée de la convention. Il se réunit **une fois par trimestre** à minima. Selon les ordres du jour, il réunira l'ensemble des cinq communes, ou les binômes de communes signataires de la convention PVD et Meymac. Il est composé des techniciens suivants :

- La Directrice Générale des Services de Haute Corrèze Communauté ;
- Le Directeur Finances et affaires juridiques de Haute Corrèze Communauté ;
- Le Directeur Général Adjoint de l'Environnement et Aménagement de l'espace de Haute Corrèze Communauté ;
- La Cheffe du service aménagement de l'espace de Haute Corrèze Communauté ;
- La Cheffe de projet PVD pour les communes d'Ussel et La Courtine ;
- La Cheffe de projet PVD pour les communes de Bort-les-Orgues et Neuville ;
- Les Directeurs Généraux des Services des villes de Ussel, Bort-les-Orgues, Neuville et Meymac
- La responsable du service développement territorial de la ville d'Ussel ;

- Un représentant de la commune de La Courtine ;
- Un représentant technique de la préfecture et/ou DDT 19 ;
- Un représentant technique de la préfecture et/ou DDT 23 ;

3.1.3 Le groupe de travail

Le groupe de travail est chargé de suivre les actions définies dans la convention, de faire remonter leur état d'avancement au COTECH et au COPIL, d'assurer l'articulation entre les différents projets, et de s'informer des dispositifs étatiques existants pour les adapter localement. Il se réunit **une fois par mois** a minima. Selon les ordres du jour, il rassemblera les cinq communes, ou les binômes de communes signataires de la convention PVD et Meymac.

Il est composé :

- Des cheffes de projet PVD de Haute Corrèze Communauté ;
- De la responsable du service développement territorial de la ville d'Ussel ;
- D'un représentant de chaque commune signataire ;
- De personnes référentes selon les thématiques abordées.

3.1.4 Le Comité des financeurs et son articulation avec le CRTE

Le comité des financeurs regroupe l'ensemble des partenaires financiers de l'ORT, qui s'articule étroitement avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Il se réunit **deux fois par an**.

Il regroupe :

- La Banque des Territoires ;
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ;
- L'Agence Nationale de l'Habitat ;
- L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ;
- Le CEREMA
- La région Nouvelle Aquitaine ;
- Le département de la Corrèze ;
- Le département de la Creuse ;
- L'Etat ;
- Tout autre financeur public ou privé sollicitable sur les dossiers présentés.

3.2 Animation

Un état d'avancement global de l'ORT et de chacune des actions sera réalisé chaque trimestre par le comité technique.

Lors du démarrage d'une action, un rapport détaillant ses modalités de mise en œuvre et ses résultats envisagés, sera présenté au comité de pilotage. À cet effet, les fiches-actions, le plan d'action et les fiches-contacts seront transmis lors des réunions entre les membres des différentes instances de gouvernance définies dans l'article 3.

L'ensemble des éléments de travail sont déposés sur un espace partagé entre les différents partenaires.

3.3 Suivi

Un tableau de bord du suivi du programme est régulièrement renseigné. Sur la base de l'annexe 2, il évalue l'avancement de chaque action en confrontant son degré de réalisation aux indicateurs de suivi inscrits sur sa fiche-action (les fiches-actions sont regroupées dans l'annexe 4).

3.4 Evaluation

La confrontation entre l'avancement des actions et les indicateurs de suivi des fiches-actions permettra de dresser un bilan annuel de l'ORT en comité de pilotage. Cette étape d'évaluation va pouvoir rendre compte de l'évolution générale du projet d'ORT, mais surtout d'apprécier ses résultats et juger de ses effets à l'échelle du territoire. Une évaluation globale sera effectuée au bout de 5 ans.

3.5 Communication et concertation du public

Le diagnostic de la présente convention a inclus des phases de concertation de la population à travers des balades urbaines et des ateliers. Afin de soutenir l'implication des habitants dans les différentes actions et répondre le plus justement possible aux besoins, des restitutions de nos diagnostics et des séances d'échange avec les habitants seront organisées au cours de l'opération de revitalisation du territoire. Les concertations effectuées seront explicitées dans la partie 3 de chaque commune. Une charte graphique « revitalisation » est proposée aux communes signataires pour mettre en avant leurs actions de communication en lien avec l'ORT et leur partenariat avec Haute Corrèze Communauté.

PARTIE 2 : STRATEGIE INTERCOMMUNALE : DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS

ARTICLE 4 – LE PROJET DE TERRITOIRE

4.1. Présentation du territoire

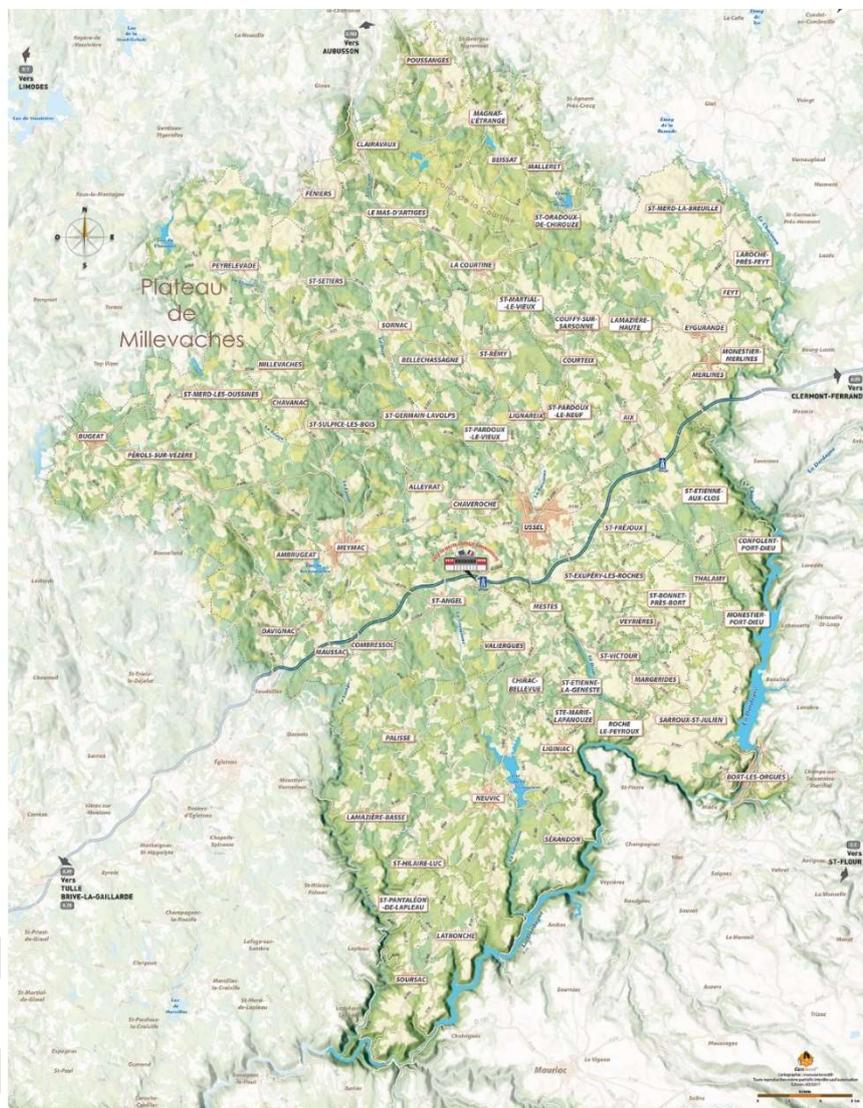


Figure 1 - Carte du territoire de Haute-Corrèze

Haute-Corrèze Communauté compte 71 communes, à cheval sur les départements de la Corrèze et de la Creuse. Avec une superficie de 1 895 km², elle représente la quatrième plus grande intercommunalité de France. Malgré son étendue, le territoire est relativement peu dense puisqu'il ne compte que 34 043 habitants et que seules quatre communes dépassent les 1 000 habitants. Il s'organise autour d'un pôle central, la ville d'Ussel (sous-préfecture et troisième aire urbaine de la Corrèze) et de quatre communes principales (Bort-les-Orgues, Meymac, Neuvic et La Courtine). Le SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour montre que ces différents pôles structurants assurent l'équilibre de l'accès aux services, commerces et équipements à l'échelle du territoire. Cet équilibre est permis par un réseau de circulation qui s'articule autour de deux grands axes, l'autoroute A89 et la RD1089, qui relie Haute-Corrèze Communauté aux territoires voisins. Ces axes traversent le territoire d'Est en ouest et représentent l'interface entre deux géographies remarquables que sont le plateau de Millevaches au nord, et les gorges de la Dordogne au sud. Le territoire est en effet partie prenante du périmètre du Parc Naturel Régional de Millevaches, un espace valorisé pour ses ressources naturelles

(le bois, l'énergie, l'eau, la biodiversité, mais aussi l'agriculture et le tourisme) au niveau national. Il est également traversé par de nombreux cours d'eau qui lui assurent une autonomie énergétique par la présence de barrages hydroélectriques.

4.2. Le projet de territoire

La construction du projet de territoire a fait l'objet d'une démarche participative impliquant près de 400 acteurs (maires, élus communautaires, habitants, secrétaires de mairie et agents de Haute-Corrèze Communauté). A ce titre, l'enquête d'image et d'identité réalisée a reçu plus de 230 contributions.

4.2.1. Les objectifs du projet de territoire

- Répondre aux 6 défis que rencontre le territoire (cf. 4.2.2) ;
- Donner sens à la fusion des intercommunalités ;
- Permettre aux communes de remplir leur fonction première : répondre aux besoins des habitants ;
- Attirer de nouveaux habitants ;
- Dépasser les clivages traditionnels ;
- Concilier les points de vue de chaque commune ;
- Définir des champs d'intervention communs ;
- Amener les acteurs à se comprendre, canaliser les énergies, coordonner les actions sur le territoire ;
- Mettre en place des moyens nouveaux (financiers et humains).

4.2.2. Un projet de territoire autour de 4 piliers

- Un **territoire actif** pour attirer de nouvelles populations et développer l'économie, le tourisme (par exemple : aider financièrement les entreprises ; assurer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales ; soutenir l'attractivité du territoire ; aménager des zones d'activités économiques et des sites touristiques emblématiques).
- Un **territoire vivant** pour accueillir et favoriser l'épanouissement des populations (par exemple : rénover une médiathèque ; construire une micro-crèche ; développer des voies vertes et valoriser dix sentiers de randonnées phares ; construire une aire d'accueil des gens du voyage).
- Un **territoire préservé** pour protéger et valoriser nos richesses (par exemple : optimiser la collecte, le tri des déchets et obtenir le label « territoire d'économie circulaire » ; construire un plan local d'urbanisme intercommunal, un plan climat air énergie territorial, un programme de travaux et gestion des milieux aquatiques).

- Un **territoire responsable** pour assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté (par exemple : favoriser les programmes locaux et les opérations de rénovation de l'habitat ; construire un schéma d'alimentation en eau potable ; mettre l'éco-responsabilité au cœur de tous les projets ; mettre en commun des moyens techniques et humains existants).

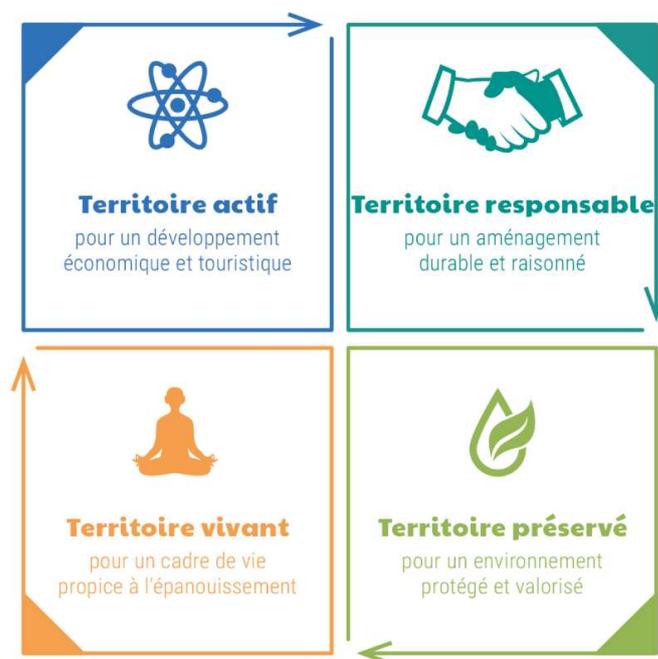


Figure 2 - Les quatre piliers du projet de territoire

4.2.3. Les 6 défis du territoire

Le projet de territoire a identifié les 6 défis suivants :



Figure 3 - Les 6 défis du territoire

4.3 La stratégie intercommunale

4.3.1. Diagnostic

Le diagnostic se base sur différents documents d'urbanisme et études, réalisés à l'échelle de l'EPCI et par commune, et recensés en **annexe 1**.

Un état des lieux posé par le schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Porté par le syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour, le SCOT est un outil de planification qui prévoit **l'aménagement et le développement du territoire de manière cohérente et durable selon les objectifs suivants :**

- Aménager harmonieusement l'espace ;
- Développer économiquement et solidairement le territoire ;
- Préserver les espaces naturels et agricoles ;
- Assurer l'équilibre social de l'habitat, la diversité des fonctions urbaines et rurales ;
- Économiser les ressources.

Lors de la réalisation du SCOT, un diagnostic approfondi du territoire a été mené dont les éléments, nécessaires à la compréhension de la stratégie intercommunale, sont résumés ci-dessous.

Diagnostic socio-économique du territoire

Le territoire constitue un bassin de vie rural, structuré autour de la ville-centre d'Ussel. Il connaît un **phénomène de décroissance démographique depuis les années 1980 et de vieillissement de la population**, malgré le flux migratoire positif et l'offre d'emplois surdimensionnée

Avec un indicateur de concentration de l'emploi de 108, le territoire propose en effet plus d'emplois que le nombre d'actifs occupés qui y résident. La majorité sont employés ou ouvriers, les cadres et professions intermédiaires étant peu représentés. Si l'offre d'emploi demeure stable, **3 000 actifs seront à remplacer d'ici dix ans**. Par conséquent, elle devrait constituer un atout pour favoriser l'installation de jeunes actifs sur le territoire.

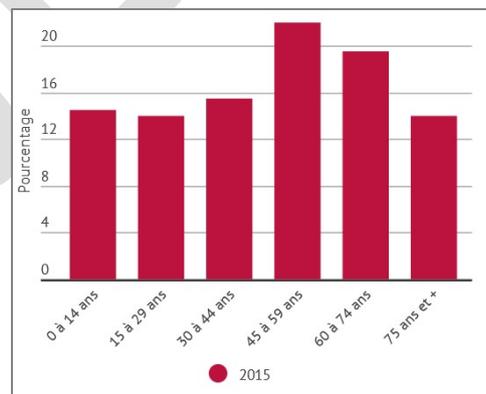


Figure 4 - Répartition de la population par tranches d'âge en 2015

Pourtant, **les centralités peinent à garder et à attirer de nouveaux habitants**, surtout les jeunes ménages et les actifs. Les communes de Bort-les-Orgues, et dans une moindre mesure Ussel et Meymac, perdent des habitants au bénéfice de leurs périphéries qui attirent pour leur identité de « village ». Bien que les bassins de vie se dépeuplent, ils demeurent les principaux bassins d'emplois et de services. Par conséquent, la problématique de l'accessibilité et plus généralement, des mobilités collectives à l'échelle du territoire, est prégnante et représente un enjeu pour redynamiser le territoire. A l'heure actuelle, l'attractivité des pôles reste largement dépendante des axes routiers principaux (A89 et RD 1089) qui traversent le territoire d'Est en ouest.

La ville-centre d'Ussel passe sous le seuil des 10000 habitants, critique pour le maintien des services.

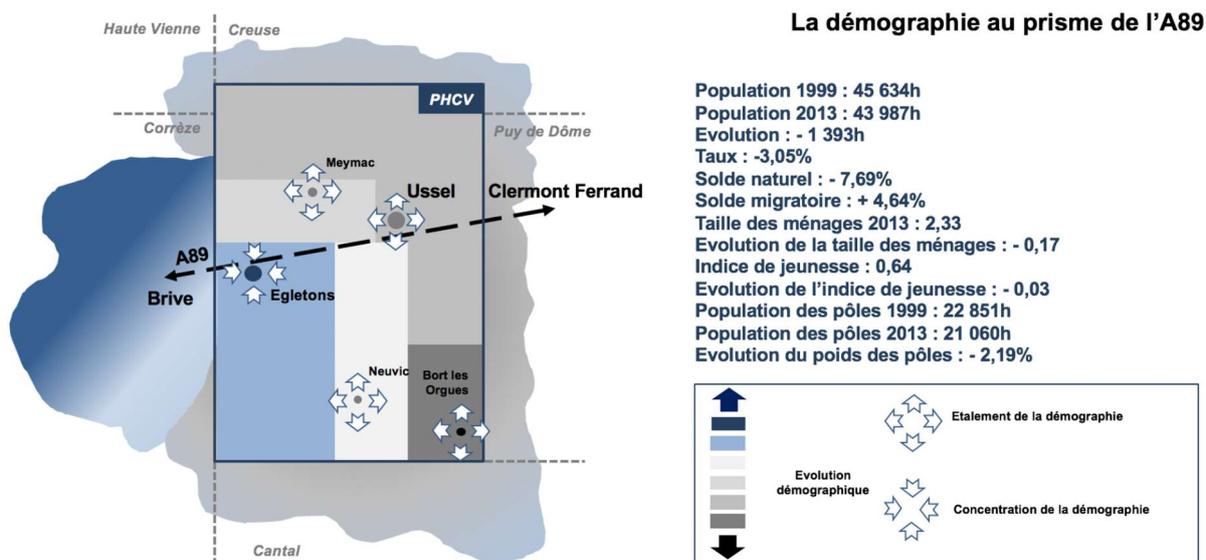


Figure 6 La démographie au prisme de l'A89 ; Pays Haute-Corrèze Ventadour ; 2019

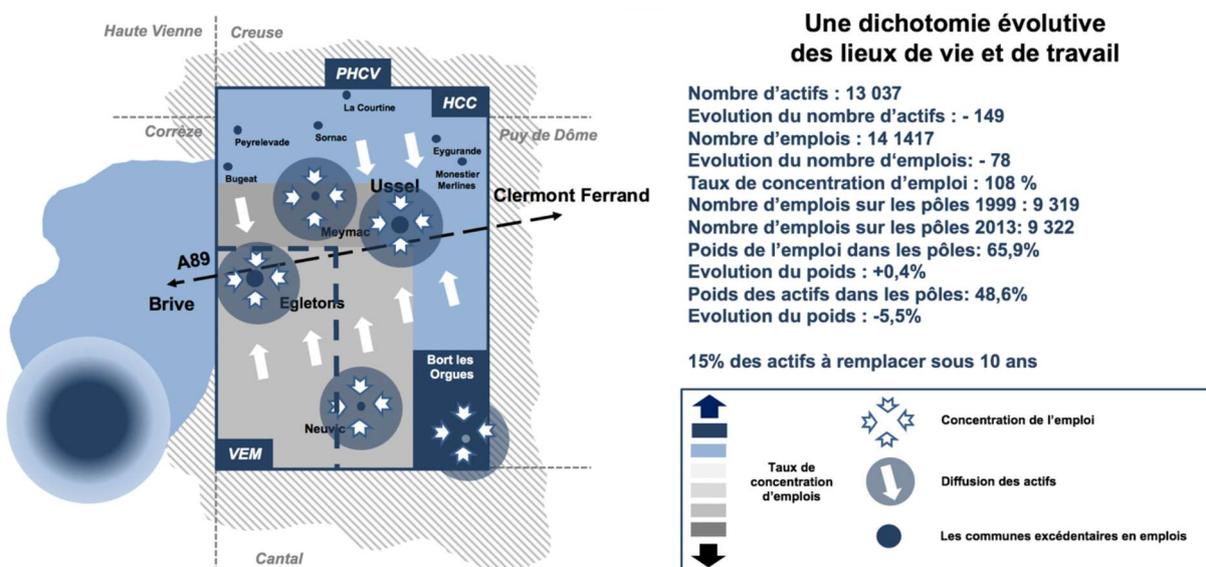


Figure 5 - Une dichotomie évolutive des lieux de vie et de travail (Pays Haute-Corrèze Ventadour, 2019)

Développement économique et commercial

Le territoire se caractérise par **une augmentation de la vacance des rez-de-chaussée commerciaux**. Si la problématique du délaissement des locaux est nationale et s'explique par des facteurs externes comme le développement du e-commerce, elle est particulièrement visible dans les centres-bourgs des pôles structurants de Haute-Corrèze. Le centre historique d'Ussel, victime de « l'effet rond-point » qui le rend peu ouvert à la circulation piétonne, en constitue un exemple frappant.

Concernant **l'emploi**, dont **l'offre est supérieure au nombre d'actifs sur le territoire**, il se répartit dans plusieurs secteurs d'activités, dont le secteur public représente la part la plus importante. Les secteurs d'activités secondaires dominants sont les produits minéraux, la chimie et la pharmacie, le bois, l'habillement et le cuir et la métallurgie dont les principales entreprises se situent sur les cinq pôles du territoire.

L'économie industrielle est surtout présente sur le bassin de Bort-les-Orgues, excédentaire en emplois bien qu'il rayonne sur des communes au-delà du territoire par sa situation en périphérie du territoire. Par ailleurs, l'empreinte agricole reste forte sur le nord du territoire. Quel que soit le secteur d'activité, l'économie du territoire reste très dépendante du fait d'y habiter, et constitue, en-cela une spécificité à prendre en compte dans le projet d'ORT.

Habitat

Le parc de logement du territoire se caractérise d'abord par une **surreprésentation des logements vacants et une dynamique de fuite des habitants des polarités** vers leur périphérie et les communes voisines. Cette dynamique induit la construction de logements neufs, en pavillonnaire, dont l'offre est parfois plus importante que la demande réelle. Le taux de vacance sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté s'élève en effet à 12.77%, un taux supérieur à la moyenne du département de la Corrèze qui est de 10.9%. Plus de la moitié (55.69%) des logements vacants se trouvent dans un bassin de vie et 26.3% des logements vacants se situent sur la Commune de Ussel.

De plus le **parc logement est plutôt ancien et de performance énergétique faible**. Plus de la moitié des logements ont été construits avant 1949. Ceci peut expliquer la faible attractivité de ces biens peu adaptés à la demande des primo-acquéreurs et de la population vieillissante (accessibilité, efficacité énergétique, espace extérieur, surface des pièces, etc.).

4.3.2. Liens stratégiques des binômes « Petites villes de demain »

L'intérêt de cette ORT est de fédérer les acteurs autour d'une vision commune et concertée de l'aménagement à l'échelle du territoire, c'est pourquoi les besoins en ingénierie ont été mutualisés pour chaque binôme PVD au sein de Haute-Corrèze Communauté.

Binômes PVD – Ussel / La Courtine

La différence du nombre d'habitants entre les deux communes (715 habitants pour La Courtine et près de 10 000 pour Ussel) et leur éloignement (20 km) en font des pôles complémentaires. La Courtine se situant sur le plateau de Millevaches (sur l'axe principal menant à Aubusson) et Ussel sur ses contreforts, proche du passage de l'autoroute reliant le territoire aux autres régions, ces deux communes participent conjointement au maillage du territoire.

Le développement de ces deux communes s'inscrit dans une logique complémentaire d'équilibre intercommunal des différentes polarités pour le dynamisme économique, l'accès aux commerces, aux services et aux équipements.

Binômes PVD – Bort-les-Orgues / Neuvic

Bort-les-Orgues et Neuvic font partie des quatre communes de plus de 1 000 habitants du territoire. Elles se positionnent en pôles d'équilibre nécessaires pour assurer l'accès aux services, commerces et équipements pour leurs habitants et ceux des petites communes voisines. Ces deux communes jouent donc un rôle essentiel pour le dynamisme du territoire en tant que pôles d'attraction complémentaires à la commune d'Ussel.

4.3.3. Enjeux, objectifs et stratégie du territoire par axes opérationnels

Dans le but de classer par thématiques les différents enjeux et les actions menées sur chaque pôle structurant, nous avons traduit les 6 défis du territoire en 7 axes opérationnels et 2 axes transversaux pour l'ORT :

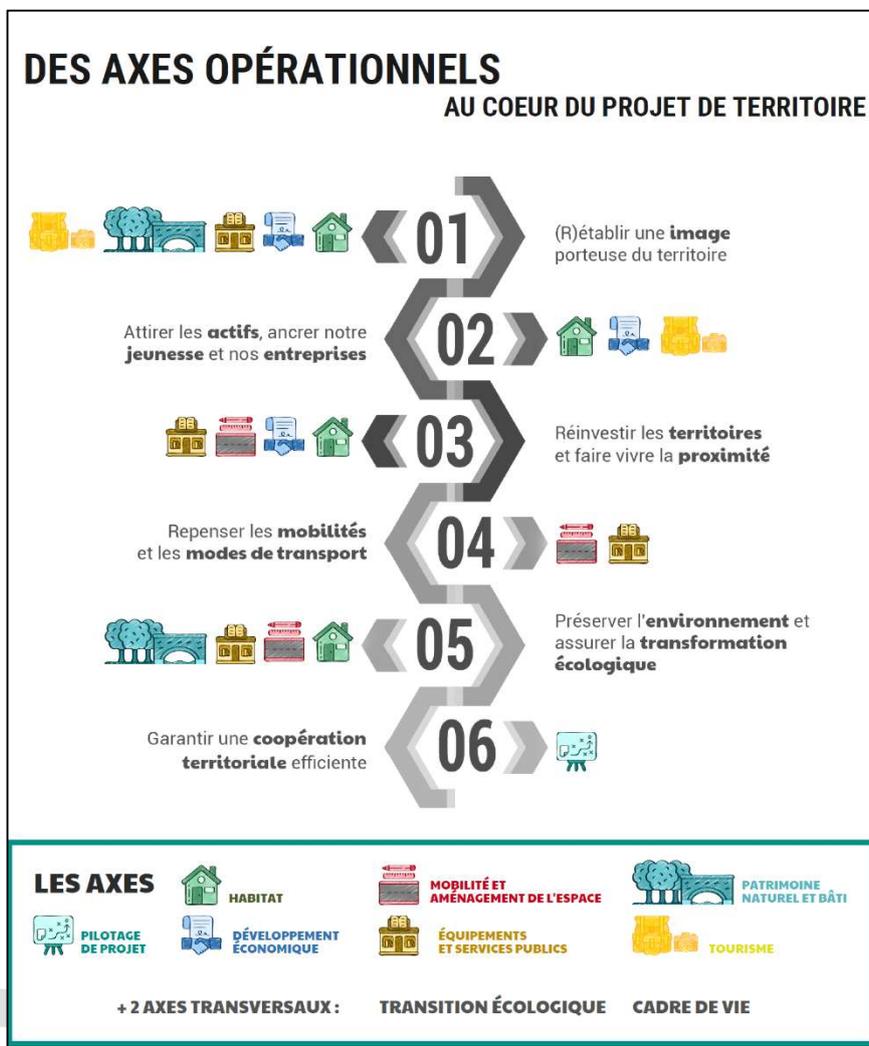


Figure 7 - Schéma montrant le lien entre le projet de territoire et les axes opérationnels



Figure 8 - Schéma des axes opérationnels et transversaux de la convention d'ORT

Axe 1 : Pilotage de projet transversal

Objectifs généraux partagés

- Donner une cohérence au projet territorial en menant un travail d'ingénierie conjoint pour chaque binôme de projet « Petites villes de demain » et entre chaque pôle structurant du territoire ;
- Raisonner par thématique d'intervention en développant des axes opérationnels et des axes transversaux ;
- Piloter les projets en transversalité avec les différents services de Haute-Corrèze Communauté et les partenaires.

Axe 2 : Habitat

Objectifs généraux partagés

Le volet Habitat mise sur une politique volontariste de rénovation du parc de logement privé, communal et social. Il en découle plusieurs objectifs communs aux cinq pôles du territoire :

- Requalifier les centres-bourgs en perte d'attractivité ;
- Lutter contre les logements vacants ;
- Offrir une alternative à la production de logements et limiter l'expansion urbaine ;
- Adapter l'offre de logements aux besoins des primo-acquéreurs ;
- Adapter les logements au vieillissement de la population en améliorant l'accessibilité ;
- Adapter l'offre de logement à la logique de parcours résidentiel ;
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé des propriétaires occupants et bailleurs ;
- Améliorer la performance énergétique des logements pour lutter contre la précarité énergétique ;
- Adapter l'offre de logements sociaux pour tenir compte des évolutions démographiques et sociétales comme le vieillissement de la population

Les actions en lien avec l'habitat peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers :

- L'OPAH-RR (janv. 2018 - déc. 2022) comprenant une approche commune à l'ensemble du Pays et une approche spécifique sur les bourgs structurants du territoire (notamment les villes de Bort-les-Orgues, Neuvic, Meymac et La Courtine), marqués par des enjeux de revitalisation ;
- Le PLH (Plan Local pour l'Habitat) ;
- L'OPAH-RU de Ussel (2018-2023) découlant de l'élaboration d'un « Plan-guide » visant à définir la stratégie d'intervention sur le centre-bourg élargi ;
- La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) afin de favoriser la rénovation énergétique des logements ;
- La création d'une plateforme d'audit énergétique par le conseil départemental.

Axe 3 : Développement économique

Objectifs généraux partagés

L'objectif global est de renforcer l'attractivité économique des polarités. Ce rôle est confié à la direction Développement économique et marketing territorial de Haute-Corrèze communauté (DEMT). Des

échanges réguliers avec ces services auront lieu pour coordonner les actions situées dans les périmètres d'intervention. Les objectifs se répartissent selon les deux volets suivants :

Favoriser l'installation, le maintien et le développement des entreprises :

- Accompagner les porteurs de projets et faciliter leur mise en relation avec les propriétaires de locaux ;
- Développer l'offre immobilière d'accueil : prioriser l'implantation de porteurs de projets en cœur de ville, protéger les linéaires commerciaux et aider à la rénovation des locaux commerciaux dans les centres-villes, dans une logique de complémentarité avec les politiques de rénovation de l'habitat, de ravalement de façades et de réaménagement des espaces publics ;
- Impulser l'essor de l'économie sociale et solidaire, développer les équipements économiques ;
- Accompagner les filières, assurer le maintien et le renouvellement des emplois en identifiant et anticipant les besoins en matière d'activités.

Développer l'image de la Haute-Corrèze :

- Faire émerger une identité de la Haute-Corrèze ;
- Animer un réseau d'ambassadeurs ;
- Développer le sentiment de fierté et d'appartenance des habitants ;
- Coordonner une politique d'accueil en lien avec les mairies.

Les actions en lien avec le développement économique peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers :

- La GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) menée par la direction Développement économique et marketing territorial de Haute-Corrèze Communauté (DEMT) ;
- Le plan de marketing territorial réalisé par la DEMT ;
- L'accompagnement des entreprises et porteurs de projet effectué par la DEMT ;
- Les aides financières octroyées aux entreprises par l'EPCI.

Axe 4 : Mobilité et aménagement de l'espace public

Objectifs généraux partagés

Relatifs à la mobilité :

- Repenser les circulations routières en centres-bourgs pour permettre un bon cheminement piéton autour des zones de services et de commerces ;
- Améliorer l'accès au stationnement en centre-bourg ;
- Penser la mobilité collective avec notamment la mise en place de parking de covoiturage ;
- Aménager des liaisons à mobilités douces.

Relatifs à l'aménagement de l'espace public :

- Aménager les abords d'espaces d'intérêts touristiques, sociaux ou éducatifs ;
- Traiter les espaces publics de façon à encourager le lien social ;
- Repenser les aménagements pour attirer les gens en centre-ville.

Les actions en lien avec la mobilité et l'aménagement de l'espace peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers :

- Le SCOT, le projet de territoire et le PLUi de Haute-Corrèze Communauté

Axe 5 : Equipements et services publics

Objectifs généraux partagés

- Développer l'offre territoriale d'activités en pleine nature : pistes cyclables, chemins de randonnées ;
- Offrir des lieux de détente et de loisir en améliorant les équipements publics liés au sport (stades, courts de tennis, pistes de VTT, etc.) ;
- Améliorer l'empreinte écologique des équipements liés aux services publics (mairie, école, gîtes communaux, etc.) ;
- Adapter les services publics aux besoins de la population (services à la personne, offre de garde pour les enfants, aide au numérique, etc.) : favoriser l'inclusion numérique, l'accès à la connaissance et aux loisirs, l'ancrage des jeunes
- Favoriser l'accès aux soins de la population et anticiper le désert médical sur le territoire.

Les actions en lien avec les équipements et services publics peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers :

- Le SDAEP (Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable) ;
- Le schéma de développement des sports naturels ;
- Le schéma des solidarités et de l'insertion ;
- Le contrat local de santé ;
- Le réseau de lecture publique ;
- Le projet éducatif territorial.

Axe 6 : Patrimoine naturel et bâti

Objectifs généraux partagés

Valoriser et protéger le patrimoine naturel et bâti :

- Rendre vivant le patrimoine de Haute-Corrèze afin de donner une image plus accueillante des centres-bourgs ;
- Entretien, requalifier et valoriser nos sites patrimoniaux ;
- Sauvegarder le patrimoine naturel.

Les actions en lien avec le patrimoine peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers :

- Le SIP (Schéma d'interprétation du patrimoine) de Haute-Corrèze

Axe 7 : Tourisme

Les axes opérationnels précédemment décrits sont étroitement associés à l'axe touristique. Les touristes sont des résidents à temps partiel qui, comme les résidents permanents se déplacent, se logent, consomment et utilisent les services et équipements publics. Ils participent de cette manière à la vie et au dynamisme d'une ville. Cet axe sera travaillé en lien avec la direction Développement économique et marketing territorial en charge de l'économie touristique.

Objectifs généraux partagés

Favoriser le développement touristique du territoire :

- Accroître l'offre d'hébergement ;
- Adapter l'offre d'accueil touristique ;
- Accompagner les projets et services touristiques structurants ;
- Développer l'attrait des polarités ;

- Coordonner un maillage cohérent des sites touristiques (Zone d'Activité Touristique) : stations nautiques au sud (Bort-les-Orgues et Neuvic), les espaces naturels remarquables et le patrimoine bâti dans les centres bourgs.

Les actions en lien avec le tourisme peuvent s'appuyer sur :

- Le SDET (Schéma de développement économique touristique) de Haute Corrèze.

Axe transversal : Cadre de vie

Le patrimoine naturel et bâti, la diversité et la proximité des équipements et des services ainsi que l'attractivité économique, notamment en termes d'emploi, forment les bases d'un cadre de vie de qualité. Les différents axes opérationnels pourront donc répondre conjointement à cette thématique.

Axe transversal : Transformation écologique

Le développement durable fait partie d'un des quatre piliers de la stratégie du territoire, puisqu'il répond à des préoccupations à la fois nationales et locales. Son application se déclinera dans les différents axes opérationnels de cette ORT.

Les actions en lien avec la transition écologique de l'espace peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers :

- L'initiation en 2021 de la démarche de labellisation « territoire en transition volet économie circulaire » ;
- Le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

Ces axes opérationnels seront repris dans la suite de la convention dans la partie « déclinaison locale de la stratégie intercommunale » pour chacune des villes. En répondant par leurs projets aux objectifs partagés énoncés ci-dessus, les communes contribuent directement à la revitalisation du territoire de Haute-Corrèze.

ARTICLE 5 – PERIMETRE DE LA STRATEGIE TERRITORIALE

Le périmètre de la stratégie territoriale de l'Opération de Revitalisation du Territoire est celui de Haute-Corrèze Communauté. Les secteurs d'intervention inclus dans ce périmètre sont définis par centralité dans la suite de la convention ainsi qu'en **annexe 3**.

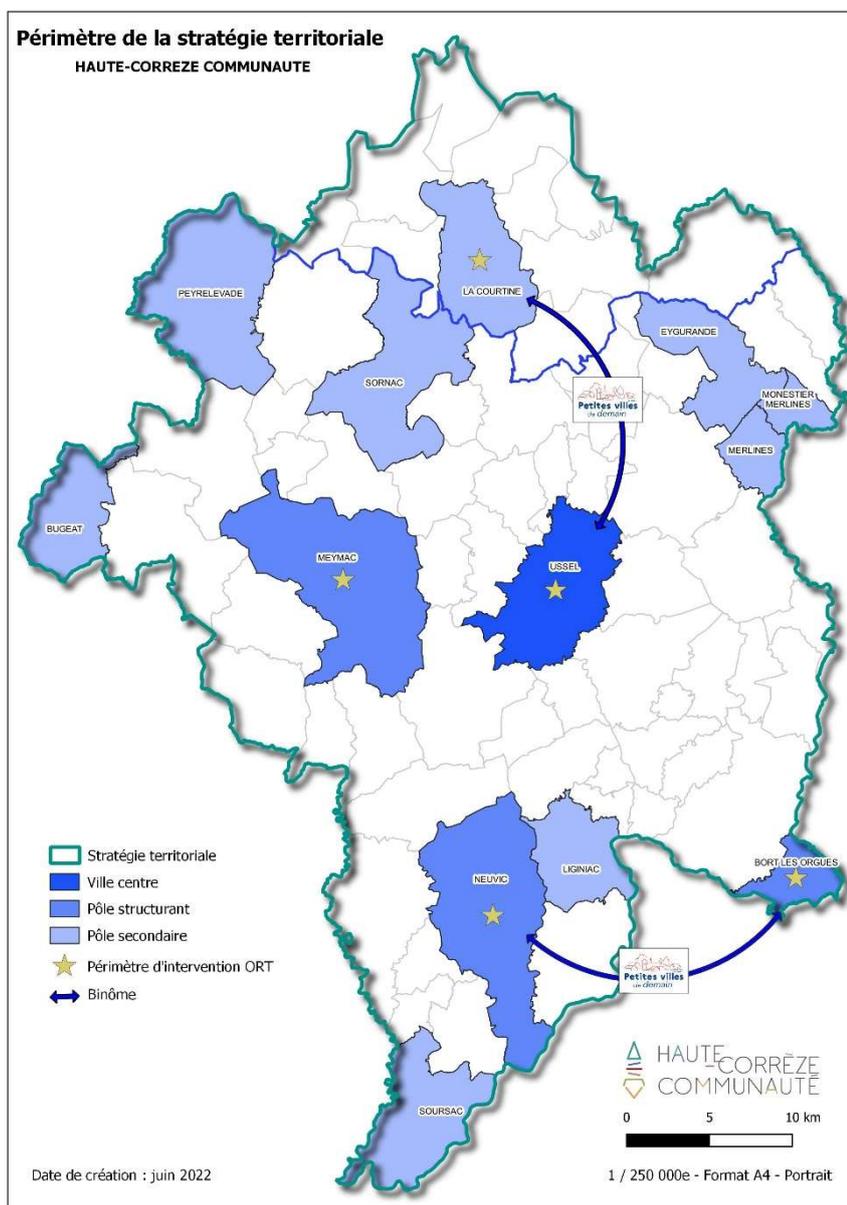


Figure 9 - Périmètre de la stratégie territoriale

ARTICLE 6 – BUDGET GLOBAL

La maquette financière prévisionnelle, établie à la signature de la convention cadre, figure dans le plan d'action global détaillé en **annexe 2**. Une maquette financière sera réalisée chaque année et mise à jour à mesure de l'évolution des projets et des besoins. Elle reprendra par action et par financeur les montants de financement obtenus ainsi que le total de crédits par type de financement.

ARTICLE 7 – CALENDRIER GLOBAL DE DEPLOIEMENT

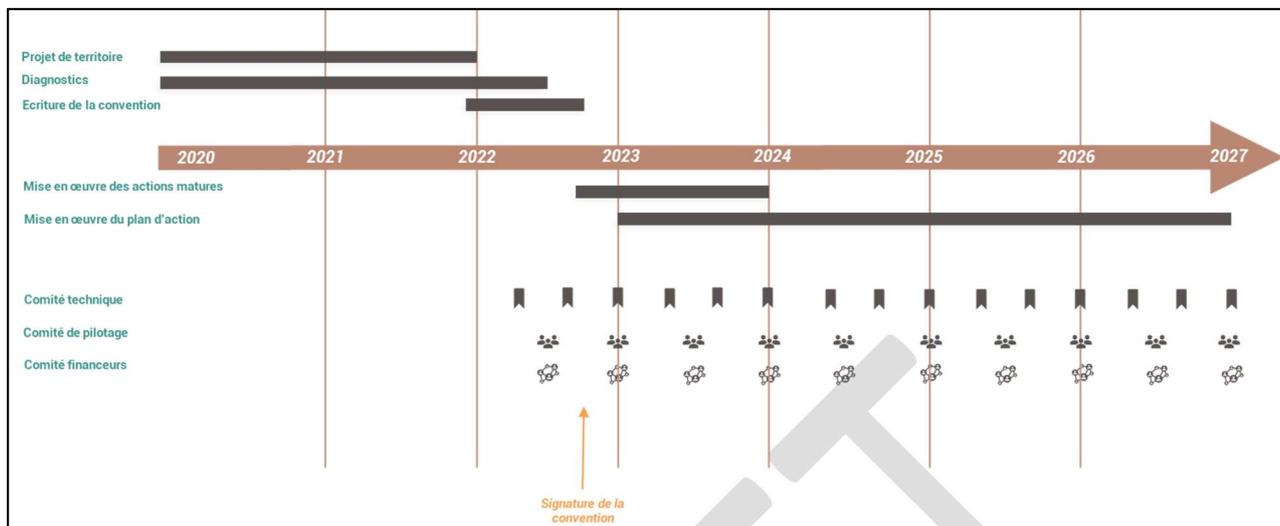


Figure 10 - Phasage de l'ORT

7.1.1. Phase 1 : Diagnostic et rédaction de la convention

Dans un premier temps, une synthèse des différentes études existantes à l'échelle du territoire et des communes (cf. annexe 1) a été réalisée et complétée par un diagnostic de terrain. Plusieurs jours d'enquêtes ont permis de dresser un état des lieux de la vacance, des atouts et des problématiques de leurs centres-bourgs. Dans un second temps, une démarche de concertation a été menée à Bort-les-Orgues, Neuvic et Meymac sous forme de balades urbaines. Coanimées avec des partenaires culturels comme le CAUE 19, le Pays d'Art et d'Histoire et l'Office de tourisme Haute-Corrèze, elles avaient pour objectif de recueillir l'avis et les remarques des habitants sur la pratique de leur ville. Les balades ont été complétées par des questionnaires, reprenant chacun des axes opérationnels de l'ORT, à destination des habitants et des étudiants. Dans les villes d'Ussel et La Courtine, des concertations publiques ont déjà été organisées dans le cadre des programmes et/ou études antérieurs, dont les conclusions ont directement alimenté le diagnostic.

Cette première phase a permis la rédaction de la présente convention et la mise à jour des documents pour la ville d'Ussel, plus avancée par l'antériorité de ses réflexions, qui s'appuient sur un ensemble d'études récentes.



Figure 11 - Etapes d'élaboration de la convention d'ORT

7.1.2. Phase 2 : Initialisation

Suite à la signature de la convention d'ORT, les actions matures commenceront à être mises en place selon leur calendrier prévisionnel respectif. Les fiches-actions pourront être modifiées et de nouvelles pourront être créées suivant l'avancée des projets et des réflexions de chaque commune. Cette phase se terminera par un premier avenant à la présente convention pour tenir compte des ajouts et modifications.

7.1.3. Phase 3 : Mise en œuvre de la convention

Par voie d'avenant, la convention pourra être modifiée au fur et à mesure de l'avancé des projets par l'ajout de partenaires, la révision des fiches actions ou l'ajout de nouvelles fiches actions. Cette phase de déploiement de la convention, qui entraîne l'utilisation de divers leviers juridiques et financiers, durera jusqu'à la fin du présent document.

PARTIE 3 : DECLINAISON DE LA STRATEGIE INTERCOMMUNALE PAR VILLE

Le plan d'action figurant dans l'**annexe 2** traduit de façon concrète le projet du territoire suivant les 7 axes développés ci-dessus. Il reprend l'ensemble des projets des communes : ceux qui sont suffisamment matures pour faire l'objet d'une fiche-action dédiée en **annexe 4**, et ceux qui sont en cours de réflexion. Pour chacun d'entre-eux, il précise les acteurs et partenaires, les leviers juridiques et le plan de financement envisagés.

ARTICLE 8 – VILLE D'USSEL

8.1 Diagnostic et enjeux spécifiques à la commune

8.1.1 Synthèse du diagnostic

La synthèse correspond au diagnostic réalisé durant la première phase du projet et se décline suivant les axes opérationnels de l'ORT. Elle met en évidence les spécificités de la ville d'Ussel sachant que les caractéristiques communes à l'ensemble des villes sont répertoriées dans le diagnostic du territoire en *article 4*.

L'habitat

Ussel est structurée autour de trois types de morphologie urbaine : le centre historique au tissu urbain dense au bâti ancien dont une partie est dégradée et nécessite des interventions fortes ; les faubourgs qui s'articulent autour de l'avenue Carnot au tissu urbain plus lâche ; les quartiers périphériques du XXe siècle, essentiellement constitués de logements individuels.

La synthèse ci-dessous se base sur le plan guide (2017), le diagnostic de l'OPAH-RU (2018), le diagnostic du PLH et les données Habitat de l'INSEE.



Figure 10 Photographie d'une maison, rue des Troubadours



Figure 11 Photographie d'un logement ancien et vacant, rue Esparvier

Le parc de logement est dans son ensemble ancien. Il est nécessaire d'intervenir sur les logements situés dans le centre ancien et les faubourgs, et en particulier ceux construits avant 1945 et après la Seconde Guerre mondiale (selon l'INSEE en 2018, près de 70% des logements d'Ussel ont été construits durant la Reconstruction).

Au-delà de leur précarité énergétique, ces logements ne correspondent pas aux besoins actuels des ménages et justifient en partie **la difficulté à fixer durablement certaines populations** comme les étudiants et les couples (avec ou sans enfants) en centre-ville. Aujourd'hui, les couples tendent à s'installer en périphérie de la Commune Centre tout en bénéficiant de ses services.

Vacance de l'habitat

Le parc de logements vacants est en hausse sur la commune. D'après l'INSEE, le taux de vacance de l'habitat est en effet passé de 9,1 % en 2008 à 14,6 % en 2018. Selon l'étude de l'OPAH-RU (2018), il se rapproche de 20 % dans le centre-ville. Le parc social (de Corrèze Habitat) a un taux de vacance moyen qui avoisine également de 20,3%. Ces deux constats traduisent une inadéquation entre les besoins des ménages et l'offre actuelle de logements

Les causes identifiées de la vacance sont les suivantes :

- Un **parc de logements faiblement attractif** du fait de la configuration spécifique du centre-bourg médiéval. On constate la présence de rues étroites, peu ensoleillées et une densité urbaine importante. Les terrasses et balcons sont rares et les jardins faiblement représentés ; les rez-de-chaussée sont majoritairement à destination commerciale, réduisant l'offre de stationnement en pied d'immeuble.
- Un parc immobilier structuré de **logements collectifs** (à 90%) et de logements locatifs privés (à 81%).
- Une **précarité énergétique** omniprésente et une activité de rénovation résidentielle modérée : le parc présente des problématiques d'isolation thermique. Le montant élevé des travaux de réhabilitation, pèse sur les valeurs locatives privées, et par conséquent, sur la rentabilité des projets. Certains locataires sont en situation de précarité énergétique avérée.
- L'inadaptation des **logements à la perte d'autonomie** : ils s'élèvent généralement sur plusieurs étages (R+2/R+3 le plus fréquemment) et sont très rarement desservis d'ascenseurs ou de monte-personnes.

Logements sociaux

Une autre caractéristique de l'habitat à Ussel est son taux de logements sociaux : 43% des logements sociaux du territoire du *Pays Haute-Corrèze Ventadour* se situent sur la commune. Le parc se caractérise par une part importante de logements individuels (49% pour Corrèze Habitat) et de grandes tailles (24% de T3 et 37% de T4 sur l'ensemble du syndicat mixte). Un enjeu réside ainsi dans l'accroissement du parc locatif social, notamment en centre-bourg et l'adaptation de ces logements au parcours des ménages (étudiants, jeunes travailleurs, familles, personnes âgées, à mobilité réduite).

Dans la poursuite de projets de restructuration en cours ou réalisés (réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, du marché couvert, requalification de la friche Notre Dame, réaménagement des espaces publics comme la place de la République et la grange Bénédict), l'enjeu est de soutenir l'investissement privé pour conforter l'intervention publique.

Le développement économique

La synthèse ci-dessous est basée sur le diagnostic commercial de l'OPAH-RU (2018), l'étude (Shop'In) réalisée par le cabinet Retail et Connexion et l'agence AREP, l'étude numérique réalisée par la SCET en 2022.

Ces études constatent :

- Une organisation spatiale de la ville contraignante pour l'installation commerciale ;
- Un fort taux de vacance commerciale ;
- Une influence des zones commerciales vis-à-vis du centre-ville ;

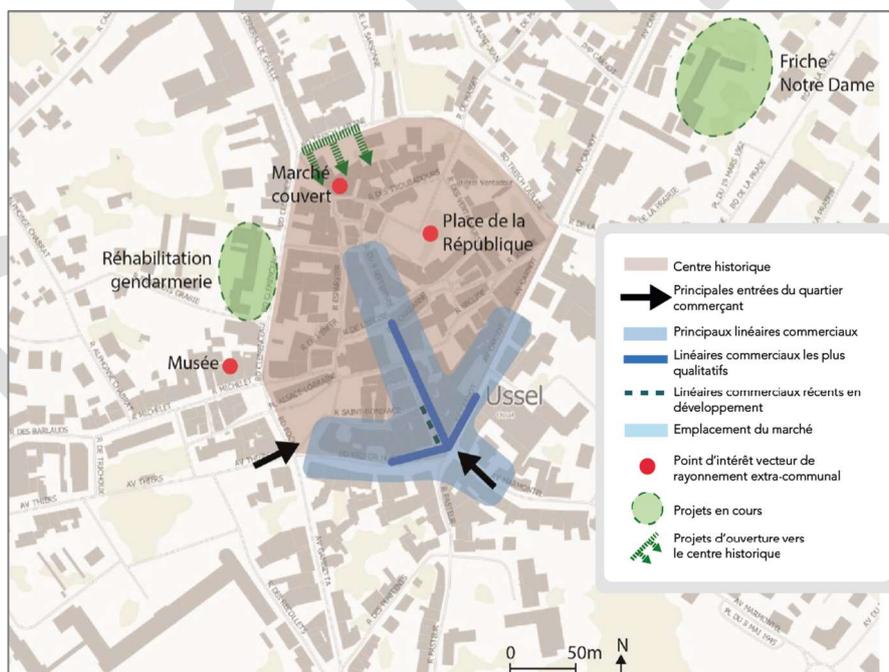
Une offre commerciale incomplète.

L'organisation spatiale et marchande du périmètre du "centre-ville" :

Le centre-ville d'Ussel comprend près de 80 commerces et services, dont :

- 51 sur le « ring » et ses abords, marqué par l'importance des activités de services (banques, assurances, immobilier, ...) ;
- 28 sur le centre-ville historique qui propose une offre encore en « reconstruction », avec une offre en restauration peu présente ;
- 30 commerces sur l'Avenue Carnot, jusqu'à hauteur de la Gare (linéaire commercial de 1.2km plus distendu). Cet axe est marqué par un flux de véhicules important.

Du fait de l'organisation spatiale en ring et des avenues qui le contournent très passantes, les enseignes du centre ancien manquent de visibilité. Par ailleurs, les cheminements piétons le long de l'avenue Carnot et aux abords du ring sont entravés par une circulation automobile dense.



La vacance commerciale en centre-ancien

Cette organisation spatiale particulière est l'une des causes de la vacance commerciale en centre-ancien (42% en 2021), qui s'explique également par :

- Des départs en retraite de commerçants mal ou non anticipés entraînant une fermeture définitive des locaux ;
- Des loyers trop importants au regard du marché mais surtout de la qualité immobilière des

offres (intérieur et façade). Les coûts de réhabilitation représentent des investissements importants au démarrage d'une activité ;

- Une zone d'activités commerciales en périphérie sud qui s'est fortement développée dans les quinze dernières années

L'influence des zones commerciales en périphérie vis-à-vis du centre-ville

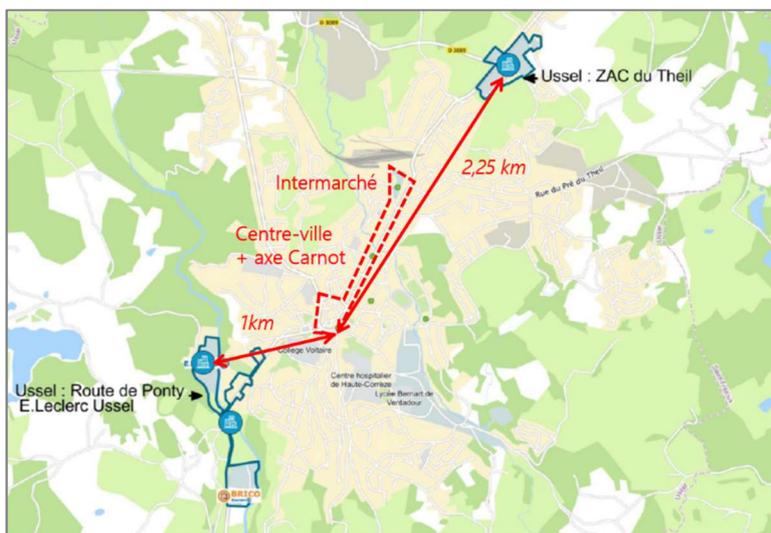


Figure 13 Influence des zones commerciales en périphérie vis à vis du centre-ville

Deux zones commerciales se trouvent en périphérie immédiates du centre-ville, dont l'une au Sud à 1km à vol d'oiseau. Cette zone joue le rôle de pôle commercial périurbain. Elle s'organise autour d'un hypermarché Leclerc de 5.100 m² de surface de vente, et d'une quarantaine d'unités commerciales, en galerie marchande ou en extérieur, marquée par la présence de grandes enseignes nationales. Proche de la gare, l'enseigne commerciale Intermarché porte un projet de réhabilitation et d'agrandissement prenant en compte l'installation de nouvelles enseignes. Avec la ZAC du Theil, ces trois zones représentent une alternative mais aussi un complément à l'offre commerciale du centre-ville.

Une offre commerciale incomplète

L'offre de commerces en centre ancien est principalement faite d'indépendants qui ne sont pas rattachés à des franchises et dont l'offre, pourtant de qualité pour certains, est mal connue des habitants. Nous pouvons noter un manque d'éléments commerciaux singuliers, militants pour une fréquentation « achat plaisir » auquel s'ajoute un manque de franchise ou succursale nationale en équipement de la personne et en équipement de la maison qui participe à l'absence de flux client. Les commerces à dominante « shopping » (mode, maison, déco, etc.) sont sous-représentés. Concernant le numérique les commerçants ont besoin d'avoir une meilleure visibilité numérique (référencements, horaires, réseaux sociaux), 58,3% souhaitent y consacrer plus de temps tout en bénéficiant d'accompagnements spécifiques.

La mobilité, l'aménagement des espaces publics

Les espaces publics d'Ussel souffrent principalement de problématiques liées à l'automobile et d'une configuration spatiale qui limite les porosités entre l'hyper centre et les faubourgs immédiats. Le trafic routier-du ring autour du centre historique ne facilite pas les cheminements piétons. Les enseignes bordant le centre constituent des lieux où il est plus facile de se rendre en voiture qu'à pieds. Pourtant,

leur situation en hypercentre devrait les faire participer pleinement au parcours marchand piéton, propice à la flânerie et à « l'achat plaisir ».

Les porosités du centre historique avec le quartier du musée du Pays d'Ussel et le quartier de la Mairie ne sont aujourd'hui pas assez qualitatifs pour favoriser la promenade dans le centre-ville. Les attraits patrimoniaux vers le musée sont très peu lisibles et les commerces vers la Mairie ne sont pas mis en valeur. Ces rues adjacentes participent pourtant au rayonnement de la ville et à sa vie économique.

Les places, constituant des atouts esthétiques et patrimoniaux comme la place de la République, véritable atout esthétique et patrimonial de la ville, ne sont pas mises en valeur étant donné la forte présence de véhicules en stationnement. Ces éléments induisent une banalisation du centre de la ville.

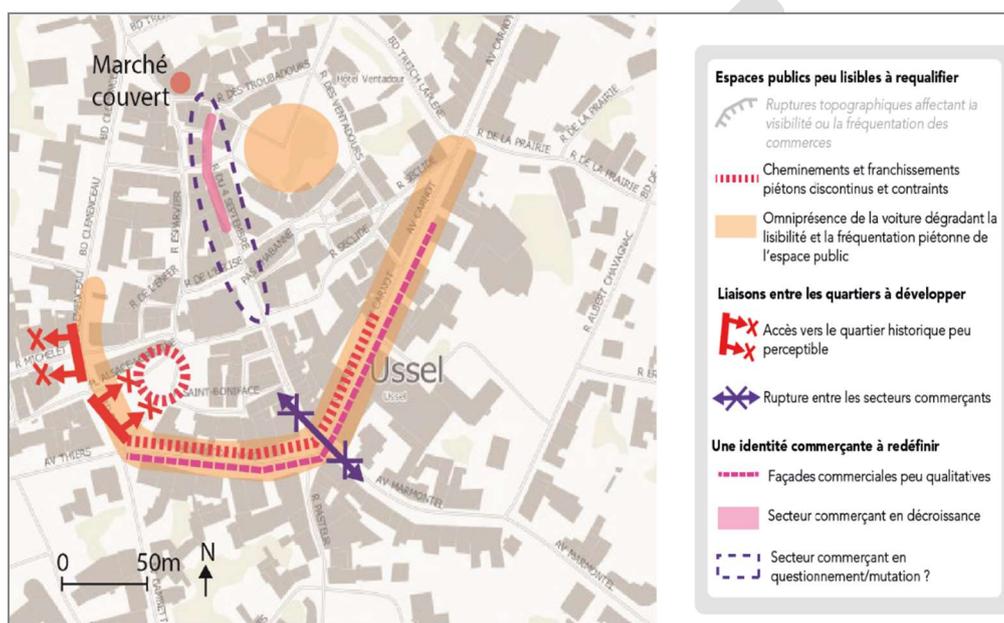


Figure 14 Carte montrant un diagnostic des espaces publics et du commerce sur le centre-ville d'Ussel.

Les équipements et services publics

Le rôle des équipements est un réel enjeu dans la dynamique du centre-ville. Le positionnement des différentes fonctions : administratives, culturelles, sportives ou services à la personne a une influence majeure sur l'espace alentour. Ces structures génèrent des flux et ont un pouvoir d'attractivité pour le quartier ou même la ville. La ville d'Ussel dispose de nombreux équipements publics qui assurent un rayonnement communal et intercommunal :

- Education et jeunesse : Maison de l'enfance, Écoles et Périscolaire ;
- Santé et social : Résidence Autonomie « Les Acacias », Centre Hospitalier de Haute-Corrèze ;
- Lieux culturels : Centre Culturel Jean Ferrat, Musée du Pays d'Ussel, le cinéma Le Carnot, la médiathèque intercommunale Haute-Corrèze ; la Micro folie
- Sports et Loisirs : l'ensemble Sportif Municipal avec le Centre aqua récréatif, les stades d'Eybrail, les gymnases, le dojo, le centre touristique de Ponty, le centre équestre ainsi qu'un certain nombre d'autres équipements répartis sur la ville.

Le patrimoine naturel et bâti



Figure 16 Photographie illustrant le centre aqua-récréatif Jacques Chirac



Figure 15 Photographie illustrant le Musée du Pays d'Ussel

La ville dispose d'un certain nombre de monuments historiques et religieux remarquables : la maison ducale des Ventadour, l'église Saint-Martin (monument historique protégée par un périmètre de 500m de rayon), la chapelle des Pénitents qui abrite aujourd'hui une collection d'arts et traditions populaires en Haute-Corrèze, ainsi que de nombreuses maisons bourgeoises des XVème, XVIème, XVIIème ou XVIIIème siècles.

Le centre-ville d'Ussel conserve ainsi une particularité culturelle et touristique qu'il convient de mettre en valeur. Ce potentiel architectural est cependant impacté par la dégradation de certaines bâtisses, la vacance, l'état des logements ou encore le stationnement qui nécessite ainsi des aménagements et travaux.



Figure 18 Photographie montrant la porte de l'église Saint Martin



Figure 17 Photographie montrant la Maison Ducale des Ventadours

Le tourisme

À Ussel le tourisme est fortement lié à deux pôles principaux, le patrimoine du centre-bourg historique et le centre touristique de Ponty autour d'un plan d'eau. Ce complexe touristique est situé à 1,5 km du cœur historique d'Ussel et s'étend sur 60 hectares. Ce site offre un cadre naturel entre lac et forêts et propose un panel varié d'activités pour les sportifs (centre équestre, sentiers de randonnée, sentiers VIT, terrain de beach volley, mini-golf...) comme pour les flâneurs (plage, pêche, aire de pétanque, sentiers...). Une offre de logement est également disponible sur place avec le camping de Ponty et son aire de camping-car ouverte à l'année disposant de cinquante emplacements et les gîtes de Ponty d'une capacité de 4 à 14 personnes (entièrement rénovés en 2016 et 2017).

La proximité d'Ussel avec le plateau des Millevaches en fait également un endroit privilégié pour développer le tourisme vert. Cependant, la ville d'Ussel dispose d'une offre d'hébergement touristique relativement faible.



Figure 19 Photographie du lac de Ponty



Figure 20 Photographie de la zone de baignade de Ponty

8.1.2. Enjeux spécifiques à la ville de Ussel

Ussel en tant que ville-centre est aujourd'hui l'un des pôles attractifs de Haute-Corrèze. Dans les années à venir, elle doit confirmer son rôle de locomotive pour le territoire, en termes d'attractivité économique et résidentielle. Son dynamisme doit également être un vecteur porteur pour le sentiment d'appartenance au territoire et sa mise en valeur. Les principaux enjeux par axes opérationnels sont résumés ci-dessous :

Habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le parc de logement • Structurer l'évolution du tissu urbain et de l'habitat et adapter l'offre résidentielle
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> • Vacance importante et faible diversité de l'offre commerciale • Renforcer l'attractivité économique de la ville
Mobilité et espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter la polarité urbaine principale Usseloise • Améliorer les déplacements, les échanges et la mobilité
Equipements et services publics	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin en équipements et modernisation d'équipements • Le maintien d'une offre suffisante et attractive en équipements et services
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les forces vives locales pour valoriser les éléments patrimoniaux • Requalifier et unifier le centre historique
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la visibilité et les spécificités Usseloises • Optimiser les activités et l'hébergement touristique

Figure 21 Enjeux par thématique spécifiques à la ville d'Ussel

8.2. Déclinaison locale de la stratégie intercommunale

La stratégie de revitalisation du centre-bourg ne peut se baser uniquement sur le centre historique. Afin de créer une réelle dynamique, il est important de l'étendre aux faubourgs proches, aux principaux équipements publics et aux entrées de villes.

AXE 1 : Pilotage du Projet transversal

Actions déjà réalisées :

- Plan Guide ;
- Recrutement d'un conseiller numérique ;
- Recrutement d'un manager commerce ;
- Recrutement d'un chargé de mission habitat ;

Axe 2 : L'habitat

La stratégie d'action pour développer des meilleures conditions d'habiter sur l'habitat sera appliquée en priorité sur le centre ancien mais également le long de l'axe Carnot et des faubourgs proches construits avant les années 60 et présentant des besoins de rénovation énergétique.

Un bilan de l'OPAH RU actuelle devra être réalisé pour mesurer son efficacité et ses limites en termes de sortie de vacance, de l'adaptation des biens aux attentes actuelles, de l'amélioration de la qualité des logements, ainsi que pour cartographier les travaux réalisés.

Actions déjà réalisées :

- La réhabilitation de l'ancienne gendarmerie ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de l'OPAH RU (2018-2023) ;
- L'acquisition et la démolition de la friche Notre Dame ;

Axe 3 : Le développement économique

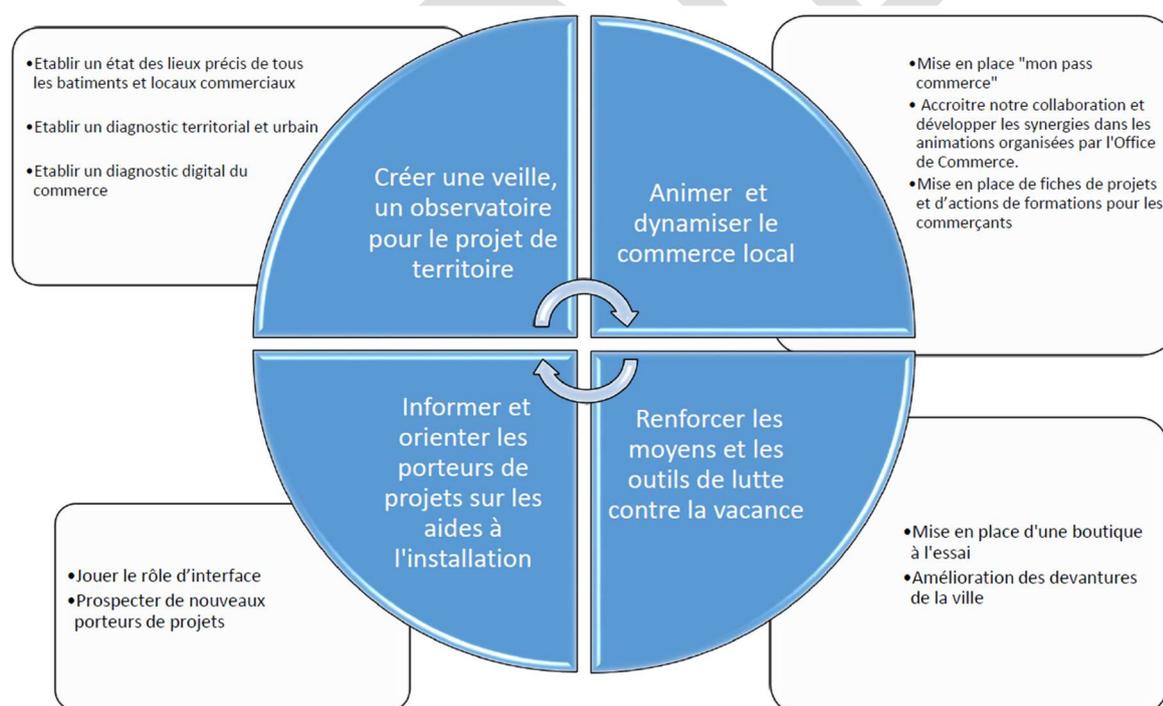


Figure 22 Orientations du plan d'action Manager de commerces

En plus du déploiement de la stratégie intercommunale, la ville d'Ussel a recruté un manager commerce en Juillet 2021. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la démarche de revitalisation du centre-bourg de la ville, **pour faciliter l'installation, le maintien et le développement des entreprises**. Depuis son arrivée un plan d'action commerce a été élaboré en concertation avec les acteurs locaux, notamment avec l'association de commerçants, les chambres consulaires et Haute-Corrèze Communauté. Cette stratégie repose sur les quatre orientations précisées dans le schéma ci-joint.

La stratégie d'actions commerciales se concentre sur l'hypercentre et ses abords directs (Bd Victor Hugo, Avenue Marmontel...) avec une extension sur le quartier gare avec l'ambition de soutenir et revitaliser le commerce du centre-bourg par une économie locale, de proximité, autour des spécificités du territoire et par des moyens d'action innovants et expérimentaux, tels que les boutiques éphémères ou encore la mutualisation d'activités dans des espaces communs. Elle est complétée par des actions autour de l'avenue Carnot structurées en petits pôles (cinéma, Sarsonne, Place Célestin Laffont, carrefour de la gare).

Actions déjà réalisées :

L'accompagnement technique et financier à l'installation de commerce via le volet commercial de l'OPAH-RU (2018-2023)

La réalisation d'une étude menée par la SNCF Retail et Connexions portant sur un état des lieux du commerce urbain à Ussel dans un contexte post-confinement ;

L'élaboration un diagnostic avec le Bureau d'Étude SCET portant sur l'accompagnement du commerce ussellois vers le numérique.

La mise en place de Mon Pass Commerces pour soutenir le commerce local

Axe 4 : Les mobilités et l'aménagement de l'espace public

Les actions sont orientées sur un projet de **requalification des différents espaces publics du centre-bourg** avec une volonté d'améliorer **l'accessibilité, la mobilité et de requalifier les entrées de villes**.

Ces opérations permettront de diminuer l'impact de l'automobile sur la qualité des espaces publics. Ussel concentre les principaux équipements d'un territoire vaste où l'offre de transport véritablement structurée est l'automobile. Les besoins en termes de circulation et de stationnement sont donc indispensables au fonctionnement résidentiel et commercial du centre-bourg. Cependant, l'organisation actuelle doit être révisée de manière à autoriser les déplacements piétons et cycles dans des conditions de confort et de sécurité.

Actions déjà réalisées :

Mise en place d'une zone bleue sur le périmètre centre bourg, d'une zone 30 sur une partie du centre et d'une zone de rencontre 20km/h en cœur de ville ;

Aménagement des abords de l'ensemble sportif municipal.

Axe 5 : Equipements et services publics

Pour conforter les interventions sur les autres axes, les équipements et services publics seront améliorés et adaptés afin de répondre **aux besoins des populations** et d'**améliorer le cadre de vie** et ce notamment à travers :

- L'accès aux équipements et la mise en accessibilité ;
- Le maintien du confort d'usage des équipements et renforcement de leur attractivité ;
- La proposition de nouvelles offres de service public, en particulier celles destinées à la jeunesse ;
- La réflexion pour faciliter l'implantation de nouvelles professions libérales ;
- **Adapter les services publics aux besoins de la population : favoriser l'inclusion numérique, l'accès à la connaissance et aux loisirs, l'ancrage des jeunes**, cet objectif général partagé, sera développé à travers la restructuration de la médiathèque. Ce projet inclura entre autres, une adaptation de l'offre de lecture publique, une restructuration du bâtiment et une redéfinition des abords afin de participer à la revitalisation de cet espace situé à proximité immédiate du centre-historique.

Ces actions seront complétées par un important programme de constructions et d'aménagement sur les faubourgs valorisant les grandes emprises encore libres aujourd'hui (l'îlot gendarmerie, la rénovation des gymnases, la friche Carnot, le secteur gare).

Actions déjà réalisées :

- *La transformation de la piscine en centre aqua-récréatif.*
- *L'ouverture de l'aire de camping-car à Ponty*
- *Les bourses aux médecins, et la facilitation d'implantation d'un cabinet dentaire dans le secteur de la Maison de santé*

Axe 6 : Le patrimoine naturel et bâti

L'axe patrimonial **qui contribue au cadre de vie** est orientée sur une **stratégie de protection, valorisation et de transformation** globale de requalification urbaine qui s'articule autour de :

- **Entretien, requalifier et valoriser nos sites patrimoniaux** : Ussel ne dispose pas de secteur sauvegardé sur son territoire. Néanmoins le centre-ville dispose d'un patrimoine ancien, de nombreux immeubles ayant été construits avant le XIX^{ème} siècle. Les investisseurs doivent respecter l'architecture du bâti et rechercher sa mise en valeur tout en le faisant évoluer le bâti pour l'adapter aux demandes actuelles ;
- **Sauvegarder le patrimoine naturel** par une gestion économe du foncier, une valorisation de ses espaces disponibles et une reconstruction de la ville sur la ville, la commune souhaite travailler sur des typologies urbaines compactes, économes en terrain, qui concilient la production d'un espace au caractère urbain, les aspirations résidentielles des habitants et le respect de l'environnement et du paysage ;
- La mixité des fonctions dans l'aménagement doit favoriser la proximité emploi/logement/services, conforter la centralité du centre-ville et développer les polarités de quartiers.

Actions déjà réalisées :

- L'élaboration de l'opération façades ;*
- Le réaménagement de la grange Bénédict en Micro-Folie*
- La requalification de la place de la République*

Axe 7 : Le tourisme

L'action d'Ussel visera à conforter son attrait à la fois pour les habitants et dans l'objectif d'un développement touristique en valorisant son patrimoine, en traitant les espaces publics, et en développant une offre culturelle permanente ou ponctuelle.

Les actions de l'axe tourisme se concentreront la **valorisation et la transformation** du centre-bourg et du plan d'eau de Ponty. Cet engagement en faveur d'un tourisme ciblé, itinéraire patrimonial dans le centre et tourisme vert aux abords du lac, permettra de renforcer la visibilité et les spécificités usselloises.

Actions déjà réalisées :

- Passerelle liaison verte bord de Sarsonne ;*
- Rénovation du terrain de Tennis à Ponty ;*
- Mise en place du labyrinthe de maïs ;*
- Installation du WIFI dans les gîtes municipaux de Ponty.*

Les leviers juridiques

Les leviers juridiques que la commune souhaite mettre en œuvre dans le cadre de la présente convention sont développés par action dans le tableau global en **annexe 2**.

8.3. Périmètre d'intervention

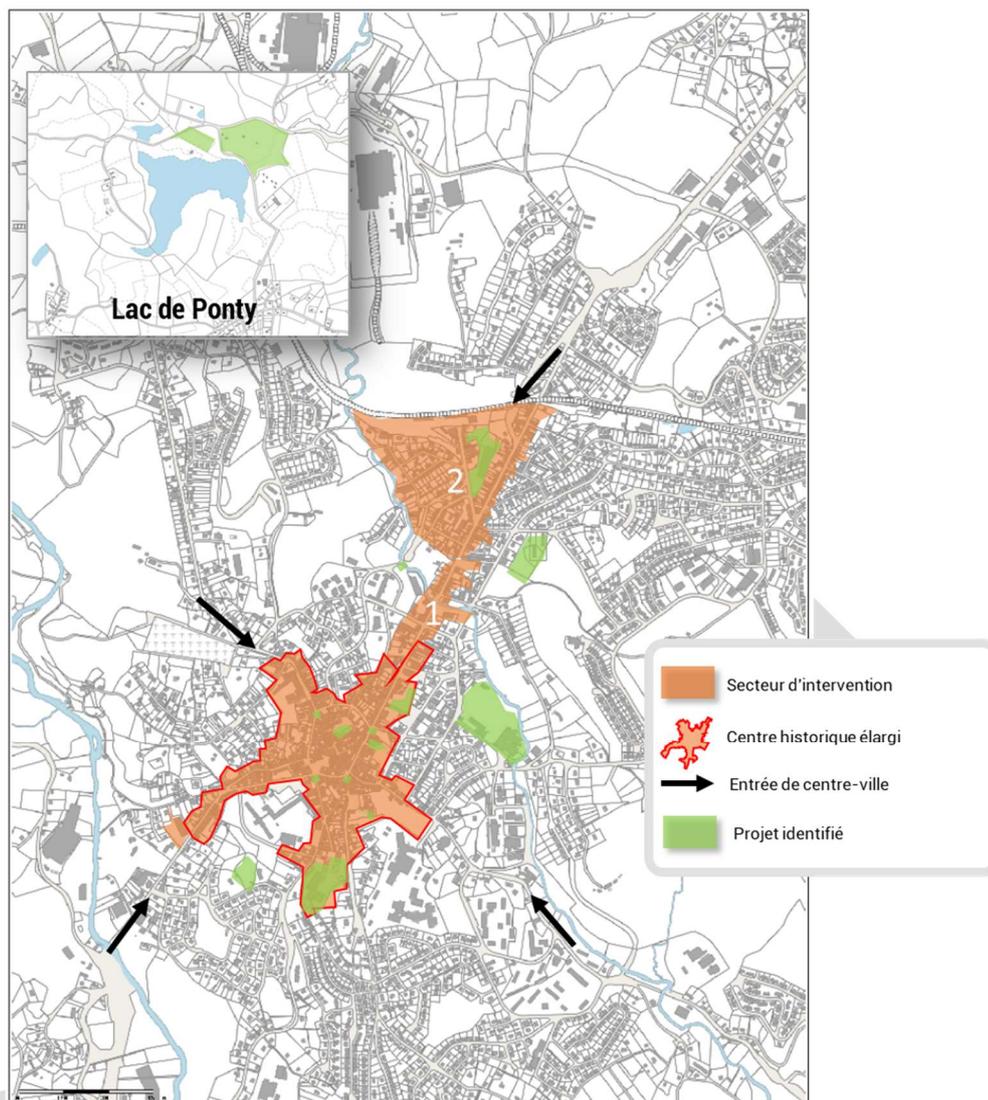


Figure 23 Schéma n°1 de justification du périmètre d'intervention de la ville de Ussel

Le secteur d'intervention pour la ville de Ussel s'appuie sur les périmètres d'intervention thématiques établis par le PADD et le PLU, le plan guide et l'OPAH RU. La stratégie d'intervention consiste ainsi à conforter le centre-bourg par un soutien aux quartiers limitrophes, considérant que le centre-bourg ne se limite pas à l'intérieur du boulevard mais que son périmètre réel est en fait plus large. En effet, si l'on considère que le centre-bourg est l'espace que l'on accepte de parcourir à pied en garant sa voiture à proximité, alors les 5 minutes de marche élargissent le périmètre. Il apparaît ainsi nécessaire d'engager une réflexion et des actions combinant différents quartiers en continuité urbaine, intrinsèquement liés en matière de développement et d'attractivité et comprenant des équipements publics importants, des lieux d'emploi ou encore des secteurs de renouvellement urbain.

Ce périmètre est ainsi délimité au nord par la voie ferrée limite physique et visuelle importante. Au sud par les premières artères desservant le centre et plusieurs pôle d'équipements publics (lycée, maison de la santé). À l'ouest par des zones de faubourgs et de pavillons avant la rivière de la Diège et d'équipements publics structurants (cimetière, musée, école). À l'est par plusieurs équipements dont le complexe sportif.

La ville elle-même est structurée autour de :

- Trois logiques urbaines : le centre-ville, au bâti ancien, dense, prolongé par des artères au tissu urbain plus lâche et enfin des zones périphériques plus récentes constituées majoritairement de logements individuels.
- Quatre entrées de ville (*cf flèche noire figure 23*) : Au Nord-Est, la route départementale D1089 en direction de Clermont Ferrand et de l'A89 sortie 24 qui accueille également la ZAC du Theil. Au Nord-Ouest, la D982 entre La Courtine et le centre-ville d'Ussel marquée par la présence de zones pavillonnaires. Au sud-ouest la D1089 directions Bordeaux par Tulle et Brive La Gaillarde et l'A89 sortie 23, une zone commerciale, qui s'organise autour de l'hypermarché LECLERC, d'une galerie marchande et de la zone Maison Rouge. Au sud-est la D45 reliant le centre-ville d'Ussel à Bort les Orgues et Neuvic.
- Deux rivières la Sarsonne à l'ouest et la Diège à l'est

Le secteur d'intervention se compose ainsi de :

- L'hyper centre historique élargi (correspondant au périmètre OPAH RU, en rouge sur la figure 23) qui inclut l'hypercentre historique, la première couronne entourée par les Boulevards Victor Hugo, Clémenceau, Treich Laplène et l'Avenue Carnot et les premières parties des plus anciens faubourgs ou il s'agit de restructurer l'urbanisation du centre et la rénovation urbaine en utilisant des dispositifs d'encadrements lourds.
- Une extension du périmètre OPAH RU sur les entrées de villes et le tissu urbain dense à proximité directe du centre historique (secteur Sud Centre Bourg (EVS La Civadière, Sous-Préfecture ; secteur champ de foire-hôpital ; secteur Avenue Turgot – Impasse de la Combe - Avenue Thiers – Rue Michelet ; secteur Ecole maternelle Jean Jaurès)
- Ces zones conservent la même structure que le périmètre OPAH RU dans une logique de centre-ville (front urbain, densité, mixité de fonctions, commerces, habitat, services, proximité des équipements et services public)
- De l'extension de ce secteur via l'Avenue Carnot au quartier Gare **zones 1 et 2** ou l'objectif et d'encourager et maîtriser la rénovation et la densification bordant les avenues en installant des dispositifs d'accompagnement et d'incitations légers. Le secteur Gare (**2**) correspond à un autre pôle d'attractivité nécessitant une restructuration importante dont le projet de restructuration d'Intermarché et comportant du foncier stratégique (SNCF, bâtiment Gauthier).

Le secteur d'intervention est défini en fonction des enjeux et des projets en cours ou à venir pour la revitalisation du centre-ville ; et des dispositifs juridiques et financiers de l'ORT connus au jour de signature de la présente convention. Les collectivités se laissent l'opportunité de modifier ce secteur d'intervention si le contenu de l'ORT ou les dispositifs applicables venaient à être modifié de façon conséquente.

8.4 Plan d'action

La déclinaison de la stratégie intercommunale à l'échelle de la ville de Ussel prend la forme de différentes actions, plus ou moins matures. Nous rappelons qu'elles sont répertoriées par axes en **annexe 2**.

ARTICLE 9 – VILLE DE LA COURTINE

9.1. Diagnostic et enjeux spécifiques à la commune

9.1.1. Synthèse du diagnostic

Entre forêts et prairies, la commune de La Courtine est située dans la vallée de la Creuse, à 30 km au sud d'Aubusson. Elle fait partie du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et est ainsi couverte par la Charte du Parc.

Au début du XX^{ème} siècle, l'ouverture de la gare de chemin de fer reliant Ussel à Felletin influença probablement le Ministère des Armées à construire un camp militaire à La Courtine. Dès lors, la ville se développa à partir d'activités économiques (commerces, artisanat, entreprises) jusqu'à devenir un pôle d'échange structurant à l'échelle du territoire de Haute-Corrèze. Elle atteint son pic de population en 1911 avec 1 690 habitants, avant de connaître une décroissance démographique constante accentuée par la fin du service militaire obligatoire en 1997. La commune passe alors sous la barre des 1 000 habitants en 1982, puis des 800 en 2010. Elle ne compte plus que 779 habitants au recensement de 2018.

D'un point de vue structurel, la ville s'articule autour de trois secteurs stratégiques : la ville-haute, la gare et le cœur de la ville-basse. Ces trois espaces s'articulent le long de la départementale et du camp militaire autour desquels s'est développée la ville au XX^{ème} siècle.

La synthèse du diagnostic se base sur une étude paysagère faite par le PNR (2006), les études de l'OPAH-RR (2018), le diagnostic de revitalisation fait par des étudiants en 2022, ainsi qu'une étude sur l'habitat et les commerces vacants réalisée en croisant des données de terrain avec les bases de données cadastrales LOVAC et MAJIC. Un diagnostic de revitalisation du centre-bourg a en effet été mené par des étudiants de Master en développement rural en partenariat avec le PNR Millevaches Limousin. Leur travail en **concertation avec la population** a permis de poser un regard neuf sur les problématiques urbanistiques de la commune et les attentes des habitants. Des ateliers de déambulation en centre-bourg, des sondages et des micros-trottoirs ont été réalisés pour baser le diagnostic sur les besoins et les attentes des personnes vivant à La Courtine, y travaillant ou simplement de passage.

Habitat

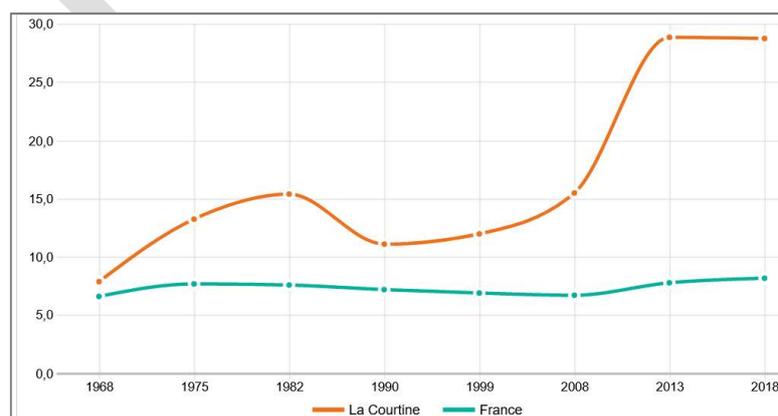


Figure 25 : Graphique du pourcentage de logements vacants au cours du temps (données INSEE)

Le problème principal de l'habitat à La Courtine réside dans un taux de vacance très important (28.7% en 2018) et une qualité du bâti souvent vétuste. La vacance s'organise par îlots, souvent regroupés le long de la départementale où les bâtis mitoyens créent des enfilades vacantes et dégradées, nuisant à l'image de la ville. De plus, la plupart des logements, construits avant 1945 (pour 45 % d'entre eux) pour faire face au développement de la ville et du camp, sont aujourd'hui dans des états de dégradation et d'insalubrité avancés. En effet, les successions, bien souvent en indivision, sans volonté de la part des héritiers d'effectuer des rénovations du bâti expliquent la détérioration progressive des biens. Leur réhabilitation légère apparaît alors insuffisante. De lourds travaux de dédensification et de restructuration à l'échelle d'îlots sont nécessaires.

En (R+1) ou (R+2), souvent sans espace de stationnement dédié ou à proximité, avec un palier donnant sur la départementale et quelquefois, un petit jardin, ces logements ne correspondent plus aux besoins de la population vieillissante et des nouveaux arrivants, recherchant des biens à l'écart de l'axe routier principal. La présence de nombreux bars ou restaurants, aujourd'hui fermés, en rez-de-chaussée des maisons complexifie par ailleurs leur rénovation.

La faiblesse du marché immobilier, le coût important de la rénovation énergétique et de l'adaptation des maisons aux besoins actuels ainsi que les contraintes liées à la dépollution (amiante, plomb) rendent difficile l'équilibre financier des projets et expliquent le peu d'investisseurs sur la commune.



Figure 26 - Exemple type du bâtiment vacant en bordure de départementale

Figure 27 - Carte de la vacance de l'habitat en 2022

Développement Economique

La Courtine bénéficie d'un bassin d'emploi important avec la présence sur son territoire d'entreprises telles que l'usine Alsapan, le camp Militaire, la Blanchisserie du Limousin, la fondation Jacques Chirac (EHPAD), et de commerces.

La départementale qui relie Ussel à Felletin puis Aubusson est un axe stratégique entre la Corrèze et la Creuse. Ce dernier est une ressource pour la commune et ses entreprises. Ces dernières ont toutefois des difficultés à recruter et font face à une vague importante de départs à la retraite.

Mobilités et aménagement de l'espace public

La disposition en « avenue » du bourg, qui a induit la création des deux polarités que sont la ville-haute et la ville-basse, crée des discontinuités d'usage. Ces dernières sont accentuées par la situation géographique de la commune implantée sur une colline. Par conséquent, la liaison ville-basse/ville-haute la moins abrupte se fait nécessairement par la départementale. Or celle-ci est très fréquentée, notamment par des poids lourds, ce qui engendre une insécurité des déplacements piétons et des nuisances à la fois sonores et olfactives.

Les espaces publics adjacents à cet axe sont donc peu fréquentés, les habitants choisissant les espaces plus calmes, devant l'église en ville-haute, ou autour de l'étang de Grattadour et de la gare en ville-basse. Ces espaces sont toutefois peu aménagés et aucun d'entre-deux ne sert véritablement de lieu de rencontre commun pour les habitants des parties haute et basse du bourg).

Si la place du terrain de pétanque, le parking d'accueil de camping-car à proximité du terrain de jeu pour enfants et la salle polyvalente représentent des lieux de rencontre possibles, ils sont actuellement peu mis en valeur.

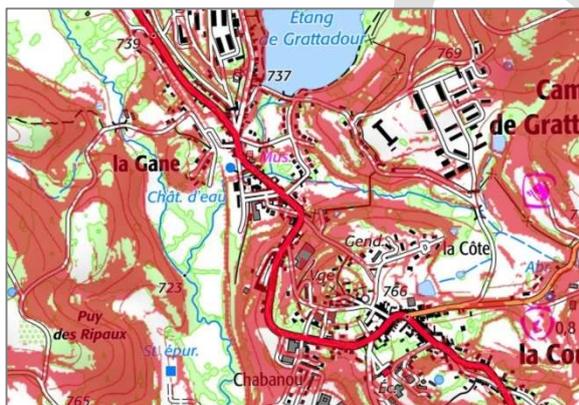


Figure 28 - Carte de La Courtine représentant en rouge les pentes de plus de 10%



Figure 29 - Photographie d'un espace public avec un bâtiment commercial vacant

Cette forme urbaine à la fois linéaire et polycentrique entraîne de nombreux déplacements motorisés pour accéder aux différents commerces, services et lieux de rencontre. Au problème de cheminements piétons inexistant ou peu sécurisés, s'ajoute le stationnement difficile aux abords des principaux commerces. Trois points critiques ont été relevés : au niveau de l'épicerie et du crédit agricole situés sur la route de Crocq (ville-haute), du garage Tachard (rue de la liberté) et devant l'ancienne entrée du camp militaire à proximité des commerces de la ville-basse.

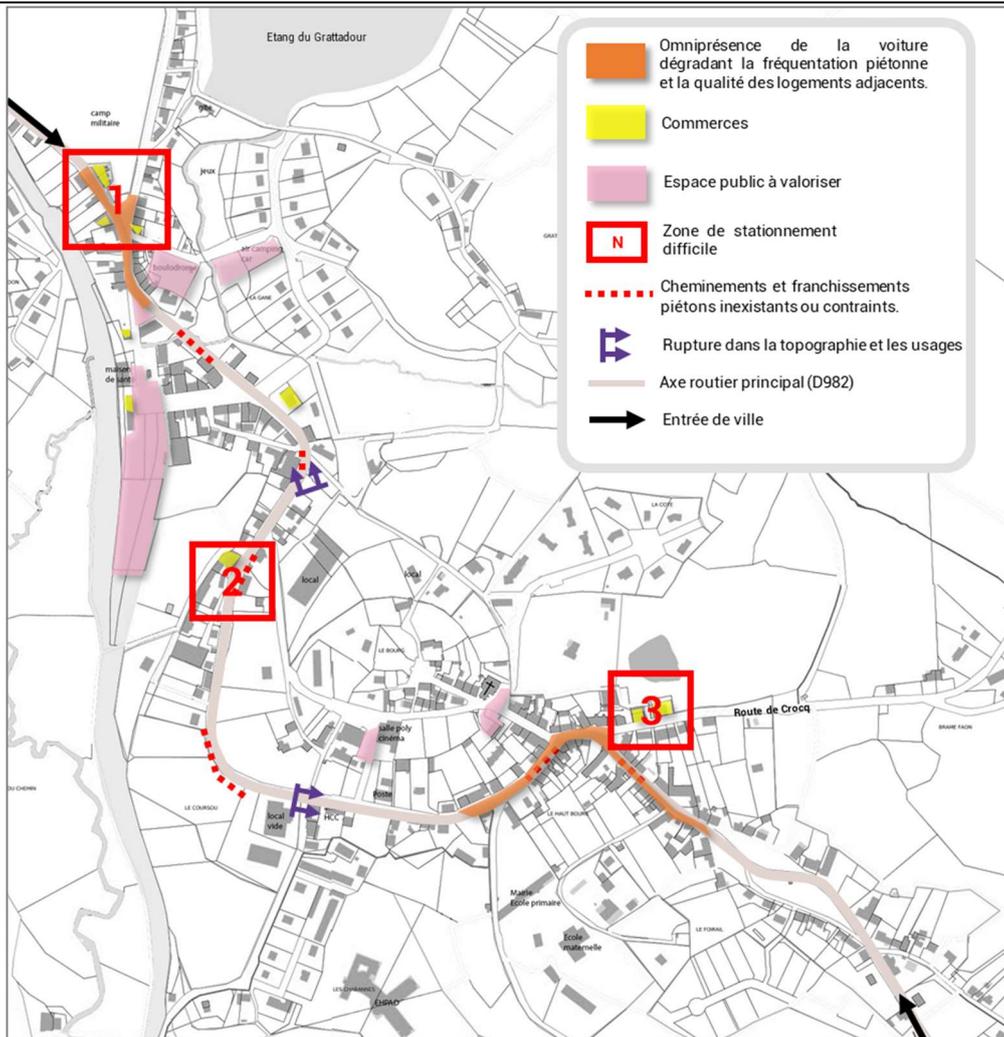


Figure 30 - Carte synthétique de l'aménagement de l'espace et des usages

Patrimoine naturel et bâti

Trois zones d'intérêt patrimonial se distinguent : l'étang du Grattadour, le pourtour de la gare et le bourg ancien près de l'église.

L'étang du Grattadour, à proximité immédiate du centre-ville constitue un patrimoine naturel et écologique remarquable, qui fait l'objet d'un zonage de protection ZNIEFF de type 1. Ses abords, aménagés sous forme de cheminements, sont fréquentés par la population locale qui s'y promène régulièrement.



Figure 32 - Photographie de l'étang du Grattadour



Figure 31 - Photographie de l'Eglise

Le quartier de la gare est également emblématique pour la mémoire militaire du village de La Courtine. De nombreuses cartes postales de soldats débarquant sur les quais ou remontant l'avenue de la gare constituent l'image de La Courtine au début du XX^{ème} siècle.

Enfin le sommet du bourg haut, avec l'église, la place des arbres, représente la partie la plus ancienne de La Courtine. Cet îlot isolé a gardé sa structure de hameau et contraste avec l'effet « village avenue » que l'on trouve le long de la départementale.

Ces différents héritages patrimoniaux, situés à distance de la départementale, constituent des points de rassemblement pour la population et créent l'identité historique du bourg. Ils sont toutefois peu visibles pour les usagers de la départementale et gagneraient à être mis en valeur.

9.1.2. Enjeux

A l'échelle du territoire de Haute-Corrèze, l'enjeu principal de la commune de La Courtine est de conforter son rôle de pôle structurant en renforçant le maillage de l'accès aux commerces, aux services et aux équipements et en revalorisant son image dépréciée, trop souvent réduite à la présence de son camp militaire.

9.2. Déclinaison locale de la stratégie intercommunale

Axe 2 : Habitat

Objectifs généraux partagés

- **Requalifier les centres-bourgs en perte d'attractivité** : en priorisant les logements vacants dégradés situés à des points clefs du bourg. Ces logements pourront être ciblés pour faire l'objet d'une déconstruction, qui permettra ensuite une restructuration des logements voisins en fonction de l'espace libéré. Ceux-ci vont gagner en qualité de vie par la réalisation de nouveaux espaces verts, stationnements et ouvertures dans les pignons. La création d'espaces ouverts va en effet permettre de rompre l'effet « tunnel » induit par la départementale. Les rues, aujourd'hui exclusivement minérales, seront plus aérées et végétalisées. Cette démarche implique une réflexion par îlots et n'ont pas seulement à l'échelle d'un bâtiment.
- **Adapter l'offre de logement à la logique de parcours résidentiel** : en créant notamment une offre de logements intermédiaires pour personnes âgées, entre la maison individuelle et l'EHPAD. L'emplacement de cet habitat inclusif sera à mettre en cohérence avec le projet de revitalisation pour créer depuis cette structure, un accès facilité aux commerces et services.

Axe 3 : Développement économique

L'EPCI a la compétence économique. Il reviendra à la direction Développement économique et marketing territorial de conseiller et d'aider les porteurs de projets, commerçants et entreprises locales.

Axe 4 : Mobilité et aménagement de l'espace public

Objectifs généraux partagés

Relatifs à la mobilité :

- **Repenser les circulations routières en centres-bourgs pour permettre un bon cheminement piéton autour des zones de services et de commerces.** Cet objectif correspond à l'une des problématiques principales du bourg, au vu de sa configuration en bourg-haut et bourg-bas et

de son implantation le long de la départementale. A ce niveau-là, le projet de mise en sécurité des cheminements piétons devra être travaillé.

- **Aménager des liaisons à mobilités douces.** La mobilité douce représente un enjeu majeur pour La Courtine, que ce soit pour relier le bourg-haut et bourg-bas de façon sécurisée ou pour développer le tourisme vert. Un projet de voie verte reliant Ussel à La Courtine a été identifié. En se terminant à la gare, la voie verte contribuerait à la redynamisation de ce quartier. Son articulation avec le chemin de mémoire permettra d'inviter les touristes à rester un peu plus longtemps sur la commune, en les guidant notamment en direction de l'étang de Grattadour.

Relatifs à l'aménagement de l'espace public :

- **Aménager les abords d'espaces d'intérêts touristiques, sociaux ou éducatifs.** Un projet de verger participatif a été identifié. Son emplacement proche des lieux d'intérêts touristiques et sociaux lui permettra d'être à la fois parcouru par les habitants et les touristes.
- **Traiter les espaces publics de façon à encourager le lien social.** Comme il n'est pas envisageable de requalifier l'ensemble des places en même temps, les efforts se concentrent sur les espaces situés autour de la gare et en face du monument aux morts. Ces deux emplacements sont proches des services, des commerces et des futurs projets patrimoniaux et touristiques de la commune puisque le chemin de mémoire et la voie verte commenceront respectivement à proximité

Axe 5 : Equipements et services publics

Objectifs généraux partagés

- **Favoriser l'accès aux soins de la population et anticiper le désert médical sur le territoire.** La commune dispose d'une maison de santé. Pour renforcer son offre de soins elle projette aujourd'hui le rachat d'un bâtiment à proximité pour créer un cabinet dédié à l'accueil d'un ophtalmologue.

Axe 6 : Patrimoine naturel et bâti

Objectifs généraux partagés

- **Rendre vivant le patrimoine de Haute-Corrèze afin de donner une image plus accueillante des centre-bourgs.** Par une déambulation dans les rues, le chemin de mémoire permettra de retracer l'histoire des soldats russes mutinés et tués en 1917, de mettre en valeur les atouts de la commune en passant par l'étang de Grattadour, la gare et les hauteurs du bourg jusqu'à l'église.

Axe 7 : Tourisme

Les axes opérationnels précédemment décrits sont étroitement associés à l'axe touristique, qui comprend les projets de la voie verte et du chemin de mémoire.

9.3. Périmètre d'intervention

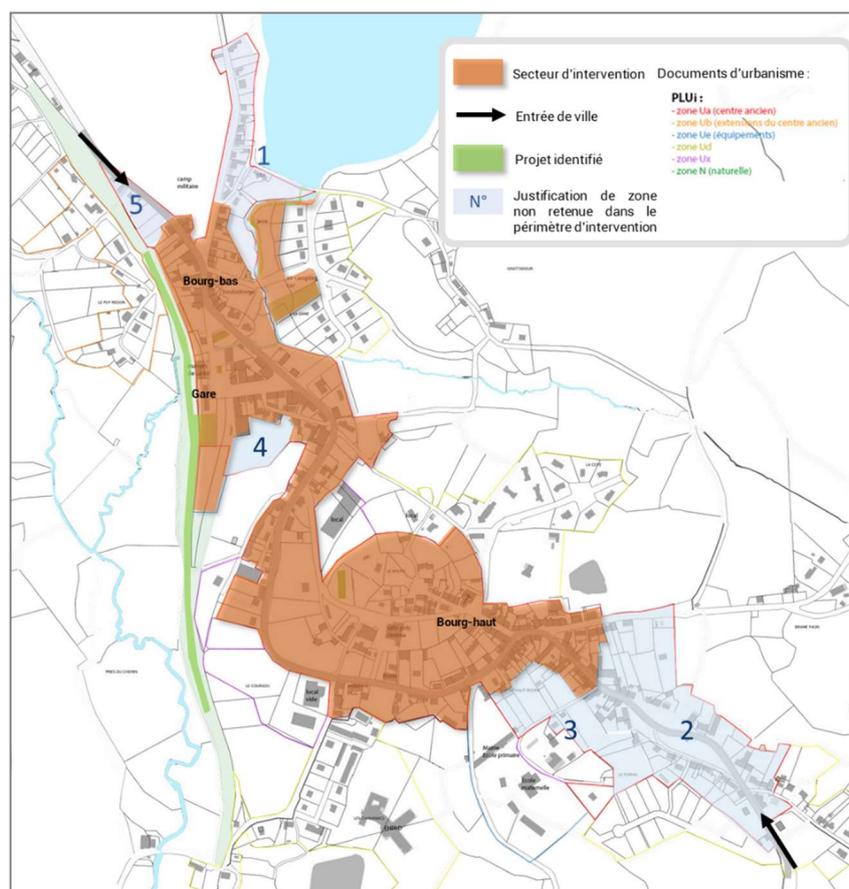


Figure 33 - Périmètre d'intervention de La Courtine

Le périmètre ci-dessus tient particulièrement compte du diagnostic de la vacance de l'habitat (cf. figure 27) et du zonage Ua (centre ancien) du PLUi.

Au regard du diagnostic de la vacance de l'habitat, les **zones 1 et 2** repérées sur la carte ci-dessus sont moins touchées. Depuis la rue descendant à l'étang Grattadour pour la **zone 1** et depuis la rue menant à l'école pour la **zone 2**, les linéaires bâtis laissent place à des maisons individuelles avec jardin. Ces deux secteurs ne comportent pas de projet identifié à ce jour. Ils n'entrent donc pas dans le périmètre d'intervention. **Les zones 3, 4 et 5** sont des espaces de jardins, de champs ou peu urbanisés. Ils n'ont donc pas de problème de vacance et sont à préserver. Ils n'entrent pas dans le périmètre d'intervention. Ce dernier comprend donc le noyau du bourg haut et du bourg bas de La Courtine, ainsi que le secteur de la gare le long de la future voie verte. Pour répondre à la problématique de discontinuité entre ces zones, la liaison assurée par la départementale s'inscrit dans le périmètre d'intervention.

9.4. Actions à l'échelle de la commune

La déclinaison de la stratégie intercommunale à l'échelle de La Courtine prend la forme de différentes actions, plus ou moins matures. Nous rappelons qu'elles sont répertoriées par axes en **annexe 2**.

ARTICLE 10 – VILLE DE BORT-LES-ORGUES

10.1. Diagnostic et enjeux spécifiques à la commune

10.1.1. Synthèse du diagnostic

En limite du territoire de Haute-Corrèze, la commune de Bort-les-Orgues se situe au pied de la colline des Orgues, une coulée de phonolithe issue des monts du Cantal et en fond de vallée. La Dordogne traverse et scinde la ville en deux parties : celle de l'ouest, rattachée à la Corrèze, et celle de l'Est, au Cantal.

L'évolution urbaine de Bort-les-Orgues est liée à son histoire industrielle. Carrefour d'échange entre le Limousin et l'Auvergne, la ville s'est développée historiquement le long d'un axe central commercial, la Grand rue (aujourd'hui rue de Paris). Celle-ci prolonge le pont qui franchit la Dordogne, véritable borne entre les deux régions. Le tissu urbain linéaire s'est progressivement densifié et étendu sous forme de faubourgs le long des deux axes de communication parallèles au cours d'eau. La Dordogne permet le développement d'activités industrielles à partir du XIXe siècle, dont les principales sont la chapellerie, le moulinage de la soie et le cuir. L'essor des tanneries puis la création d'une nouvelle maroquinerie de la marque SOCO par Gustave Brun en 1932 achève de faire de Bort une « cité du cuir ». La prospérité économique provoque par conséquent une forte croissance démographique, qui atteint son apogée en 1962 avec plus de 5 000 habitants. Ces derniers s'installent le long des deux axes qui relient le centre-ville à la chapellerie sur la rive Est, qui deviendra une entreprise textile à partir de 1935, et à la gare sur la rive ouest. L'accroissement démographique s'explique aussi par l'installation des familles des ouvriers qui construisent le barrage hydroélectrique d'EDF entre 1942 et 1952, notamment dans la cité de la Plantade au sud de la ville (voir figure 31). Dans les années 1980, Bort-les-Orgues est touchée par un processus de désindustrialisation. La délocalisation et l'augmentation de la concurrence entraînent la fermeture consécutive des usines, dont la manufacture corrézienne de vêtements (MCV, à l'emplacement de l'ancienne chapellerie) en 1998. Depuis, la ville se confronte à la fois à un phénomène de décroissance démographique, puisqu'elle ne compte plus que 2 700 habitants en 2019 et de vieillissement (plus de 30 % de retraités en 2018 d'après l'Insee). En revanche, l'offre d'emploi reste conséquente.

La synthèse du diagnostic suivant se base sur un ensemble d'études récentes (listées en annexe 1) dont un diagnostic territorial réalisé par la DDT (2015), les études de l'OPAH-RR (2018), une note d'enjeux relatifs à la rénovation urbaine et la création de parcours par le CAUE (2021), l'atelier « Parlons revitalisation » organisé par la municipalité, EDF et Sites et Cités remarquables de France (2021) et l'atelier Flash pour échanger sur la réhabilitation de l'ancienne chapellerie en mars 2022. Ces deux derniers ateliers ont été réalisés en concertation avec la population. Leurs résultats ont été complétés par ceux de questionnaires adressés à la population et aux étudiants, et ceux de la balade urbaine du 11 mai 2022. Co-animée avec le CAUE, celle-ci avait pour objectif de recueillir l'avis et les pratiques des onze habitants et élus présents lors de cette déambulation dans le centre-ville. Conjointement, plusieurs jours de diagnostic sur le terrain ont permis de répertorier la vacance de l'habitat et du commerce, croisée avec les bases de données cadastrales LOVAC et MAJIC.

Habitat

La morphologie urbaine de Bort-les-Orgues se caractérise par trois formes distinctes : le noyau moyenâgeux, au tissu urbain linéaire, dense et aux parcelles très étroites qui s'est développé le long de la rue de Paris ; les deux axes nord/sud, parallèles à la Dordogne, autour desquels se greffent des séries d'immeubles accolés (pour l'avenue de la gare) et de maisons bourgeoises entourées d'un parc à partir du XVII^e siècle ; le tissu pavillonnaire du XX^e siècle très présent au sud de la ville. Au nord, l'urbanisation est interrompue par le barrage.

Le centre historique concentre les deux principales problématiques de l'habitat. D'une part, les immeubles se caractérisent par une forte dégradation et l'insalubrité des logements, en particulier ceux construits avant 1945 (qui représentent plus de 35 % du parc) dues à l'absence de réhabilitation. A l'heure actuelle, le coût élevé de la rénovation énergétique et le faible revenu médian disponible des ménages fiscaux (en-dessous de la moyenne nationale) bloquent la transformation des logements. D'autre part, le taux de vacance augmente depuis la fin des années 1990 pour atteindre 610 logements en 2018 soit près de 30 %. S'il s'explique par la perte d'habitants (moins 2 300 habitants depuis 1962), l'inadéquation entre l'offre de logements et les besoins de la population est aujourd'hui la principale cause de la vacance, qui touche davantage le parc locatif privé (40 % du parc de résidences principales).

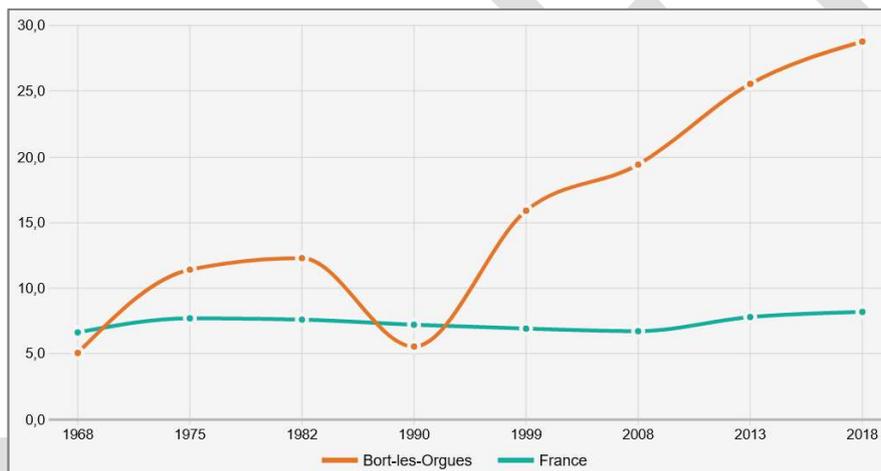


Figure 34 - Graphique montrant l'évolution de la vacance de l'habitat (en pourcentage) de 1968 à 2018 (données Insee)

L'inadaptation des logements à la demande s'explique par leur taille (63 % ont plus de trois pièces alors que 52 % des ménages sont des personnes seules en 2018) et leur manque de confort (espaces extérieurs, efficacité énergétique, stationnement à proximité, luminosité, etc.). La vacance est particulièrement visible autour de la rue de Paris, dont la forte densité bâtie empêche l'apport d'air, de lumière et de points de vue depuis les logements. Les îlots les plus denses sont corolairement les plus vacants. La vacance se répartit de façon plus diffuse, ou par poche, le long de l'avenue de la gare. Pour encourager l'acquisition d'habitation principale et le ravalement de façades, la municipalité a créé l'outil « Bort Rénov'Habitat », qui accorde une aide financière à une quinzaine de porteurs de projets par an.



Figure 35 - Carte de la vacance de l'habitat en 2022

Développement Economique

Par sa situation géographique et son histoire, Bort-les-Orgues constitue un épiscentre de l'activité économique et commerciale. Les petites entreprises (1 à 9 salariés) du commerce, transports et service sont les plus représentées (54,9 % en 2018) avec quelques grosses entreprises telles que Plastic Omnium, Auvergnat Cola et Tholomei. Avec un indice de concentration d'emploi de 194,8 et un taux de chômage de 8,2 % en 2018, l'offre d'emploi ne constitue pas une difficulté à Bort-les-Orgues. L'enjeu est plutôt de fixer la population non bortoise (1 182 actifs contre 641 actifs bortoises) en agissant notamment sur l'habitat et le commerce.

La vacance importante des rez-de-chaussée commerciaux est en effet une problématique majeure du centre-ville, étroitement associée à la vacance de l'habitat au niveau de la rue de Paris. La plupart des propriétaires d'immeubles vacants préfèrent vendre, ou louer, l'entièreté de leur bien, c'est-à-dire le local commercial et le logement en R+1. Généralement, ce dernier n'a d'ailleurs pas d'accès

indépendant. Cette prise de position contraint donc fortement l'occupation des lieux. De plus, les loyers et les taxes foncières des locaux commerciaux restent élevés compte-tenu de leur état de dégradation et de leur nécessaire mise aux normes. Au niveau de la rue de Paris, la déclivité, la circulation à la fois piétonne et automobile peu définie, et le manque de stationnement sont d'autres causes identifiées de vacance. La municipalité a mis en place l'opération « Désir d'entreprendre à Bort » (pour soutenir l'acquisition, la location, la rénovation de locaux commerciaux), a rénové les halles, implanté un espace de coworking et développe une plateforme de e-commerce avec l'aide de la Banque des territoires. Bien qu'encore insuffisantes, ces différentes actions participent progressivement à la revitalisation du centre-ville.

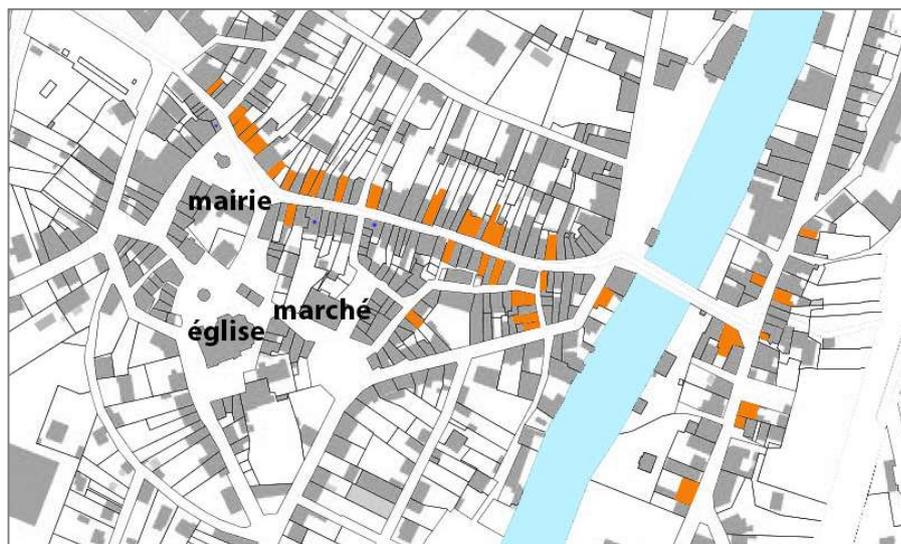


Figure 36 - Carte de la vacance commerciale de Bort en 2022, concentrée dans la rue de Paris

La réhabilitation des friches industrielles, particulièrement présentes sur la partie nord de la ville, représente un autre enjeu majeur de redynamisation économique. La friche MCV (ancienne chapellerie) a notamment bénéficié d'une expertise Flash en mars 2022 pour développer des scénarii de recyclage, qui tiennent compte de sa mise en valeur patrimoniale.



Figure 37 - La friche MCV

Mobilités et aménagement de l'espace public

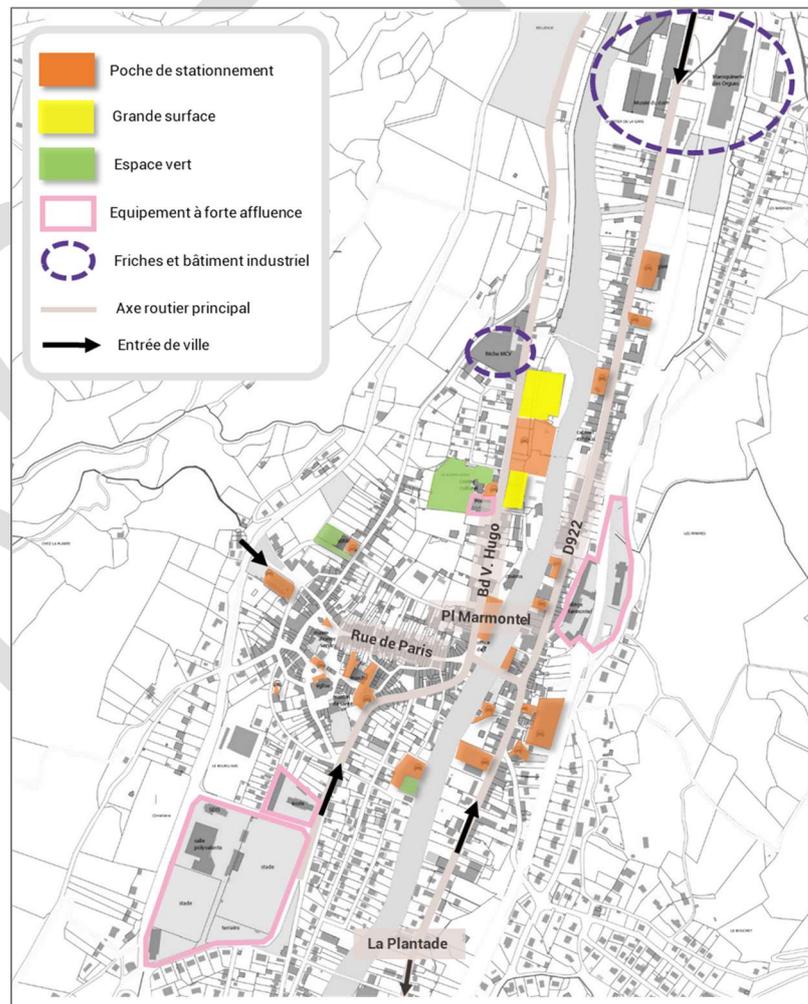
L'extension urbaine le long des axes Victor Hugo et de la gare (D922), parallèles à la Dordogne, crée un centre à la fois étendu et détendu, dont le pont constitue la seule liaison. Cette morphologie en forme de H crée des problématiques de déplacement et de stationnement. Celui-ci se répartit de fait le long des axes, sur le pont et au niveau des places publiques du centre historique, qu'il tend à engorger.

La circulation automobile est largement privilégiée devant les circulations douces et mériterait par endroit une meilleure signalisation (au niveau de la rue de Paris et de la place de Mairie particulièrement). Les parkings bitumés prennent en effet le pas sur l'aménagement d'espaces publics végétalisés et ombragés, peu présents et qu'il faudrait requalifier, comme la place Marmontel, promontoire sur la Dordogne et rare point de vue suffisamment large sur la rivière.

Les liaisons piétonnes et cyclistes, sont à améliorer entre les extrémités de la ville (friche MCV, quartiers résidentiels, gare, pôle sportif) et le centre. Elles vont de pair avec la nécessité de requalifier les entrées de ville, en particulier le long de la D922. Au nord, la succession de friches et bâtiments industriels, de grandes surfaces et d'immeubles crée une discontinuité et une « sensation de vide » aux portes de la ville. Au sud, l'entrée de ville est obstruée : l'avenue offre peu de points de vue sur le bourg et apparaît interminable jusqu'au pont, qui permet de rejoindre le centre. L'entrée ouest de la ville, en revanche plus qualifiée, est marquée par une forte déclivité jusqu'à la Dordogne, rendant la partie haute du centre (place de la mairie) moins accessible à pied, notamment pour les personnes âgées.

Equipements et services publics

Bort-les-Orgues propose un pôle service publics en haut de la rue de Paris avec la création d'une maison France Services à côté de la mairie. Elle est dotée de nombreux équipements relatifs à l'éducation (une MAM ouverte en décembre 2021, une école maternelle, une école élémentaire, le collège Marmontel, le lycée professionnel Bort-Artense), au sport (stade, piscine, boulodrome, etc.), à la santé (maison de santé, cabinets médicaux, CHU) et à la culture (bibliothèque, cinéma, musée de la tannerie et du cuir). Ils se répartissent dans le centre-ville, le long des deux axes principaux et dans la partie sud de la ville pour le pôle sportif. On constate à la fois la nécessité de rénover certains équipements (comme les terrains de tennis), de compléter l'offre et de faciliter leur liaison comme la Dordogne crée une frontière géographique.



Patrimoine naturel et bâti

Labellisée porte d'entrée du PNR des volcans d'Auvergne et Station verte depuis 2006, Bort-les-Orgues présente un patrimoine paysager, industriel, architectural et culturel varié. La Dordogne, classée « réserve de biosphère » à l'UNESCO et valorisée par l'association « de villages en barrages », est un atout majeur de la ville. Actuellement, ses rives présentent peu d'aménagements publics hormis la place Marmontel, les façades à proximité de l'eau, visibles et participant à l'image de la ville, sont souvent délabrées. Le canyon du saut de la Saule qui enjambe la Rhue et le site naturel des Orgues, qui offre l'un des plus beaux panoramas du massif central, pourraient également être davantage mis en valeur par le développement d'activités sportives dédiées.

Le patrimoine bâti de différentes époques montre l'histoire de la ville. Les édifices les plus remarquables sont l'église Saint-Germain (XIIe siècle), le château de Val (XVe siècle) le long du lac de Bort et la halle au blé (XIXe siècle) classée Monument Historique. Le passé industriel de la ville se révèle par la présence de plusieurs friches (la chapellerie/friche MCV, les anciennes tanneries devenue le musée du cuir) et de bâtiments art-déco des années 1920-1930. Le barrage EDF et le marché couvert en béton précontraint constituent le patrimoine moderne de la ville. Cet héritage est régulièrement valorisé lors des journées européennes du patrimoine et des interventions ponctuelles du CAUE et du Pays d'art et d'histoire.



Figure 40 - Vue sur les Orgues et la Dordogne



Figure 39 - Le marché couvert art-déco

Tourisme

Directement en lien avec la richesse du patrimoine, l'offre touristique de Bort-les-Orgues s'articule entre le centre historique, les zones périphériques (visite du barrage EDF, musée de la tannerie) et les espaces naturels (site des Orgues, château de Val). La présence du lac, qui permet un ensemble d'activités nautiques (ski nautique, kayak, pédalos), de rivières (pêche, baignade) et de chemins de randonnées représente un attrait touristique qui se mesure par la diversité d'offres d'hébergement (VVF, campings, etc.). L'enjeu principal repose sur la liaison entre le centre-ville et ces différents pôles touristiques, aussi bien physique que signalétique. La voie verte va assurer cette connexion par un aménagement dédié au niveau du collège Marmontel, situé à l'articulation de plusieurs départs de chemins de randonnées vers la partie Est de la ville.

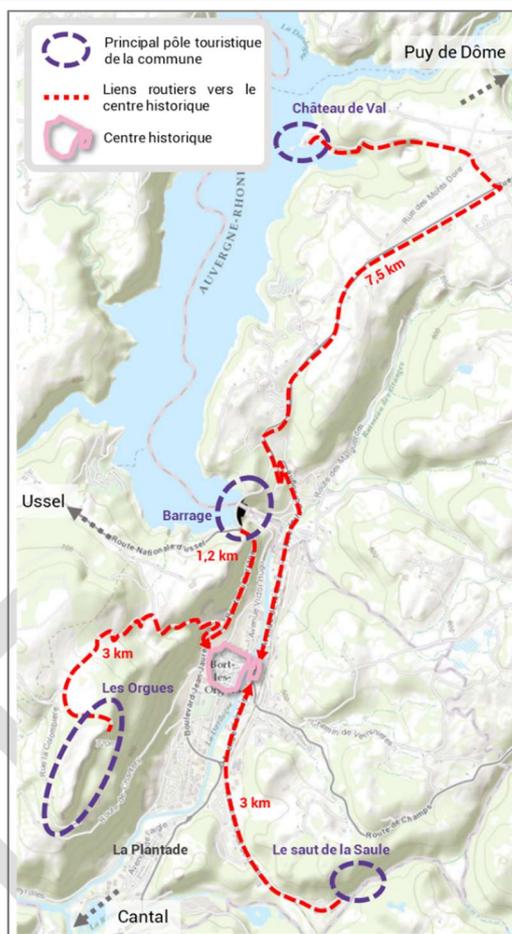


Figure 41 - Carte des principaux lieux touristiques et de leur liaison routière au centre-ville (2022)

10.1.2. Enjeux

L'enjeu principal de Bort-les-Orgues est de conforter son rôle de pôle structurant à l'échelle du territoire de Haute-Corrèze par le renforcement de son attractivité résidentielle et touristique. Celui-ci passe par la restructuration d'îlots du centre-ville et l'amélioration du maillage urbain entre le centre-bourg, la friche MCV, la partie nord de la ville (barrage, le musée de la tannerie et la gare) et les quartiers pavillonnaires périphériques.

10.2. Déclinaison locale de la stratégie intercommunale

Axe 2 : Habitat

Objectifs généraux partagés

- **Requalifier les centres-bourgs en perte d'attractivité** par la mise en œuvre de projets de déconstruction d'îlots particulièrement denses et touchés par la vacance, conjointement à la réhabilitation des maisons adjacentes (rénovation énergétique, mise aux normes d'accessibilité, réalisation d'ouvertures dans les pignons). L'apport d'air et de lumière, et la création d'espaces verts et/ou de stationnement dans l'espace libéré pourront directement bénéficier aux habitants de l'îlot.
- **Améliorer la performance énergétique des logements pour lutter contre la précarité énergétique** par la réalisation d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble du parc communal

en prévision de l'installation de panneaux photovoltaïque par Corrèze Energies Renouvelables. Dans ce cadre-là, un programme d'isolation complète des deux écoles a été lancé.

- **Adapter l'offre de logement à la logique de parcours résidentiel** par la construction de vingt logements par Corrèze Habitat et la COPROD au niveau de la friche MCV.
- **Adapter les logements au vieillissement de la population en améliorant l'accessibilité** par le projet de restructuration de la résidence pour séniors du Pré-Mongéal, aujourd'hui vacante à 40 %. Sa mise aux normes énergétiques et d'accessibilité nécessaire pose la question d'une restructuration complète du bâtiment pour l'adapter aux besoins actuels des personnes âgées (séjours saisonniers, logements-tests et intergénérationnels, etc.).
- **Adapter l'offre de logements sociaux pour tenir compte des évolutions démographiques et sociétales comme le vieillissement de la population** par la démolition de deux barres de logements sociaux obsolètes et du foyer de travailleurs dans le secteur Pré-Mongéal par Corrèze-Habitat. Les logements individuels avec jardins reconstruits sur les parcelles seront plus adaptés aux attentes de la population éligible aux critères sociaux. Ce projet va de pair avec la restructuration de la parcelle de la gendarmerie et de celle, attenante, des logements collectifs attribués aux gendarmes.



Figure 42 - Le secteur Pré-Mongéal au sud de Bort (situation du quartier sur la figure 43)

Axe 3 : Développement économique

Objectifs généraux partagés

L'EPCI a la compétence économique. Il reviendra à la direction Développement économique et marketing territorial de conseiller et d'aider les porteurs de projets, commerçants et entreprises locales.

Axe 4 : Mobilité et aménagement de l'espace public

Objectifs généraux partagés

Relatifs à la mobilité :

- **Aménager des liaisons à mobilités douces** par le projet d'aménagement de voie verte de la gare de Bort-les-Orgues en direction de Ydes dans le Cantal. L'enjeu est de rendre la voie verte accessible en proposant suffisamment de places de parking (dont deux bornes de recharge pour véhicules électriques) avec le réaménagement de leur accès depuis le centre-ville, de la

connecter aux cheminements existants (parcours santé au niveau de l'hôpital, chemins de randonnées) et au centre-ville par la réalisation de voies douces (cyclables et piétonnes). L'avenue de la gare va être repensée dans cette logique.

Relatifs à l'aménagement de l'espace public :

- **Traiter les espaces publics de façon à encourager le lien social** par le réaménagement de la place Marmontel. Unique espace public à proximité directe et surplombant la Dordogne, la place Marmontel est un parking arboré qui accueille ponctuellement des événements festifs. Sa partie attenante au boulevard Victor Hugo est actuellement aménagée en trottoir élargi ponctué de plantations en bosquets. Pour en faire un lieu de rencontre privilégié et rompre avec sa minéralité, les usages de cet espace seront transformés.

Axe 5 : Equipements et services publics

Objectifs généraux partagés

- **Offrir des lieux de détente et de loisir en améliorant les équipements publics liés au sport** par la restructuration et la création d'équipements (réflexion sur l'implantation d'un city-stade et d'une micro-crèche)
- **Améliorer l'empreinte écologique des équipements liés aux services publics** par la rénovation énergétique des bâtiments publics obsolètes. Le passage de l'éclairage public en LED récemment réalisé s'inscrit dans cette démarche.

Axe 6 : Patrimoine naturel et bâti

Objectifs généraux partagés

- **Entretenir, requalifier et valoriser nos sites patrimoniaux** par le réaménagement du site des Orgues. Visible depuis le centre-ville, l'objectif est de le relier physiquement avec le bourg notamment par la mise en valeur des chemins de randonnées existants.

Axe 7 : Tourisme

Objectifs généraux partagés

- **Coordonner un maillage cohérent des sites touristiques (Zone d'Activité Touristique)**. Les projets de la voie verte et du réaménagement des Orgues, précédemment décrits, sont étroitement associés à l'axe touristique. Il s'agira d'améliorer leur articulation avec les chemins de randonnée existants et le centre-ville, et de mettre en valeur les autres pôles attractifs de la ville (comme la crête du barrage, le site des Aubazines, les savoir-faire locaux dans les zones artisanales) avec des éléments de signalisation adaptés (bornes interactives, etc.).

10.3. Périmètre d'intervention

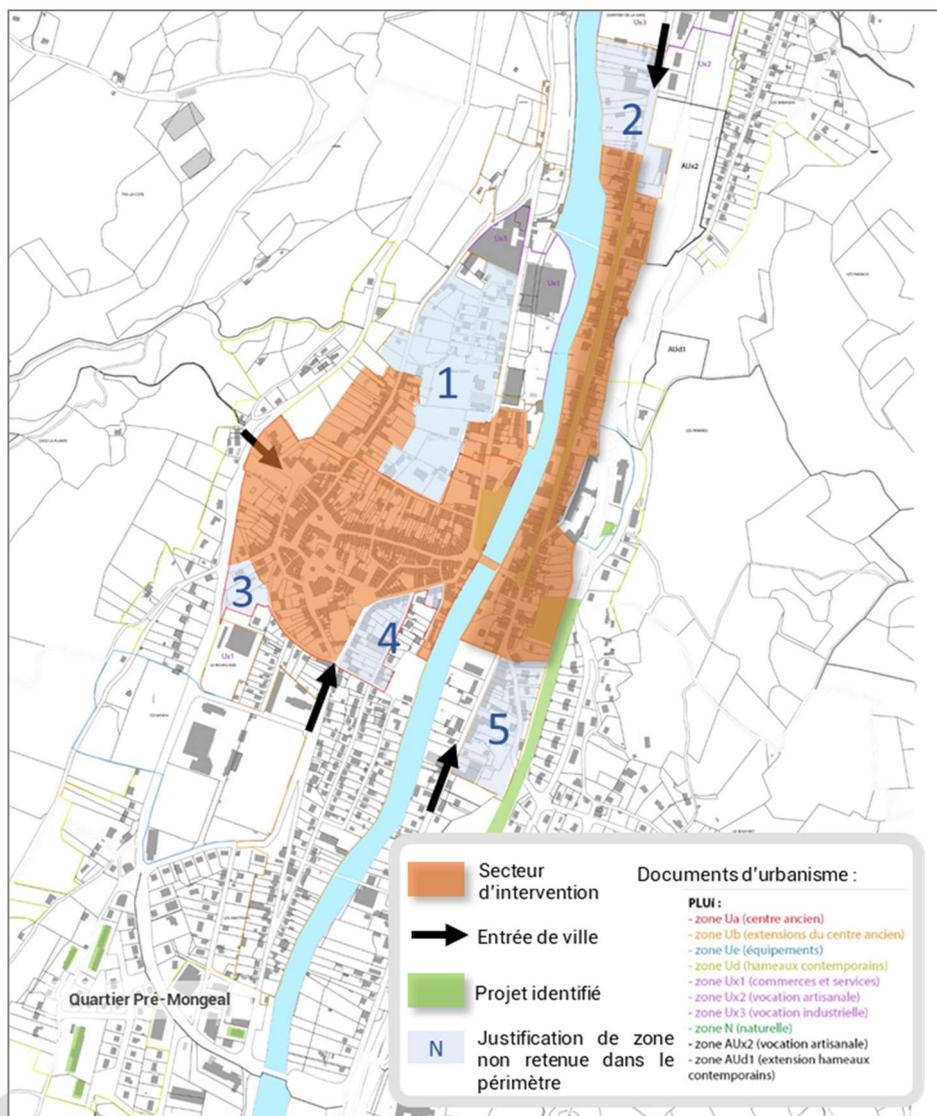


Figure 43 - Périmètre d'intervention de Bort-les-Orgues

Le périmètre ci-dessus tient particulièrement compte du diagnostic de la vacance de l'habitat (cf. figure 35) et du PLUi en cours (zone Ua). Il s'arrête à la limite des fronts urbanisés. Au nord, les **zones 1 et 2**, essentiellement composées de maisons individuelles occupées, ne sont donc pas concernées. Au sud, les **zones 3, 4 et 5** sont en dehors du périmètre : les maisons pavillonnaires (zones 3 et 4) et les immeubles (zone 5) ne présentent pas de problématique de vacance particulière.

10.4. Actions à l'échelle de la commune

La déclinaison de la stratégie intercommunale à l'échelle de Bort-les-Orgues prend la forme de différentes actions, plus ou moins matures. Nous rappelons qu'elles sont répertoriées par axes en **annexe 2**.

ARTICLE 11 – VILLE DE NEUVIC

11.1. Diagnostic et enjeux spécifiques à la commune

11.1.1. Synthèse du diagnostic

La commune de Neuvic se situe sur le plateau à proximité des gorges de la Dordogne et est traversée par l'un de ses affluents, la Triouzoune. Sa superficie est la deuxième plus étendue du département derrière Meymac.

Partie prenante du duché de Ventadour, le bourg médiéval s'est construit entre l'église et le château d'Ussel le long de la rue du commerce. Des faubourgs se développent à partir du XIXe siècle au niveau des deux principaux axes de communication, la route de Bort (D20) et la D982 vers le sud. Ils se caractérisent par des alignements de maisons mitoyennes profitant de longues parcelles. L'actuelle rue de la Poste et la place Neuve (place Gambetta) deviennent les nouveaux espaces centraux, de commerces et de rencontres. En parallèle, l'extension urbaine s'organise en nombreux hameaux, qui deviennent de petits villages peuplés, permettant à Neuvic d'atteindre son pic démographique en 1866 avec 3 425 habitants.

Le début du XXe siècle est marqué par l'essor du tourisme notamment grâce au passage du Transcorrèzien (liaison Tulle-Ussel par Neuvic). Les hôtels, villas et l'ancien hospice construits en style Art-déco témoignent de cette période de villégiature. De 1912 à 1965, le maire Henri Queuille participe à l'attractivité de Neuvic en engageant des travaux d'aménagement public (jardin, lavoir), d'embellissement et en développant les établissements scolaires agricoles. La création de la retenue d'eau (410 hectares) sur la Triouzoune par la mise en service du barrage hydroélectrique en 1945 est décisive. Le lac, situé à un kilomètre à l'Est du centre-ville, va permettre le déploiement d'activités sport-nature (pêche, randonnées, golf, base nautique) et d'aménagements touristiques. Si la démographie reste relativement stable jusqu'au milieu du XXe siècle, elle décroît ensuite, jusqu'à passer sous la barre des 2 000 habitants en 1968. En 2019, le recensement affiche 1 659 habitants. Malgré ce manque de dynamisme démographique et une population vieillissante, les étudiants représentent un quart des Neuvicois, ce qui constitue un atout indéniable pour la commune.

La synthèse du diagnostic suivant se base sur un ensemble d'études récentes (listées en *annexe 1*) dont un diagnostic territorial réalisé par la DDT (2015), le livret « Parcours Neuvic d'Ussel » réalisé en 2017 par le Pays d'art et d'histoire, les études de l'OPAH-RR (2018) et les ateliers réguliers de concertation et d'informations pour le projet du Tiers-Lieu depuis décembre 2021. Ces derniers ont été coordonnés par un chargé de projet, mis à disposition par Haute-Corrèze Communauté à la ville de Neuvic. Au-delà des besoins relatifs au Tiers-Lieu, les ateliers ont fait émerger les attentes de la population en termes de services et d'associations. Pour compléter ces données, des questionnaires ont été adressés à la population et aux étudiants, et une balade urbaine a été organisée le 12 mai 2022. Co-animée avec le Pays d'art et d'histoire, celle-ci avait pour objectif de recueillir l'avis et les pratiques des habitants et élus présents lors de cette déambulation dans le centre-ville. Conjointement, plusieurs jours de diagnostic sur le terrain ont permis de répertorier la vacance de l'habitat et du commerce, qui a été croisée avec les bases de données cadastrales LOVAC et MAJIC.

Habitat

La morphologie urbaine de Neuvic se caractérise par le tissu urbain médiéval, dense autour de la rue du commerce mais dont les longues parcelles permettent aux logements de bénéficier de jardins ; par les faubourgs du XIXe et début du XXe siècles, composés de maisons mitoyennes alignées le long des axes de circulation ou de villas bourgeoises ; et par le tissu pavillonnaire post-seconde Guerre Mondiale. Quelle que soit leur typologie, les maisons sont généralement dotées de jardin, ce qui constitue un atout majeur pour Neuvic. Toutefois, trois problématiques co-existent. Si la vacance de l'habitat (13 % en 2018) n'est pas particulièrement importante à l'échelle de la ville, elle se concentre dans le centre-ville, atteint des logements vétustes aussi bien publics que privés et augmente depuis 2013.

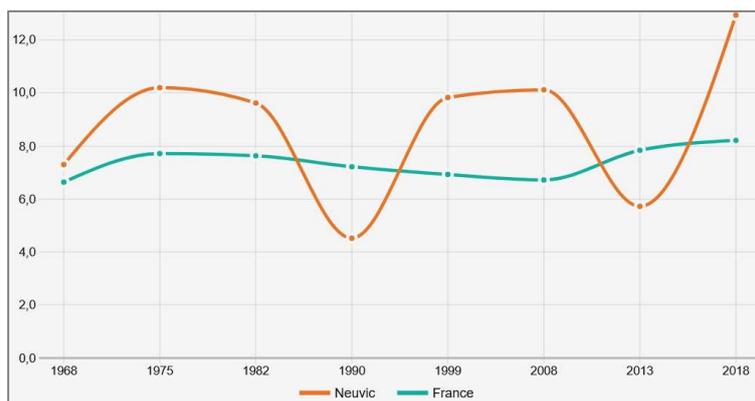


Figure 44 - Evolution de la vacance de l'habitat de 1968 à 2018

L'inoccupation et l'obsolescence des logements en centre ancien s'expliquent à la fois par l'absence de rénovation d'un bâti généralement vieillissant, de parcelles souvent sans jardin et de loyers trop élevés considérant l'état de dégradation. Plusieurs cas de maisons dont les propriétaires sont partis en EHPAD sont également recensés. Le deuxième constat est celui d'une inadéquation entre la typologie des logements (maisons individuelles en majorité) et les besoins de la population à la fois vieillissante (réduction de la taille des ménages) et qui compte de nombreux étudiants. Lorsqu'ils résident en centre-ville, ces derniers occupent souvent des logements dégradés situés aux étages des locaux commerciaux. Enfin, le centre de Neuvic se caractérise par la présence de plusieurs édifices des années 1930 en friche, comme l'ancien hospice et l'hôtel brande, dont la reconversion se pose.

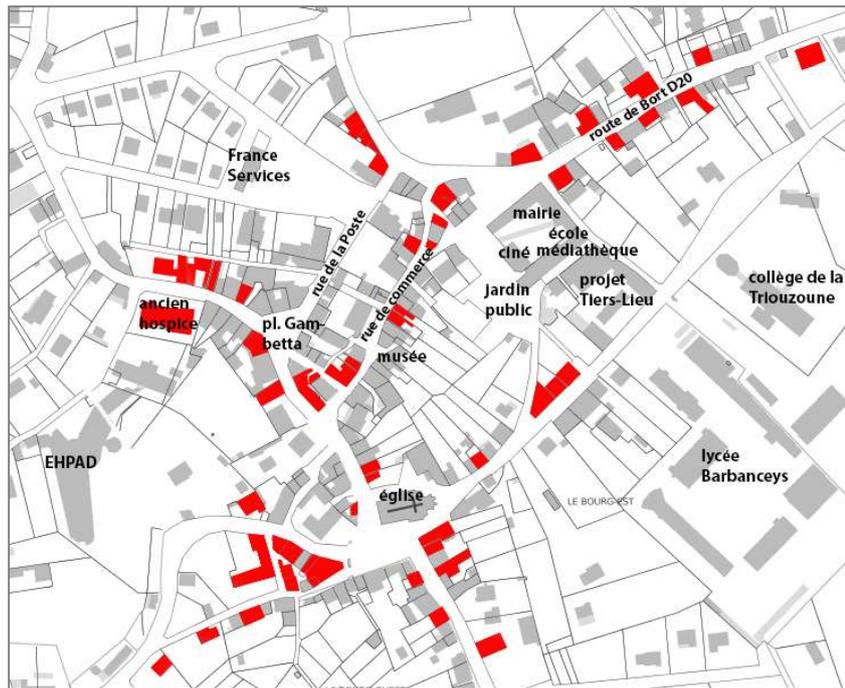


Figure 45 - Carte de la vacance de l'habitat en 2022



Figure 47 - L'ancien hôtel Brande en face de la mairie



Figure 46 - L'ancien hospice vue depuis de la rue

Développement Economique

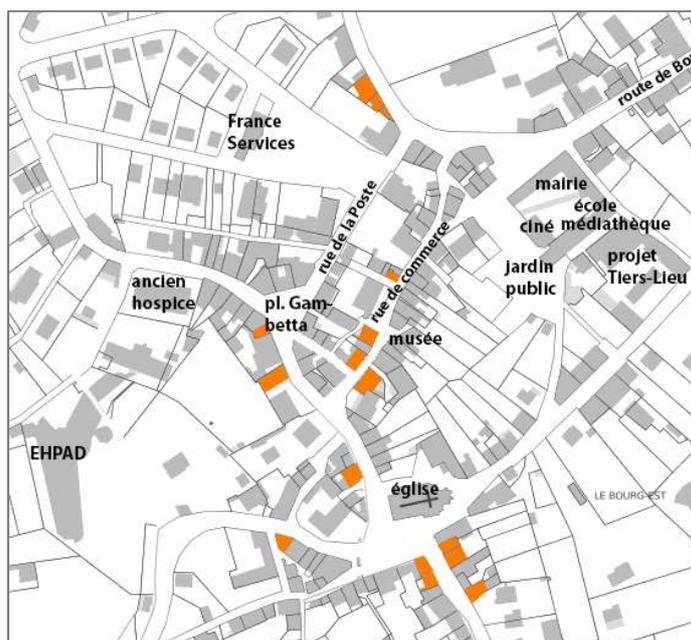


Figure 48 - Carte des commerces vacants en 2022

L'économie de Neuvic repose essentiellement sur l'offre touristique (hébergement, restauration) concentrée autour du lac de la Triouzoune, sur l'administration publique et l'enseignement, ainsi que sur les commerces du centre-ville. Si les activités autour du lac sont en essor, les structures hôtelières et touristiques communales sont vieillissantes et l'attractivité économique du centre décline. Les rez-de-chaussée commerciaux vacants progressent en raison de leur loyer souvent trop élevé et de leur mise aux normes nécessaire, ce qui n'encourage ni la location, ni la rénovation par les propriétaires. Pour encourager l'installation de porteurs de projet, la municipalité a créé une boutique éphémère l'année dernière. L'expérience va être renouvelée cet été. Si l'offre commerciale apparaît suffisamment diversifiée, aussi parce qu'elle est complétée par quelques grandes surfaces à proximité du centre (Intermarché, Gamm Vert), les habitants pointent un manque au niveau de la restauration en centre-ville et des plages horaires des bars trop réduites. Enfin, le marché de la place Henri Queuille est fréquenté le mercredi matin, mais son attractivité pourrait être renforcée.

Mobilités et aménagement de l'espace public

Le réseau d'espaces publics de Neuvic fonctionne en une boucle reliant la mairie, la maison France Service, la place Gambetta et le parvis de l'église. Celle-ci se caractérise d'abord par une circulation automobile dense et rapide à certains moments de la journée, notamment au niveau de la rue de la Poste, rendant le carrefour Gambetta dangereux. La circulation piétonne est actuellement peu facilitée et pourrait être améliorée. On constate également un manque de stationnements et la présence de véhicules « ventouses » au niveau des rues centrales et qui empêchent le stationnement temporaire des habitants. Parmi les entrées de bourg, l'entrée nord depuis Ussel est ensuite particulièrement déqualifiée. Au niveau du rond-point, elle offre un panorama sur les murs de l'Arboretum, le champ de foire qui apparaît comme un vaste terrain vague, le Gamm Vert et l'ancien café de la Gare actuellement en arrêté de péril. Enfin, les aménagements du jardin public sont vieillissants : les fontaines mériteraient d'être nettoyées et le préau-terrasse rénové pour redevenir accessible. La connexion piétonne de cet espace avec le centre-ville pourrait être améliorée au sud.

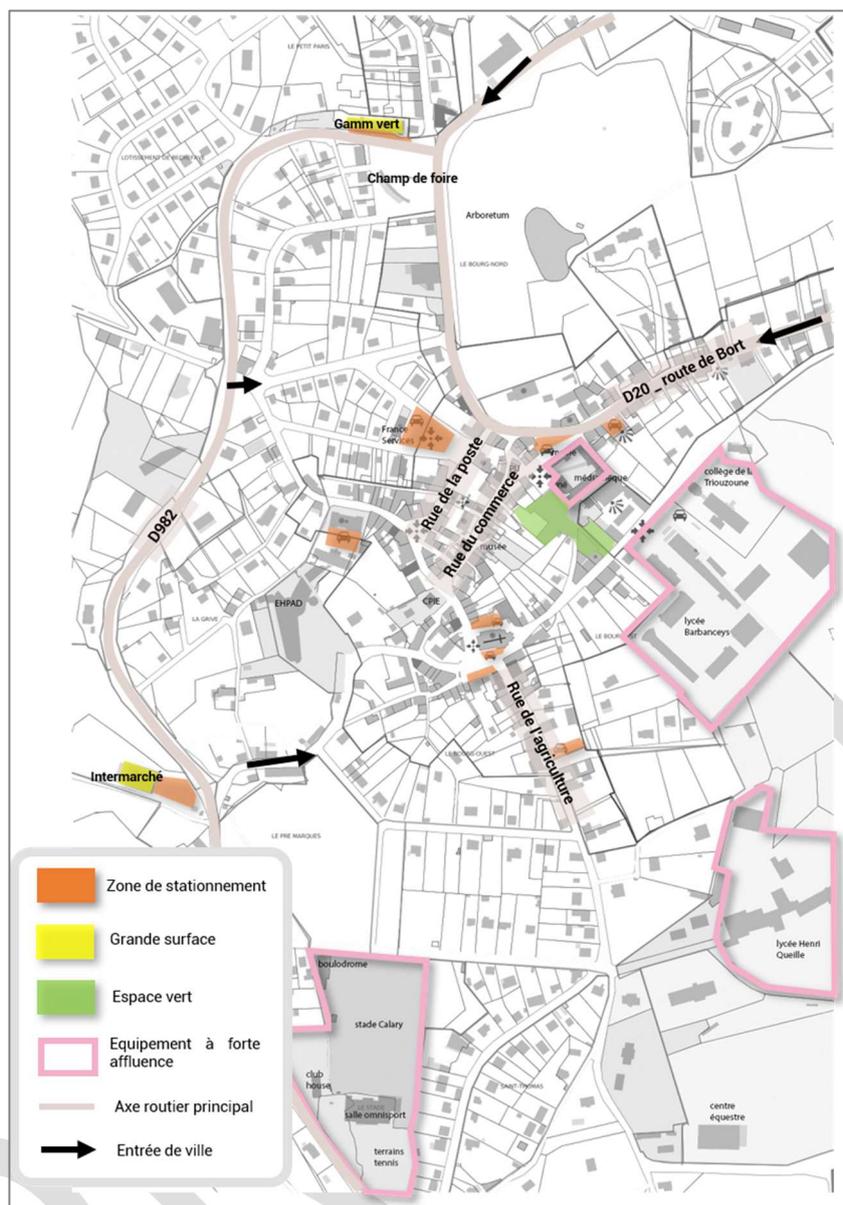


Figure 49 - Carte de la mobilité et des équipements publics à Neuvic (2022)

Équipements et services publics

Neuvic est doté de nombreux équipements et services publics (maison France Services, Poste, etc.), relatifs à l'éducation et la jeunesse (une école maternelle, une école élémentaire, le collège de la Triouzoune, le lycée professionnel Barbanceys et le lycée agricole Henri Queille, le Point Information Jeunesse), au sport (stade, boudrome, centre équestre, city stade etc.), à la santé (maison de santé, cabinets médicaux, EHPAD) et à la culture (médiathèque, cinéma, musée de la résistance, l'arboretum). Ils se répartissent entre le centre-ville et des zones dédiées au sud de la ville. On constate à la fois un vieillissement d'équipements publics autour du stade Calary (salle omnisport, club house), l'obsolescence énergétique de certains bâtiments publics comme la salle polyvalente et la présence d'un ensemble de bâtis inoccupés appartenant au lycée Barbanceys. Celui-ci a été identifié pour être aménagé en Tiers-lieu.

Patrimoine naturel et bâti

Neuvic révèle un patrimoine architectural remarquable de différentes époques. On note la présence de l'église romane de Saint-Etienne, des hôtels particuliers Veilhan (XVe), Saint-Mexant (XVIe) et de la tour des cinq pierres dans le centre-ville. Le patrimoine du XXe siècle est aussi très représenté avec l'existence de plusieurs villas, l'hôtel Brande et l'ancien hospice du début du siècle, puis l'œuvre du sculpteur Henri Proszynski des années 1930. Il a réalisé deux cariatides et la fontaine du berger dans le jardin public, puis les huit statues art-déco à l'entrée du lycée Barbanceys. Cet ensemble est d'ailleurs labellisé Patrimoine XXe. On trouve également plusieurs édifices emblématiques de cette période comme le lavoir des Granges, inspiré de l'art-déco (mosaïque) et de l'architecture moderne (longues ouvertures) et les aménagements bétonnés du champ de foire.



Figure 50 - La tour des cinq pierres



Figure 51 - La fontaine du berger réalisée par H.Proszynski

Le patrimoine naturel est aussi riche que le patrimoine bâti. L'arboretum du château de Neuvic planté au début du XIXe est un jardin à l'anglaise présentant une variété d'espèces (350 espèces dans un parcours de 3 km) et doublement labellisé « Jardin Remarquable » et « Arbres remarquables ». Le puy Chaffaud, qui s'étend sur plusieurs hectares au nord de la ville, est un autre arboretum mais aménagé dans les années 1930 en parcours de santé, qui offre une vue sur les monts environnants. Enfin, le lac de la Triouzoune, classé « Pavillon bleu d'Europe » et ses abords constituent une réserve de biodiversité.

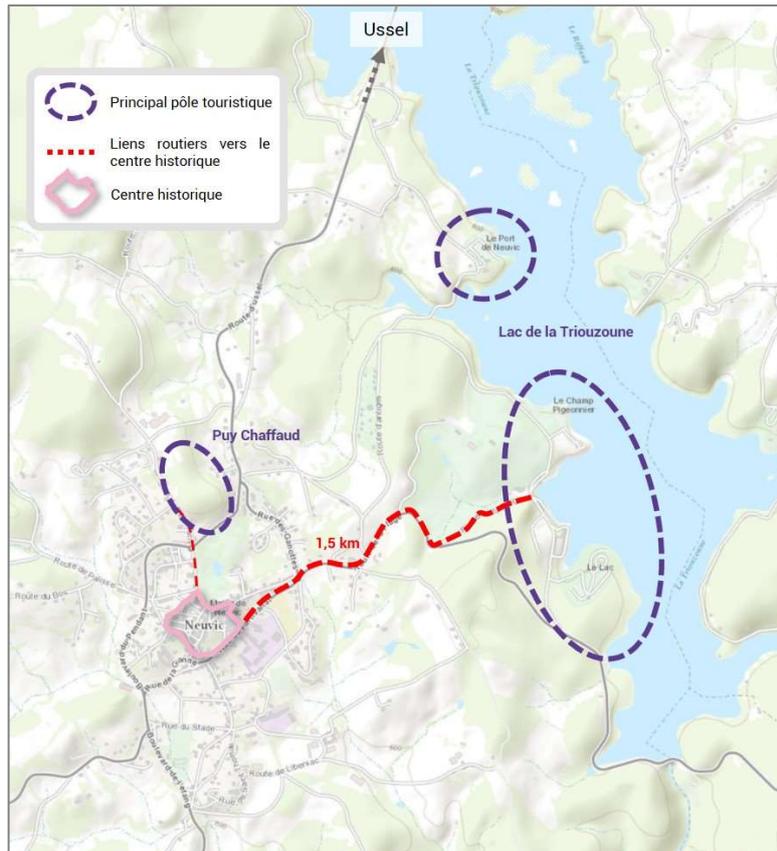


Figure 52 - Le rapport entre le centre-ville de Neuvic et ses pôles touristiques périphériques

11.1.2. Enjeux

L'enjeu principal de Neuvic est de conforter son rôle de pôle structurant à l'échelle du territoire de Haute-Corrèze par le renforcement de son attractivité résidentielle et touristique. Celui-ci passe par la réhabilitation du bâti (logements, friches, équipements) en centre-ville, le renforcement de l'offre culturelle et commerciale et l'amélioration des liaisons entre le centre et ses pôles touristiques périphériques.

11.2. Déclinaison locale de la stratégie intercommunale

Axe 2 : Habitat

Objectifs généraux partagés

- **Améliorer la performance énergétique des logements pour lutter contre la précarité énergétique** par la rénovation du patrimoine locatif communal (mise aux normes énergétiques et d'accessibilité).
- **Adapter les logements au vieillissement de la population en améliorant l'accessibilité** par la réhabilitation de l'ancien hospice. Edifice à l'architecture remarquable du début du XXe siècle, il est aujourd'hui en friche. La municipalité projette sa reconversion en résidence intergénérationnelle proposant des logements pour les étudiants et pour les seniors, qui pourront bénéficier des soins proposés à l'EHPAD. En tant que point d'articulation entre le centre-ville et l'EHPAD, le réaménagement des abords de l'hospice pourra également améliorer leur liaison. En parallèle, le lotissement Clozange, qui répond aussi à l'objectif d'**offrir**

une alternative à la production de logements est destiné à accueillir de l'habitat inclusif pour personnes âgées sous forme de petites unités de vie. Cette nouvelle offre complétera le parcours résidentiel des séniors neuvicois selon leur degré d'autonomie : d'abord les unités de vie partagée de Clozange, ensuite les logements intergénérationnels de l'ancien hospice, enfin l'EHPAD.

- **Requalifier les centres-bourgs en perte d'attractivité** par le renforcement du dispositif de rénovation et d'embellissement des façades du centre-ville et par la restructuration des îlots particulièrement denses et inhabités du centre bourg.

Axe 3 : Développement économique

Objectifs généraux partagés

L'EPCI a la compétence économique. Il reviendra à la direction Développement économique et marketing territorial de conseiller et d'aider les porteurs de projets, commerçants et entreprises locales. Le projet de Tiers-Lieu s'inscrit dans le volet économique, et plus particulièrement dans l'objectif « **impulser l'essor de l'économie sociale et solidaire** » de la stratégie intercommunale, mais touche également au volet culturel de la revitalisation.

Axe 4 : Mobilité et aménagement de l'espace public

Objectifs généraux partagés

Relatifs à la mobilité :

- **Repenser les circulations routières en centres-bourgs pour permettre un bon cheminement piéton autour des zones de services et de commerces** par le réaménagement des mobilités douces en centre-ville, notamment au niveau du carrefour Gambetta. Les liaisons piétonnes, à penser en cohabitation avec les liaisons routières, sont à améliorer du centre vers les deux lycées et la zone d'équipements sportifs au sud de la ville.
- **Améliorer l'accès au stationnement en centre-bourg** notamment le long des rues en instaurant par exemple des places de stationnement réglementées (zone bleue).

Relatifs à l'aménagement de l'espace public :

- **Aménager des liaisons à mobilités douces** entre le jardin public, qui fera l'objet d'un projet paysager, la place de la mairie et le musée de la Résistance pour faciliter les cheminements piétons.

Axe 5 : Equipements et services publics

Objectifs généraux partagés

- **Améliorer l'empreinte écologique des équipements liés aux services publics** par la rénovation énergétique de la salle polyvalente, de la maison France Services (remplacement des chaufferies) et de la salle omnisport (installation de panneaux photovoltaïques), dont l'espace sera également réaménagé en salles modulables. Une réflexion est également en cours sur la mise en place d'un réseau de chaleur communal, sur la rénovation et le renforcement des espaces d'accueil du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).
- **Offrir des lieux de détente et de loisir en améliorant les équipements publics liés au sport** par la création d'un complexe sportif (salle multisports et dojo) à destination des établissements scolaires, la création de deux terrains de tennis et la restructuration du club-house.

Axe 6 : Patrimoine naturel et bâti

Objectifs généraux partagés

- **Entretien, requalifier et valoriser nos sites patrimoniaux** par la rénovation de l'ensemble de statues du jardin public (fontaines, cariatides, préau-terrasses) et des huit cariatides sur le parvis du lycée Barbanceys d'Henri Proszynski. L'objectif est de les intégrer à un parcours patrimonial et touristique à l'échelle du centre-ville.

Axe 7 : Tourisme

Objectifs généraux partagés

- **Coordonner un maillage cohérent des sites touristiques** par la création des sentiers sur les abords du lac de la Triouzoune à relier au centre-ville.

11.3. Périmètre d'intervention

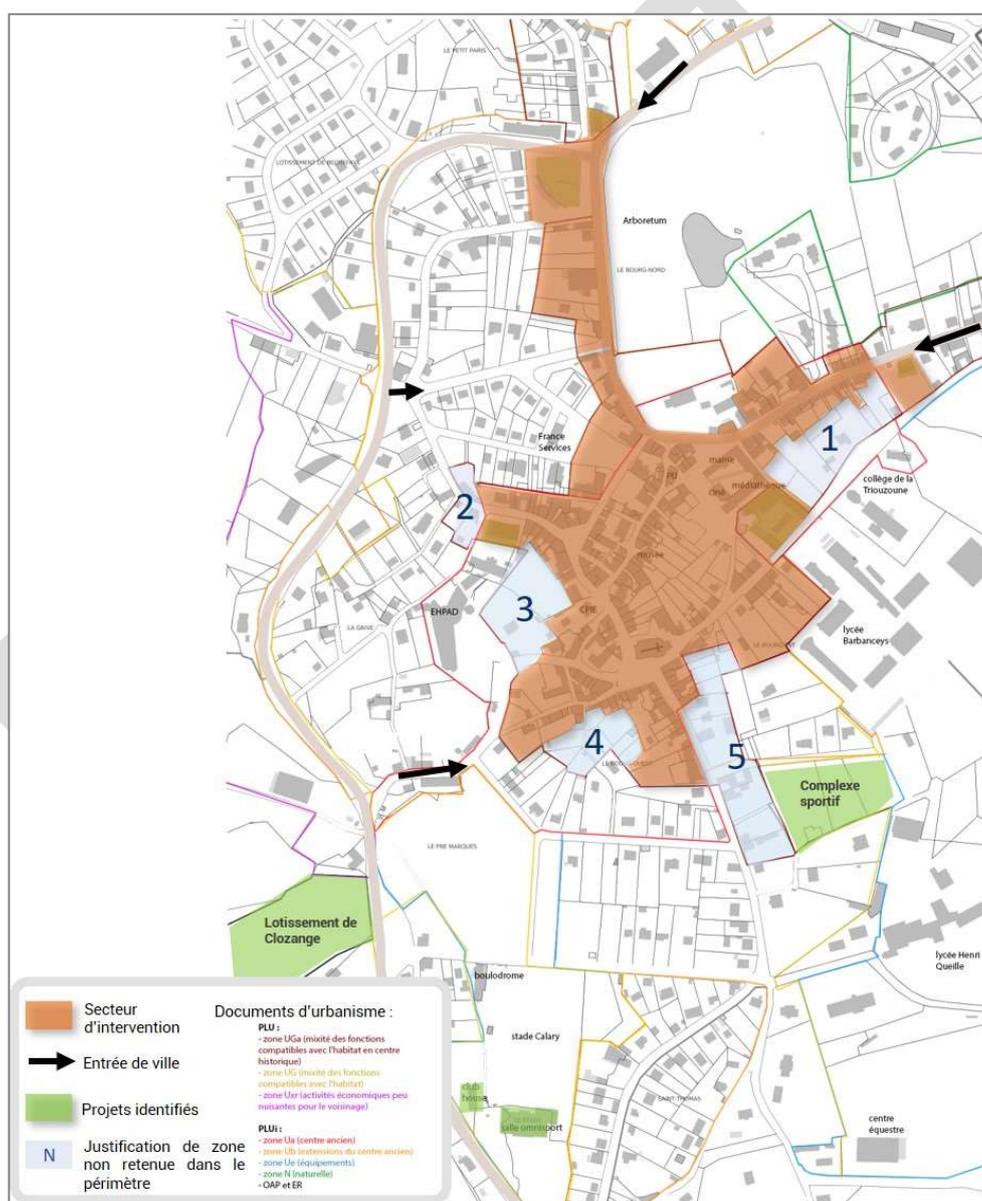


Figure 53 - Le périmètre d'intervention de Neuvic

Le périmètre d'intervention s'appuie sur le diagnostic de la vacance de l'habitat (cf. figure 45) et les tracés du PLU et du PLUi en cours. Il coïncide étroitement avec la zone UGa du PLU. Les zones numérotées 1, 2, 3, 4 et 5 n'y sont pas comprises car elles se composent de maisons individuelles occupées avec de grandes parcelles de jardin, contrairement au pourtour des axes d'entrée de ville (route de Bort, D982, rue de l'agriculture) qui concentrent des poches de vacance du commerce et de l'habitat.

11.4. Actions à l'échelle de la commune

La déclinaison de la stratégie intercommunale à l'échelle de Neuvic prend la forme de différentes actions, plus ou moins matures. Nous rappelons qu'elles sont répertoriées par axes en **annexe 2**.

correspondant aux anciennes entrées du bourg historique et les périphéries constituées de pavillons du XXe siècle.

Le centre historique concentre les principales problématiques de l'habitat. L'inadéquation des logements à la demande et leur dégradation créent des dynamiques de vacance par îlot. Certains d'entre-eux ont été rénovés. D'autres, se sont totalement vidés. Dans les rues du centre ancien, ils correspondent à des bâtiments de typologie assez similaire. Ce sont le plus souvent des habitats non traversants ou donnant sur de petites cours intérieures. Ces biens se situent souvent dans des rues étroites en (R+2) ou (R+3), sans place de stationnement à proximité ni espace extérieur.

A l'inverse, la vacance dans les quartiers résidentiels périphérique est plus diffuse et l'on retrouve une certaine dynamique immobilière pour les anciennes maisons bourgeoises proches du centre.

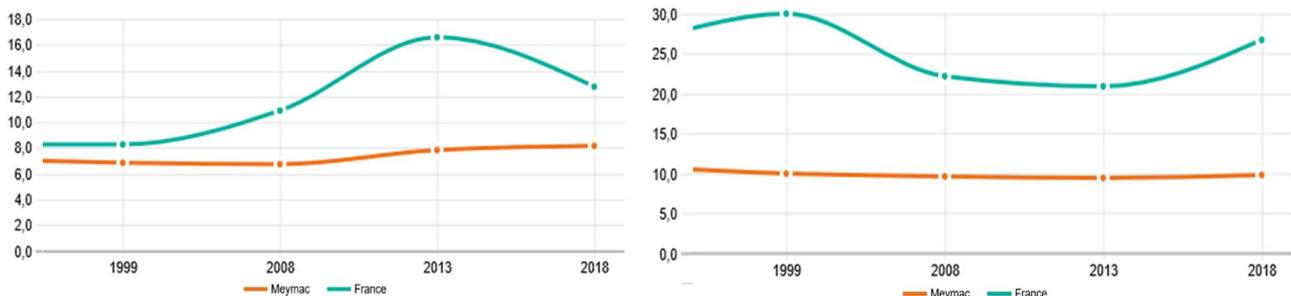


Figure 55 Graphique montrant l'évolution de la vacance de l'habitat (en pourcentage) de 1999 à 2018 à gauche et le pourcentage de résidences secondaires sur la même période (d'après les données Insee)

Le marché de l'immobilier meymacois est plus dynamique que celui des autres villes figurant dans l'ORT. La valeur locative des biens qui y est un peu plus élevée, est attractive pour les investisseurs. Par conséquent, la courbe de la vacance s'est inversée depuis 2013, la population restant constante c'est le nombre de résidences secondaires qui a augmenté pour atteindre 26.8% en 2018 loin devant la moyenne nationale de 9.7% (données Insee 2018).

Développement Economique

Les entreprises

Proches de l'autoroute, de la D1089 reliant Brive à Clermont et de la D979 reliant la Corrèze et le plateau de Millevaches à Limoges, Meymac se situe sur une zone de carrefour intéressante pour le développement économique. Son économie est fortement liée au secteur bois et de l'Energie-bois avec la présence d'entreprises notamment implantées dans la zone d'activité de Maubech et l'école forestière de Meymac reconnue au niveau national.

L'industrie pharmaceutique est également présente sur la commune depuis 1990. Après plusieurs ventes et une restructuration importante en 2015, l'activité s'est spécialisée dans le domaine de la sous-traitance et de la production de génériques.

Le commerce

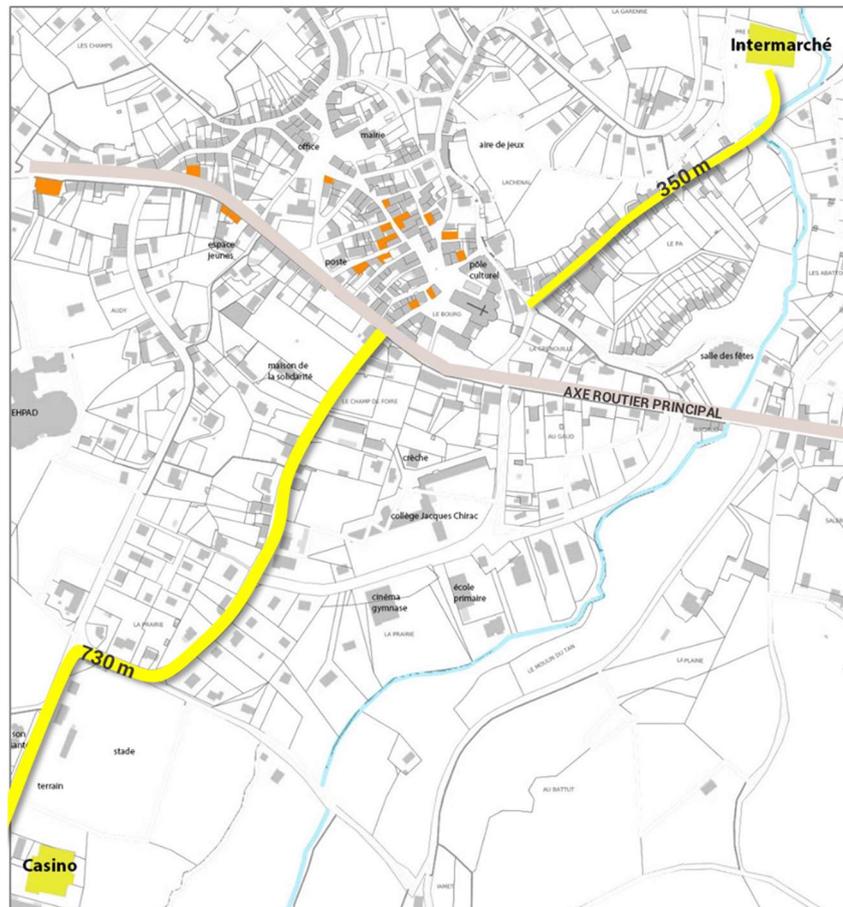


Figure 56 Carte montrant l'influence des zones commerciales proches du centre-bourg

Bien qu'appartenant au bassin de vie d'Ussel, l'offre commerciale sur la commune est assez importante. On y retrouve des grandes surfaces (Intermarché, Casino et Gammevert). Leur proximité avec le centre-ville crée une concurrence avec les commerces de la Grand rue et l'avenue limousine. La concertation avec les habitants a ainsi montré certains manques en centre-bourg comme la presse quotidienne, la restauration en extérieur et une pharmacie.

Mobilités et aménagement de l'espace public

La morphologie du centre ancien sur la butte de l'abbaye, impose des lieux de stationnement sur les grands parkings périphériques. Il en résulte une accumulation de voitures « ventouses » sur la place de l'église et proche des commerces.

En centre bourg la circulation piétonne est assez aisée mais la Grand rue a fort dénivelé dévalue la partie haute du bourg et crée des contraintes d'accessibilité aux commerces.

Les liaisons piétonnes et cyclistes sont à améliorer entre le centre-ville, les équipements publics (stade, collège, cinéma), les lieux touristiques (lac de Séchemaille, La Garenne) et la gare SNCF, très isolée au sud-Est de la ville.

Equipements et services publics

Meymac est dotée d'un ensemble d'équipements et services publics assez complet (Poste, maison France Services, maison de la solidarité départementale etc.). Les équipements relatifs à l'éducation sont tous représentés : une MAM, une école maternelle, une école primaire, un collège, un lycée ainsi qu'une école forestière. L'offre en sports et culture est également bien représentée avec différents complexes sportifs et stades, le cinéma, le musée Marius Vazeilles, le centre culturel etc. Bien qu'existante, l'offre médicale est insuffisante et comme ailleurs sur le territoire, le départ en retraite des médecins généralistes est à anticiper.

Patrimoine naturel et bâti

L'abbaye Saint-André-Saint-Léger de Meymac, classée monument historique, est le bâtiment emblématique de la ville, visible depuis l'entrée de l'avenue Limousine. Ancienne église et prieuré puis abbaye bénédictine, elle accueille dans l'aile qui abritait la salle capitulaire et le dortoir des moines, le musée d'Archéologie et du Patrimoine Marius Vazeilles. L'autre partie, qui correspond à l'ancien Hôtel-Dieu, accueille depuis 2015 le pôle culturel intercommunal Clau del país.

La fontaine des négociants en vin, la halle du XVe siècle, une maison des Ventadour au niveau de la rue Neuve, l'ancien canal et ses moulins, le beffroi, le château des Moines-Larose ou maison Gaye-Bordas ainsi que les nombreuses maisons bourgeoises des marchands de vin, font du centre ancien un patrimoine bâti très riche.



Figure 58 Photographie de la fontaine des négociants en vin en haut de la Grand rue



Figure 57 Photographie de la maison Gaye-Bordas

La commune de Meymac est entourée d'un patrimoine naturel très diversifié. On y trouve notamment des tourbières, quelques landes, des ripisylves préservées, des forêts de hêtres et de chênes et des plantations de résineux (notamment la douglaseraie des Farges, forêt domaniale du XIXe siècle comportant plusieurs douglas remarquables). Le mont Bessou, point culminant du Limousin et du parc naturel régional de Millevaches, avec sa tour panoramique, ainsi que la « route des hêtres », ancienne RN 679, offrent des vues uniques sur les monts du Cantal et la vallée des Farges.

Ces différents espaces ainsi que sa labélisation « Ville étoilée » au sein de la réserve mondiale de ciel étoilé, qui font rayonner l'image de la commune au-delà des frontières du territoire, sont des atouts pour renforcer son attrait touristique et résidentiel.

Tourisme

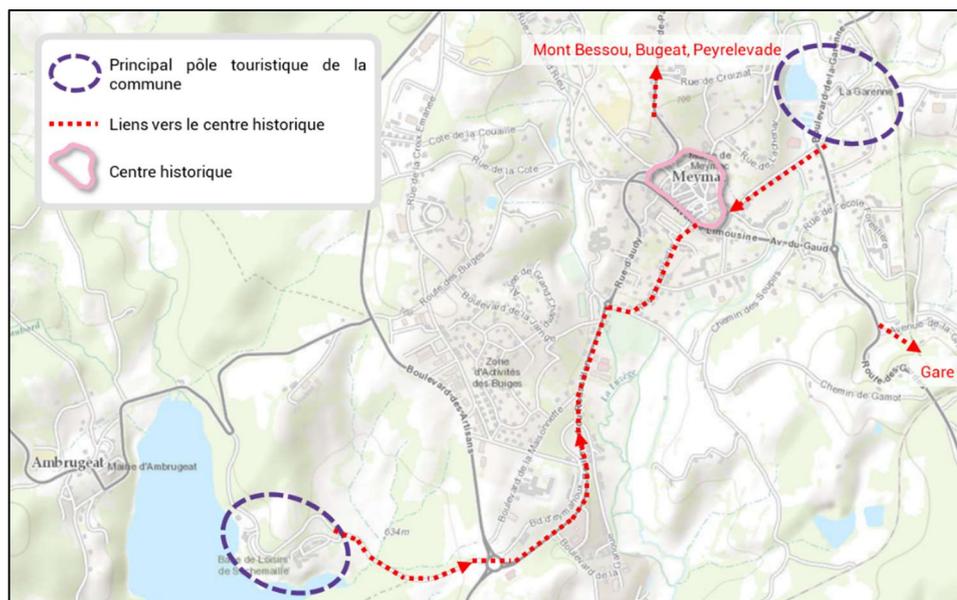


Figure 59 Carte des principaux pôles touristiques et leur liaison routière avec le centre-ville

De par son patrimoine, sa position géographique au pied du Mont Bessou et aux portes du plateau de Millevaches et sa programmation culturelle, Meymac est l'un des principaux pôles touristiques de Haute-Corrèze. Elle fait partie des « Plus beaux détours de France », guide reconnu et convoité notamment par les camping-caristes. Son dynamisme durant les mois de juillet et août lui donne une visibilité hors des frontières du territoire.

Le lac de Séchemaille, qui propose une offre touristique très complète (baignade, sports nautiques, pêche) et la zone d'accueil de la Garenne représentent des zones très fréquentées en été, dont les flux vers le centre-ville doivent être pris en compte.

12.1.2. Enjeux

12.2. Déclinaison locale de la stratégie intercommunale

Les actions engagées et à réaliser sont reprises par axe dans le tableau global du plan d'action en **annexe 2**. Chaque action en cours ou mature est développée dans une fiche action dédiée en **annexe 4**.

Les leviers juridiques que la commune souhaite mettre en œuvre dans le cadre de cette présente convention sont développés par action dans le tableau global en **annexe 2** de la présente convention. Ci-dessous sont décrits les projets qui ne sont pas assez mûrs pour être identifiés dans les fiches actions.

AXE 2 : Habitat :

Objectifs généraux partagés

- **Requalifier les centres-bourgs en perte d'attractivité** par l'aide aux particuliers en centre-bourg via l'opération façade et la requalification des espaces publics en bas de la Grand rue et autour l'abbaye.

Axe 3 : Développement économique :

Objectifs généraux partagés

- **Développer l'offre immobilière d'accueil : prioriser l'implantation de porteurs de projets en cœur de ville, protéger les linéaires commerciaux et aider à la rénovation des locaux commerciaux dans le centre-ville** par l'acquisition d'un immeuble vacant en centre ancien. Après rénovation, ce local sera mis à la location à prix attractif pour faciliter l'implantation de nouveaux commerçants sur la Grand rue.
- **Impulser l'essor de l'économie sociale et solidaire** par l'installation d'un tiers-lieu dans une maison emblématique du centre bourg en face de l'abbaye, la maison Gaye-Bordas. Ce projet porté par un collectif privé entre parfaitement dans la stratégie de redynamisation des centres-anciens.

AXE 4 : Mobilités et aménagement de l'espace public :

Objectifs généraux partagés

- **Aménager les abords d'espaces d'intérêts touristiques, sociaux ou éducatifs** en repensant le centre-bourg ancien, place de la croix et de l'église aux abords directs de l'abbaye, du centre culturel, des commerces et lieux de restauration de la partie basse de la Grand rue. Ce réaménagement permet de **repenser la circulation routière en centre-ville pour permettre un bon cheminement piéton** et mettre en valeur le patrimoine attenant. Avec des espaces de pauses autour du tilleul, son aménagement **encouragera le lien social**.

AXE 5 : Equipements et services publics :

Objectifs généraux partagés

- **Favoriser l'accès au soin de la population et anticiper le désert médical sur le territoire** par la création d'une maison médicale modulaire permettant l'accueil de nouveaux professionnels de santé.
- **Améliorer l'empreinte écologique des équipements liés aux services publics** par la rénovation du cinéma municipal qui sert également à l'étage de gymnase.

AXE 6 : Patrimoine naturel et bâti :

Objectifs généraux partagés

- **Rendre vivant le patrimoine de Haute-Corrèze afin de donner une image plus accueillante des centre-bourgs** par l'implantation d'une microfolie et la restructuration du MAP Marius Vaseille situé place de l'église.
- **Entretien, requalifier et valoriser nos sites patrimoniaux** par la mise en lumière et réaménagement du tour de l'abbaye.

12.3. Périmètre d'intervention

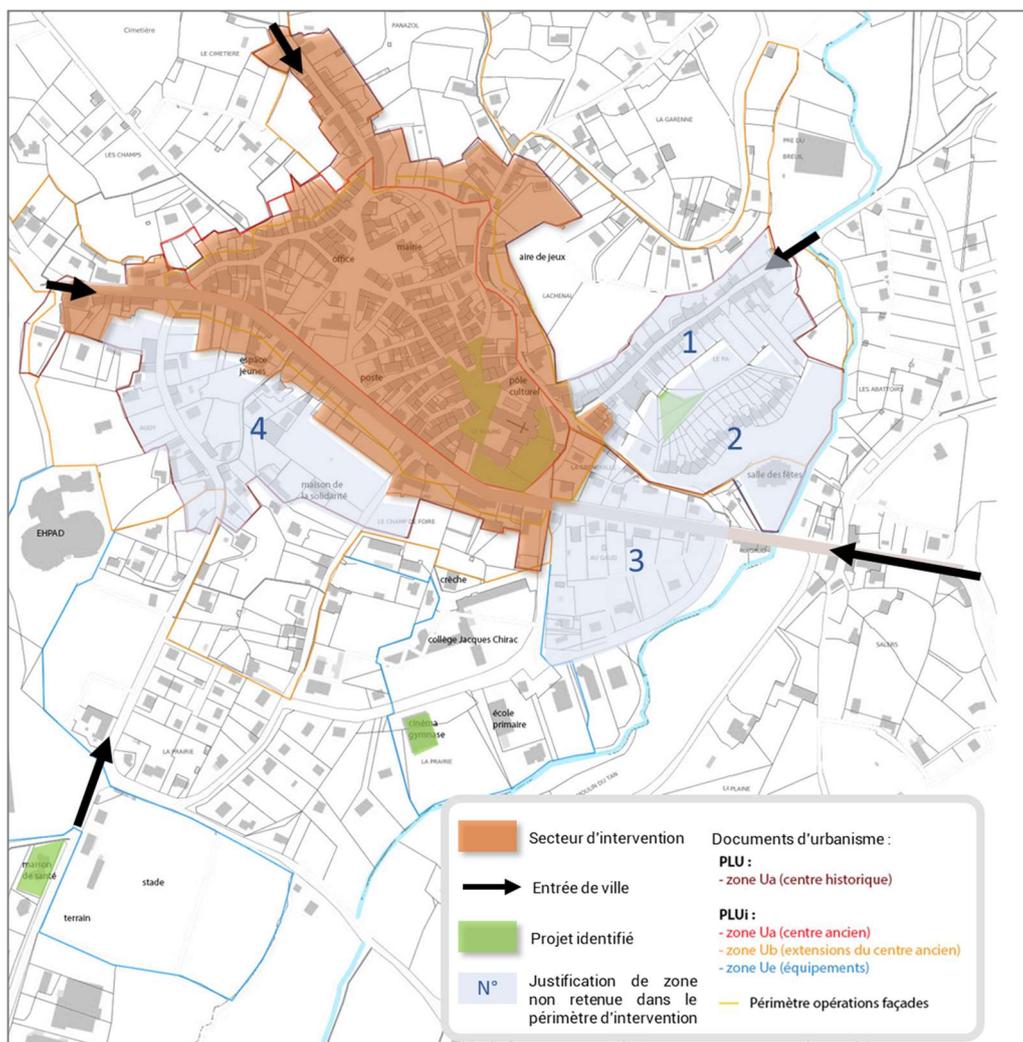


Figure 60 Cartographie du secteur d'intervention

Le périmètre s'appuie sur la zone Ua du PLU en cours (zone correspondant au centre-historique). Cette dernière comprend donc la zone Ua (centre ancien) du futur PLUi ainsi que les parcelles le long de l'avenue, axe principal du centre bourg de Meymac. L'entrée de ville au Nord correspondant à la zone Ua entre également dans le périmètre d'intervention pour répondre aux enjeux de vacance de l'habitat le long de cet axe. A contrario, bien que située en zone Ua du PLU, **la zone 1** n'entre pas dans le périmètre d'intervention. En effet, la vacance de l'habitat est peu marquée le long de cette rue où de nombreuses maisons ont été rénovées. L'axe est assez fréquenté puisqu'il constitue la liaison entre le centre commercial Intermarché et le centre-bourg. Cette zone est principalement à vocation d'habitat. **La zone 2** n'entre pas dans le secteur d'intervention bien qu'un projet de maison pour seniors soit identifiée (*en vert sur la figure 60*). Elle comprend des pavillons mitoyens des années 60 avec des jardins à l'arrière, généralement occupés, et des espaces verts autour de la salle des fêtes. Il pourra être ajouté au périmètre d'intervention si un projet le nécessite. Le **zonage 3 et 4** à vocation d'habitat se caractérisent par de grandes maisons bourgeoises.

12.4. Actions à l'échelle de la commune

La déclinaison de la stratégie intercommunale à l'échelle de Meymac prend la forme de différentes actions, plus ou moins matures. Nous rappelons qu'elles sont répertoriées par axes en **annexe 2**.

PARTIE 4 : COMMUNICATION ET MODALITES JURIDIQUES

ARTICLE 13 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être révisée par avenant, après accord des parties, notamment dans l'objectif d'intégrer une commune du territoire à l'Opération de Revitalisation du Territoire, d'intégrer de nouvelles actions ou de les modifier.

La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le comité de pilotage de l'ORT et par délibération des collectivités signataires.

Il est précisé que le contenu de la présente convention pourra être modifié en fonction de la publication des décrets d'application encadrant la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs décrits dans la présente.

ARTICLE 14 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

ARTICLE 15 – TRAITEMENT DES LITIGES et RESILIATION

Litiges :

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Limoges à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera portés devant le Tribunal administratif de Limoges.

Résiliation :

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Convention signée en XXX exemplaires, le XX/XX/2022

Etat,

Ville de Ussel,

Ville de La Courtine,

Ville de Bort-les-Orgues,

Ville de Neuvic,

Ville de Meymac,

Haute-Corrèze Communauté,

ANNEXES

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES ÉTUDES, DIAGNOSTICS ET DOCUMENTS CADRES SUR LE TERRITOIRE

ANNEXE 2 : TABLEAU GLOBAL : PLAN D'ACTION, LEVIERS JURIDIQUES ET FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS

ANNEXE 3 : PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION DE L'ORT

ANNEXE 4 : FICHES ACTIONS

PROJET

Annexe 1 – Synthèse des études, diagnostics et documents cadres

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Axe	Périmètre	Document d'urbanisme, de planification, de projet de territoire	Concertation effectuée	Periode
Habitat	Pays haute corrèze Ventadour	Etude habitat (étude pré-opérationnelle OPAH, volet habitat du SCOT et PLH)	OUI (partenaires)	2016-2019
	Pays haute corrèze Ventadour	Etude pré-opérationnelle OPAH-RR (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)	OUI	Convention signée en décembre 2017 pour la période 2017-2022
	Haute Corrèze Communauté	PLH (Programme Local de l'Habitat) Haute Corrèze Communauté	OUI (partenaires)	Approuvé en 2019
	DDT de la Corrèze	Diagnostic territorial d'Ussel, Meymac, Eygurande par la DDT de la Corrèze	NC	Approuvé en Octobre 2011
	Ussel	Candidature AMI centre bourg Ussel	NON	En date de Septembre 2014
	Ussel	Plan guide de la ville de Ussel	OUI	2016
	Ussel	OPAH RU (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain)	OUI	Mis à la signature et appliqué le 1/08/2018
	La Courtine	HCC _ Etude de terrain et des données MAJIC, LOVAC et cadastrale	NON	2022
	La Courtine	OPAH-RR Diagnostic ciblé La Courtine	NON	2016-2017
	Bort-les-Orgues	OPAH-RR Diagnostic ciblé Bort les Orgues	NON	2016-2017
	Bort-les-Orgues	HCC _ Etude de terrain et des données MAJIC, LOVAC et cadastrale	NON	2022
	Neuvic	OPAH -RR Diagnostic ciblé Neuvic	NON	2016-2017
	Neuvic	HCC _ Etude de terrain et des données MAJIC, LOVAC et cadastrale	NON	2022

Annexe 1 – Synthèse des études, diagnostics et documents cadres

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Axe	Périmètre	Document d'urbanisme, de planification, de projet de territoire	Concertation effectuée	Periode
	Meymac	OPAH-RR Diagnostic ciblé Meymac	NON	2016-2017
	Meymac	HCC _ Etude de terrain et des données MAJIC, LOVAC et cadastrale	NON	2022
Développement économique	Haute Corrèze Communauté	GPECT _ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	OUI	En cours
	Haute Corrèze Communauté	Plan de marketing territorial	NON	En cours
	Ussel	Etude de la redynamisation commerciale en centre-ville d'Ussel	OUI (scéance de créativité et ateliers participatifs avec les élus et les commerçants)	20/07/2011
	Ussel	Etude de revitalisation des secteurs gare et petite grange	OUI (diagnostic en marchant et rencontre avec les commerçants)	2015
	Ussel	Etude SNCF Retail et Connexions (commerce urbain post-confinement)	OUI (diagnostic en marchant sur le secteur cœur de ville et gare)	2022
	Ussel	Diagnostic bureau d'étude SCET (commerce et numérique)	OUI (Enquete auprès des usagers de la ville et des utilisateurs de la plateforme)	2022
	REGION	SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (intègre et se substitue aux schéma régionaux cohérence écologique et Climat, air, energie de 2015)		Approuvé le 27 Mars 2020 par la Préfète de Région
	Bassin versant de la Vézère (comprenant la ville de Meymac)	SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Vézère-Corrèze		Perimètre arrêté en juillet 2015
	Massif central	Disposition particulière Zone Montage		
	Retenue de Bort-les-Orgues	Disposition particulière Zone Littoral		
	bassins versant correspondants	SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne		

Annexe 1 – Synthèse des études, diagnostics et documents cadres

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Axe	Périmètre	Document d'urbanisme, de planification, de projet de territoire	Concertation effectuée	Periode
Mobilité et aménagement de l'espace public	Pays Haute-Corrèze Ventadour	DDT Enjeux de l'Etat pour l'élaboration du SCOT et du PLUi Haute Corrèze Ventadour		En date de Mars 2018 Publié le 21 Juin 2018 sur le site de la préfecture de la Corrèze
	Pays Haute-Corrèze Ventadour	SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour (Etudes Environnement et Habitat/urbanisme, rapport de présentation)		Approuvé le 17 Septembre 2019 Appliqué en 2020 Etudes réalisés de 2016 à 2019
	Haute Corrèze Communauté	Projet de territoire	OUI	2021
	Haute Corrèze Communauté	PLUi Haute Corrèze Communauté (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)	OUI	Approbation prévue pour Décembre 2022 (en cours de réalisation)
	Haute Corrèze Communauté	PCAET de Haute Corrèze Communauté (Plan Climat Air Energie Territorial)		Version finale du diagnostic le 21 Septembre 2020
	Ussel	PLU (Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ussel)	OUI	Approuvé le 11 Décembre 2013
	Ussel	PDU (Plan de Déplacements Urbains)	OUI (réunions publiques)	Elaboré en Octobre 2010
	La Courtine	Diagnostic Master Ruralité avec le soutien du PNR	OUI	Restitution réalisée le 25 mars 2022
	La Courtine	Charte Paysagère La Courtine et son plateau creusois _ PNR Millevaches en Limousin	NON	Septembre 2006
	Bort les Orgues	ATELIER FLASH- Réhabilitation de l'ancienne chapellerie	OUI	Mars 2022
	Bort les Orgues	Parlons revitalisation _ Sites & cités remarquable et EDF	OUI	Octobre 2021
	Bort les Orgues	NOTE ENJEUX CAUE _ Projet de renovation urbaine et création de parcours	NON	Novembre 2021
Bort les Orgues	DDT Diagnostic territorial	NON	mai 2015	

Annexe 1 – Synthèse des études, diagnostics et documents cadres

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Axe	Périmètre	Document d'urbanisme, de planification, de projet de territoire	Concertation effectuée	Periode
	Neuvic	DDT Diagnostic territorial	NON	mai 2015
	Meymac	Meymac en Transition _ Atelier collaboratif Transition	OUI	Juillet 2019
	Meymac	Atelier revitalisation du centre bourg autour de la place de l'église et de la croix	OUI	2021-2022
	Meymac	CONCERTATION Balade urbaine coanimée avec l'Office du tourisme	OUI	Mai 2022
Equipements et services publics	Haute Corrèze Communauté	SDAEP Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	NON	Débuté en 2021
	Haute Corrèze Communauté	Schéma de développement des sports natures	NON	
	Haute Corrèze Communauté	Schéma des solidarités et de l'insertion	NON	
	Haute Corrèze Communauté	Contrat local de santé	NON	
	Haute Corrèze Communauté	Projet éducatif territorial	NON	
	Haute Corrèze Communauté	PLPDMA Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	NON	Débuté en 2020
	Haute Corrèze Communauté	Labelisation "Territoire en transition" volet économie circulaire	NON	Initiation de la démarche de labelisation en 2021
	Neuvic	Ateliers de concertation pour le projet du Tiers-lieux	OUI	mars-22
	PNR Millevaches	Charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin	OUI	2018

Annexe 1 – Synthèse des études, diagnostics et documents cadres

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Axe	Périmètre	Document d'urbanisme, de planification, de projet de territoire	Concertation effectuée	Periode
Patrimoine	Haute Corrèze Communauté	SIP (Schéma d'interprétation du patrimoine) de Haute-Corrèze	OUI	2022
	Ussel	Etude ZPPAUP	NON	2005-2010
	Bort les Orgues	Groupe de travail "Patrimoine et histoire de Bort-les-Orgues" dans le cadre du SIP	OUI	2022
	Neuvic	Livret "Parcours Neuvic d'Ussel" par le Pays d'Art et d'Histoire	NON	2017
Tourisme	REGION	Schéma régional pour le développement du Tourisme et des Loisirs	NC	
	Département de la Corrèze	Plan ambition tourisme 2020-2022	NC	2020-2022
	Pays Haute-Corrèze Ventadour	Candidature à l'appel à projet régional NOTT "Nouvelle Organisation Touristique des Territoires"	NON	2019
	Haute Corrèze Communauté	SDET (Schéma de développement économique touristique) de Haute Corrèze	NON	

Annexe 2 – Plan d'action avec financements prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEier

Axe	N° action	Action				Leviers juridiques envisagés	Coût total	Europe	Etat	Anah	CAF	Banque des territoires	ANS	Région	Dép.	Pays Haute Corrèze Ventadour	Haute corrèze communauté	Ville	Autres	Autofinancement	Subventions à chercher	Date de lancement	Date de livraison
		Action	Maître d'ouvrage EPCI / Ville	Secteur d'intervention ORT	Partenaires																		
	1.B.1	Etude stratégique de revitalisation	BORT-LES-ORGUES	BORT-LES-ORGUES		19 750 €																2022	2023
2		Suivi bilan de l'OPAH RR	Pays Haute Corrèze Ventadour HCC	HCC	Banque des Territoires ANAH SOLIHA ADIL Corrèze Espace Info Energie Département de la Corrèze Région Nouvelle Aquitaine Notaire Agences immobilières Artisans Architectes	Enveloppe prévisionnel OPAH RR (5 ans) : 4 992 715 €			3 785 300 €						532 415 €	551 000 €		Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédiarès : 124 000 €			OPAH RR 2018 - 2022		
		Suivi bilan de l'OPAH RU (articulation avec OPAH RR)	VILLE USSEL HCC Pays HCC PV	USSEL	Banque des Territoires ANAH SOLIHA ADIL Corrèze Espace Info Energie Département de la Corrèze Région Nouvelle Aquitaine Notaire Agences immobilières Artisans Architectes	Enveloppe prévisionnel OPAH RU (6 ans) : 3 302 880 € 500 000 € de subvention sur 5 ANS		358 300 €	1 552 980 €				345 000 €	150 000 €	61 600 €	685 000 €	300 000 €				OPAH RU en cours 2018-2023		
		L'élaboration d'une politique autour de la rénovation énergétique	USSEL	USSEL	Haute Corrèze Communauté Département de la Corrèze ANAH Région Nouvelle Aquitaine Pays HCC PV SOLIHA Limousin notaires, architectes, agences immobilières, artisans Fondation du Patrimoine CAUE de la Corrèze ABF	Voir si autres outils à intégrer	Non connu à ce stade														A échanger avec les partenaires		
		Le renforcement du dispositif « Logement Intermédiaire »	CCAS Ussel	USSEL	Corrèze habitat HCC Région Nouvelle Aquitaine Pole emploi Agence d'intérim Entreprises locales Mission locale	Denormandie dans l'ancien	Une partie un budget CCAS de la ville												Corrèze habitat		A échanger avec les partenaires	2021-2024	2027

Annexe 2 – Plan d'action avec financements prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEier

		Action				Leviers juridiques envisagés	Coût total																	
Axe	N° action	Action	Maître d'ouvrage EPCI / Ville	Secteur d'intervention ORT	Partenaires			Europe	Etat	Anah	CAF	Banque des territoires	ANS	Région	Dép.	Pays Haute Corrèze Ventadour	Haute corrèze communauté	Ville	Autres	Autofinancement	Subventions à chercher	Date de lancement	Date de livraison	
Habitat	2.U.5	La mise en place du dispositif fiscal DENORMANDIE dans l'ancien	USSEL	USSEL	Etat Haute Corrèze Communauté Pays HCC PV SCI immobilières Promoteurs et bailleurs immobiliers Agences immobilières Notaires Banques Entreprises du bâtiment	Denormandie dans l'ancien	Non connu à ce stade														A échanger avec les partenaires	2022-2023	2027	
	2.U.6	La création d'un observatoire de l'Habitat	USSEL	USSEL	Haute Corrèze Communauté Etat Département de la Corrèze CCI de la Corrèze Promoteurs et bailleurs immobiliers ADIL Corrèze Banques agences immobilières notaires Pays HCC PV	Catégorie d'effet transversal lié à l'habitat	A affiner													A échanger avec les partenaires	2022	2027		
		Projet d'habitat inclusif	LA COURTINE	LA COURTINE			A affiner	A affiner																
		Restructuration d'îlots dans le centre ancien	LA COURTINE	LA COURTINE		Préemption De Normandie dans l'ancien	A affiner	A affiner																
		Requalification des anciens logements sociaux	LA COURTINE	LA COURTINE	Creusalis		A affiner	A affiner																
	2.B.1	Restructuration de la résidence sénior Pré-Mongéal	Corrèze Habitat	BORT-LES-ORGUES	Commune de Bort-les-Orgues, Corrèze Habitat Département de la Corrèze, CCAS, CAF		3 105 000,00 €	A affiner														A échanger avec les partenaires	2022	
	2.B.2	Démolition de deux barres et reconstruction de maisons individuelles	Corrèze Habitat	BORT-LES-ORGUES	Mairie de Bort-les-Orgues Département de la Corrèze gendarmerie nationale		5 500 000,00 €	A affiner														A échanger avec les partenaires	2022	2023
	2.B.3	Construction de 2 tranches de 10 logements sur la friche MCV	COPROD	BORT-LES-ORGUES	Commune de Bort-les-Orgues, Département de la Corrèze		2 200 000,00 €	A affiner															2023	
	Démolition de la gendarmerie et des logements attenants	Conseil Départemental	BORT-LES-ORGUES			A affiner	A affiner															2023	2024	

Annexe 2 – Plan d'action avec financements prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEier

		Action				Leviers juridiques envisagés	Coût total																							
Axe	N° action	Action	Maître d'ouvrage EPCI / Ville	Secteur d'intervention ORT	Partenaires			Europe	Etat	Anah	CAF	Banque des territoires	ANS	Région	Dép.	Pays Haute Corrèze Ventadour	Haute corréze communauté	Ville	Autres	Autofinancement	Subventions à chercher	Date de lancement	Date de livraison							
		Restruction d'îlots dans le centre ancien	BORT-LES-ORGUES	BORT-LES-ORGUES		Préemption De Normandie dans l'ancien	A affiner	A affiner																						
	2.N.1	Réhabilitation du patrimoine locatif communal	NEUVIC	NEUVIC	BET Ingépole Département de la Corrèze Etat		520 000,00 €		DSIL : 105 000									261 000	104 000		2022	2023								
		Rehabilitation de l'ancien hospice en résidence intergénérationnelle	NEUVIC	NEUVIC			A affiner																							
		Renforcement du dispositif de rénovation et d'embellissement des façades du centre-ville	NEUVIC	NEUVIC			A affiner																							
		Construction de logements inclusifs pour séniors dans le lotissement de Clozange	NEUVIC	NEUVIC	SEM Territoires Brive		A affiner																							
ue	3.U.1	Le développement des boutiques éphémères	USSEL	USSEL	Haute Corrèze Communauté Office de Commerce Commerçants porteurs de projet Propriétaires bailleurs	Catégorie d'effet transversal lié au commerce	2000 €/an													A échanger avec les partenaires	2021	2027								
	3.U.2	La création d'un observatoire du commerce	USSEL	USSEL	Haute Corrèze Communaute CCI de la Corrèze Office de Commerce et de l'Artisanat Notaires Agences Immobilières Propriétaires des locaux commerciaux Commerçants	Catégorie d'effet transversal lié au commerce	A affiner													A échanger avec les partenaires	2021	2027								
	3.U.3	La mise en place de « Mon pass commerce »	USSEL	USSEL	Proxity HCC Banque des Territoires Office de Commerce et de l'Artisanat CCI de la Corrèze Grandes et Moyennes Surfaces Commerçants Usagers / Consommateurs		Budget 2022-2024 125850,00 euros pour 3 ans											Grandes et Moyennes Surfaces : 84 000 €		A échanger avec les partenaires	04/02/2022	04/02/2025								

Annexe 2 – Plan d'action avec financements prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEier

Axe	N° action	Action				Leviers juridiques envisagés	Coût total	Europe	Etat	Anah	CAF	Banque des territoires	ANS	Région	Dép.	Pays Haute Corrèze Ventadour	Haute corrèze communauté	Ville	Autres	Autofinancement	Subventions à chercher	Date de lancement	Date de livraison
		Action	Maître d'ouvrage EPCI / Ville	Secteur d'intervention ORT	Partenaires																		
Développement économique	3.U.4	L'accompagnement de l'Office du Commerce de Haute Corrèze dans le développement des animations commerciales	USSEL	USSEL	Office de commerce de Haute Corrèze Commerçants		Budget annuel 1200 € concernant les animations autour du marché du samedi matin														A échanger avec les partenaires	2022	2027
	3.U.5	L'accompagnement des commerçants sur l'usage du numérique	USSEL	USSEL	Office de commerce Haute Corrèze Communauté Chambre de Commerce et d'Industrie Etat (ANCT)		Frais administratifs pris en charge par le service développement territorial DSU (Développement Soical Urbains via le conseiller numérique)														A échanger avec les partenaires	2022	2027
	3.U.6	La création de boutique à l'essai	USSEL	USSEL	Office de Commerce Chambre de Commerce et d'Industrie Haute Corrèze Communauté Banques Propriétaires d'un local commercial	DPU renforcé, DPU fond de commerce	300 000 € Partenaires financeurs : à échanger avec les partenaires														A échanger avec les partenaires	2023	2027
	3.U.7	Prospection de nouveaux porteurs de projet économiques	USSEL	USSEL	Office de Commerce Réseau de manager de centre ville HCC		Frais administratifs pris en charge par le service développement territorial et le Service														A échanger avec les partenaires	2022	2022
		Restructuration de la friche MCV	BORT-LES-ORGUES	BORT-LES-ORGUES		Fonds Friche	A affiner	A affiner													A échanger avec les partenaires	2022	
	3.N.1	Création d'un Tiers-lieu dans des bâtiments inutilisés	NEUVIC	NEUVIC	Coopérative des Tiers-Lieux, FAL 19, DLA, France Active, CAUE, Département de la Corrèze, Région Nouvelle Aquitaine, Etat, EDF, Haute Corrèze Communauté, collectif porteur du projet, habitants, associations		1 350 000,00 €		DETR 2022 : 175 000					contrat régional : 405 000 AMI.TL : 50 000	CSR : 39 000		4 000,00 €	2 318,00 €	EDF: 30 000		A échanger avec les partenaires	2022	2024
		Elargissement du dispositif de boutique éphémère	NEUVIC	NEUVIC			A affiner	A affiner															

Annexe 2 – Plan d'action avec financements prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEier

Action					Leviers juridiques envisagés	Coût total															Date de lancement	Date de livraison		
Axe	N° action	Action	Maître d'ouvrage EPCI / Ville	Secteur d'intervention ORT			Partenaires	Europe	Etat	Anah	CAF	Banque des territoires	ANS	Région	Dép.	Pays Haute Corrèze Ventadour	Haute corrèze communauté	Ville	Autres	Autofinancement			Subventions à chercher	
	3.M.1	Acquisition d'un immeuble composé d'appartements vacants	MEYMAC	MEYMAC	Mairie de Meymac Pays Haute-Corrèze Ventadour Haute-Corrèze communauté Etat CCI de Corrèze	Droit de préemption De Normandie dans l'ancien	200 000 €		30 000 €						30 000 €				40 000 €	100 000 €	2022	2025		
		Création d'un tiers-lieu dans la maison Gaye-Bordas	Privé	MEYMAC			475 000 €	A affiner														161 000 €	2022	2023
Gement de l'espace public	4.U.1	La mise à jour et le développement de la signalétique en cœur de ville	USSEL	USSEL	Etat Département de la Corrèze HCC		Budget alloué : 125 000 €													A échanger avec les partenaires	2025	2025		
	4.U.2	Repenser la PLACE DE LA REPUBLIQUE	USSEL	USSEL	Etat Haute Corrèze Communauté Office du commerce de Haute Corrèze associations d'animations de la ville commerçants		A affiner	Aménagement de la place de la République	D.E.T.R. : 52 500 € D.S.I.L. : 74 868 €										31 842 €	A échanger avec les partenaires	2022	2022		
								Réfection de la voirie	D.E.T.R. : 31 777 €							59 014 €								
	4.U.3	La réflexion et l'articulation du Plan Guide autour des projets de réaménagements des principaux carrefours autour du centre-bourg	USSEL	USSEL	Europe Etat Banque des territoire Département de la Corrèze HCC Entreprises	Permis d'aménager multisites	Montant estimatif de la zone 30 : 30 000 € TTC A affiner													A échanger avec les partenaires	2022	2027		
		Voie verte Ussel / La Courtine ACTION CRTE	HCC	Ussel / La Courtine	Haute-Corrèze Communauté SNCF Réseau Etat Région Nouvelle Aquitaine Département de la corrèze Département de la Creuse		A affiner	A affiner															2022	2030
		Amélioration de la circulation piétonne dans le bourg	LA COURTINE	LA COURTINE	Commune de La Courtine Département de la Creuse		A affiner	A affiner																
	Restructuration de l'ancien bar à bières	LA COURTINE	LA COURTINE	Privé		A affiner	A affiner																	

Annexe 2 – Plan d'action avec financements prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEier

		Action				Leviers juridiques envisagés	Coût total																
Axe	N° action	Action	Maître d'ouvrage EPCI / Ville	Secteur d'intervention ORT	Partenaires			Europe	Etat	Anah	CAF	Banque des territoires	ANS	Région	Dép.	Pays Haute Corrèze Ventadour	Haute corrèze communauté	Ville	Autres	Autofinancement	Subventions à chercher	Date de lancement	Date de livraison
Mobilité et aménagement	4.B.1	Aménagement de la voie verte ACTION CRTE	HCC	BORT-LES-ORGUES	Haute-Corrèze Communauté SNCF Réseau Association des chemins de fer de Haute-Auvergne Commune de Bort-les-Orgues Etat Région Nouvelle Aquitaine Département de la Corrèze		646 000 €	163 760 €	100 000 €									EDF : 5000 €	129 200 €	A échanger avec les partenaires	2021	2023	
		Réaménagement de l'avenue de la gare en liaison avec la voie verte	BORT-LES-ORGUES	BORT-LES-ORGUES			A affiner															2024	2026
	4.N.1	Réaménagement de la circulation, du stationnement et réalisation d'un plan de signalisation	NEUVIC	NEUVIC	Office de tourisme de Haute Corrèze Département de la Corrèze Lycées Barbanceys et Henri Queuille		70 000												70 000			2021	2023
	4.N.2	Réaménagement du jardin public et de ses liaisons piétonnes avec le centre-ville	NEUVIC	NEUVIC	Département de la Corrèze, Etat, CAUE, collectif du Tiers-lieu, habitants		100 000		DETR 35 000					40 000					15 000			2022	2023
	4.M.1	Redynamiser le centre-ancien par le réaménagement de la place de la croix et de la place de l'église	MEYMAC	MEYMAC	Commune de Meymac Haute-Corrèze Communauté Etat Region Nouvelle aquitaine Département de la Creuse		450 000 €		120 000 €					100 000 €					90 000 €	140 000 €		2023	2024
5.U.1		Création d'un pôle jeunesse pour les adolescents et les jeunes adultes en cœur de ville avec la mise en place d'un skate park	USSEL	USSEL	CAF 19 Département de la Corrèze Région Nouvelle Aquitaine Etat Associations sportives ANS DDCSPP	Permis d'aménager multisites	Budget d'investissement : 400 000 €	Batiment	26 667 €	10 000 €			20 000 €	10 000 €				16 667 €	A échanger avec les partenaires	2021	fin 2023 début 2024		
							Restructuration du bâtiment : Dépenses prévisionnelles : 83 333 €	Skate park	64 000 €			36 000	50 000 €	50 000 €			50 000 €						

Annexe 2 – Plan d'action avec financements prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEier

Axe	N° action	Action				Leviers juridiques envisagés	Coût total	Europe	Etat	Anah	CAF	Banque des territoires	ANS	Région	Dép.	Pays Haute Corrèze Ventadour	Haute corrèze communauté	Ville	Autres	Autofinancement	Subventions à chercher	Date de lancement	Date de livraison			
		Action	Maître d'ouvrage EPCI / Ville	Secteur d'intervention ORT	Partenaires																					
Equipements et services publics	5.U.2	La réhabilitation du marché couvert pour assurer l'accueil des activités de commerces et d'animation commerciale	USSEL	USSEL	Etat Région Nouvelle Aquitaine HCC Office du Commerce de Haute Corrèze Cabinet d'études Entreprises associations d'animations de la ville Commerçants	Permis d'aménager multisites	560 000 € Montant estimatif du maître d'œuvre : 46 667 € Montant estimatif des travaux : 466 667 €														A échanger avec les partenaires	2022 MO 2023 travaux 2022 -2023	2022 -2023			
	5.U.3	L'instauration d'une bourse aux médecins	USSEL	USSEL	Universités Centre Hospitalier d'Ussel SISA (Maison de Santé)		Budget de fonctionnement : 24 000 € par an soit 4 bourses a financer - 2022 6,000€															2022	2027			
	5.U.4	La réhabilitation des gymnases et de la salle polyvalente inscrit dans le projet de l'Espace Sportif Municipal	USSEL	USSEL	Etat ANS Région Nouvelle Aquitaine HCC Entreprises Associations sportives Etablissements scolaires	à préciser	Budget d'investissement : 2 500 000 € Dépenses prévisionnelles : Maitrise d'œuvre du projet en 2021 : 208 333 € Réalisation des travaux (2022 2026) : 1 875 000 €															Travaux : 797 500 € Maitrise d'œuvre : 208 333 €	Accord cadre et mo diag 2022 - voir sur le mandat selon les MS - MANDAT	MANDAT		
	5.U.5	Restructuration de la médiathèque ACTION CRTE	HCC	USSEL	Mairie de Ussel Mairie de Meymac Mairie de Bort-les-Orgues Maire de Neuvic Mairie de La Courtine Mairie de Ligniac DRAC		2 595 500 €		316 000 €													500 000 €	1 379 500 €	2021	2024	
		Accompagnement à l'installation d'un ophtalmologue		LA COURTINE	Haute-Corrèze Communauté Mairie de La Courtine Département de la Creuse SISA Hopital d'Ussel ARS CPAM Creuse EHPAD de La Courtine		155 000 €	A affiner																		
		Maison d'Assistante maternelle	LA COURTINE	LA COURTINE			A affiner	A affiner																		

Annexe 2 – Plan d'action avec financements prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEier

		Action				Leviers juridiques envisagés	Coût total															Date de lancement	Date de livraison	
Axe	N° action	Action	Maître d'ouvrage EPCI / Ville	Secteur d'intervention ORT	Partenaires			Europe	Etat	Anah	CAF	Banque des territoires	ANS	Région	Dép.	Pays Haute Corrèze Ventadour	Haute corrèze communauté	Ville	Autres	Autofinancement	Subventions à chercher			
	5.B.1	Réalisation d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux	BORT-LES-ORGUES	BORT-LES-ORGUES	cabinet d'audit Mairie de Bort-les-Orgues		10 000 €												10 000 €		2022	2023		
	5.B.2	Restructuration du pôle sportif	BORT-LES-ORGUES	BORT-LES-ORGUES	établissements scolaires, associations sportives, Etat, Région Nouvelle aquitaine, Département de la Corrèze, Haute Corrèze Communauté, ANS		405 000 €	à affiner															2025	2026
	5.N.1	Rénovation de la salle omnisport en salle modulable	NEUVIC	NEUVIC	SEM Corrèze Energies Renouvelables Etat, collège et lycées, associations sportives		200 000 €		DETR : 60 000									100 000 €	40 000 €		2022	2023		
	5.N.2	Réalisation d'un complexe sportif	NEUVIC	NEUVIC	Département de la Corrèze, Région Nouvelle Aquitaine, ANS, Etat, enseignants du collège et lycées, associations sportives		2 600 000 €														2022	2024		
	5.N.3	Création de deux courts de tennis et réhabilitation du clubhouse	NEUVIC	NEUVIC	association Tennis clu Ligniac Neuvic, associations sportives, ANS, Département de la Corrèze		200 000 €		ANS : 30 000						CSR : 90 000			40 000 €	40 000 €		2022	2023		
	5.N.4	Changement de la chaufferie de la salle polyvalente et du bâtiment de France Services	NEUVIC	NEUVIC	BET Ingépole Département de la Corrèze Etat		100 000 €		DSIL : 30 000						CSR : 5 000			45 000 €	20 000 €		2022	2023		
		Réflexion sur la mise en place d'un réseau de chaleur communal	NEUVIC	NEUVIC				à affiner															2022	
		Renforcement de l'accueil du CPIE	NEUVIC	NEUVIC				à affiner																
	5.M.1	Rénovation du cinéma Le Soubise	MEYMAC	MEYMAC	Mairie de Meymac Centre national de cinématographie Syndicat de la Diège		350 000 €		180 000 €									CNC : 100 000 €	70 000 €	180 000 €	2022	2024		
	5.M.2	Création d'une maison médicale modulaire	MEYMAC	MEYMAC	Mairie de Meymac ARS Haute-Corrèze Communauté Région Nouvelle Aquitaine		730 000 €							100 000 €				ARS : 30 000 €	146 000 €	454 000 €	2022	2026		
		Maison des séniors	Privé	MEYMAC	COPROD			A affiner																

Annexe 2 – Plan d'action avec financements prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEier

		Action				Leviers juridiques envisagés	Coût total																	
Axe	N° action	Action	Maître d'ouvrage EPCI / Ville	Secteur d'intervention ORT	Partenaires			Europe	Etat	Anah	CAF	Banque des territoires	ANS	Région	Dép.	Pays Haute Corrèze Ventadour	Haute corrèze communauté	Ville	Autres	Autofinancement	Subventions à chercher	Date de lancement	Date de livraison	
Patrimoine	6.U.5	Une stratégie foncière renforcée	USSEL	USSEL	Etat (DDT 19, DREAL, ANCT, DGFIP) ANAH Banque des Territoires Agence Régionale de Santé SAFER EPF Nouvelle Aquitaine Région Nouvelle Aquitaine Département de la Corrèze Pays HCC PV Haute Corrèze Communauté CCI et Chambre d'Agriculture de la Corrèze Promoteurs et bailleurs immobiliers (Corrèze Habitat et COPROD) SOLIHA Limousin Bureaux d'études SCI immobilières Notaires Agences Immobilières Architectes Entreprises du bâtiment UDAP (ABF) Banques	Outils multiples dont DPU renforcé, Denormandie dans l'ancien, DPU sur les fonds de commerce,	250 000 €														A échanger avec les partenaires	2022	2027	
	6.LC.1	Chemin de mémoire La Courtine 1917	HCC	LA COURTINE	Mairie de La Courtine DRAC Nouvelle Aquitaine DDCSPP Creuse Region Nouvelle Aquitaine Département de la Creuse CAUE 23 PNR Millevalches Limousin Office de tourisme de Haute-Corrèze Camp militaire de La Courtine Association La Courtine 1917 Association Culture, Histoire et Patrimoine		150 000 €	75 000 €					25 000 €	20 000 €					30 000 €		2022	2023		
		Création d'un verger participatif	LA COURTINE	LA COURTINE	PNR Millevalches		A affiner	A affiner															2022	2023
		Requalification du site des Orgues	BORT-LES-ORGUES	BORT-LES-ORGUES				A affiner																
		Rénovation des statues de Proszynski et mise en place d'un parcours statuaire	NEUVIC	NEUVIC			A affiner	A affiner																

Annexe 2 – Plan d'action avec financements prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEier

Axe	N° action	Action				Leviers juridiques envisagés	Coût total	Europe	Etat	Anah	CAF	Banque des territoires	ANS	Région	Dép.	Pays Haute Corrèze Ventadour	Haute corrèze communauté	Ville	Autres	Autofinancement	Subventions à chercher	Date de lancement	Date de livraison
		Action	Maître d'ouvrage EPCI / Ville	Secteur d'intervention ORT	Partenaires																		
	6.M.1	Création d'une microfolie	MEYMAC	MEYMAC	Etat Réseau Microfolie Musée Marius Vazeille Centre d'Art National Contemporain Pays d'Art et d'Histoire Tourisme Haute Corrèze PNR Millevaches Etablissements scolaires Théadamuse	Aucun	27 148 €		21 718 €											5 429 €	Fonctionnement : 21 080 €	2021	2023
		Restructuration du MAP Marius Vazeille	MEYMAC	MEYMAC			A affiner	A affiner															

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

ANNEXE 3

Périmètres d'intervention

Périmètre d'intervention

Zoom sur le centre-bourg

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

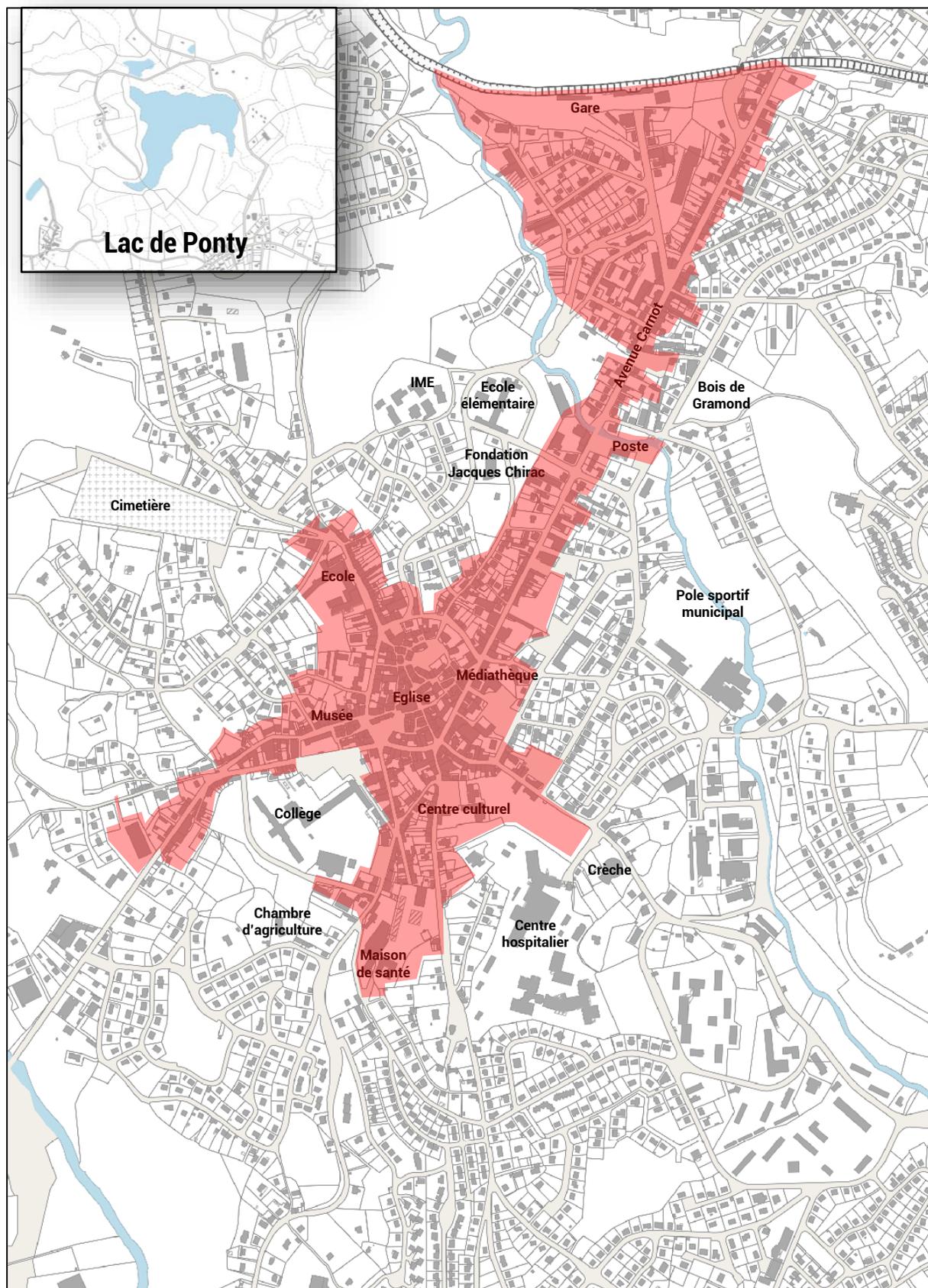
Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

 Périmètre d'intervention



Périmètre d'intervention de La Courtine



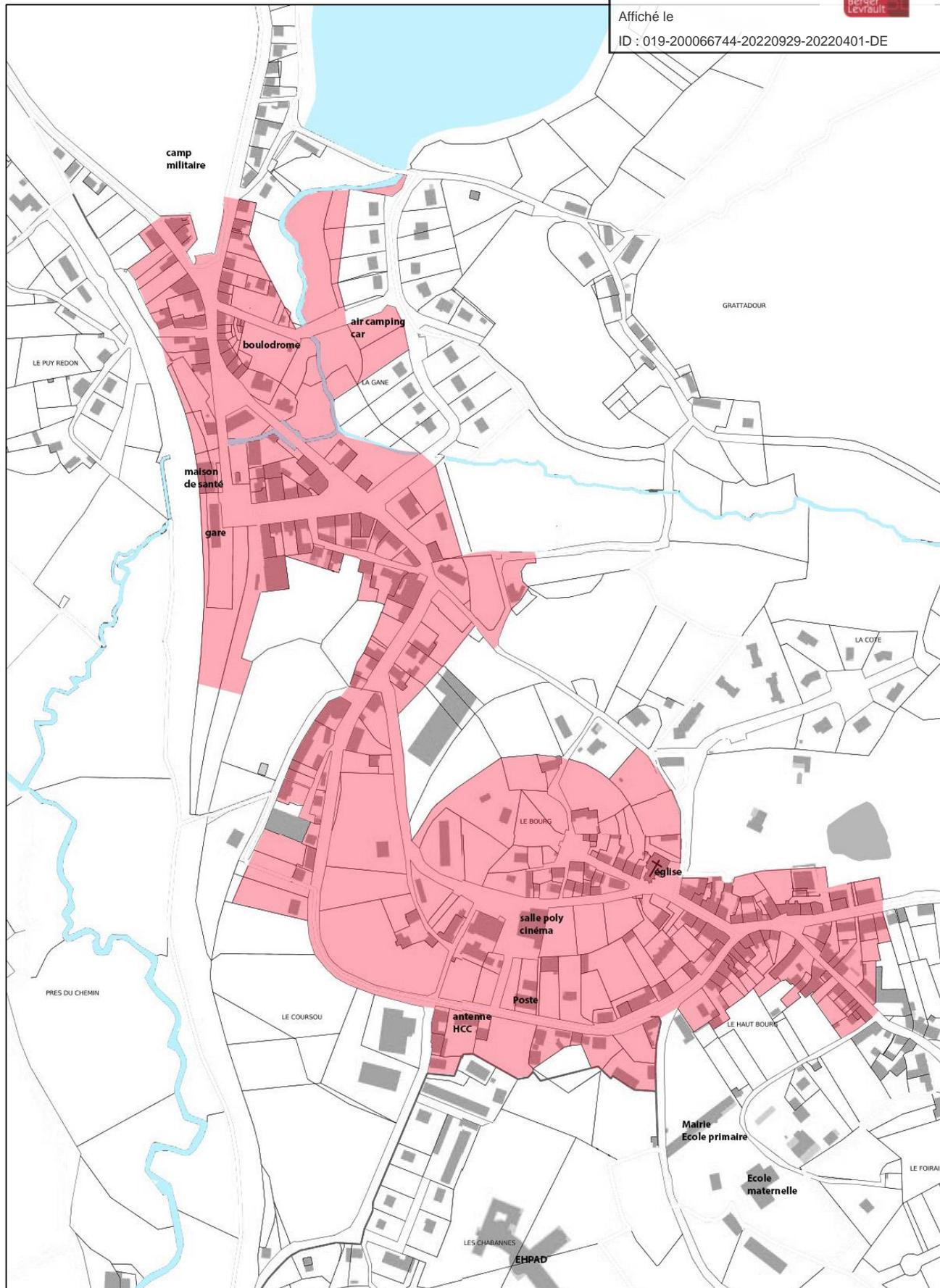
Périmètre d'intervention

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE



Périmètre d'intervention de Bort-les-Orges

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

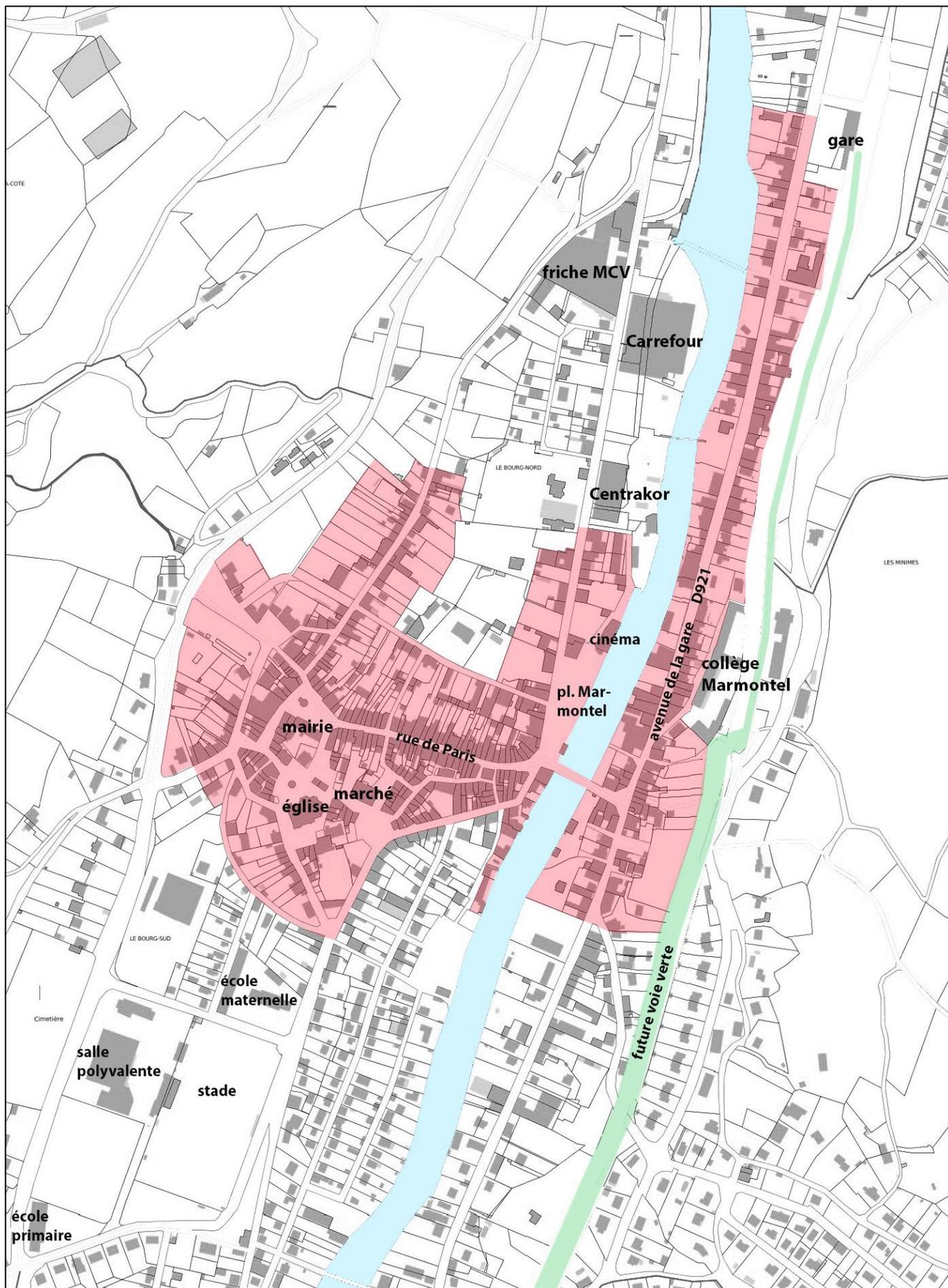
Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE



 Périmètre d'intervention



Périmètre d'intervention de Bort-les-Orgues

Zoom sur le centre-bourg

 Périmètre d'intervention

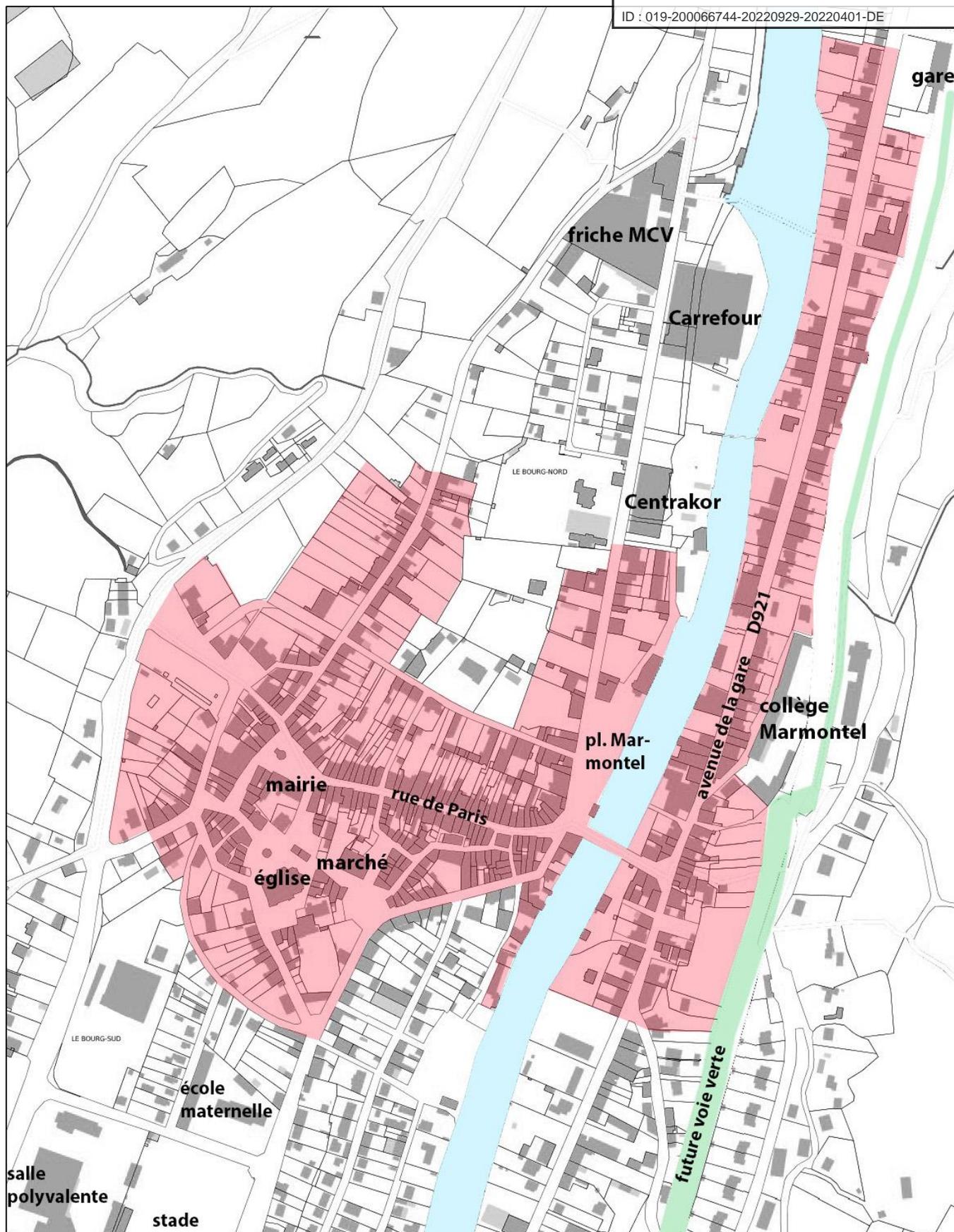
Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE



Périmètre d'intervention

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

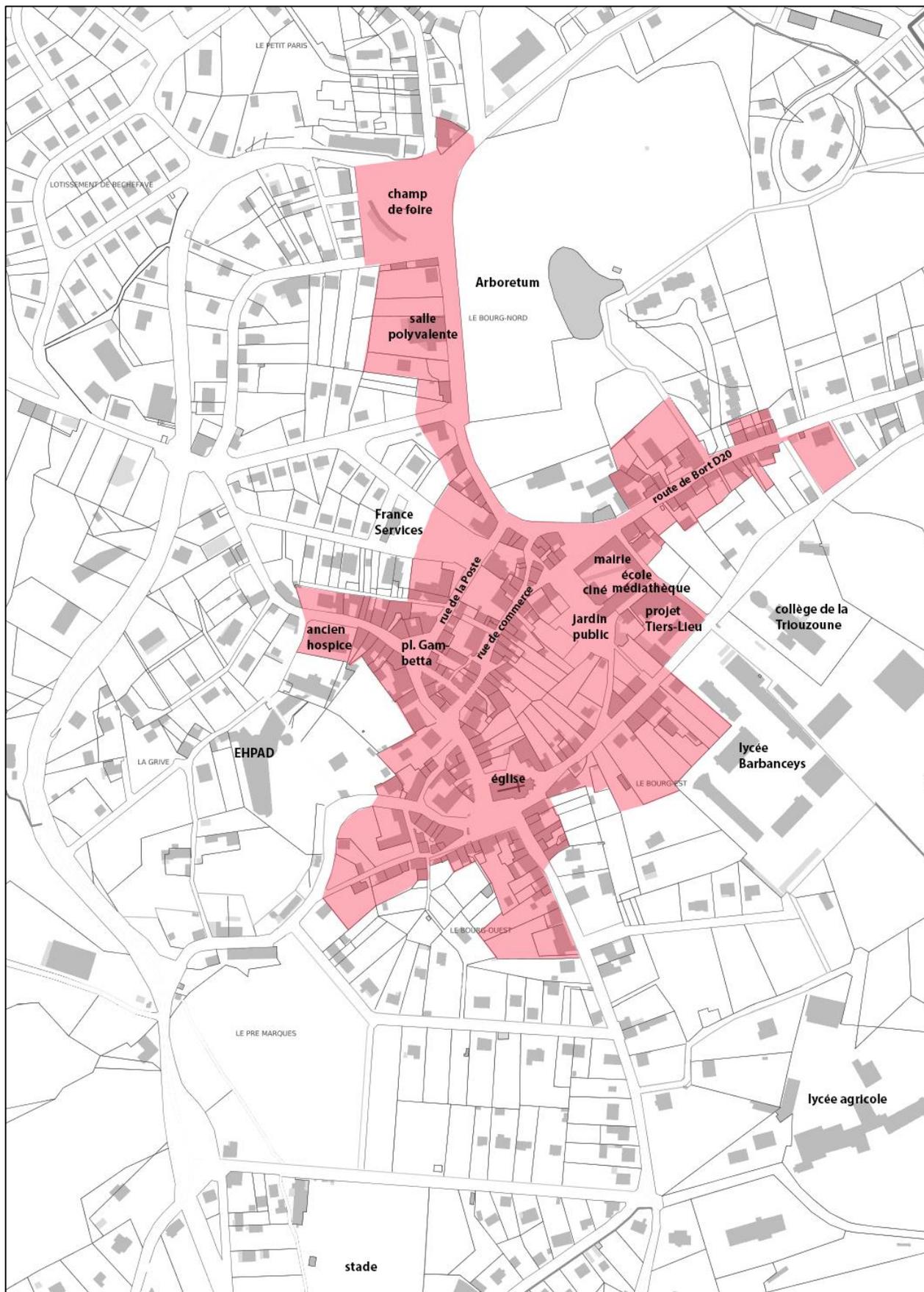
Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

 Périmètre d'intervention



Périmètre d'intervention de Meymac



Périmètre d'intervention

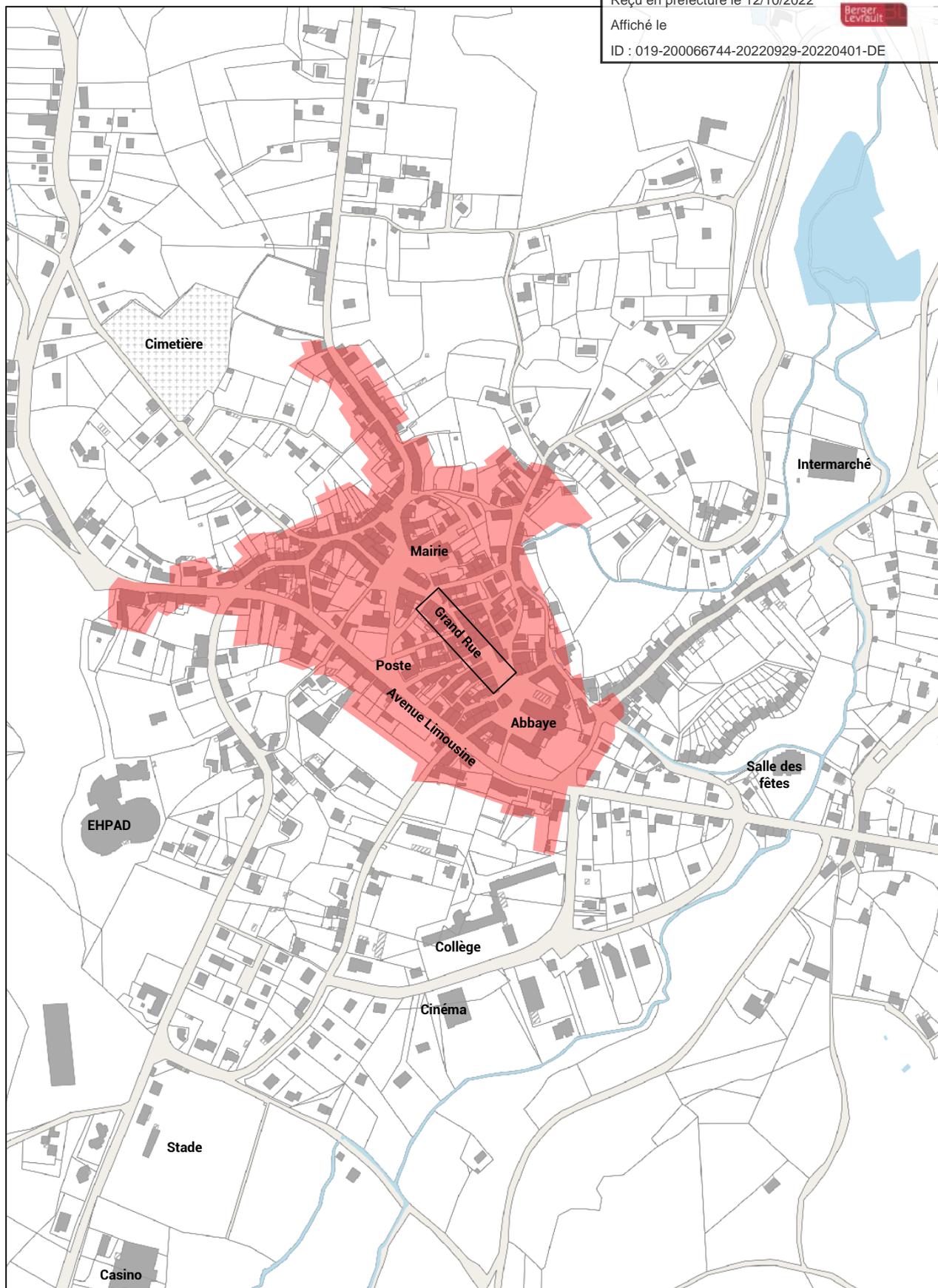
Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Berser
Levraut



FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet :

1.B.1

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Etude stratégique de revitalisation

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Mairie de Bort les Orgues

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Oui
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement: automne 2022

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
GARDETTE	Sandrine	DGS Bort-les-Orgues	Suivi global de l'audit
Cabinet d'audit			réalisation du diagnostic énergétique

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Bort-les-Orgues	M Ziolo (Maire), Mme Gardette (DGS), élus référents

Description générale et origines du projet

Poursuivre un programme complet de revitalisation et d'attractivité avec la réalisation d'une étude stratégique conduite par un cabinet d'expertise sur le périmètre du bourg pour étudier la pertinence et de la faisabilité des projets. Cette stratégie a débuté en 2019 avec la requalification du marché couvert.

Objectif(s)

Nom du projet :**1.B.1****Etude stratégique de revitalisation**

Attirer et pérenniser la population du territoire en améliorant le cadre de vie et l'économie locale

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Non

Date de validation

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Mairie de Bort les Orgues	Interne	Porteur de projet	Oui
Bureau d'audit	Externe	réalisation de l'étude stratégique	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
	Attirer de nouvelle population sur le territoire, dynamiser l'économie locale, définir un plan de mobilité (prioritairement mobilité douce), garantir une qualité du cadre de vie, accessibilité des services, favoriser l'offre sports/loisirs

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Attirer de nouvelle population sur le territoire, dynamiser l'économie locale, définir un plan de mobilité (prioritairement mobilité douce), garantir une qualité du cadre de vie, accessibilité des services, favoriser l'offre sports/loisirs

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (ANNEXE 3)

1er semestre 2023

Budget prévisionnel et plan de financement**INVESTISSEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Diagnostic énergétique	19 750,00 €	Autofinancement	3 950,00 €
TOTAL	19 750,00 €	TOTAL	3 950,00 €
		Subventions demandées	15 800,00 €
		En % du budget total	80%
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Elaboration d'un plan de financement des investissements avec les besoins identifiés, les orientations stratégiques et le budget du territoire	
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Réalisation de l'étude stratégique	étude réalisée en 2023 pour lancer un programme d'action

Plan de communication

Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque la maturité des projets est telle qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 2.U.2

Suivi bilan des OPAH et perspectives de prolongement

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Pays Haute Corrèze Ventadour / Haute Corrèze Communauté / Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
CESCO	Adeline	Chargé de mission habitat au Pays Haute Corrèze Ventadour	animation, suivi et évaluation de l'OPAH-RR accueil des propriétaires, information sur les dispositifs mobilisables et méthodologie de projet, orientation et mise en relation en fonction de l'éligibilité du projet
GAILLAC	Elodie	Cheffe de service aménagement de l'espace Haute Corrèze Communauté	Assure le suivi de l'opération et l'articulation avec le PLH
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les élus et les techniciens
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure le suivi du dispositif sur Ussel centre bourg élargi et effectue le suivi de l'ORT
VITRAC	Maryse	Chargé d'Opérations SOLIHA Limousin	Accompagner les propriétaires dans leur programme de travaux et plan de financement

Nom du projet :**2.U.2****Suivi bilan des OPAH et perspectives de prolongement**

BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
COPPERE CAMMILLERI	Lénaïc	Chargé de mission habitat (VTA)	Assure le suivi des dossiers, accompagne les propriétaires dans leurs démarches notamment sur la partie transformation et les dossiers avec des financements spécifiques (Ville, Département, HCC)

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Pour mémoire : L'OPAH RR (du 01.01.18 au 31.12.22) d'une durée de cinq ans est portée par le Pays Haute-Corrèze Ventadour. Son objectif est d'améliorer et rénover le parc de logements privés existant et de redévelopper une offre locative sur les polarités (725 logements en 5 ans). L'OPAH RU d'Ussel (du 01.08.18 au 31.07.23) d'une durée de six ans est portée par la Ville d'Ussel conjointement par le Pays et HCC. Son objectif est d'améliorer et rénover le parc de logements privés existant de l'ensemble de la ville et de conforter le développement de l'hyper-centre par la rénovation du parc résidentiel et commercial (225 logements). Un comité de pilotage conjoint au deux OPAH a lieu chaque année. Il réunit l'ensemble des partenaires, valide le bilan annuel et définit les orientations.

Il s'agit de mettre en place progressivement le bilan et l'évaluation finale de ces dispositifs pour leur actualisation dans le cadre de l'ORT. Le bilan et l'évaluation s'axeront à synthétiser les informations et déterminer le succès des opérations par rapport à ces objectifs afin d'orienter les politiques locales d'intervention.

L'évaluation intégrera les trois axes du référentiel de l'ANAH à savoir :

- Elle doit conclure sur la réelle utilité ou non de l'opération. L'analyse se réalisant par le biais des données recueillies (bilan successifs de l'opération programmée), enquêtes de satisfaction des ménages, auditions des acteurs, etc.*
- L'évaluation doit conclure sur le fonctionnement du système. Est-il optimum ? Assure-t-il le meilleur service ? Le système a-t-il été efficace ? (subventions, aides, gestion des dossiers...).*
- L'évaluation doit mettre en avant la satisfaction ou l'insatisfaction des bénéficiaires et mesurer l'impact de l'opération pour eux (confort, économie, énergie, accessibilité, remise en service de bien vacants...).*

Suite au dernier comité de pilotage du 23 septembre 2021, plusieurs freins ont pu être observés quand à l'attente des objectifs quantitatifs :

- la diversification des aides au plan national et local qui offre pourtant des possibilités de co-financement intéressantes en diminuant le reste à charge alourdissent la compréhension et le traitement des dossiers.*
- un grand nombre d'acteurs impliqués nécessitant une articulation des politiques publiques et du suivi/animation pour faciliter la compréhension auprès des demandeurs.*
- une prédominance de projets portés par des propriétaires occupants pour l'amélioration énergétique du logement ou la sortie de précarité énergétique, l'adaptation du logement face à la perte d'autonomie (avérée ou préventif).*
- une difficulté à convaincre les propriétaires bailleurs à souscrire au dispositif dû à l'encadrement des loyers (hors aides exceptionnelles).*

La ville d'Ussel souhaite orienter l'OPAH RU pour favoriser la sortie de vacance en centre ancien, l'adaptation des biens aux attentes actuelles (logement rénovée, lumineux, non énergivore, accessible), l'amélioration de la qualité des logements, ou encore favoriser la réalisation de travaux via des dispositifs d'aides complémentaires et exceptionnelle sur l'habitat et le commerce. La ville étendra ce dispositif au secteur gare.

Objectif(s)

L'objectif du bilan des OPAH consiste à synthétiser les informations et déterminer le succès de l'opération par rapport à ces objectifs afin d'orienter les politiques locales d'interventions.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Ville d'Ussel	Interne	Orienter la stratégie d'action, effectuer l'animation du suivi / bilan de l'OPAH RU en lien avec les autres partenaires Assurer l'articulation du dispositif en lien avec la politique locale de la rénovation énergétique par exemple (cf fiche action 2.U.3)	Oui
ANAH	Externe	Financer l'ingénierie et les dossiers ANAH sur la réalisation de travaux d'amélioration portant sur la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ou l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat	Oui
Banque des Territoires	Externe	Soutien financier et d'ingénierie en lien avec les études et les dispositifs nationaux sur divers sujets (précarité énergétique, lutte contre la vacance, etc.).	Non

Nom du projet :**2.U.2****Suivi bilan des OPAH et perspectives de prolongement**

Région Nouvelle Aquitaine	Externe	Soutien financier sur l'ingénierie de l'OPAH RU	Oui
Département de la Corrèze	Externe	Soutien et suivi sur les articulations des aides aux différentes échelles (aides aux travaux traditionnels, Corrèze Rénovation Énergétique, etc.)	Oui
Pays Haute Corrèze Ventadour - Haute Corrèze Communauté	Externe	Effectuer l'animation, le suivi et les bilans des OPAH en lien avec les autres partenaires sur divers thématiques (précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et dégradé, etc.)	Oui
SOLIHA Limousin	Externe	Effectuer le suivi des dossiers et leurs montages, réaliser les diagnostics techniques sur diverses thématiques (précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et la vacance, etc.)	Oui
ADIL Corrèze	Externe	Accompagner, conseiller les propriétaires et assurer le lien avec les chargés de mission locaux sur les dispositifs (OPAH RU, OPAH RR, Corrèze Rénovation Énergétique, etc.)	Non
Espace Info Energie	Externe	Apporter un conseil aux demandeurs et assurer le lien avec les chargés de mission locaux sur leurs travaux de rénovation énergétique	Non
notaires - agences immobilières	Externe	Etre un relais local pour rediriger les bénéficiaires vers les bons interlocuteurs	Non
Artisans - architectes	Externe	Etre un relais local et réaliser des travaux en lien avec le projet du propriétaire, avec la réglementation locale et nationale, avec les dispositifs locaux (OPAH RU et RR) sur diverses thématiques (accessibilité, rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne, transformation et rénovation de commerces et de logements, etc.)	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
ANAH	Assurer le développement et le suivi des politiques et outils en lien avec l'amélioration de l'habitat
Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze - Banque des Territoires	Participer et contribuer à la redynamisation des territoires ruraux et de la ville-centre Soutenir des dispositifs dans l'amélioration du parc de logements
Pays Haute Corrèze Ventadour - Haute Corrèze Communauté	Redynamisation de la ville centre, valorisation des biens immobiliers, développement et programmation de politiques en lien avec l'habitat et le logement à l'échelle de l'EPCI
SOLIHA Limousin	Accompagnement des propriétaires dans leurs démarches de subvention et de travaux (rénovation énergétique, accessibilité, etc.) via des audits (en corrélation avec les objectifs de l'OPAH RU présenté dans la fiche action dédiée à cette dernière). Reconnaissance d'une expertise et visibilité auprès des propriétaires et des partenaires
Espace Info Energie - ADIL Corrèze	Accompagnement des propriétaires sur les thématiques spécifiques (juridique, financière, rénovation globale, ...)
notaires - agences immobilières	Participer et contribuer au développement d'une nouvelle offre et demande immobilière, à la valorisation des biens à céder ou à louer après les travaux des propriétaires
Artisans - architectes	Reconnaissance locale

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation de la ville à des échelles territoriales plus larges

Valorisation du parc immobilier ussellois

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)

Le suivi des opérations est actuellement en cours. Un bilan des opérations est à prévoir sur 2022 (OPAH RR) et 2023 (OPAH RU). La rédaction d'un cahier des charges pour l'évaluation finale du dispositif est à réaliser dans les mêmes délais. Une vigilance sur le chevauchement des opérations est à prendre en considération afin de privilégier un enchaînement des dispositifs pour le suivi des dossiers. La transition du dispositif est à préparer avec les différents partenaires.

Budget prévisionnel et plan de financement

Nom du projet :

2.U.2

Suivi bilan des OPAH et perspectives de prolongement

Pour mémoire, l'enveloppe prévisionnelle de l'OPAH RU (6 ans) : 3 302 880 € (ANAH : 1 552 980 €, Etat : 358 300€, Ville d'Ussel : 300 000 €, Haute Corrèze Communauté : 685 000 €, Pays Haute Corrèze Ventadour : 61 600 €, Département de la Corrèze : 150 000 €, Région Nouvelle Aquitaine : 345 000 €)

L'enveloppe prévisionnelle de l'OPAH RR (5 ans) : 4 992 715 € (ANAH : 3 785 300 €, Pays Haute Corrèze Ventadour : 532 415 €, Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières : 124 000 €, Haute Corrèze Communauté : 551 000 €)

Le budget prévisionnel fera l'objet d'un avenant dans le cadre de l'ORT en lien avec le bilan réalisé actuellement par le Pays. A titre d'informations, une étude d'une OPAH RU réactualisée sur le centre ancien d'Ussel et un déploiement du dispositif potentiel au secteur gare représentent un budget de 60 à 100 000 euros. Des financements sont possibles via l'ANAH et la Banque des territoires qui seront associés à cette démarche.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Un bilan du dispositif est effectué depuis 2018 avec l'ensemble des parties prenantes.

En 2018, dans le cadre de l'OPAH RU, l'ANAH a engagé des financements pour 12 dossiers logements de propriétaires occupants (0 sur l'habitat indigne et dégradé, 8 pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, 4 pour l'accessibilité) et 0 logements de PB en travaux lourds et d'amélioration. A cette même année, 1 logement a été transformé et 3 logements ont été rénovés. En matière de commerce, aucun n'a été rénové ou transformé.

En 2019, dans le cadre de l'OPAH RU, l'ANAH a engagé des financements pour l'OPAH RU a accompagné 29 dossiers de logements de propriétaires occupants (0 sur l'habitat indigne et dégradé, 14 pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, 9 pour l'accessibilité) et 3 de propriétaires bailleurs. Egalement, 2 commerces ont été transformés et 1 rénové.

En 2020, dans le cadre de l'OPAH RU, l'ANAH a engagé des financements pour l'OPAH RU a accompagné 10 dossiers de logements de propriétaires occupants (9 pour des travaux liés à la précarité énergétique et maîtrise de l'énergie, 5 pour l'accessibilité à la personne) et 0 logements de PB. Egalement, 2 commerces ont été transformés.

En 2021, dans le cadre de l'OPAH RU, l'ANAH a engagé des financements pour 15 dossiers de propriétaires occupants (9 énergie et 6 autonomie) et 4 logements de propriétaires bailleurs au titre de la rénovation énergétique l'OPAH RU a accompagné 3 dossiers de logements de propriétaires occupants liées à la lutte contre la vacance et 3 de propriétaires bailleurs (2 liées à l'amélioration de l'énergie et 1 liée à la lutte contre le logement vacant). Egalement, 5 commerces ont été transformés et 2 maisons ont été rénovés (1 PB et 1 PO).

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de premiers contacts	Les objectifs quantitatifs feront l'objet de précisions par voie d'avenant
Nombre de dossiers suivis et traités	Les objectifs quantitatifs feront l'objet de précisions par voie d'avenant
Questionnaires de satisfaction	Les objectifs quantitatifs feront l'objet de précisions par voie d'avenant

Plan de communication

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. *Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.*

Actions	Calendrier
Plaquettes d'informations OPAH RU OPAH RR auprès des entreprises	nov-18
Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrézienne, etc.)	La Montagne : 23 Avril 2019 Le P'tit Corrézien HS Habitat déco printemps 2018
Sites Internet Pays Haute Corrèze Ventadour, communauté de communes Egletons Ventadour Monédières	2018

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet :

2.U.2

Survi bilan des OPAH et perspectives de prolongement

Pages Facebook des entreprises	2018
Bulletins intercommunaux et communaux : Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières Ville d'Ussel: Action Ussel	La dépêche intercom' de Juin 2018 et Janvier 2019 Action Ussel : Juillet 2018
Présentation de l'OPAH dans le cadre d'animations	Animations MSA / ICA à Sornac le 27/09/18, à Neuvic le 08/10/18 Journées portes ouvertes des Maisons du Département de la Corrèze Sornac et Eygurande 09/10/18
comptes rendus d'activités sur les résultats de l'OPAH RU et RR	depuis 2018

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 2.U.3

L'élaboration d'une politique autour de la rénovation énergétique

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Non
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les élus et les techniciens
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Effectue le suivi de l'ORT et du dispositif
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
COPPERE CAMMILLERI	Lénaïc	Chargé de mission habitat (VTA)	Effectue le suivi et la mise à jour des dossiers concernés

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Nom du projet :**2.U.3****L'élaboration d'une politique autour de la rénovation énergétique**

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Afin de lutter contre les passoires énergétiques, plusieurs politiques publiques sont en cours qu'ils convient d'articuler afin de rendre les dispositifs complémentaires dans un esprit d'efficacité et un contexte de maîtrise des finances publiques.

Pour rappel :

A l'échelle nationale via France rénov et piloté par l'ANAH : Ma Prime Rénov', Ma Prime rénov sérénité, TVA réduite, chèque énergie, les aides des fournisseurs d'énergie (dispositif des certificats d'économies d'énergie), les dispositifs d'exonération ou la défiscalisation, l'écoprêt à taux zéro...

A l'échelle régionale : Le lancement de l'AMI « plateforme de rénovation énergétique » porté par la Région Nouvelle-Aquitaine (financement du SARE sur deux ans) et auxquels plusieurs EPCI de la Corrèze travaillent dont Haute Corrèze Communauté.

A l'échelle du département : Le lancement du dispositif " Corrèze Rénovation Énergétique ". Cette dernière a pour finalités d'accompagner l'ensemble des propriétaires corréziens dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique et de réduire la présence des passoires thermiques sur le territoire. L'objectif est ainsi de massifier la rénovation énergétique en Corrèze. La priorité est donnée aux logements les plus énergivores, c'est-à-dire classés en étiquette énergétique G, F ou E pour lesquels le demandeur s'inscrit dans un projet de rénovation globale.

A l'échelle du Pays, de l'EPCI et de la ville d'Ussel : Les OPAH RR et RU (présenté sur une fiche action spécifique sur le volet Habitat) dont l'objectif est d'accompagner les propriétaires aux ressources modestes ou très modestes ainsi que les bailleurs pour concrétiser des travaux globaux d'amélioration énergétique (au moins 35 % de gains). L'accompagnement, au titre de l'amélioration énergétique dans les OPAH, est le plus souvent croisé avec d'autres enjeux pour le propriétaire et la collectivité : sortir de la précarité énergétique, rénover des logements vacants, adapter les logements pour un maintien à domicile (handicap, perte d'autonomie liée à l'âge), rénover des logements très dégradés/insalubres.

Les cibles de ces politiques publiques se croisent, car la plupart des projets accompagnés touchent les logements du parc privé les plus énergivores. Les moyens ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs diffèrent. Il convient donc de veiller à ce que les dispositifs restent complémentaires.

Réaliser un suivi global avec l'ensemble des parties prenantes à l'échelle de l'EPCI dans le cadre du CRTE et de l'ORT permettrait de construire des actions communes, en matière de communication, d'animations, mutualisation d'outils, mobilisation des professionnels du bâtiment et des structures impliquées dans l'accompagnement des particuliers, d'échanger sur les expériences de plateformes réalisées à l'échelle nationale et locale.

Objectif(s)

Accompagner et d'informer le propriétaire dans la réalisation de son projet

Animer le réseau des professionnels et des acteurs de l'habitat

Orienter le propriétaire vers d'autres aides financières

Sensibiliser les propriétaires sur leurs démarches liées à la maîtrise de l'énergie

Contre la précarité énergétique des logements

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Non

Date de validation

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Ville d'Ussel	Interne	Orienter la stratégie d'action, accompagner les propriétaires dans leurs démarches, animer le suivi et le bilan du dispositif en lien avec les objectifs en matière d'énergie (cf fiche action U2.2)	Non
Service Développement Territorial	Interne		Non
ANAH - Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze	Externe	Assurer le suivi des aides (Ma Prime Rénov, Programme Habiter Mieux, Corrèze Rénovation Énergétique, etc.) et rester vigilant sur les autres politiques menées à diverses échelles	Non

Nom du projet :**2.U.3****L'élaboration d'une politique autour de la rénovation énergétique**

Pays Haute Corrèze Ventadour - Haute Corrèze Communauté	Externe	Mobiliser des moyens techniques et financiers pour le suivi / bilan des dispositifs en place et ce à venir.	Non
SOLIHA Limousin	Externe	Assurer l'ingénierie et l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique	Non
Fondation du Patrimoine - CAUE de la Corrèze	Externe	Assurer des moyens techniques et/ou financiers (si le projet a un important potentiel patrimonial) pour accompagner un propriétaire dans ses démarches de travaux	Non
Espace Info Energie	Externe	Apporter un conseil aux demandeurs et assurer le lien avec les chargés de mission locaux sur leurs travaux de rénovation énergétique	Non
notaires - agences immobilières	Externe	Etre un relais local pour informer les clients des dispositifs en place, les interlocuteurs et leur articulation en matière de rénovation énergétique	Non
architectes - artisans	Externe	Etre un relais local et réaliser des travaux de rénovation énergétique en lien avec le projet du propriétaire, avec la réglementation locale et nationale et en lien avec les dispositifs locaux	Non
ABF (Architecte des Bâtiments de France)	Externe	Emettre des préconisations, prescriptions ou conseils auprès des particuliers et en réponse aux autorisations d'urbanisme Emettre un avis aux autorisations d'urbanisme en cohérence avec les contraintes de rénovation du bâti	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
ANAH	Soutenir des projets de rénovation via l'habitat et la maîtrise de l'énergie en cohérence avec les objectifs définies dans le cadre des dispositifs et enjeux locaux
Haute Corrèze Communauté - Département de la Corrèze - Pays Haute Corrèze Ventadour - Région Nouvelle Aquitaine	Participer et contribuer à la redynamisation et l'attractivité de la ville-centre et plus globalement du territoire à divers échelles Soutenir des dispositifs dans la lutte contre la précarité énergétique (OPAH RU, OPAH RR, Corrèze Rénovation énergétique, etc.).
SOLIHA Limousin	Accompagnement des propriétaires dans leurs démarches de subvention et de travaux de rénovation énergétique via des audits
Artisans - architectes	Reconnaissance locale
Fondation du Patrimoine - CAUE de la Corrèze - ABF	Participer et contribuer à la valorisation du patrimoine ussellois
notaires - agences immobilières	Participer et contribuer au développement d'une nouvelle offre et demande immobilière, à la valorisation des biens à céder ou à louer après les travaux des propriétaires

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation de la ville à différentes échelles territoriales, attractivité du parc de logements et valorisation du patrimoine ussellois

Développement d'une nouvelle offre et demande immobilière

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel [GANTT]**

Nom du projet :**2.U.3****L'élaboration d'une politique autour de la rénovation énergétique**

Ce dispositif serait présenté en plusieurs étapes successives. Les modalités calendaires montrant les étapes de ce dispositif feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

1 - Réfléchir sur une articulation des dispositifs avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du lancement du CRTE et de l'ORT (public cible, financements alloués, moyens techniques et humains, etc.).

2- Coordonner les actions dans le cadre du dispositif de rénovation énergétique (COTECH, COPII, définition d'un plan d'actions annuel, définition et déploiement du ou des dispositifs, etc.).

3 - Présenter ce dispositif et les modalités d'accompagnement des ménages concernant leurs projets de travaux de rénovation énergétique aux élus et aux partenaires.

4 - Accompagner le propriétaire dans ses démarches de travaux (identification des besoins de travaux, recherche de solutions pour ses travaux, information sur les aides financières mobilisables pour le projet du propriétaire, analyse des devis, visite sur site du bien, accompagnement dans le choix des entreprises certifiées RGE, suivi de l'avancée des travaux)

En parallèle de cette dernière étape, des actions d'animations et de sensibilisation auprès des public concernés seront effectuées afin de valoriser le dispositif et de diffuser des informations sur la rénovation énergétique (salons professionnels, expositions, conférences, réunions publiques et ateliers, actions de sensibilisation, etc.).

5 - Mobiliser l'ensemble des partenaires et des artisans dans le but de débattre sur l'efficacité de ce dispositif, de partager des retours d'expériences à l'échelle nationale et auprès des propriétaires.

6- Réaliser une évaluation sur le suivi de ces politiques et leurs résultats quantitatifs et qualitatifs.

Budget prévisionnel et plan de financement

Les modalités financières et budgétaires feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Articulation et évaluation des dispositifs sur le territoire	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de dispositifs mis en place	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Nombre de propriétaires contactés	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Nombre de propriétaires suivis	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Nombre de bâtis avec travaux réalisés	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville et de Haute Corrèze Communauté	En fonction de l'avancée du projet
Site Internet de la Ville et de l'EPCI	En fonction de l'avancée du projet

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet :

2.U.3

L'élaboration d'une politique autour de la rénovation énergétique

Réunions publiques	En fonction de l'avancée du projet
Brochure de communication du dispositif à l'ensemble des partenaires	En fonction de l'avancée du projet
Courriers auprès des propriétaires, des professionnels de l'immobilier et du bâtiment	En fonction de l'avancée du projet
Evénements professionnels (salons de l'Habitat, de l'Immobilier, etc.)	En fonction de l'avancée du projet
Médias locaux (France 3, France Bleu, etc.)	En fonction de l'avancée du projet
Presse locale (La Montagne, La Vie Corrézienne, etc.)	En fonction de l'avancée du projet

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 2.U.4

Le renforcement du Dispositif " Logements Intermédiaires "

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les élus et les techniciens
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Effectue le suivi de l'ORT et du dispositif
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
CHATONNIER	Nathalie	Responsable du CCAS	Accompagne le néo-actif dans ses démarches de logement Effectue le suivi du dispositif

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Nom du projet :**2.U.4****Le renforcement du Dispositif " Logements Intermédiaires"**

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Suite au constat que de nombreuses entreprises souffrent du manque de main d'œuvre, notamment par la difficulté de proposer sur les périodes dites « d'essai » des hébergements à faible prix et permettant aux employés d'obtenir un mode de logements dans l'attente de la stabilisation de leur situation, la ville a tout d'abord effectué une convention avec certaines entreprises afin de mettre à disposition de celles-ci un ou deux gîtes à Ponty. Au vu du succès de cette opération, le CCAS, qui a un statut de bailleur intermédiaire, a mis en place en 2019, le programme de logements intermédiaires. La gestion de ces logements, par une sous-location à Corrèze Habitat, a pour but de mettre à disposition temporairement une solution d'hébergement à des personnes en situation de mobilité professionnelle. La contrepartie de cette mise à disposition réside dans le versement d'un loyer pour le sous-locataire et la signature d'un contrat de location pour une durée minimum d'un mois. Ainsi, les personnes extérieures à la ville peuvent se rapprocher de leur lieu de travail, en ayant un logement meublé et équipé, facilement accessible dans le parc public.

Les cibles concernées par ce dispositif hors Ussellois sont listés ci-dessous :

- CDI lors de la période d'essai est d'au moins un mois, maximum six mois,
- CDD pour une durée maximum de six mois dont la période d'essai est d'un mois,
- Intérimaire dont le contrat est d'au moins un mois et maximum six mois.
- Stagiaires : pour une durée minimum d'un mois et maximum de six mois.
- Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage : possibilité jusqu'à deux mois de sous-location pour les contrats supérieurs à un mois. Etudié au cas par cas.

Le CCAS, avec l'appui de Corrèze Habitat, met à disposition, aujourd'hui, 4 T2 et 4 T1 bis.

Par l'apport de ce dispositif, le CCAS apporte ainsi, une solution adaptée dans l'urgence auprès des entreprises et des néo-actifs ussellois. Dans ces conditions, re-initier un partenariat avec Corrèze Habitat, avec une offre de logements temporaires, qui est le relais nécessaire, à une réponse efficiente sur le territoire de la ville d'Ussel.

En 2021, ce dispositif a permis à 20 personnes d'avoir accès à un hébergement temporaire afin de venir travailler sur le territoire, en 2021. Parmi ces 20 personnes, 10 sont restées dans Ussel, 6 l'ont quittés, et 4 sont encore en cours de location. Il s'agit principalement de personnes en CDD (8 personnes) et en CDI (6 personnes).

Objectif(s)

Ce dispositif a pour buts de :

- Proposer une solution souple et flexible de logements temporaires sur le territoire.
- Permettre de trouver un logement rapidement pour les personnes en situation d'emploi pour une durée déterminée.
- Favoriser l'accueil des personnes non usselloises en situation de mobilité professionnelle.
- Obtenir une location avec des conditions tarifaires toutes charges comprises plus souples et économiques que la location d'un logement classique.
- Apporter une aide indirecte aux entreprises et aux demandeurs d'emploi et accompagner les initiatives et les parcours d'insertion.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la Ville d'Ussel	Interne	Mettre à disposition ces biens aux sous-locataires, assurer le lien sur ce dispositif avec Corrèze Habitat	Oui
CCAS	Interne		Oui
Service Finances	Interne		Oui
Région Nouvelle Aquitaine	Externe	Mettre en œuvre une politique d'accueil des actifs souhaitant travailler sur Ussel à l'échelle régionale par la mise à disposition d'un logement intermédiaire	Non

Nom du projet :**2.U.4****Le renforcement du Dispositif " Logements Intermédiaires"**

Corrèze Habitat	Externe	Réaliser des travaux sur les biens, mettre à disposition ces biens aux sous-locataires, assurer la gestion de ce dispositif	Oui
Haute Corrèze Communauté	Externe	Mettre en place une politique d'accueil des néo-actifs liée à l'habitat auprès des entreprises	Non
Pôle Emploi - Agences d'intérim	Externe	Orienter les néo-actifs ussellois en recherche d'emploi vers la mise à disposition d'un logement sur Ussel	Non
Entreprises locales	Externe	Recruter de la main d'oeuvre et assurer le lien avec les partenaires sur la mise à disposition d'un logement à un néo-actif ussellois	Non
Mission Locale	Externe	Orienter un étudiant stagiaire sur la mise à disposition d'un logement intermédiaire sur Ussel pour une durée de 3 à 6 mois	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Région Nouvelle Aquitaine	Soutenir des projets qui structurent la redynamisation du territoire
Corrèze Habitat	Soutenir et contribuer au développement d'une nouvelle politique d'accueil et de modes d'habiter auprès des néo-actifs et des étudiants stagiaires
Haute Corrèze Communauté	Participer à la redynamisation du territoire à l'échelle intercommunale. Soutenir des politiques liées à l'habitat auprès des néo-actifs ussellois.
Pôle Emploi - Agences d'intérim	Assurer et favoriser le recrutement de néo-actifs ussellois
Entreprises locales	Visibilité territoriale auprès de l'intercommunalité et recrutement de main d'oeuvre
Mission Locale	Soutenir une politique liée à l'éducation, intégrer les jeunes sur le marché de l'emploi

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

redynamisation de la ville à des échelles territoriales plus larges

développement économique du territoire

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel (GANTT)**

En 2024, le CCAS travaillera avec Corrèze Habitat afin de développer et d'améliorer son offre dans le cadre du projet de restructuration du bâtiment actuel dont de nombreux logements sont vacants. Cela permettra ainsi d'étendre son offre tant aux entreprises usselloises que celles de Haute Corrèze. Dans ce cadre, elle travaillera avec l'EPCI tant pour le lien avec les entreprises que pour le financement du dispositif.

Les modalités calendaires sur l'évolution du dispositif feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Budget prévisionnel et plan de financement

A terme, un budget prévisionnel sera défini avec l'ensemble des partenaires. Un budget existant du dispositif en date de 2021 a été alloué comme nous pouvons le voir ci-dessous.

Ce budget prévisionnel ainsi que le plan de financement feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Fournitures de petit équipement	638,02 €	Revenus des immeubles	16 007,29 €
Locations Immobilières	13 661,78 €		

Nom du projet :**2.U.4****Le renforcement du Dispositif " Logements Intermédiaires"**

Frais de nettoyage des locaux	50 €		
Autres services extérieurs	225 €		
TOTAL	14 574,80 €	TOTAL	16 007,29 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Mobilier	533,00 €		
Autres immobiliers corporelles	899,96 €		
TOTAL	1 432,96 €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation des logements (flux entrée/sortie des sous-locataires)	<i>Pas d'objectifs numériques mais un objectif d'un taux d'occupation annuel optimal</i>
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Questionnaire de satisfaction	
Nombre de CDI après l'orientation	

Plan de communication

Les éléments de communication, menés en 2021, sont présentés ci-dessous.

Les éléments à prévoir seront dans la même lignée et précisés par voie d'avenant en fonction de l'avancement du dispositif.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	Date de publication : Février 2021
Magazine d'informations Action Ussel	Date de publication : 2021
Plaquettes d'informations auprès des entreprises, des néo-actifs et des partenaires	Date de diffusion : 2021
Courriers auprès des entreprises du territoire ussellois et intercommunal	Date d'envoi des courriers : 2019 2021
Bulletin Municipal	Date de publication : 2021
Réseaux sociaux de Haute Corrèze Communauté	Lors de l'avancée du projet à partir de 2024

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 2.U.5

La mise en place du Dispositif fiscal Denormandie dans l'ancien

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé		Engagé
	Date de validation:		Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Juge sur l'opportunité du dispositif sur quelques biens de la ville
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Effectue le suivi de l'ORT et du dispositif
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projet PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
COPPERE CAMMILLERI	Lénaïc	Chargé de mission habitat (VTA)	Suivi et mise à jour des différents projets

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Nom du projet :**2.U.5****La mise en place du Dispositif fiscal Denormandie dans l'ancien**

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Ce dispositif fiscal s'adresse à des propriétaires bailleurs qui veulent rénover et réhabiliter des biens anciens et dégradés pour les louer sur 6, 9 ou 12 ans. Par le biais de la location, les propriétaires pourront bénéficier d'une réduction d'impôts sur la base du coût total du prix de revient du bien.

La ville d'Ussel souhaite engager ce dispositif afin de l'articuler aux autres types d'intervention sur l'habitat notamment sur le périmètre ORT. En effet, le centre-ville est confronté à une vacance immobilière importante, à une ancienneté de son parc bâti, à des enjeux de mise aux normes. Il serait intéressant de le développer en centre-ville, car celui-ci permettrait de satisfaire une nouvelle offre immobilière auprès des actifs, de louer des logements à prix abordable, etc. Un propriétaire bailleur dans le cadre de l'OPAH RU, pourra bénéficier de subventions de l'ANAH et dans le même temps d'une réduction d'impôts. Ainsi, la ville d'Ussel souhaiterait engager une réflexion en lien avec les partenaires et les services de l'Etat sur l'application de ce dispositif et son périmètre d'effectivité. Des villes sur le territoire corrézien ont appliqué ce dispositif comme c'est le cas de Brive La Gaillarde, Tulle, Corrèze.

Objectif(s)

Ce dispositif permet de bénéficier de réduction d'impôts en fonction des travaux réalisés, de permettre l'obtention d'une étiquette énergie supérieure à E sur un DPE (Diagnostic de Performance Energétique).

Pour la ville, ce dispositif pourrait être utilisé en centre ville en complémentarité de l'OPAH RU et de l'opération façade afin de satisfaire une nouvelle offre immobilière auprès des actifs, de redynamiser le centre ville, de louer des logements à prix abordable, etc.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la Ville d'Ussel	Interne	Saisir l'opportunité de ce dispositif Mobiliser les acteurs du bâtiment et locaux sur ce dispositif	Non
ETAT (sous préfecture, DGFiP, DDT 19, DREAL, ANAH)	Externe	Informers les partenaires sur l'intérêt de ce dispositif, effectuer l'articulation du dispositif fiscal avec d'autres dispositifs nationaux (ANAH) Traiter et contrôler le dossier du propriétaire par rapport à des procédures fiscales	Non
Haute Corrèze Communauté - Pays Haute Corrèze Ventadour	Externe	Effectuer l'articulation de ce dispositif en lien avec les autres politiques de l'habitat	Non
Banques - ADIL Corrèze - SCI - agences immobilières - notaires	Externe	Etre un relais local pour informer les clients du dispositif fiscal, et des interlocuteurs à sollicités	Non
entreprises du bâtiment	Externe	Réaliser des travaux de rénovation et de réhabilitation d'un logement en conformité avec les conditions du dispositif	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
ETAT (sous préfecture, DGFiP, DDT 19, DREAL, ANAH)	Participer et contribuer à la redynamisation du territoire dans la lutte contre la vacance
Haute Corrèze Communauté - Pays Haute Corrèze Ventadour	Contribuer et participer à la redynamisation du territoire Soutenir des projets de territoire
SCI - agences immobilières - notaires	Développement d'une nouvelle offre immobilière abordable - honoraires sur les prix de revient du bien acheté et loué
Banques	Soutenir le financement de projets de logements auprès des propriétaires
ADIL Corrèze	Participer et contribuer au développement d'une nouvelle offre et demande immobilière, à la valorisation des biens à céder ou à louer après les travaux des propriétaires

Nom du projet :**2.U.5****La mise en place du Dispositif fiscal Denormandie dans l'ancien**

Entreprises du bâtiment

Visibilité et reconnaissance des travaux effectuées auprès des élus et des propriétaires bailleurs

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation du territoire (du centre ville en particulier) et une nouvelle offre immobilière dans la lutte contre la vacance

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTZ)

Ce dispositif serait présenté en plusieurs étapes successives. Les modalités calendaires montrant les étapes de ce dispositif feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

1 - Appréhender le dispositif avec l'ensemble des partenaires (échanges sur les objectifs à définir à court moyen et long terme, sur le périmètre d'essai déterminé de ce dispositif, le ciblage d'un certain nombre de logements à rénover, l'identification des principaux opérateurs immobiliers, la définition d'un calendrier et des moyens, la mise en relation avec les études sur le logement avec l'ORT). Eventuellement, la mise en application d'un périmètre d'essai sera déterminé.

2- Une fois le dispositif opérationnel, mobiliser l'ensemble des acteurs dans le suivi des dossiers et sur les moyens de communication du dispositif

3- Concrétiser les projets par la mise en relation des propriétaires avec les bons interlocuteurs locaux (artisans, professionnels de l'immobilier) sur les projets qui sont présents sur le territoire afin de rassurer l'investisseur sur le potentiel et la valorisation de son bien sur le marché.

4- Assurer un suivi du dispositif auprès des partenaires (la communication des actions menées sur le territoire, le recensement des retours d'expériences sur l'efficacité de ce dispositif à diverses échelles territoriales, le ciblage des faiblesses de ce dispositif pour les investisseurs).

Budget prévisionnel et plan de financement

Les modalités financières et budgétaires feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Evaluation du dispositif	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de logements rénovés pour la mise en location	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Nombre de dossiers effectifs	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	En fonction de l'application de ce dispositif
Site Internet de la Ville	En fonction de l'application de ce dispositif
Bulletin municipal	En fonction de l'application de ce dispositif
Page Facebook des partenaires	En fonction de l'application de ce dispositif

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet :

2.U.5

La mise en place du Dispositif fiscal Denormandie dans l'ancien

Site Internet des partenaires	En fonction de l'application de ce dispositif
Courriers auprès des propriétaires bailleurs privés, des partenaires et des entreprises	En fonction de l'application de ce dispositif
Réunions publiques	En fonction de l'application de ce dispositif
Magazine d'informations Action Ussel	En fonction de l'application de ce dispositif

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 2.U.6

La création d'un observatoire de l'Habitat

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Non
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	----------------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les élus et les techniciens sur l'avancement des études
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Mène le projet de l'observatoire, assure le lien entre les parties, effectue le suivi de l'ORT
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
COPPERE CAMMILLERI	Lénaïc	Chargé de mission habitat (VTA)	Fait le suivi des dossiers, met à jour les données sur le territoire

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Nom du projet :**2.U.6****La création d'un observatoire de l'Habitat**

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

La mise en place d'un observatoire local de l'Habitat est une disposition réglementaire au sens de l'Article L 302-1 du Code la Construction et de l'Habitation. Dans le cadre du PLH, Haute Corrèze Communauté définit la réalisation d'un observatoire de l'habitat et du foncier comme une liste d'actions à effectuer tout au long de ce programme. Une étude contre la vacance est également référencée dans le PLH de Haute Corrèze Communauté comme un objectif à mener "améliorer la connaissance du parc vacant".

La ville souhaite poursuivre cette démarche au vue du parc de logements ancien, vacant et dégradé particulièrement sur l'hyper-centre étendu au quartier Gare. Un diagnostic du territoire, en lien avec le PLU de la ville, mené en 2013, a mis en évidence les problèmes de dévitalisation du territoire d'une part et du centre bourg d'autre part liée à la vacance importante des logements. Différentes études pré opérationnelles ont servi de base à la mise en place d'une série d'outils sur le territoire à plus large échelles : (SCOT, PLH, OPAH-RR, PLUi et la future ORT en cours d'élaboration). Concernant plus spécifiquement la ville d'Ussel, la création d'un Plan-guide dans le cadre de l'AMI suivi par la mise en place d'une OPAH RU (2017-2023) ont permis d'effectuer une analyse plus approfondie sur le territoire de la ville et le périmètre du centre-bourg ainsi d'identifier des gisements de bâtis dégradés, insalubres ou vacants.

La ville souhaite ainsi s'engager dans une démarche globale de création de l'Observatoire de l'Habitat.

Cet observatoire fera ainsi l'objet de bilan des études réalisées chaque année sur la thématique liée à l'habitat et au logement, de l'exploitation des données de la collectivité et des différents partenaires (PLH, OPAH, vacance, marché immobilier,...).

Celui-ci serait organisé sous la forme d'un suivi régulier par la responsable du service développement territorial et du chargé de mission habitat en lien avec les élus de la Ville. Ce travail de suivi sera également l'occasion d'une coordination renforcée avec Haute Corrèze communauté en charge du PLH ainsi que d'autres partenaires ANAH, HCC, Pays..)

Une première phase d'initialisation, en lien avec la vacance, a été effectué via l'étude pré-opérationnelle pour la sortie d'une OPAH RU en 2016 ainsi que la candidature à l'appel du plan national pour le déploiement accéléré de lutte contre les logements vacants en 2021. Cette première phase d'initialisation est précisée ci-jointe dans la partie liée au calendrier prévisionnel.

Objectif(s)

Mettre à jour les données territoriales en matière d'habitat et de logement

Comprendre la stratégie d'intervention à mener sur l'immobilier (définition des besoins en logements)

Effectuer un suivi des politiques de l'habitat mené sur le territoire

Aider les prises de décisions des élus et des partenaires par le biais d'échanges et de bilan suivi régulier.

Assurer un lien important avec les différentes parties prenantes sur le développement de politiques et d'une nouvelle offre en matière d'habitat et de logement

Renforcer l'attractivité immobilière et territoriale sur Ussel

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Ville d'Ussel	Interne	Assurer le suivi des études sur l'habitat et de l'observatoire, Communiquer les données du territoire des partenaires et des élus Assurer l'articulation des études menées par l'Observatoire avec les actions entreprises	Non
Etat (DDT 19, DREAL, CEREMA, DHUP)	Externe	Assurer l'articulation des études menées sur la ville avec les dispositifs nationaux (ANAH, Ma Prim'Rénov, etc.) et des Observatoires Etre un appui technique aux différents politiques de l'habitat et du logement à mener via les études de l'Observatoire des Loyers du CEREMA sur le territoire ussellois et de l'Observatoire de l'habitat de la ville	Non

Nom du projet :**2.U.6****La création d'un observatoire de l'Habitat**

Département de la Corrèze	Externe	Assurer l'articulation des études menées par l'Observatoire avec les dispositifs supra-locaux (Corrèze Rénovation Énergétique par exemple)	Non
CCI de la Corrèze	Externe	Mettre à disposition de l'ensemble des parties prenantes une analyse partagée et des indicateurs communs de nature à faciliter les négociations et les transactions immobilières. Recueillir les attentes des professionnels par rapport aux pouvoirs publics et faciliter un dialogue constructif avec les collectivités. Assurer le lien entre les études menées par l'Observatoire de l'habitat d'Ussel et l'Observatoire de l'Immobilier de la CCI	Non
Haute Corrèze Communauté - Pays Haute Corrèze Ventadour	Externe	Mettre à jour et communiquer les données présentes sur le territoire en lien avec l'Observatoire du PLH mené à l'échelle intercommunale Assurer l'articulation des études menées par l'Observatoire avec les dispositifs supra-locaux	Non
Promoteurs et bailleurs immobiliers	Externe	Réaliser des opérations de logements en lien avec les données de l'Observatoire de l'Habitat Alimenter les données sur le parc de logements sociaux	Non
ADIL Corrèze	Externe	Alimenter la base de données de l'Observatoire	Non
Agences immobilières - notaires	Externe	Alimenter la base de données de l'Observatoire via une veille informationnelle du marché immobilier	Non
Banques	Externe	Etre un relais financier et local auprès des professionnels de l'immobilier (bailleurs, promoteurs, etc.)	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etat (DDT 19 - DREAL - CEREMA, DHUP)	Soutenir des politiques liées au développement d'une nouvelle politique en matière d'habitat et de logements pour le territoire ussellois
Département de la Corrèze - CCI de la Corrèze - Haute Corrèze Communauté - Pays Haute Corrèze Ventadour	Assurer une meilleure connaissance du parc de logements et le développement d'une nouvelle politique en matière d'habitat et de logements Contribuer et participer à la redynamisation du territoire ussellois
Promoteurs et bailleurs immobiliers	Assurer la création et développement de nouveaux modes d'habiter et de logements abordables Contribuer et participer à la redynamisation du territoire et à la valorisation du parc social
ADIL Corrèze	Contribuer et participer à la redynamisation du territoire ussellois Faciliter l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de redynamisation du territoire par le biais de l'habitat et du logement (en lien avec les données de l'Observatoire)
Agences immobilières - notaires	Promouvoir et assurer le développement d'une nouvelle offre et demande immobilière
Banques	Soutenir des projets d'investissements liées à l'habitat et au logement (en lien avec les données de l'Observatoire)

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

redynamisation de la ville à des échelles territoriales plus larges

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel (SANT)**

Nom du projet :**2.U.6****La création d'un observatoire de l'Habitat***Cet observatoire serait décliné en plusieurs étapes successives.**Sur Ussel une première phase d'initialisation notamment sur la vacance a été faite via :*

- En 2016, une étude pré-opérationnelle sur l'habitat pour la sortie d'une OPAH RU (cf fiche action OPAH RU) a recensée près de 30% de logements vacants sur le périmètre du centre bourg élargi. En réponse à cette étude, l'OPAH RU a fixé des objectifs de sortir 10 logements de la vacance à travers deux types d'interventions.
- La candidature à l'appel du plan national pour le déploiement accéléré de lutte contre les logements vacants. Cette étude permet de comprendre les causes et les conséquences de la vacance des logements via une mise à jour des données, d'analyser et de suivre les politiques de lutte contre la vacance. La ville n'a pas été retenue au premier appel. Une délibération du Conseil Municipal en date du 3 Juin 2021 a approuvée l'autorisation d'accès aux données LOVAC pour le territoire. Dans le cadre de l'ORT, la ville pourrait se porter de nouveau candidate en réponse à son diagnostic mené sur le territoire. Cette étude comprendrait la réalisation d'un diagnostic des logements vacants en centre-ville, d'une stratégie d'intervention à mener à court moyen long terme sur l'élargissement ou le renforcement des dispositifs déjà existants sur le territoire (OPAH RU).

Seconde étape :

- Continuer le travail actuel entrepris sur Ussel sur le suivi des objectifs suivants : conforter le développement de l'hyper-centre (périmètre centre-bourg élargi) par une action portant également sur les faubourgs et notamment le quartier Gare, maintenir et améliorer des logements existants occupés en aidant les travaux de rénovation (ravalement de façade, isolation thermique, aménagement d'espaces extérieurs, ...).
- Accompagner des opérations exemplaires par des bailleurs pour améliorer l'attractivité de la ville via des dispositifs de financement exceptionnels
- Prioriser la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et les travaux pour la sécurité et l'insalubrité de l'habitat sur le périmètre du centre bourg élargi
- Développer l'offre de logements individuels pour faire revenir les propriétaires occupants.
- Utiliser le bilan de l'OPAH (2022-2023) en initialisation et sa prolongation via l'ORT afin de définir des axes d'interventions et la répartition des actions.

*Troisième étape : via ce suivi et le diagnostic, en fonction des connaissances de l'observatoire à divers échelles, alimenter la connaissance générale autour de l'habitat sur nos territoire via la création d'une base de données communes**Quatrième étape : affiner la stratégie d'intervention en réponse à ce diagnostic et selon les besoins du territoire lors d'un COPIL et d'un COTECH.**Les modalités calendaires montrant les étapes de ce dispositif feront l'objet de précisions par voie d'avenant.***Budget prévisionnel et plan de financement***Les modalités financières et budgétaires feront l'objet de précisions par voie d'avenant.***FONCTIONNEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Taux de logements vacants	<i>Pas d'objectifs numériques mais un objectif global de faciliter l'accès à un logement abordable et adaptée aux besoins des ménages</i>
Typologie des logements et des propriétaires	
Evolution du marché immobilier (vente, location, etc.)	
Prix du m ² des logements (anciens, neufs, etc.)	
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Productions de l'Observatoire (rapport, documents pédagogiques, etc.)	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Nombre de dossiers de logements suivis via les dispositifs nationaux et locaux (OPAH RU, OPAH RR, ANAH, Opération Façades, etc.)	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Nombre de propriétaires contactés en lien avec les dispositifs nationaux et locaux	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>

Nom du projet :**2.U.6****La création d'un observatoire de l'Habitat**

Nombre d'opérations immobilières réalisés sur le territoire	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Nombre de questionnaires envoyés aux propriétaires sur la vacance des logements, sur l'état de leur bâti, etc.	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Plan de communication	
<i>En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.</i>	
Actions	Calendrier
Publications des études auprès des partenaires de la ville	En fonction de l'avancement des études liées à l'Observatoire
Organisations de colloques, de séminaires, etc.	En fonction de l'avancement des études liées à l'Observatoire
Site Internet de la Ville	En fonction de l'avancement des études liées à l'Observatoire
Page Facebook de la Ville	En fonction de l'avancement des études liées à l'Observatoire
Bulletin Municipal	En fonction de l'avancement des études liées à l'Observatoire
Courriers d'informations auprès des partenaires	En fonction de l'avancement des études liées à l'Observatoire

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque les projets qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 2.B.1

Restructuration de la résidence du Pré-Mongéal

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Corrèze Habitat

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Oui
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
Corrèze habitat			maître d'ouvrage
Département de la Corrèze			études techniques
ZIOLO	Eric	Maire de Bort-les-Orgues	Porteur et instigateur du projet
GARDETTE	Sandrine	DGS Bort-les-Orgues	

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Corrèze Habitat	
Mairie de Bort-les-Orgues	M Ziolo (Maire), Mme Gardette (DGS), élus référents
CAF	
CCAS de Bort-les-Orgues	

Description générale et origines du projet

Nom du projet :**2.B.1****Restructuration de la résidence du Pré-Mongé**

Le projet concerne la restructuration d'un bâtiment de 40 logements construits dans les années 60-70 en résidence autonomie pour séniors. Aujourd'hui vétuste et insalubre, il s'agit de penser sa restructuration globale (démolition partielle, réhabilitation, agrandissement) pour le mettre aux normes actuelles techniques (isolation thermique, acoustique, mise aux normes des sanitaires), d'accessibilité (PMR), et répondre aux attentes des futurs usagers (logements-tests pour les séniors, séjours saisonniers, forme de pavillonnaire regroupé). La restructuration sera pensée dans une démarche de préservation environnementale.

Objectif(s)

Adapter la résidence Pré-Mongé aux normes actuelles (techniques, thermiques, accessibilité) et aux attentes des résidents

Développer une nouvelle offre d'accueil pour les séniors

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Non

Date de validation

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Corrèze Habitat	Interne	Porteur de projet	Oui
Commune de Bort-les-Orgues	Externe	Suivi du projet	Oui
CCAS de Bort les Orgues	Externe	Aide dans la définition des besoins	
CAF	Externe	Aide dans la définition des besoins	

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Corrèze Habitat	redynamisation et mise aux normes de son parc locatif

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

attractivité résidentielle et maintien des séniors sur la commune en renforçant cette offre alternative à l'EHPAD de plus en plus recherchée

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Budget prévisionnel et plan de financement**

Le budget pour une opération de ce type serait de 3 000 000 € calculé comme suit: Surface à traiter L = 40 m. l = 10m. x 4 étages = 1600 M2, Le prix du M2 est de 1750€ soit 1600 x 1750 = 2 800 000 €. Il faut rajouter la maîtrise d'œuvre et les différents organismes de contrôle soit environ 11 à 12% du coût, ce qui donne: 2 800 000 + 280 000 + 25 000 = 3 105 000 €

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Aménagement	2 800 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre	280 000,00 €		
Organisme de contrôle	25 000,00 €		
TOTAL	3 105 000,00 €	TOTAL	3 105 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
occupation de la résidence	100 % d'occupation
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
mise en œuvre des travaux	

Plan de communication

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier

Nom du projet :

2.B.1

Restructuration de la résidence du Pré-Mon

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque les conditions sont réunies, qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet :

2.B.2

Démolition de barres de logements et reconstruction de maisons

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Corrèze Habitat

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche

Oui

Culture et identité collective

Non

Développement économique

Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire

Oui

Paysages et milieux naturels

Oui

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux

Oui

Urbanisme

Oui

Mobilités

Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement

Oui

Education et renforcement des compétences, formation

Non

Santé et soins

Non

Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité

Oui

Cadre de vie et environnement professionnel

Oui

Sûreté et sécurité

Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité

Oui

Préservation et amélioration de l'environnement

Oui

Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)

Oui

Utilisation responsable des ressources

Oui

Cohésion sociale

Oui

Bien-être

Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible

Moyenne

Forte

Très forte

Statut du projet

A valider

Validé

Engagé

Date de validation:

Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
Corrèze Habitat			Maître d'ouvrage
Département de la Corrèze			
GARDETTE	Sandrine	DGS de Bort-les-Orgues	Suivi technique de l'opération et son insertion dans le projet du quartier
CHAVASSIEUX	Pauline	Cheffe de projet PVD	Suivi transversal dans le cadre de l'ORT

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Bort les Orgues	M Ziolo (Maire), Mme Gardette (DGS), élus référents
Gendarmerie nationale	

Description générale et origines du projet

Nom du projet :**2.B.2****Démolition de barres de logements et reconstruction**

Dans le quartier Pré-Mongéal, deux barres de logements sont vides de tout occupant, et mobilise un foncier important. Leur démolition permettra de libérer plusieurs parcelles qui pourront accueillir des maisons individuelles. Leur construction sera pensée dans une démarche de préservation de l'environnement (matériaux utilisés, type de chauffage, etc.). A quelques mètres, la barre du foyer des jeunes travailleurs (19 logements) va également être démolie et pourrait permettre la construction d'une nouvelle gendarmerie. Cette opération ne pourra se faire que lorsque la démolition sera réalisée, que le programme ainsi que le projet de la nouvelle gendarmerie seront validés par l'Etat.

Objectif(s)

Démolir un habitat obsolète et inoccupé pour reconstruire des maisons adaptées aux besoins des ménages dans un quartier résidentiel proche du centre

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Corrèze Habitat	Interne	Porteur du projet	Oui
Mairie de Bort les Orgues	Externe	Lien avec le projet de ville	Oui
Département de la Corrèze	Externe		
Gendarmerie nationale	Externe		

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Corrèze Habitat	renouvellement du parc locatif
Gendarmerie nationale	création de nouveaux locaux

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

attractivité résidentielle, redynamisation du quartier pré-Mongéal, participation à la transition écologique

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée	Non
--	-----

Calendrier prévisionnel (GANTT)

Phase 1 : démolition des deux barres

Phase 2 : construction de maisons individuelles

Phase 3 : démolition du foyer jeunes travailleurs et construction de la gendarmerie (2024)

Budget prévisionnel et plan de financement

Le plan de financement sera précisé ultérieurement.

INVESTISSEMENT (phases 1 et 2)

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Estimation de la démolition	500 000,00 €		
Estimation des constructions	5 000 000,00 €		
TOTAL	5 500 000,00 €	TOTAL	5 500 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
occupation des nouveaux logements	
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
démolition et reconstruction	

Plan de communication

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Nom du projet :

2.B.2

Démolition de barres de logements et reconstruction

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Actions

Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque les conditions sont réunies, qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 2.B.3

Création de 20 logements sur la friche MCV

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Commune de Bort, COPROD

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
COPROD			Maître d'ouvrage
DDT			étude dépollution de la friche
ZIOLO	Eric	maire de Bort	co-portage du projet
GARDETTE	Sandrine	DGS	Suivi global de l'opération
CHAVASSIEUX	Pauline	Cheffe de projet PVD	Suivi transversal dans le cadre de l'ORT

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Bort	Eric Ziolo (maire), Sandrine Gardette (DGS), élus référents

Description générale et origines du projet

Nom du projet :**2.B.3****Création de 20 logements sur la friche M**

Le site MCV constitue un enjeu majeur pour la ville de Bort les Orgues. Le premier chantier le concernant sera sa dépollution et sa déconstruction. Cet exercice sera réalisé en collaboration avec les services de l'Etat afin de bénéficier des crédits fléchés dit "Fonds Friches". Le foncier ainsi libéré sera alors disponible pour une opération de construction de logements destinés à accueillir les personnels des entreprises de l'industrie du cuir. Celle-ci s'intégrera au projet de restructuration globale du site.

Objectif(s)

Proposer une offre de logements neufs à proximité du centre-ville (aujourd'hui inexistante) pour renforcer l'attractivité résidentielle

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
COPROD	Interne		
Etat	Externe		

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
habitants	offre de logements neufs, adaptés à leurs besoins et à proximité du centre-ville

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

attractivité résidentielle

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée	Non
--	-----

Calendrier prévisionnel (GANTT)

fin 2022 : programmation de l'ensemble de la friche
2023-2024 : dépollution, déconstruction
2025 : construction des logements

Budget prévisionnel et plan de financement**INVESTISSEMENT (à compléter selon le plan établi par la COPROD)**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Estimation des travaux	2 200 000,00 €		
TOTAL	2 200 000,00 €	TOTAL	2 200 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
occupation des logements	totalité des logements occupés
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
mise en œuvre des travaux	occupation des lieux en 2025

Plan de communication

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque les conditions sont réunies, qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet :**2.N.1****Réhabilitation du patrimoine locatif communal****Maître d'ouvrage (porteur du projet)**

Commune de Neuvic

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:**Territoire actif**

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation: janv-21	Date d'engagement: sept-22

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
ESTRADE	Gilles	DGS	Suivi global de l'opération / Montage dossiers de demande de subventions jusqu'à la réalisation du projet
CHARBONNIER	Pierre	BET Ingépole	Mission de diagnostic performance énergétique (DPE) et DCE
CHAVASSIEUX	Pauline	Cheffe de projet PVD	Suivi transversal dans le cadre de l'animation de l'ORT

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
mairie de Neuvic	Dominique Miermont (maire), Gilles Estrade (DGS), élus référents

Nom du projet :**2.N.1****Réhabilitation du patrimoine locatif communal****Description générale et origines du projet**

La commune possède un patrimoine locatif de 28 logements et/ou maisons qui n'a pas connu depuis plusieurs années de travaux de réhabilitation tant sur le plan esthétique que sur le plan thermique. C'est ainsi que 50% de ce patrimoine est aujourd'hui vacant. Elle envisage donc un vaste programme de réhabilitation en 2022 et 2023 prenant en compte la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique, le renforcement de l'isolation des logements par l'intérieur ou l'extérieur, le changement de l'ensemble des menuiseries et des moyens de chauffage obsolètes et le traitement de la ventilation de l'ensemble du parc locatif. 14 logements sont particulièrement insalubres et feront l'objet d'une restructuration lourde.

Objectif(s)

Participer à la transition écologique, réduire les charges de fonctionnement de la commune et des locataires, abandonner les énergies fossiles.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Oui
Date de validation	Première délibération du 23 Février 2021

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Bureau d'étude INGEPOLÉ	Externe	DPE et DCE	Oui
architectes - artisans	Externe	Réaliser des travaux de rénovation énergétique en lien avec la réglementation nationale et les dispositifs locaux	Non
Département de la Corrèze	Externe	Optimisation du plan de financement / Participer au Plan de relance de l'Etat	Oui
Etat	Externe	Optimisation du plan de financement / de l'Etat	Oui

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
habitants	possibilité d'accéder à un logement réhabilité et à haute performance énergétique

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Remise en location de logements communaux inoccupés et désormais attractifs pour de potentiels nouveaux arrivants

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

Département (contrat de solidarité rurale) / Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée	Non
--	-----

Calendrier prévisionnel (SANTÉ)

2 Tranches de travaux 2022 - 2023

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet : 2.N.1

Réhabilitation du patrimoine locatif communal

Budget prévisionnel et plan de financement

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
estimations des travaux	520 000,00 €	Etat (DSIL)	105 000,00 €
		Département (CSR)	50 000,00 €
		Autres recettes à trouver	261 000,00 €
		Autofinancement	104 000,00 €
TOTAL	520 000,00 €	TOTAL	520 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	29,81%
		En euros	155 000,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Diminution du nombre de logements vacants en centre-ville	Passer sous la barre des 10 % de logements vacants
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Réalisation des travaux	28 logements rénovés fin 2023

Plan de communication

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. *Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.*

Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : **3.U.1**

Le développement des boutiques éphémères

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Pilote la mise en place et coordonne les actions de mise en œuvre d'animation de la ville.
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Suit la mise en œuvre annuelle des boutiques éphémères.
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
ESCOURROLLE	Nicolas	Manager commerce	Recense les locaux adaptés à la mise en œuvre de cette action. Identifie les propriétaires motivés dans cette démarche. Suit la mise en œuvre des locations (rédaction baux, suivi des dossiers...).

Nom du projet : 3.U.1**Le développement des boutiques éphémères****Instance(s) du projet (si instance spécifique)**

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Une boutique éphémère ou « pop-up store » est une boutique ouverte sur une période de temps limitée allant de quelques jours à quelques mois. Cette initiative est une action directe sur le commerce :

- elle donne l'opportunité à la ville de diversifier l'offre commerciale et de la compléter sur certaines périodes de l'année (fêtes de Noël par exemple).
- ces créations permettent également d'agir sur le parcours marchand ainsi que sur les flux piétons
- elle permet également à des porteurs de projet et/ou des commerçants exerçants, de mettre en œuvre une idée ou un concept.

Concrètement, cette action est basée sur de la prospection et du suivi afin de :

- recenser les porteurs de projet et les commerçants existants voulant développer une idée ou un concept
- négocier le montant des loyers
- mettre en avant les atouts du centre-ville et valoriser ses locaux
- mobiliser les acteurs locaux dans une dynamique entrepreneuriale

Cette action est également en lien avec l'observatoire de commerce. Elle permet d'effectuer l'état des lieux des locaux commerciaux du centre-ville.

Objectif(s)

Agir concrètement sur les parcours marchands et la fréquentation du centre-ville

Créer des partenariats (ville, propriétaires et porteurs de projets)

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Ville d'Ussel	Interne	Prospection et participation financière	Oui
Service affaires juridiques	Externe	Elaboration des baux	Oui
Haute Corrèze Communauté	Externe	Mobilisation financière et technique	Non
Office de commerce	Externe	Prospection porteurs de projets	Oui
Propriétaires bailleurs	Externe	Mise à disposition des locaux	Oui
Commerçants/porteurs de projets	Externe	Déploiement du concept/ respect des conditions du bail	Oui

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Haute Corrèze Communauté	Contribution au développement économique du territoire
Office de commerce	Participation et collaboration aux animations commerciales et temps forts de la ville d'Ussel
Propriétaires bailleurs	Valorisation et promotion de leurs patrimoines bâti Engagés dans une démarche partenariale
Commerçants/porteurs de projets	Dynamisme et innovation

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Dynamisme
Pôle d'attractivité sur certains événements
Notoriété

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

Nom du projet :**3.U.1****Le développement des boutiques éphémères**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)*Jusqu'ici 3/4 boutiques éphémères sur la période de Noël.**L'objectif 2022 est de renforcer voir d'augmenter le nombre de boutique sur la période de Noël et de faire un bilan.**L'objectif 2023 doit tenir compte de ce bilan pour intégrer et déployer le concept dans les animations sur la ville, et sur d'autres dates, comme la braderie organisée par l'office de commerce par exemple.**L'action de recensement des propriétaires motivés et des porteurs de projets doit être continue dans le temps et s'inscrire dans le contenu de la veille et l'observatoire du commerce***Budget prévisionnel et plan de financement***Une enveloppe budgétaire est allouée à cet effet comme indiqué ci-dessous.**Dans les années suivantes, dans le cas d'un dispositif élargi, les modalités budgétaires et financières seront précisées par voie d'avenant.***FONCTIONNEMENT****Charges prévisionnelles****Recettes prévisionnelles**

Prise en charge des loyers par la ville

1 200,00 €

TOTAL

1 200,00 €

TOTAL

- €

Subventions demandées

En % du budget total

En euros

INVESTISSEMENT**Charges prévisionnelles****Recettes prévisionnelles****TOTAL**

- €

TOTAL

- €

Subventions demandées

En % du budget total

En euros

Evaluation**Indicateurs d'impact****Objectifs à atteindre**

Fréquentation du centre bourg

3 ou 4 boutiques pendant les fêtes de Noël

Flux générés par les boutiques éphémères

Recenser les données statistiques

Indicateurs de réalisation**Objectifs à atteindre**

Nombre de boutiques mises en place sur une année

A court terme 3 ou 4 par an
A moyen terme 5 boutiques selon le calendrier et les festivités

Nombre de propriétaires bailleurs mobilisés dans cette dynamique du centre ville

Créer un réseau propriétaires engagés et de locaux adéquates pour gagner en efficacité et en coordination sur les mises en place des animations de la ville et partager les ressources de la ville.

Plan de communication*En fonction du déploiement des boutiques éphémères, des actions de communication seront présentées ci-dessous. Celles-ci seront précisées par voie d'avenant.***Actions****Calendrier**

Réseaux sociaux de la ville d'Ussel et Office de Commerce, presse locales

En fonction de l'avancée des mises en place, du calendrier des festivités

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet :**3.U.2****L'élaboration d'un observatoire du commerce**

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Coordonne les actions de mise en œuvre de l'observatoire
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure le suivi et la mise en œuvre de l'observatoire
ESCOURROLLE	Nicolas	Manager commerce	Participe à l'élaboration et l'enrichissement de l'observatoire
COPPERE	Lénaïc	Chargé de mission Habitat	Participe à l'élaboration et l'enrichissement de l'observatoire

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Nom du projet :**3.U.2****L'élaboration d'un observatoire du commerce**

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Le cœur de ville ussellois compte aujourd'hui beaucoup de locaux commerciaux vacants et un parc immobilier vieillissant. Dans le cadre de la requalification et du renforcement de la connaissance du bâti sur le centre-ville l'observatoire du commerce participe à ces éléments d'actualisation. L'observatoire du commerce a pour objectif de mettre à jour les données territoriales en matière d'habitat et de logement, de comprendre la stratégie d'intervention à mener sur l'immobilier, d'effectuer un suivi des politiques de revitalisation menées sur le territoire, d'aider les prises de décisions des élus et des partenaires par le biais d'échanges et de bilan suivi et régulier.

L'objectif est de recueillir des informations clés pour créer une base de données actualisée :

- auprès des commerçants (surface commerciale en m2, montant du loyer, coordonnées des locataires et propriétaires, nature du bail et date d'échéance, état des locaux, photos de devantures).
- Auprès des agences immobilières (numéros de téléphone, biens disponibles à la location, prix des loyers, surface et état des biens).
- Auprès des Notaires

Faire ressortir des indicateurs (taux de vacance, prix moyen des loyers au m2 pour l'habitat et le commerce, évolution des chiffres d'affaires des commerçants dans un espace donné, taux de conformité à l'accessibilité à la personne dans les commerces).

A plus long terme se créer les ressources pour :

Travailler à moyen terme les problématiques d'accessibilité et de sécurité sur les locaux vacants :

- Mettre en évidence les besoins de chaque local vacant.
- Décrire et lister les travaux nécessaires permettant de respecter les règles.
- L'objectif du descriptif des travaux doit nous permettre de chiffrer les montants et de déterminer un ratio/prix
- Maîtriser la création de surfaces commerciales nouvelles et concurrentielles des commerces de cœur de ville
- Valoriser les atouts de l'offre de centre-ville
- Agir sur l'immobilier et remettre sur le marché des friches commerciales
- Réaliser des acquisitions foncières en vue d'un programme d'aménagement par la commune

Objectif(s)

Inciter le citoyen local à fréquenter son centre-ville

Défendre l'économie locale et ses emplois

Privilégier des actions simples à impact direct.

Renforcer les liens en favorisant les actions collectives.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Faire remonter les informations de terrain à intégrer dans l'observatoire	Oui
Propriétaires des locaux	Externe	Partager des informations et des données sur leur patrimoine	Oui
Agences immobilières - Notaires de la ville d'Ussel	Externe	Partager des informations et des données patrimoniales de leurs clients (Dans le respect des règles de confidentialités)	Non
Commerçants	Externe	Partager des informations et des données de leurs commerces	Oui
CCI de la Corrèze	Externe	Partage/ échange et collaboration - sur les données du territoire - sur les données économiques et financières	Oui
Office de commerce et de l'artisanat	Externe	Partager des données et des informations (Dans le respect des règles de confidentialités)	Oui

Nom du projet :**3.U.2****L'élaboration d'un observatoire du commerce**

Haute Corrèze Communauté	Externe	Partage/ échange et collaboration -sur les données du territoire - sur les données économiques et financières	Oui
--------------------------	----------------	---	------------

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Propriétaires des locaux	Valorisation du patrimoine
Agences immobilières - Notaires de la ville d'Ussel	Valorisation et promotion de l'offre immobilière et commerciale du centre-ville
Commerçants	Redynamisation globale autour de l'activité, mise en réseau
Office de commerce et de l'artisanat	Revitalisation commerciale du centre ville
Haute Corrèze Communauté - CCI de la Corrèze	Meilleure connaissance du patrimoine commerciale et immobilier, développement du projet de territoire et de la revitalisation

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Construction d'une offre commerciale de centre-ville

Acteur de la revitalisation et du dynamisme du centre-ville

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel (GANTT)**

La ville a engagé des travaux de recensement via l'action de revitalisation du centre-bourg pour la mise en place de l'OPAH RU. L'étude menée, portait surtout sur l'habitat, mais également sur le recensement des locaux commerciaux vacants. Le taux de vacance commerciale était estimé à 35 % en 2016.

L'OPAH RU fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs sur le volet commercial et les équipements de proximité avec les dispositifs d'aides à la rénovation et à la transformation des locaux commerciaux. L'observatoire sera décliné en plusieurs étapes successives :

1er semestre 2022:**Mise à jour de l'étude pour créer une base de données actualisée :**

- Auprès des commerçants (surface commerciale en m2, montant du loyer, coordonnées des locataires et propriétaires, nature du bail et date d'échéance, état des locaux, photos de devantures).
- Auprès des agences immobilières (numéros de téléphone, biens disponibles à la location, prix des loyers, surface et état des biens).
- Auprès des Notaires

2nd semestre:

- Fixation des indicateurs (taux de vacance, prix moyen des loyers au m2 pour l'habitat et le commerce, évolution des chiffres d'affaires des commerçants dans un espace donné, taux de conformité à l'accessibilité à la personne dans les commerces).
- Réunion du comité de pilotage pour partager et affiner le diag et voir les opportunités existantes (réunion menseulle)

2023**Travailler les problématiques d'accessibilité et de sécurité sur les locaux vacants :**

- Mettre en évidence les besoins de chaque local vacant.
- Décrire et lister les travaux nécessaires permettant de respecter les règles.
- L'objectif du descriptif des travaux doit nous permettre de chiffrer les montants et de déterminer un ratio/prix
- Réunion du comité de pilotage pour partager et affiner le diag et voir les opportunités existantes (réunion menseulle)

Budget prévisionnel et plan de financement

Recueillir des données et enrichir une base de données au quotidien ne précise pas de coûts supplémentaires, il repose sur le budget de fonctionnement du service développement territorial.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Nom du projet :**3.U.2****L'élaboration d'un observatoire du commerce****INVESTISSEMENT****Charges prévisionnelles****Recettes prévisionnelles****TOTAL**

- €

TOTAL

- €

Subventions demandées

En % du budget total

En euros

Evaluation**Indicateurs d'impact****Objectifs à atteindre**

Taux de vacance aussi bien sur le commerce et l'habitat

Faire baisser le taux de vacance

Agir sur le prix moyen de location d'une surface commerciale

Faire stagner voire baisser le prix moyen au m2 des surfaces commerciales du centre ville

Indicateurs de réalisation**Objectifs à atteindre**

Augmentation du nombre de commerces installés

Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant

Augmentation du nombre de dossier aidés

*Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant***Plan de communication***En fonction du bilan 2022 , les actions de communication feront l'objet de précisions par voie d'avenant.***Actions****Calendrier**

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : **3.U.3**
La mise en place de Mon Pass Commerces

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Non
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les techniciens et les élus sur le suivi du dispositif
BOUHAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Coordonne les actions de déploiement de l'offre sur le territoire
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
ESCOUROLLE	Nicolas	Manager commerce	Assurer la mise en œuvre, les actions de déploiement et le suivi de l'offre tant auprès des commerçants que des consommateurs

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Nom du projet :**3.U.3****La mise en place de Mon Pass Commerces**

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Les habitants d'Ussel ont tendance à se rendre dans les centres commerciaux en périphérie de la ville, voire même à se déplacer dans les grandes villes des départements limitrophes (Clermont-Ferrand, Limoges). La ville d'Ussel mise sur le déploiement d'une carte de fidélité pour soutenir le commerce local. Mon pass commerce est une solution globale pour dynamiser commercialement un territoire, dans laquelle chacun prend sa part : la collectivité soutient l'économie locale, le citoyen est un client local, le commerçant favorise la proximité et le circuit court et les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) soutiennent le commerce local afin de maintenir la population sur le territoire.

Principe du dispositif :

Le consommateur détient une carte de fidélité gratuite financée par la commune, appelé le "pass commerces Ussel".

A chaque passage en caisse chez un commerçant adhérent il gagne un certain % du montant de ses achats (crédité sur sa carte à valoir sur ses prochains achats).

Ce cagnottage est pris en charge par l'abondement des GMS. En revanche, les consommateurs ne peuvent pas dépenser leurs euros cumulés dans les GMS mais uniquement dans le réseau des commerçants.

Le commerçant sera prélevé de 1,5% des frais de gestion. La première année ces frais de gestion sont financés par la Banque Des Territoires à 80% et la commune prend en charge le coût résiduel de l'opération. En deuxième et troisième année les frais de gestion sont pris en charge entièrement par la commune et/ou ses partenaires. Cette solution vise également à associer le digital et la présence physique des commerçants pour orienter durablement et efficacement les flux de consommation en coeur de ville rééquilibrant ainsi l'attrait commerciale des commerces de périphérie.

Objectif(s)

Inciter le citoyen local à fréquenter son centre-ville

Défendre l'économie locale et ses emplois

Privilégier des actions simples à impact direct.

Fidéliser les clients fréquentant les commerces adhérents au programme par le biais d'actions commerciales spécifiques.

Utiliser les données collectées afin d'améliorer le dispositif

Renforcer les liens en favorisant les actions collectives.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Négocier et convaincre les GMS d'adhérer au système	Oui
Service des Affaires Juridiques et Marchés Publics	Interne	Etablir et rédiger la convention (ville/BDT)	Oui
Usagers / Consommateurs	Externe	Augmentation des achats	Oui
Proxity : (Mr Massacrier Nicolas Responsable développement des territoires, Mme Perrin Delphine Responsable de l'animation de la ville d'Ussel)	Externe	Co-construire l'offre du territoire Présenter l'offre aux commerçants Déployer l'offre chez les commerçants Suivre et animer l'offre sur le territoire	Oui
Grande et Moyenne Surface (Leclerc, Intermarché)	Externe	Adhérer et participer à l'offre commerciale de centre-ville	Oui
Office de Commerce et d'artisanat - CCI	Externe	Fédérer le tissu de commerçants autour du programme Participer à la communication autour du dispositif	Oui
Commerçants	Externe	Adhérer au dispositif du Pass commerces	Oui
Banque Des Territoires	Externe	Mobilise des moyens dans cette action qui structure et participe à la revitalisation du centre-ville	Oui

Nom du projet :**3.U.3****La mise en place de Mon Pass Commerces**

Haute Corrèze Communauté - CCI	Externe	Soutenir le projet, servir de relais autour du programme et participer à la communication autour du dispositif	Non
--------------------------------	---------	--	-----

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Usagers / Consommateurs	Gain de pouvoir d'achat / accroissement de la consommation en centre-ville
Grandes et Moyennes Surfaces (Leclerc, Intermarché)	Image et notoriété accrue, participation à une offre commerciale de territoire et fidélisation des consommateurs sur le territoire
Office de commerce et d'artisanat	Développement du dynamisme du réseau des commerçants du centre-ville
Commerçants	Bénéficier d'un outil de communication et de fidélisation de la clientèle, accroître la consommation dans les commerces du centre et travailler en réseau entre commerçants du centre
Banque Des Territoires	Favorise les créations de partenariats publics-privés
Haute Corrèze Communauté	Participe au projet global de revitalisation et du dynamisme du territoire
CCI	Participe au projet via la connaissance des outils utilisés par les commerçants

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Construction d'une offre commerciale pertinente et dynamique sur Ussel

Développement de la revitalisation et du dynamisme du centre-ville

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Etapes engagées :**

- Première étape (septembre/octobre 2021) : rencontrer et convaincre les GMS d'adhérer au programme.
- Deuxième étape (le 10/12/2021) : Groupe de travail pour voir l'opportunité de ce système avec l'Office de commerce et des commerçants impliqués dans le développement du centre-ville
- Troisième étape (le 11/01/2022) : présentation de l'offre à l'ensemble des commerçants du centre-ville.
- Quatrième étape (le 12/01/2022) : visite commerçants, signature des contrats et mobilisation du matériel.
- Cinquième étape (03 et 04 février 2022) : installation du matériel chez les commerçants adhérents.
- Sixième étape (le 05/02/2022) : lancement de l'offre et campagne de promotion sur les canaux de communications de la ville (Face book, article de presse), et présentation de l'offre sur le marché du samedi matin .

L'accompagnement du réseau sur l'année 2022 se fera par :

- Par une animation du dispositif en coordination avec l'office de commerce et les commerçants sur des événements commerciaux choisis à savoir En Grande et Moyenne Surface sur une demie journée pour l'image et la notoriété des parties prenantes, pour cibler les usagers des GMS et promouvoir une l'offre commerciale à l'échelle du territoire Ussellois.
- En centre ville sur des actions spécifiques à définir entre la Ville et ses partenaires.
- Par l'accompagnement dans l'utilisation et le suivi des indicateurs (cagnottage /décagnottage, nombre de cartes émises par le commerçant et montant du chiffre d'affaires par exemple). Cette période est consacrée à la mise en route du système, le suivi auprès des commerçants et la communication sur les bonnes pratiques pour constituer un fichier client.
- Par une seconde phase de lancement du dispositif chez les commerçants souhaitant rejoindre le dispositif pour étoffer l'offre commerciale, la dynamiser et agrandir le réseau ou «cercle vertueux».

Un bilan 2022 sera réalisé afin de construire l'animation du dispositif sur les périodes 2023/2024 portant sur:

- L'exploitation du fichier client.
- L'utilisation des outils et applications marketing proposés par Proximity.
- L'appropriation et utilisation des outils digitaux à disposition des commerçants.
- Le développement des animations adaptées au public.

Budget prévisionnel et plan de financement



Nom du projet :

3.U.3

La mise en place de Mon Pass Commerces

Coût global de la première année comprenant :

L'accompagnement, le lancement et l'animation du réseau de commerçant : 5250,00 euros HT soit 6300,00 euros TTC

Le pass commerce : 4000 cartes de fidélité pour 4000,00 euros HT soit 4800,00 euros TTC

Les frais de gestion de proximité de 1,5% sur le montant des transactions évaluées à 9600,00 euros HT soit 11520,00 euros TTC en première année.

Coût total de la première année 18850,00 euros HT soit 22620,00 euros TTC.

Coût global en deuxième année: Frais de gestion (1,5% du montant des transactions) 9600,00 euros HT soit 11520,00 euros TTC .

Coût total de la troisième année: frais de gestion sur les transactions soit 9600,00 euros HT soit 11520 euros TTC .

Recettes Globales en première année:

-Subvention de la Banque Des Territoires à hauteur de 80% du montant du devis sur le montant HT soit 15080,00 euros

- Abondement (participation financière) des Grandes et moyennes surfaces au dispositif, afin de couvrir le montant des cagnottages de 2% soit 28000,00 euros

Soit un total de 43080,00 euros

Le projet fera l'objet d'une évaluation annuelle pendant trois ans, afin d'évaluer et d'envisager la pérennisation dans le temps.

Chaque année, le plan de financement sera avenanté.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Charges gestion	22 620,00 €	Subvention : France relance Banque Des	15 080,00 €
Couverture des frais de cagnottage et d'animation	28 000,00 €	Grandes et Moyennes Surfaces	28 000,00 €
		Ville d'Ussel	7 540,00 €
		HCC	
TOTAL Année 1	50 620,00 €	TOTAL Année 1	50 620,00 €
Charges gestion	9 600,00 €	Ville d'Ussel	9 600,00 €
Couverture des frais de cagnottage et d'animation	28 000,00 €	Grandes et Moyennes Surfaces	28 000,00 €
		HCC	
TOTAL Année 2	37 600,00 €	TOTAL Année 2	37 600,00 €
Charges gestion	9 600,00 €	Ville d'Ussel	9 600,00 €
Couverture des frais de cagnottage et d'animation	28 000,00 €	Grandes et Moyennes Surfaces	28 000,00 €
		HCC	
TOTAL Année 3	37 600,00 €	TOTAL Année 3	37 600,00 €
TOTAL sur 3 ans	125 820,00 €	TOTAL sur 3 ans	125 820,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	12%
		En euros	15 080,00 €

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Enquête de satisfaction auprès des commerçants	

Nom du projet :**3.U.3****La mise en place de Mon Pass Commerces**

Evaluation statistique du volume de transaction avec les cartes	Objectif faire augmenter le chiffre d'affaires des commerçants (variation positive du volume et du nombre des transactions avec les cartes de fidélité)
Création d'un véritable réseau de commerçants	Faire évoluer le réseau dans une véritable " offre commerciale différente en centre ville" / Shopping,conseil, bien-être
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de commerçants adhérents au dispositif	Objectif initial: -25 adhésions de commerçants au lancement de l'offre/ adhésions supplémentaires sur les trois années d'engagement (actuellement 11 en attente pour la seconde étape de déploiement) - 30 adhésions réalisées au lancement Objectif à moyen terme 2023/2024 : -De constituer un réseau de 40 commerçants (soit 50% des commerçants de détails en centre-ville). -De faire adhérer 100% des créations de commerce sur cette période
Nombre de Pass commerces mises en circulation	Objectif de mise en service sur le territoire de 4000 cartes de fidélité

Plan de communication

En fonction du bilan 2022 , les actions de communication feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Article de presse parue dans la montagne	Le 16 décembre 2021
Réunion de présentation de l'offre aux commerçants	11/01/2022
Article de presse parue dans le journal Action Ussel n°25	15/01/2022
Vidéo de 30 secondes sur le "Pass commerces Ussel" sur les réseaux sociaux de la ville d'Ussel le 03/02/2022 relayée par le site facebook de l'office de commerce et de l'Artisanat.	03/02/2022
Flyers/Affiches et Publicités sur lieux de ventes (PLV)	04/02/2022
Publication des animations commerciales du pass commerces sur les réseaux sociaux de la ville d'Ussel le 03/02/2022 relayée par le site facebook de l'office de commerce et de l'Artisanat.	Date prévisionnelle de publication (2022 2024)

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 3.U.4

L'accompagnement de l'office du commerce de Haute Corrèze dans le développement des animations commerciales

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les techniciens et les élus sur le suivi du dispositif
GAY	Isabelle	Responsable du service culturel et événementiel	Coordonne les actions culturelles et animations sur la ville
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Coordonne les actions de revitalisation sur la ville, assure le suivi de l'ORT

Nom du projet :**3.U.4****L'accompagnement de l'office du commerce de Haute Corrèze dans le développement des animations commerciales**

BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
ESCOURROLLE	Nicolas	Manager commerce	Coordonne avec l'Office la mise en œuvre et les actions de déploiement des animations sur la ville

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

La mise en place d'animations commerciales ponctuelles est un essentiel du projet de revitalisation notamment pour dynamiser le commerce en centre-ville. Plutôt que de multiplier de petites manifestations isolées, l'objectif est de travailler avec tous les acteurs sur une mutualisation des moyens pour créer de véritables temps forts.

Les objectifs visés sont les suivants :

- *Inciter les habitants à réinvestir le cœur de ville.*
- *Mettre en place des animations qui auront un fort impact sur le dynamisme de la ville et les pérenniser d'une année sur l'autre (braderie, marché de Noël, marchés de pays, fêtes foraines, foire du vin).*
- *Animer le marché*
- *Donner l'opportunité aux commerçants de prendre part aux manifestations qui boostent la fréquentation.*

Afin de les mener à bien, les modalités opératoires sont axées autour des points suivants :

- *Définir le plan d'action annuel sur les manifestations organisées par l'Office de Commerce et le calendrier.*
 - *Intégrer tous les acteurs du dynamisme de la ville pour co-construire les manifestations ou temps forts de l'année.*
 - *Créer un comité technique entre la mairie et l'office pour pérenniser le bon fonctionnement de cette collaboration et fédérer les acteurs.*
- Ce comité sera composé des élus en charge de l'événementiel, de la culture et des associations, du président de l'office de commerce, du manager de centre-ville. Ce comité se réunissant 3 fois par an.*

Une fois le plan d'action annuel validé par le comité technique, il faudra définir la mise en action de chacune des parties prenantes sur :

- *La concertation avec les clubs sportifs et le pôle culturel de la ville afin de synchroniser l'animation commerciale de l'office et leurs propres manifestations.*
- *L'harmonisation des jours et heures d'ouverture des commerces en fonction des événements organisés par l'office pour les bars et les restaurants par exemple.*
- *L'organisation des réunions préparatoires aux manifestations organisées par l'office de commerce.*
- *Organiser des visites sur les marchés populaires du territoire, rencontrer les responsables et prendre connaissance des bonnes pratiques.*
- *Faire venir un animateur radio 2 fois par an pour animer le marché (interviews autour des thématiques en lien avec notre territoire : Circuit court, agriculture bio, gastronomie corrézienne).*

Objectif(s)

Inciter le citoyen local à fréquenter son centre-ville

Défendre l'économie locale et ses emplois

Renforcer les liens en favorisant les actions collectives.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Participer au comité technique	Oui
Service développement territorial, service culturel	Interne	Collaborer et coordonner les actions	Oui
Pôle aménagement et festivités	Interne	Collaborer et répondre aux besoins matériels des animations	Oui
Office de Commerce et d'artisanat	Externe	Participer et construire des animations sur les temps forts du commerce	Non
Commerçants	Externe	Participer activement aux temps forts des animations de la ville	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Nom du projet :**3.U.4****L'accompagnement de l'office du commerce de Haute Corrèze dans le développement des animations commerciales**

Parties prenantes	Retombées
Office de Commerce et d'artisanat	Acteur du dynamisme du centre ville
Commerçants	valorise leur image/ construisent une offre de centre ville

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Construction d'une offre commerciale de centre-ville

Pôle d'attractivité et de festivités reconnu sur le territoire

Acteur de la revitalisation et du dynamisme du centre-ville

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)*Le calendrier prévisionnel est établi de manière progressive :**Sur l'année 2022 :**1/Mettre en forme le plan d'action annuel des animations de l'office de commerce.**2/Organiser des réunions préparatoires par l'office de commerce**3/Intégrer et faire participer les clubs sportifs, le pôle culturel de la ville et les associations afin de synchroniser l'animation commerciale de l'office et leurs propres manifestations.**4/Participer et collaborer activement sur le temps fort de la braderie (premier jeudi du mois d'août 2022).**Avec pour objectif en sortie de crise sanitaire de :**- Ancrer cette animation comme un temps fort sur le territoire,**- Mobiliser les acteurs et mettre en commun les ressources**5/Organiser des visites avec l'office de commerce sur les marchés populaires du territoire**Rencontrer les responsables - S'inspirer des bonnes pratiques - Travailler la prospection**6/Elaborer l'animation du centre ville sur la période de Noël entre les acteurs**A la fin 2022 il doit être établi un bilan afin de construire les années suivantes**A partir du début de l'année 2023 :**1/Définir le plan d'action annuel sur les manifestations organisées par l'Office de Commerce et son calendrier.**2/ Réunir le comité technique la ville d'Ussel et l'office pour ancrer le fonctionnement de cette collaboration et fédérer les acteurs.**3/Construire la mise en oeuvre opérationnel des actions,**4/Rediger la convention annuel ou faire des avenants à la convention cadre sur les modes opératoires et les besoins financiers.***Budget prévisionnel et plan de financement***Pour 2022 :**Au delà du soutien apporté par la ville dans l'organisation des manifestations du centre-ville. L'office pourra bénéficier d'une prestation d'un animateur radio 2 fois par an pour animer le marché (interviews autour des thématiques en lien avec notre territoire : Circuit court, agriculture bio, gastronomie corrézienne.)**A cette occasion les commerçants peuvent prendre part aux thématiques et faire la promotion de leurs commerces et leurs savoir-faire.**Pour les années suivantes (2023/2027) en fonction du plan annuel défini par les parties prenantes, les modalités financières et budgétaires feront l'objet de précisions par voie d'avenant.***FONCTIONNEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Prestation animation radio	1 200,00 €		
TOTAL	1 200,00 €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	

Nom du projet : 3.U.4**L'accompagnement de l'office du commerce de Haute Corrèze dans le développement des animations commerciales**

		En % du budget total	#DIV/0!
		En euros	- €
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation	
Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Augmentation des flux piétons en centre ville	Augmentation du volume de chiffre d'affaire chez les commerçants
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Créer des animations en mobilisant les partenaires et les acteurs du territoire	3 ou 4 temps forts ayant un impact direct chez les commerçants de centre-ville

Plan de communication	
Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville et de l'Office de commerce et des associations participantes	Date prévisionnelle de publication (2022 2027)
Publication dans le journal "Action Usse!"	Date prévisionnelle de publication (2022 2027)
Article de presse dans le journal "La Montagne"	Date prévisionnelle de publication (2022 2027)

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 3.U.5

L'accompagnement des commerçants à l'usage du numérique

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Non
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Non
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Pilote la mise en place et coordonne les actions de mise en œuvre des formations numériques
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Coordonne les actions de revitalisation sur la ville, assure le suivi de l'ORT
FRAGNE	Corinne	Responsable du service développement social urbain	Suit la mise en œuvre des formations numériques

Nom du projet :

3.U.5

L'accompagnement des commerçants à l'usage du numérique

BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
CHAUVET	Yohan	Conseiller numérique	Construit les supports de formations destinés aux commerçants. Anime les sessions de formations collectives. Assure le suivi individuel et collectif des formations dispensées.
ESCOURROLLE	Nicolas	Manager commerce	Assurer la mise en œuvre et les actions de déploiement des animations sur la ville

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

A l'heure du multicanal, le commerce de centre-ville doit être en mesure de trouver un équilibre entre le dynamisme du point de vente physique et une présence active sur les autres canaux commerciaux (réseaux sociaux sites web et plateforme marchande). Dans l'évolution du e-commerce, le commerce traditionnel doit être en mesure de s'appuyer sur ses atouts (proximité, lien social et conseil personnalisé) mais également être connecté et digitalisé. Accompagner la mutation numérique des commerçants passe par des étapes clés comme le recensement plus précis des besoins, l'accompagnement et la formation.

L'étude de la SCET a permis de mieux évaluer les comportements et les attentes des consommateurs en sortie de crise via l'analyse de la Marketplace «achetezenhauteCorrèze», outil porté par l'office de commerce sur l'ensemble des commerçants de l'intercommunalité, dans le but d'analyser pour les consommateurs leurs pratiques digitales, leurs connaissances de l'outil « achetezenhauteCorreze » et leurs besoins en matière de services numériques. L'enquête auprès des consommateurs Ussellois a mis en évidence l'utilité du Marketplace en période de crise sanitaire avec une fréquentation plus forte. L'enquête auprès des commerçants à mis en évidence, de manière significative que les commerçants souhaitent recevoir des formations collectives et un accompagnement personnalisé à la prise en main des outils numériques comme la plateforme «achetezenhauteCorreze ». La majorité des commerçants estiment que leur visibilité en ligne n'est pas suffisante et souhaitent y consacrer plus de temps (58.3%).

De la même manière les retours d'expériences de terrain du conseiller numérique ont mise en évidence les même attentes.

Ainsi des supports de formation sont élaborés autour de trois thèmes de formation :

- Google form/ Google my business :
- les réseaux sociaux Facebook et Instagram :
- AchetezenhauteCorrèze : marketplace du territoire

Objectif(s)

Faire monter en puissance l'offre numérique du centre-ville et préciser les enjeux du numérique
Harmoniser et mettre en cohérence l'offre commerciale numérique de centre ville
Permettre aux commerçants de se faire connaître et d'être trouvés sur internet
Permettre aux commerçants de développer de nouveaux canaux de vente
Collecter des informations sur les clients fréquentant les commerces adhérents au programme "mon pass commerces" afin d'utiliser ces données à des fins commerciales digitalisées
Renforcer les liens en favorisant les actions collectives
Entrer dans un processus de suivi relationnel avec les commerçants
S'appuyer sur la place de marché numérique existante (AchetezenhauteCorreze)

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
ANCT	Externe	Mobilisation technique et financière	Oui
Office de Commerce et d'artisanat	Externe	collaboration avec le conseiller numérique pour: - La construction des supports de formations - Animer les formations de la marketplace	Oui

Nom du projet : 3.U.5**L'accompagnement des commerçants à l'usage du numérique**

Haute Corrèze Communauté	Externe	Promotion sur l'action mise en place Partage des compétences avec le Conseiller numérique HCC	Non
Chambre de Commerce et d'Industrie CCI	Externe	Promotion de l'action mise en place par la ville. Participation et animation lors des sessions de formation sur des thèmes spécifiques	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
ANCT	Soutien des territoires dans la transition numérique
Office de Commerce et d'artisanat	Promotion de l'outil numérique "Achetezenhautecorrèze"
Haute Corrèze Communauté	Participe au projet global du dynamisme du territoire
Chambre de Commerce et d'Industrie CCI	Participation aux étapes de développement du commerce local

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Construction d'une offre commerciale de centre-ville
Acteur de la revitalisation et du dynamisme du centre-ville

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

--

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée	Non
--	-----

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Première étape Printemps 2022 :****Elaborer des supports de formation (ou guide) sur les deux des trois axes principaux :**

- Guide d'utilisation Google my business
- Guide d'utilisation des réseaux sociaux (Facebook et Instagram)

Deuxième étape : Ete 2022 :**Recenser les besoins des commerçants pour compléter et préciser l'étude réalisée par le cabinet SCET sur le territoire**

- Déploiement du questionnaire aux commerçants
- Dépouillement des questionnaires
- Elaborer le Guide d'utilisation et de promotion de la marketplace Achetezenhautecorrèze en partenariat avec Office de Commerce et d'artisanat

Troisième étape : Automne 2022 :**Analyse et bilan des retours questionnaires aux commerçants afin de :**

- Etablir des niveaux de maturités
- Etablir des groupes de travail
- Etablir des thèmes
- Elaborer et modeler des supports de formation

Quatrième étape Automne 2022 :**Constituer et planifier des formations en petits groupes pour mutualiser les pratiques et proposer des activités au plus près des besoins des commerçants****Modalités**

- les lundis à la salle multimodale sur des sessions de 2h00 à 3h00
- session de formation avec une partie théorique et une partie pratique
- Continuer à proposer un soutien individuel aux commerçants su besoin particulier

Le conseiller numérique continuera à réaliser des accompagnements individualisés en fonction des besoins.

En fin d'année 2022 un bilan intermédiaire sera effectué afin de modeler et adapter les sessions de formations sur l'année 2023.

Budget prévisionnel et plan de financementBudget prévisionnel et plan de financement (les principales dépenses se feront sur le budget du Service Développement Social Urbain)
Suite à la relance de l'offre d'emploi du conseiller numérique les modalités financières et budgétaires feront l'objet de précisions par voie d'avenant.**FONCTIONNEMENT**

Charges prévisionnelles	Recettes prévisionnelles

Nom du projet :**3.U.5****L'accompagnement des commerçants à l'usage du numérique**

TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Enquête de satisfaction auprès des commerçants	Avoir un retour de chacun après chaque formation
Fiabilisation des données commerçants sur Google	Fiabiliser et harmoniser l'offre commerciale numérique de centre-ville.
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de retour des questionnaires envoyés aux commerçants	Cibler et informer la totalité du tissu des commerçants aux enjeux du numérique. - Avoir un taux de retour des questionnaires de 50% - Avoir une participation de 40% du tissu des commerçants sur les 3 axes de formation.
Présence des commerçants du centre ville sur Google my business	80%
Présence des commerçants du centre ville sur Facebook	60%

Plan de communication

Actions	Calendrier
Article de presse à paraître dans le journal "La montagne"	Date prévisionnelle de publication (2022 2026)
Page Facebook de la ville, de Haute Corrèze Communauté et de l'Office de commerce	Date prévisionnelle de publication (2022 2026)
Article de presse à paraître dans le journal "Action Ussel"	Date prévisionnelle de publication (2022 2026)

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 3.U.6

La création de boutique à l'essai

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les techniciens et les élus sur la mise en place du dispositif
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Coordonne les actions de mise en place des acteurs autour du dispositif
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Nom du projet :

3.U.6

La création de boutique à l'essai

ESCOURROLLE	Nicolas	Manager commerce	Assurer la mise en œuvre et l'accompagnement du dispositif
-------------	---------	------------------	--

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Une boutique éphémère ou pop-up store est un point de vente ou l'entrepreneur peut tester son idée et son concept. Ce dispositif contribue à la dynamisation du centre-ville en associant les acteurs publics et privés. Cette opération est ouverte à tout porteur de projet qui souhaite ouvrir un commerce de proximité. Il pourra tester son idée et son marché sur un bail précaire négocié sur les trois premières années. Avant la phase de l'essai, il bénéficie d'un accompagnement dans le montage de son dossier par les experts à la création d'entreprise (CCI, HCC).

L'autre avantage du dispositif, c'est de bénéficier d'un loyer modéré et d'avoir la possibilité de conserver le local en transformant le bail précaire en bail commercial. La Commune s'engage également à la fin du bail à accompagner le commerçant sur un bail commercial indexé sur le chiffre d'affaires.

Ce concept se décline sous deux formes :

1 : La commune est garante :

Sur cette première déclinaison la ville signe un bail précaire tripartite (propriétaire, occupant principale, sous occupant) pour une période de trois ans maximum. La ville joue le rôle de facilitateur et elle se porte garante aussi bien pour le propriétaire du bien que pour le porteur de projet.

Le loyer est ainsi négocié avec le propriétaire des locaux (volonté de conserver un montant de loyer indexé sur le volume d'activité) et avec le sous occupant : gratuit la première année et loyer indexé sur le chiffre d'affaire les deux années suivantes.

Dans ce cas, le choix du bien est déterminant, il permet de limiter les investissements financiers pour toutes les parties prenantes du projet. Ce mode opératoire est à privilégier dans un premier temps. En effet, l'état des lieux précis effectué sur notre ville permet de mettre en évidence une sélection de locaux commerciaux disponible permettant de déployer le concept rapidement et avec des investissements limités.

2 : La commune est propriétaire :

Dans ce cas la ville fait l'acquisition d'un local commercial, le réhabilite puis le loue. Dans ce scénario l'objectif est bien d'installer un commerce mais l'investissement est entièrement porté par la commune de l'achat du bien aux travaux de rénovation et de mise en service du commerce. Malgré cela, la volonté est toujours de louer, par un bail précaire sur une période de trois ans à un porteur de projet. Selon les mêmes modalités que précédemment avec la volonté au bout des 3 ans de passer sur un bail commercial indexé sur le chiffre d'affaires et/ou de lui vendre le bien.

Cette opération est plus longue car plus complexe. L'acquisition du local commercial en centre bourg nécessite généralement des travaux d'adaptation qui sont potentiellement lourds et coûteux. Cette deuxième déclinaison est donc à programmer sur un plus long terme et se dessinera selon les opportunités et l'application du droit de préemption urbain sur les fonds de commerce

Objectif(s)

Redynamiser le centre-ville et lutter contre la vacance

Mobiliser les acteurs locaux (privés publics/avec le partage des compétences) dans une dynamique territoriale

Permettre de faire une opération de réhabilitation urbaine globale et/ou d'exercer le Droit de Préemption afin de maintenir un parcours commercial cohérent et d'éviter les « dents creuses »

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Choisir le lieu d'implantation de la boutique à l'essai en fonction du recensement effectué sur l'observatoire du commerce et des éléments de synthèse de l'étude territoriale du cabinet Retail et Connexion	Non
Service des Affaires Juridiques et Marchés Publics	Interne	Etablir et rédiger les baux (Propriétaire/Porteur de projet/la Ville)	Non

Nom du projet :**3.U.6****La création de boutique à l'essai**

Service développement territorial et urbain	Interne	Accompagner le porteur de projet dans les démarches et les travaux de mise en conformité pour les ERP	Oui
Propriétaire d'un local commercial	Externe	Entrer dans une démarche collaborative et participative entre acteurs privés et acteurs publics.	Non
Haute Corrèze Communauté HCC	Externe	Accompagnement du porteur de projet	Oui
Office de commerce et d'artisanat	Externe	Participation financière à l'adhésion Déploiement du concept sur la marketplace de l'office. Participation aux opérations communication et de lancement de la boutique à l'essai.	Non
Chambre de Commerce et d'Industrie CCI	Externe	Accompagne le porteur de projet dans : La recherche des aides au financement La construction de l'étude de marché	Oui
Banques	Externe	Participation financière de l'établissement par le biais d'un prêt d'honneur	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Propriétaire d'un local commercial	Valorisation de leur patrimoine/ adapter le patrimoine aux besoins des porteurs de projets
Haute Corrèze Communauté HCC	Participation active à la dynamique commerciale et économique du territoire
Office de commerce et d'artisanat	Acteur du dynamisme commercial de la ville
Office de commerce et d'artisanat	Acteur dans le dynamisme et la revitalisation du réseau de commerçant du centre-ville
Chambre de Commerce et d'Industrie CCI	Notoriété engagement durable et proximité dans le soutien des projets commerciaux
Banques	Collaborer et accompagner un porteur de projet/ capter des nouveaux clients professionnels/ promouvoir les outils et les offres dédiées aux professionnels

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Construction d'une offre commerciale de centre-ville
Adaptation du du parc immobilier aux besoins des commerces
Dymanisme et déploiement de concept novateur

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel (GANTT)**

Nom du projet :**3.U.6****La création de boutique à l'essai****1/ Quatrième trimestre 2021:**

- Identifications des locaux correspondants aux critères recherchés, pour une présentation aux élus

2/ Premier semestre 2022 :

- Choix du local commercial pour déployer le concept
- Adhésion du propriétaire du local commercial au programme "ma boutique à l'essai"
- Etablissement du cahier des charges (travaux de refecton du local)
- Lancement de l'appel d'offre pour les porteurs de projets

3/Deuxième semestre 2022 :

- Création un comité de pilotage regroupant la mairie d'Ussel, l'Office de commerce, HCC, la CCI afin de :
- D'examiner les candidatures.
- Valider les études de faisabilités des porteurs de projets.
- Etablir un plan de communication
- Rédiger les conventions de mises à dispositions

4/ Année 2023 :

- Mise en oeuvre d'une boutique à l'essai selon les choix fait

Suite à ce premier essai un bilan sera réalisé afin de préciser les engagements de l'année 2024.

Budget prévisionnel et plan de financement

Budget prévisionnel dans le scénario ou la ville se porte garante :

Pour mémoire la ville s'engage financièrement par la prise en charge du loyer la première année. Le recensement des locaux adéquates à ce dispositif, fait apparaître une fourchette de prix de loyers allant de 400 euros à 700 euros par mois soit : 4800,00€ à 8400,00€

Espace : dans l'idéal, le local recherché doit avoir une surface commerciale de 60 m2 environ/ un espace de stockage 10 m2/ un coin toilettes et un point d'eau (référence : de la Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai). Soit 70 m2

Fourchette indicative de prix pour la rénovation des locaux professionnels :

- 500€ à 1000€ /m2 pour une rénovation profonde
- Soit un investissement total compris entre 35000€ et 70000€ pour un local de 70 m2
- 150€ à 300€/m2 pour un pour un rafraichissement du local :
- Soit un investissement compris entre 10500€ et 21000€ pour un local de 70 m2

Budget prévisionnel dans le scénario ou la ville se porte acquéreur du local commercial :

Pour mémoire cette action est à déployer à moyen terme, en fonctions des opportunités et des actions engagées sur la stratégie foncière mise en oeuvre DPU et DPU renforcé sur les fonds artisanaux et commerciaux.

Prix d'achat du bien à déterminer et intégrer le montant des travaux lourds de rénovation dans l'ancien portant uniquement sur la partie commerciale uniquement. En effet, les étages du local commercial et les habitations seront abordées ultérieurement.

Fourchette de prix pour des travaux lourd de 1600€ à 2500€ au m2 soit :

- pour 70 m2 de 112000€ à 175000€ + le coût d'achat du bâtiment.
- Ratio prix travaux léger et ou moyen : de 150€ à 750 € au m2 soit :
- pour 70 m2 de 10500€ à 52500€ + le coût d'achat du bâtiment.

Dans ce scénario les travaux supportés par la collectivité sont éligibles à la subvention LEADER de 80%, plafonné à 50000,00 euros

Le budget prévisionnel est de 300 000 euros sur la période 2022-2026 avec une recherche de subventionnement d'environ 80 000 euros

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	#DIV/0!
		En euros	- €

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €

Nom du projet :**3.U.6****La création de boutique à l'essai**

		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du centre bourg	
Communication autour du concept déployé sur la ville	Porter à la connaissance du territoire et des porteurs de projets
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
	1 boutique à l'essai sur 2022

Plan de communication

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	En fonction de l'avancement du dispositif et des porteurs de projets associés
Magazine d'informations Action Ussel	En fonction de l'avancement du dispositif et des porteurs de projets associés
Plaquettes d'informations auprès des entreprises, des néo-actifs et des partenaires	En fonction de l'avancement du dispositif et des porteurs de projets associés
Courriers auprès des entreprises du territoire ussellois et intercommunal	En fonction de l'avancement du dispositif et des porteurs de projets associés
Bulletin Municipal	En fonction de l'avancement du dispositif et des porteurs de projets associés
Réseaux sociaux de Haute Corrèze Communauté	En fonction de l'avancement du dispositif et des porteurs de projets associés

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 3.U.7

Prospecter de nouveaux porteurs de projets économiques

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les techniciens et les élus sur le suivi de la prospection
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Coordonne les actions de déploiement des actions de prospections
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Nom du projet :**3.U.7****Prospecter de nouveaux porteurs de projets économiques**

ESCOURROLLE	Nicolas	Manager commerce	Assurer la mise en œuvre et les actions de prospection à l'échelle du territoire
-------------	---------	------------------	--

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Aujourd'hui, attendre les porteurs de projets ne suffit plus, il faut être au cœur de l'offre et la demande et prospecter sur tous les canaux et sur un territoire bien plus élargi.

Dans la continuité du diagnostic de notre territoire et de ses forces et faiblesses en matière commerciale, il peut ressortir des besoins ou des manques sur l'offre de commerce comme par exemple la restauration à ce jour. Rejoindre une plateforme de mise en relation pour le commerce peut nous permettre d'avancer sur la prospection. D'autre part, nous devons également prospecter dans les grandes villes voisines afin de mettre effectivement en avant nos besoins en terme de commerce mais également nos locaux à disposition. Nous devons également prospecter dans les salons pour être à la recherche de concepts innovants.

- **Inscription à la plateforme en ligne inSITI (interface gratuite) :**

- *InSiti est une plateforme professionnelle qui permet aux collectivités de créer une page de présentation, d'apparaître dans des guides ou pages thématiques et d'obtenir des contacts qualifiés pour développer son territoire. Elle anime une communauté de candidats*

- *La plateforme permet aux communes d'échanger avec les enseignes en vue d'identifier pour elles sur le terrain des opportunités qualifiées de locaux et de candidats.*

- **Participer au salon de la franchise à Paris une fois par an pour s'intégrer dans les réseaux professionnels, être au cœur de la novation et au plus près des besoins des franchises.**

- **Développer le réseau des managers de centre-ville de Tulle, Moulines et Guéret et Egletons**

- *Echanger sur le mode opératoire de leur prospection et les initiatives de leurs villes respectives*

- *Organiser 2 jours de travail par an en présentiel sur des thématiques choisies : Développer des synergies collaboratives et capitaliser sur les ressources constantes du réseau de manager.*

Objectif(s)

Privilégier des actions simples à impact direct.

Renforcer les liens, accroître les collaborations s'inspirer des ressources du territoire

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Partager les ressources du terrain et de leur activité quotidienne	Oui
Office de Commerce et d'artisanat	Externe	Participer à la prospection pour: -Harmoniser l'offre commerciale du centre-ville. -Couvrir les besoins des usagers du centre-ville	Oui
Réseau de Manager de Centre-ville (Tulle,Guéret,Moulines et Egletons)	Externe	Partager les actions développer sur les territoires de chacun. Partager les retours d'expériences/des sources d'informations.	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Office de commerce et d'artisanat	Dynamisme dans la recherche des concepts novateurs Participation à la prospection
Réseau de Manager de Centre-ville (Tulle,Guéret,Moulines et Egletons)	Développement d'un réseau sur des territoires proches Partage des expériences et des diagnostics territoriaux

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Nom du projet :**3.U.7****Prospecter de nouveaux porteurs de projets économiques**

Construction d'une offre commerciale attractive et diversifiée de centre-ville

Revitalisation et dynamisme commercial de la ville centre

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)*La première étape engagée par la ville sur 2021 consiste :*

- *A recevoir et accompagner les porteurs de projets et transmettre les informations sur les aides et les dispositifs existants.*
- *Fournir les informations transversales sur :*
 - *L'offre des locaux commerciaux*
 - *L'aide financière « créa commerce » portée par Haute Corrèze Communauté dans le cadre de l'OPAH*
 - *Les parcours de formations dispensés par la CCI*
- *Promouvoir et traiter les dossiers de subventions pour l'aide commerce HCC (dans le cadre des aménagements des propriétaires/bailleurs remettant sur le marché un local commercial vacant).*
- *Participer aux ateliers « pré-entreprendre » 1 fois par mois organisés par la CCI. Cette ½ journée consiste à développer l'entrepreneuriat*

Les étapes suivantes consistent à développer les différents canaux de prospections précisés dans le description de l'action :

- *Participation au salon de la franchise Mars 2022.*
- *Démarcher et prospecter sur l'interface Insiti Mars 2022 (action continue dans le temps).*
- *Préparer et organiser la première rencontre des Managers de centre-ville sur le second trimestre 2022.*

Budget prévisionnel et plan de financement

Le budget prévisionnel correspond principalement au budget partiel de fonctionnement du service de développement territorial de la ville d'Ussel. Il concerne principalement des frais de transport, repas et hébergement. Des subventionnements ou partenariats possible seront à échanger avec les partenaires.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Taux de vacance des locaux commerciaux	Faire baisser le taux de vacance
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre

Nom du projet :**3.U.7****Prospecter de nouveaux porteurs de projets économiques**

Participation au salon de la franchise	Quantifier le nombre de contact pris. Cibler les franchises en fonction de nos besoins et de la zone de chalandise du territoire Etablir un vademécum contenant les renseignements élémentaires pour ouvrir une franchise Objectif à terme étant de mettre en relation des franchises et des porteurs de projets du territoire
Recenser, suivre et archiver les entretiens avec les porteurs de projets en face	Augmenter le nombre de contact avec les porteurs de projets
Utiliser la plate forme (de rencontre collectivité/porteurs de projets)	Entrer en relation (échange sur l'interface avec 100% des porteurs de projet) sur le même territoire que le réseau de Manager

Plan de communication

Actions	Calendrier
Articles de presse (La Montagne)	En fonction des projets menés à terme et des mises en place
Page Facebook de la ville et de l'Office de commerce	En fonction des projets menés à terme et des mises en place
Article de presse à paraître dans le journal Action Ussel	En fonction des projets menés à terme et des mises en place

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque l'opération est suffisamment mûre pour démarrer à court terme

Nom du projet : **3.N.1**

Création d'un Tiers-lieu

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Commune de Neuvic

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation: Projet co-construit	Date d'engagement: Automne 2021

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
VALADE	Sarah	habitante	Portage et animation du projet
MENDRAS	Victorien	entrepreneur en communication	Portage, animation du projet et développement d'un espace de coworking
AUBERT	Alexis	festival de la Luzège	Portage et animation du projet
BERTAUD	Pierre	membre de l'association du casque à cornes	Portage, animation du projet et création d'un bar associatif dans le tiers-lieu
BOURDONCLE	Michel	habitant et référent de quartier	Portage et animation du projet
ZAGAR	François	ressourcerie éco-triouzoune	Portage et animation du projet
CORIDON	Franck	chargé de projet à Haute Corrèze Communauté	Coordination du projet jusqu'en juillet 2022
LAMOTHE	Delphine	Elue référente	Suivi et portage politique du projet
ESTRADE	Gilles	DGS	Suivi global de l'opération / Montage dossiers de demande de subventions jusqu'à la réalisation du projet
CHAVASSIEUX	Pauline	Cheffe de Projet PVD	Accompagnement du projet dans le cadre de l'ORT

Nom du projet :**3.N.1****Création d'un Tiers-lieu****Instance(s) du projet (si instance spécifique)**

Instance(s)	Membres
Mairie de Neuvic	Dominique Miermont (Maire), M Estrade (DGS), élus référents
Coopérative des Tiers-Lieux	Karine Marchat
CAUE	Margaux Simonin
FAL de la Corrèze	Julie Ouagne
Le dispositif local d'accompagnement de l'ESS	Mylène Vant
France Active	Amélie Pluchon
Haute Corrèze Communauté	Pierre Chevalier (président), Direction économique et marketing territorial, Direction Proximité et Citoyenneté
Chambre régionale ESS	Carl Courgnaud
Chambre interconsulaire de la Corrèze	

Description générale et origines du projet

La commune souhaite redynamiser la vie locale, associative et économique. En parallèle, des projets émergent dans les domaines culturels, solidaires et artisanaux. Ils convergent tous vers des besoins de lieux, d'entraide, de rencontres et de convivialité. Par ailleurs, la mairie va acquérir dans l'année 2022 des bâtiments et terrains rétrocedés par la Région, qui correspondent à d'anciens locaux du lycée professionnel Barbanceys. Le projet du Tiers-lieu va prendre place au niveau de cet ensemble de bâtis situé en plein centre-ville pour générer collectivement du lien social, de la créativité et de la solidarité. Au sein de ce nouveau "quartier", son rôle est de permettre d'une part, de soutenir les projets de chaque structure engagée et d'autre part, d'agir ensemble sur un projet commun évolutif. Il regroupera à la fois des activités culturelles (compagnie de théâtre, de musique), économiques, sociales et solidaires (ressourcerie, artisanat, atelier de bricolage, café associatif, espace de coworking, Rest'o du coeur, etc.)

Objectif(s)

- Générer et soutenir la solidarité
- Favoriser l'accueil, le lien et la mixité sociale
- Provoquer de l'échange et de la coopération entre les acteurs du milieu culturel et associatif
- Transmettre et produire de la créativité
- Contribuer à l'émancipation et à la citoyenneté
- Répondre tant que possible aux besoins des structures du territoire
- Contribuer à la revitalisation du territoire

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Oui
Date de validation	Première délibération du 23 Février 2021

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Coopérative des Tiers-lieux	Externe	Accompagnement du collectif lors des prémices du projet	Oui
FAL de la Corrèze	Externe	Accompagnement du collectif sur la thématique de "l'accueil" du Tiers-Lieu	Oui
Le dispositif local d'accompagnement de l'ESS	Externe	Accompagnement du collectif sur de la gouvernance	Oui
France Active	Externe	Accompagnement du collectif sur le modèle économique	Oui
CAUE	Externe	Conseils sur l'aménagement de l'espace et la réflexion architecturale	Oui
Habitants de Neuvic	Externe	Faire fonctionner le Tiers-lieu	Oui
Référents de quartier	Externe	Faire connaître le lieu et impliquer les habitants	Oui
Département de la Corrèze	Externe	Optimisation du plan de financement / Participer au Plan de relance de l'Etat	Non
Région Nouvelle Aquitaine	Externe	Optimisation du plan de financement / Participer au Plan de relance de l'Etat	Non
Etat	Externe	Optimisation du plan de financement / Participer au Plan de relance	Oui
Crédit Agricole	Externe	Participation financière au fonctionnement	Non
EDF	Externe	Participation financière au fonctionnement	Oui
Haute Corrèze Communauté	Externe	Accompagnement financier	Non
Collectif porteur du projet	Interne	Faire vivre le collectif élargi (environ 20 personnes) et animer le lieu	Oui

Nom du projet :**3.N.1****Création d'un Tiers-lieu**

Collectif élargi (ensemble des associations installées dans le Tiers-Lieu)	Interne	Assurer le fonctionnement et l'animation du lieu	Oui
--	----------------	--	------------

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Habitants de Neuvic	Dynamisation de la vie culturelle locale, possibilité d'avoir accès à un espace de coworking
Référénts de quartier	Implication des habitants dans la vie locale, compléter l'offre culturelle et économique
Collectif associatif (membres porteurs et équipe élargie)	mise à disposition de locaux partagés, propices à l'échange et aux rencontres, création d'activités économiques

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Création de lien social et d'entraide, participation à l'attractivité de la ville

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

Contrat régionaux 2022-2028 / Département (Contrat de solidarité rural) / Programmes européens

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée	Oui
--	------------

Calendrier prévisionnel (GANTT)

Le collectif associatif s'installera sur une partie des lieux d'ici fin 2022.les bâtiments nécessitant des travaux plus importants seront livrés au fur et à mesure courant 2023 et 2024.

Budget prévisionnel et plan de financement**FONCTIONNEMENT sur les deux premières années**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
personnel salarié	47 000,00 €	EDF	30 000,00 €
Fluides	39 622,00 €	Région (AMI Tiers-Lieu)	50 000,00 €
Internet	1 610,00 €	FONJEP (sur 3 ans)	14 328,00 €
Déplacements, frais de mission	300,00 €	programme européen	
Prestations de services	2 900,00 €	Autofinancement	43 981,00 €
Divers (assurances, ménages..)	1 932,00 €	Haute-Corrèze Communauté	4 000,00 €
Achats équipements	31 350,00 €	Commune	2 318,00 €
Loyer		Crédit Agricole	
Impôts et taxes			
TOTAL	124 714,00 €	TOTAL	144 627,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Estimation des travaux	1 350 000,00 €	Etat (DETR) 2022	175 000,00 €
		Contrat régional	405 000,00 €
		Département (CSR)	39 000,00 €
		Autres recettes à trouver :	461 000,00 €
		Autofinancement	270 000,00 €
TOTAL	1 350 000,00 €	TOTAL	1 350 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	46%
		En euros	619 000,00 €

Evaluation

Le collectif portera une évaluation sur les différentes étapes de l'avancement du projet. Les financeurs seront invités à des restitutions, relatives aux réflexions ou aux avancements opérationnels, à chaque phase du projet.

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Dynamisme culturel et économique	multiplication des événements culturels et animations sur la commune, installation de nouvelles activités ou services dans le Tiers-Lieu
Attractivité résidentielle	Augmentation de la population
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Réalisation des travaux de réhabilitation	Première occupation des lieux fin 2022, réalisation des travaux 2023-2024

Plan de communication

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet : 3.N.1

Création d'un Tiers-lieu

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. *Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.*

Actions

Calendrier

Réunions publiques régulières autour de différentes thématiques et constitution du collectif

1er semestre 2022

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : **3.M.1**

Acquisition d'immeubles avec locaux commerciaux pour remise en activité

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville de Meymac

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Non
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
FILIPPI	Frédéric	Directeur Général des Services	Coordonne les actions
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projet revitalisation Petites villes de demain	Assure le suivi de l'action dans l'ORT

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
--------------------	----------------

Nom du projet :**3.M.1****Acquisition d'immeubles avec locaux commerciaux pour remise en activité**

Mairie de Meymac	M Brugère (Maire), M Filippi (DGS), élus référents
Haute-Corrèze Communauté	Service Développement économique et marketing territorial

Description générale et origines du projet

La Commune a acquis un immeuble "Le Beffroi" en centre ancien, afin de rouvrir l'espace commercial, local commercial loué à une crêperie, permettant par ailleurs d'offrir un service de restauration aux touristes venus dans le cadre des manifestations culturelles, du musée Vazeilles, ... , ou tout simplement par rapport au classement de Meymac parmi les Plus Beaux Détours de France. Désormais, plusieurs vitrines privées se sont ranimées (à l'année ou en saison) et il est envisagé de renouveler l'opération du "Beffroi" pour les commerces qui restent inoccupés à ce jour.

Les logements situés au-dessus des locaux commerciaux pourront être rénovés en vue d'une location aux étudiants.

Objectif(s)

Redynamisation commerces de proximité, mais aussi par rapport aux activités touristes liées

Conforter Meymac dans le label "Plus beaux détours de France"

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Commune de Meymac	Interne	Piloter le projet	Oui
Commune de Meymac	Interne	Se porter acqureur du bien	Non
Pays Haute-Corrèze Ventadours	Externe	Financier	Non
Etat	Externe	Financier	Non
Haute-Corrèze Communauté	Externe	Accompagner les porteurs de projet qui souhaiteraient s'installer	Oui

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Commune de Meymac	Redynamisation du quartier ancien, retombées financière par location du bien
Commerçants	Redynamisation globale autour de l'activité, par la multiplication des opportunités d'achat en centre-ancien
Commerçants	Prix de location du local commercial attractif
Etudiants	Bénéficiaires de logement rénovés au dessus des commerces
Haute Corrèze Communauté - CCI de la Corrèze	Développement du projet de territoire et de la revitalisation

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Construction d'une offre commerciale de centre-ville
Construction d'une offre locative pour les étudiants qui cherchent à se loger
Acteur de la revitalisation et du dynamisme touristique du centre-ville

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

OPAH pour la rénovation des logements au dessus des commerces

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée	Non
--	-----

Ces opérations sont envisagées au coup par coup en saisissant l'opportunité lorsqu'un immeuble avec commerce et logement est disponible sur la Grand rue (suite à une succession infructueuse, un immeuble frappé d'arrêts de péril, un propriétaire vendeur etc.)

Il n'y a donc pas de calendrier précis les propriétaires des biens ciblés n'étant pour l'instant pas vendeurs.

2022 (en cours) : Répertoire des locaux disponibles voir insalubres ;

2022 (en cours) : Prise de contact avec les propriétaires parfois en indivision ;

2023-2025 : Acquisition, rénovation et remise en activité selon les porteurs de projet.

Budget prévisionnel et plan de financement

Nom du projet : 3.M.1**Acquisition d'immeubles avec locaux commerciaux pour remise en activité**

Les financements se baseront pour l'achat sur une demande de **DETR**, pour la rénovation des commerces le **LEADER**, et pour la rénovation des logements situés au dessus l'**OPAH** ou les organismes sociaux.

INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Acquisition	50 000,00 €	Etat (DETR)	30 000,00 €
Rénovation	150 000,00 €	LEADER	30 000,00 €
		Financement à trouver	100 000,00 €
		Autofinancement	40 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €	TOTAL	200 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	30%
		En euros	60 000,00 €

Indicateurs d'impact		Objectifs à atteindre	
Taux de vacance aussi bien sur le commerce et l'habitat		Faire baisser le taux de vacance	
Agir sur le prix moyen de location d'une surface commerciale		Faire stagner voire baisser le prix moyen au m2 des surfaces commerciales du centre ville	
Nombre de commerce ouvert		Dans un premier temps 1 commerce	
Nombre d'emploi créé		Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant	
Indicateurs de réalisation		Objectifs à atteindre	

Plan de communication	
En fonction du bilan 2022, les actions de communication feront l'objet de précisions par voie d'avenant.	
Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 4.U.1

La mise à jour et le développement de la signalétique en cœur de ville

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les élus et les techniciens sur le projet
ROULLET AUDY	Jean-Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure le suivi du projet
BONNET	Antoine	Responsable du service voirie	Assure le suivi et l'avancement du projet

Nom du projet :**4.U.1****La mise à jour et le développement de la signalétique en cœur de ville**

BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Effectue le suivi de l'ORT
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

En 2022, la ville d'Ussel, avec l'appui de ses partenaires souhaite entreprendre une démarche commune relative à la signalétique d'information locale. A ce jour, il n'existe pas de charte graphique de la signalétique commerciale au sein de Haute Corrèze Communauté. De ce fait, cela engendre une prolifération de signalétiques qui induisent :

- une détérioration du patrimoine paysager et historique qui représente pourtant les richesses du territoire
- une perte d'informations des commerçants vers les clients, surtout pour les petits commerces locaux qui ne disposent pas de la puissance des outils de publicité des commerces les plus importants

Alors à Ussel, la signalétique n'est pas encore cohérente. Des lieux ne sont pas indiqués voire mal pour certains. Résultat, les personnes en transit sur Ussel ont du mal à trouver leur destination.

Les enjeux autour de la signalétique de la ville d'Ussel, dans le cadre de la redynamisation du territoire, seront de :

- valoriser les entrées de ville
- inciter les usagers à découvrir la ville
- améliorer et faciliter les déplacements dans la ville
- faciliter le stationnement en valorisant les parkings
- valoriser l'offre commerciale, touristique et l'accès piéton des parkings vers les commerces
- mettre en valeur les sites patrimoniaux et touristiques de la ville
- permettre une approche de la ville à vélo et à pied via le futur sentier de randonnée reliant le site de Ponty à la ville (cf fiche action " Développement des modalités d'hébergement et connexion au centre ville ")

Ce projet suscitera l'implantation de panneaux d'informations sur les différents points stratégiques de la ville (entrées de ville, Place de la République, Office de Tourisme) afin de rendre plus clair et lisible la signalétique commerciale, touristique sur le territoire auprès des ussellois et des personnes en transit.

Par la suite, ce projet débouchera sur la mise en oeuvre d'une charte graphique liée à la signalétique afin de mettre en avant la diversité touristique et commerciale du territoire, de permettre aux usagers et aux clients des commerces de se repérer plus facilement et plus rapidement sur l'ensemble des points géographiques de la ville, de promouvoir l'offre touristique, commerciale et de services de la ville.

Objectif(s)

Le développement de la signalétique permettra, à terme, de :

- rendre plus clair et lisible la signalétique commerciale, touristique sur le territoire auprès des ussellois et des personnes en transit.
- renforcer l'attractivité du territoire et des commerces
- favoriser les liens entre les différents secteurs de la ville
- améliorer la sécurité des usagers
- permettre une circulation routière apaisée entre les différents modes de transports (deux roues, voitures, vélos, poids lourds, bus, etc.).
- informer les usagers sur les différents services et activités de la ville
- faciliter l'accès aux sites touristiques (stationnement...)
- répondre aux attentes des prestataires, des entreprises, des commerces..., et leur permettre de rentrer dans un cadre légal (pré-signalisation / pré-enseigne)

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Porter le projet via la définition des orientations	Oui

Nom du projet :**4.U.1****La mise à jour et le développement de la signalétique en cœur de ville**

ASVP	Interne	Suivre, coordonner et participer à la mise en place du dispositif (diagnostic, financement, pose des panneaux...)	Non
Responsable de la sécurité publique	Interne		Non
Services techniques de la ville	Interne		Non
Etat (CEREMA, DDT 19, DREAL)	Externe	Assurer l'ingénierie financière et technique pour la mise en œuvre du projet	Non
Département de la Corrèze	Externe	Mobiliser des moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre du projet	Non
Haute Corrèze Communauté	Externe	Mobiliser des moyens financiers pour la mise en œuvre du projet	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etat (CEREMA, DDT 19, DREAL)	Participer et contribuer à la redynamisation de la ville d'Ussel à l'échelle national Soutenir des projets d'investissement relatifs à la mobilité
Département de la Corrèze	Participer et contribuer à la redynamisation de la ville d'Ussel à l'échelle du département
Haute Corrèze Communauté	Contribuer à l'attractivité et au développement économique de la ville à l'échelle du territoire intercommunal

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation de la ville
Cadre de vie et de sécurité plus agréable sur le cœur de ville
Attractivité et développement économique et touristique du territoire à l'échelle intercommunale

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel (GANTT)****Les différentes étapes de réalisation du projet sont précisées ci-dessous :****Etape 1 / Juin 2022 : Réalisation d'un diagnostic et d'un bilan de la signalétique existante .****Etape 2 / Fin 2022 - Début 2023 : Recrutement d'un stagiaire sous la responsabilité du service voirie et de la sécurité publique.****Etape 3 / Entre 2023 et 2024 : Réalisation des photos à l'appui de la signalétique existante par le stagiaire afin de comprendre et de signaler les défauts de la signalisation. Proposition de solutions pour pallier à ce défaut de signalétique.****Etape 4 / Début 2024. : Réflexion sur une stratégie globale aux entrées de ville et aux carrefours des principaux axes routiers de la ville. Cette stratégie se fera en lien avec le diagnostic et le bilan de la signalétique existante.****Etape 5 / Entre début et fin 2024 : Recherche de subventions pour le projet. Passage en COPIL et en COTECH du projet.****Etape 6 / 2025 : Réalisation et déploiement du projet.****Les modalités calendaires feront l'objet de précisions par voie d'avenant.****Budget prévisionnel et plan de financement****Un budget serait alloué à hauteur de 125 000 €. Un financement de différents partenaires sera sollicité (Haute Corrèze Communauté, Département de la Corrèze, Etat).****Les modalités budgétaires et financières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.****FONCTIONNEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	

Nom du projet : 4.U.1**La mise à jour et le développement de la signalétique en cœur de ville**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du cœur de ville	<i>L'objectif général du projet est de rendre attractif l'ensemble du territoire</i>
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de panneaux installées	<i>L'objectif général du projet est de rendre attractif l'ensemble du territoire</i>
Questionnaire de satisfaction	<i>L'objectif général du projet est de rendre attractif l'ensemble du territoire</i>

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrézienne)	Lors de la phase opérationnelle du projet
Magazine d'Informations Action Ussel	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Site Internet de la Mairie	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Réunions publiques	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Médias locaux (France 3, France Bleu)	Lors de la phase de finalisation du projet et de présentation

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 4.U.2

Repenser la Place de la République

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure la liaison du projet avec les projets annexes Micro folie - marché couvert
ROULLET AUDY	Jean-Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure le démarrage et l'avancement du projet
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Effectue le suivi de l'ORT

Nom du projet :**4.U.2****Repenser la Place de la République**

BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
------------	------	--	--

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Dans le cadre de la convention PVD, cette action est couplée avec la mise en place sur la place de la République, de la micro folie dans la Grange Bénédit, donnant sur la place. Pour cette place repensée, hormis les zones circulées, il convient de reprendre le pavage des zones piétonnes, d'envisager l'aménagement de la placette en contrebas de l'esplanade centrale en y intégrant l'ensemble des réseaux permettant des aménagements futurs : aires de jeux, kiosques, en assurant la mise en oeuvre de gradins fixes qui permettront d'agrémenter une zone de repos, ludique ou culturelle. Une liaison devra être assurée avec le marché couvert, il convient de repenser l'éclairage de la place et de la Grange Bénédit, de raisonner la fonctionnalité du marché en extérieur.

Ce projet est également en lien par sa proximité et ses liaisons avec le marché couvert qui fait l'objet dès 2022 d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour sa réhabilitation afin de lui donner une multi destination. Dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-ville et de redynamisation du commerce de proximité, la ville a souhaité compléter les opérations dédiées à l'habitat et à l'espace public par la réhabilitation du marché couvert, élément moteur de la restructuration de l'offre commerciale en cœur de ville.

Objectif(s)

Le projet va permettre de redynamiser le centre ville, de valoriser le patrimoine bâti, de développer des activités de commerce et d'animation, de faciliter l'accès aux PMR, ainsi que de développer le lien social.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la Ville d'Ussel	Interne	Engager et mener le projet, fédérer les commerçants autour du projet d'aménagement	Oui
Etat	Externe	Soutenir des projets structurant pour le développement du commerce en centre ville	Non
Haute Corrèze Communauté	Externe	Soutenir des projets de développement économique du territoire	Non
Office du Commerce de Haute Corrèze	Externe	Soutenir des projets de développement d'activités commerciales en centre ville	Non
Commerçants	Externe	Participer et suivre la consultation des projets de développement commercial en centre ville	Non
Associations d'animations de la ville	Externe	Organiser et animer des actions pour promouvoir le commerce en centre ville	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etat	Soutenir des investissements de la ville sur le développement de ce projet
Haute Corrèze Communauté	Attractivité et développement économique de la ville à l'échelle intercommunale
Commerçants	Bénéficier de ce projet pour participer à la construction d'une offre commerciale en centre ville
Office du Commerce de Haute Corrèze	Assurer la dimension urbaine et commerciale en lien avec le projet

Nom du projet :**4.U.2****Repenser la Place de la République**

Associations d'animations de la ville

Promouvoir, développer et ancrer des animations à fort impact et son rayonnement sur la ville

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Attractivité du centre bourg, redynamisation du centre ville, mise en valeur du patrimoine bâti et culturel

Améliorer la qualité d'accueil des usagers dans de bonnes conditions de sécurité

Permettre un meilleur accès pour les PMR

Lien entre les activités commerciales (marché du samedi et marché couvert)

Valorisation d'un espace favorisant le lien social et intergénérationnel

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Date des travaux d'aménagement de la Place de la République : Septembre 2022****Budget prévisionnel et plan de financement**

Pour 2022, un budget prévisionnel ainsi qu'un plan de financement ont été définis ci-dessous.

FONCTIONNEMENT**Charges prévisionnelles****Recettes prévisionnelles****TOTAL**

-

€

TOTAL

-

€

Subventions demandées

En % du budget total

En euros

INVESTISSEMENT (aménagement de la place de la république)**Charges prévisionnelles****Recettes prévisionnelles**Travaux d'aménagement
de la place de la
république

159 209,60 €

Etat (D.E.T.R)

52 500,00 €

Etat (D.S.I.L)

74 867,68 €

Autofinancement

31 841,92 €

**TOTAL aménagement de la
place de la république**

159 209,60 €

**TOTAL aménagement de la
place de la république**

159 209,60 €

Subventions demandées

En % du budget total

80%

En euros

127 367,68 €

INVESTISSEMENT (réfection de la voirie Rue du marché et place de la République)Réfection de la voirie Rue
du Marché et Place de la
République

90 791,50 €

Etat (D.E.T.R)

31 777,03 €

Autofinancement

59 014,47 €

TOTAL

90 791,50 €

TOTAL

90 791,50 €

Subventions demandées

En % du budget total

35%

En euros

31 777,03 €

Evaluation

Nom du projet :**4.U.2****Repenser la Place de la République****Indicateurs d'impact**

Développement d'activités commerciales et d'animations sociales et culturelles

Objectifs à atteindre*Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant***Indicateurs de réalisation**

Respect des délais

Objectifs à atteindre

nov-22

Plan de communication*En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.***Actions****Calendrier**

Page Facebook de la ville

Lancement du projet, lors des travaux et à l'inauguration

Article de presse La Montagne

Lancement du projet, lors des travaux et à l'inauguration

Magazine d'Informations Action Ussel

Lors des travaux et à l'inauguration

Site Internet de la Mairie

Lors des travaux et à l'inauguration

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : **4.U.3**

Réflexion autour des réaménagements des principaux carrefours du centre-bourg

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Non
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les élus et les techniciens sur le projet
ROULLET AUDY	Jean-Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure le suivi du projet
BONNET	Antoine	Resoponsable du service voirie	Assure le suivi et l'avancement du projet

Nom du projet :**4.U.3****Réflexion autour des réaménagements des principaux carrefours du centre-bourg**

BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Effectue le suivi de l'ORT
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

En 2017, le Plan Guide a constaté que le traitement « routier » des espaces publics invite à une pratique où l'utilisateur est concentré sur son déplacement. Il ne cherche de l'information dans l'environnement qui l'entoure que pour atteindre son objectif. Il n'y a peu d'interactions avec le territoire, de propensions à en saisir les aménités, ses ambiances et ses éléments d'attractivité.

Les orientations d'aménagement du Plan Guide ont souligné l'importance de réaménager les principaux carrefours autour du centre bourg historique afin de sortir d'une banalisation de l'espace public et de contrer l'effet coupure entre le centre et les faubourgs. Les espaces publics concernés sont les suivants :

- Boulevard Clemenceau
- Carrefour Alsace-Lorraine
- Boulevard Victor Hugo
- Carrefour rue du Quatre Septembre
- Carrefour Avenue Carnot et Boulevard Treich Lapleine
- Place de la République

Suite à ces grandes orientations, plusieurs démarches ont suivi. La mise en place d'une zone Bleue (Parking 2H) afin de favoriser la rotation des véhicules stationnés, améliorer ainsi la disponibilité des places de centre-ville et réduire l'impact des "voitures-ventouses" ou de stationnements abusifs mobilisant les parkings pendant de longues durées. La mise en place d'une zone 20 axée sur l'hyper centre afin de sécuriser l'espace public.

En 2021, s'est engagée une réflexion sur les zones 30 et leur élargissement. Sur l'agglomération usselloise, la vitesse est limitée à 50 km/h sauf sur certaines zones où il y a une juxtaposition de vitesses différentes voire parfois changeantes de rue en rue et la multiplication de panneaux. Cela engendre des difficultés de compréhension de la part des usagers. Pour répondre aux exigences en terme d'accessibilité, à la sécurité et à la demande des riverains, il est pensé une zone 30 :

- Sur une distance totale de 20km
- l'installation de 30 panneaux d'entrée de zone, ainsi que 30 panneaux de sortie de zone
- Un rappel de peinture au sol signalant cette limitation de vitesse
- Un plan de prévention liée à la sécurité routière par le Commissariat de Police de la Ville

Actuellement, des panneaux de zones 30 ainsi qu'un marquage au sol sont en train d'être mis en place. Il conviendra sur les prochaines années d'articuler ces démarches réalisées avec celles définies par le Plan Guide avec la reprise des études et la prolongation des dispositifs de réaménagements des carrefours, des aménagements publics ainsi que des parkings.

Objectif(s)

En lien avec le Plan Guide, ce réaménagement des carrefours aura pour buts de réduire l'impact de la circulation pour éviter l'effet de rupture des boulevards, de redonner la place du centre ville aux piétons, de repenser les emprises de stationnement.

La zone 30 a pour finalités d'uniformiser les vitesses et ainsi faciliter la compréhension des usagers de la route, de limiter les juxtapositions de vitesse en travaillant par « zone », de sécuriser les zones fortement fréquentées en particulier les abords des établissements scolaires.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la Ville d'Ussel	Interne	Porter le projet de l'actuelle zone 30 et des principaux carrefours en centre bourg à l'avenir	Oui
Service techniques	Interne		Non

Nom du projet :**4.U.3****Réflexion autour des réaménagements des principaux carrefours du centre-bourg**

Responsable de la sécurité publique - ASVP	Interne		Non
Europe - Région Nouvelle Aquitaine - Haute Corrèze Communauté	Externe	Assurer des moyens financiers dans le cadre du développement en centre bourg et ses alentours	Non
ETAT (CEREMA, DDT 19, ANCT) - Banque des Territoires	Externe	Mobiliser des moyens financiers, techniques pour effectuer le réaménagement des carrefours autour du centre bourg	Non
Haute Corrèze Communauté	Externe		Non
Département de la Corrèze	Externe	Mobiliser des moyens techniques, humains et financiers pour réaliser le projet	Non
Entreprises	Externe	Réaliser les travaux de réaménagement des carrefours autour du centre boug	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Europe - ETAT (CEREMA, DDT 19, ANCT)	Promouvoir le tourisme et le développement du territoire Participer et contribuer à la redynamisation des territoires ruraux Soutenir des projets d'investissement relatifs à la mobilité
Banque des Territoires	Soutenir l'investissement de projets structurant la redynamisation d'un territoire
Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze	Soutenir des investissements structurant la redynamisation du territoire en matière de mobilité Participer et contribuer à la redynamisation de la ville d'Ussel
Haute Corrèze Communauté	Attractivité et développement économique du territoire intercommunal
Entreprises	Valorisation de leurs savoirs - faire en matière d'aménagement urbain auprès des élus et des partenaires

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation de la ville
Cadre de vie et de sécurité plus agréable sur le cœur de ville
Attractivité et développement du territoire à l'échelle intercommunale

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel (GANTT)****2012 : Application de la zone de rencontre dans le centre ancien****2017 : Elaboration du Plan Guide****1er Janvier 2018 : Application de la zone bleue****30 Novembre 2021 : Validation du projet de la zone 30 en Commission Municipale****Avril 2022 : Application de la zone 30****2022-2024 : Réflexion sur les axes complémentaires en lien avec les fiches action de la Place de la République et du Marché couvert****2025 : Mise en oeuvre de travaux supplémentaires****Budget prévisionnel et plan de financement**

Montant estimatif de la zone 30 : 30 000 € TTC

Les modalités budgétaires et financières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	

Nom du projet :**4.U.3****Réflexion autour des réaménagements des principaux carrefours du centre-bourg**

		En euros	
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du cœur de ville	Pas d'objectifs numériques mais un objectif de rendre attractif le cœur de ville
Respect des délais	Application de la zone 30 : Avril 2022
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de panneaux installés zone 30	60 panneaux (30 en entrée de zone et 30 en sortie de zone)

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	Au fur et à mesure de l'avancée du projet global
Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrézienne, etc.)	Lors de la phase opérationnelle du projet global
Magazine d'Informations Action Ussel	Au fur et à mesure de l'avancée du projet global
Site Internet de la Ville	Au fur et à mesure de l'avancée du projet global
Réunions publiques	Au fur et à mesure de l'avancée du projet global
Médias locaux (France 3, France Bleu, etc.)	Lors de la phase de finalisation du projet global
Arrêté préfectoral	Lors de l'application de la zone 30

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : **4.B.1**

Aménagement de voies vertes: tranche 1 : Bort-les-Orgues

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Oui

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Oui
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
SALAT	Gilbert	Chef de projet Sport Nature	Chef de projet
PESTEIL	Michel	Vice-président en charge des sports loisirs	Elu référent
BEC	Vincent	Chef de Services loisirs, santé et solidarité	Autorité du chef de projet : destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
BELLESSERT	Guillaume	Chef de service technique	Assistant chef de projet
ZIOLO	Eric	Maire de Bort-les-Orgues	Initiateur du projet, créer le lien avec le projet de ville de Bort-les-Orgues

Nom du projet :**4.B.1****Aménagement de voies vertes:
tranche 1 : Bort-les-Orgues**

BARREAU	Marion	Chef de projet patrimoine	Conseil sur le volet patrimoine si volet patrimoine retenu
DI FRUSCIA	Sandrine	Direction communication	Communication autour du projet
TROMEUR	Angelique	Pole de la commande publique	Passation des marchés
MALLET	Aurore	Pole conseil aux fonction support	Optimisation du plan de financement
PRIETO	Cindy	Direction Qualité, Prospective et évaluation	Evaluation des politiques publiques
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projet Petites villes de demain	Intégrer le projet dans l'Opération de revitalisation du territoire, lien avec les Petites villes de demain Ussel et La Courtine

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Communauté de Communes du Pays de Mauriac	A titre de logique d'aménagement de l'itinéraire
EPIDOR	Destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
Conseil Départemental de la Corrèze	Traversée de la route
SNCF Réseau	Propriétaire de l'assise de la voie si pas d'acquisition

Description générale et origines du projet**Définition :**

les voies vertes sont des voies réservées à la circulation non motorisée, destinées aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite. Elles sont souvent aménagées sur d'anciennes voies ferrées. Ces voies sont parfaites pour une excursion à vélo en famille, avec des enfants.

Le potentiel HCC : les premières réflexions, concrétisées notamment dès la fin des années 90 par une étude sur la portion Ussel-La Courtine, n'ont pas abouti pour les hypothèses suivantes : problème de coût, une étude pas assez aboutie et des opposants au déferrement des voies, un point de départ pas localisé sur la ville centre.

4 anciennes lignes ont été identifiées comme potentiellement exploitables à l'échelle de la Haute-Corrèze :

- ligne Ussel-La Courtine-Felletin ;
- secteur de Merlines avec un axe sud en direction de Bort le long du Chavanon et un axe nord Merlines-Montluçon ;
- Bort-Ydes-Mauriac sur la partie corrézienne de la ligne ;
- ancienne voie du Tacot (remontée lors de la réunion HCC- St-Hilaire-St-Pantaléon).

Le projet sur Bort porté par la nouvelle municipalité a donné envie aux élus de relancer les autres sections. L'appel à projet du conseil départemental de la Corrèze en fin d'année 2020 dans le cadre des contrats territoriaux a amené la collectivité à phaser le projet en deux temps afin de répondre aux capacités financières de la collectivité et élaborer un PPI:

- aménagement prioritaire du tronçon Bort-limite Cantal car portion plus courte et volonté des élus cantaliens de poursuivre leur projet jusqu'à Bort ;
- réflexion sur l'aménagement des deux autres axes.

L'ancienne voie du Tacot est un projet plus complexe car l'assise de la voie n'existe plus en tant que tel. Les archives de l'ancien syndicat sont en cours de récupération. L'ancien viaduc des Rochers Noirs en lien avec le projet soursacois de valorisation du matériel est à prendre en compte également.

La voie autour de Bort : la voie est une portion de l'ancienne ligne Aurillac-Paris interrompue par la construction du barrage. Bort était un carrefour : la portion à aménager est constituée sur la totalité du parcours d'une double voie avec :

- une voie de l'ancienne ligne Bort-Riom-es-Montagnes : circulation d'un train touristique jusqu'en 2009 (actuellement utilisée par l'association qui gère ce train pour un volet « stockage-maintenance » de matériel roulant), voie qui ne sera pas défermée ;
- une voie de l'ancienne ligne Bort-Aurillac à défermer : projet d'une voie verte partiellement réalisée jusqu'à Mauriac puis exploitation d'un vélorail plus au sud.

Etat des lieux:

- Tracé de 38 km dont 3,5 km sur HCC ;
- Une double voie sur toute la partie corrézienne avec une voie réservée au Gentiane Express ;
- Proximité immédiate de l'hôpital/maison de repos de Bort (PMR) ;
- une traversée de route passante Bort-Champs sur Tarentaine.

Points d'intérêt :

- une voie verte emblématique de par son historique, existante autour d'Ydes et en cours d'aménagement vers Mauriac ;
- trois villes aux portes du projet : Bort-les-Orgues (2 700 h), Ydes (1 700 h) et Mauriac (3 600 h) qui feront de cet équipement un projet de proximité ;
- trois points de service potentiels autour des trois gares de Bort, Ydes et Mauriac.

Le projet vise donc à aménager une voie ferrée reliant le centre ville de Bort à l'actuelle voie verte cantalienne avec des aménagements connexes de stationnement et point de service au départ (point d'accueil, location de vélo, sanitaires...). Sous réserve d'une validation politique, ce projet intégrera un volet de valorisation patrimonial en terme à la fois d'aménagement paysager et de mémoire de la voie et de son activité.

Nom du projet :**4.B.1**

Aménagement de voies vertes: tranche 1 : Bort-les-Orgues

Objectif(s)

Le but du projet est de créer une voie sécurisée utilisable par différents utilisateurs (piéton, cycliste, personnes à mobilité réduite) dans un but de pratique sportive sécurisée, de découverte du patrimoine (Orgues de Bort, Saut de la Saule) et de déplacement domicile-travail (présence sur la voie des usines Lapeyre à Ydes et La Tanneur à Bort).

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Oui
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Pole Sports Nature	Interne	pilotage du projet	Oui
Service des bâtiments	Interne	AMO	Oui
Service juridique	Interne	AMO	Oui
Communauté de communes Sumène-Artense	Externe	coordination aménagement itinéraire	Non
SNCF Réseau	Externe	convention de gestion	Oui
Association des Chemins de Fer de Haute-Auvergne	Externe		Oui
Commune de Bort-les-Orgues	Externe	coordination point de départ + traversée de routes	Non
Etat	Externe	appui technique et financier	Oui
Conseils Régionaux	Externe	coordination schéma régionaux + financement	Oui
Conseil Départemental	Externe	cordination traversée route + financement	Oui

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Communauté de communes Sumène - Artense	Prolonger la piste existante jusqu'à Bort-les-Orgues
SNCF Réseau	Valoriser une assise de voie
Association des chemins de Fer de Hte-Auvergne	Valoriser ces activités par un flux touristique au niveau de Bort Sécuriser les intersections et portion commune route - voie ferrée -voie verte
Conseil Départemental de la Corrèze	Sécuriser les intersections de voie avec les routes dont il est propriétaire
Commune de Bort-les-Orgues	Sécuriser les intersections de voie avec les routes dont elle est propriétaire Revitaliser le quartier du point de départ selon le choix de ce dernier



Nom du projet :

4.B.1

**Aménagement de voies vertes:
tranche 1 : Bort-les-Orgues**

Haute-Corrèze Communauté

Au regard des objectifs du développement durable, les retombées attendues du projet sur un champ plus large sont de différents ordres :

- **Attractivité du territoire** : développer le potentiel économique et patrimonial du territoire - intérêt général des citoyens et des investisseurs:
 - * compléter l'offre touristique de proximité ;
 - * créer un pôle touristique autour du quartier de la gare de Bort avec le musée de la tannerie et en projet le « musée » des Chemins de Fer de la Haute-Auvergne, ainsi que les établissements de restauration ;
 - * favoriser une découverte patrimoniale originale sur le secteur des gorges de la Dordogne et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ; à une échelle plus locale faciliter l'accès au Saut de la Saule et sauvegarder le patrimoine ferroviaire local.
- niveau de quotation: élevé au regard des retours d'expérience de la communauté de communes de Sumène-Artense
- **Préservation et amélioration de l'environnement** : réduction de la pollution
 - * proposer une alternative au déplacement automobile (dans le cadre de la prise de compétence communautaire « mobilité »).
- niveau de quotation: modéré au vu de la culture "automobile" du territoire
- **cohésion sociale**: accessibilité équitable aux services, proximité, dialogue non limité par les frontières administratives:
 - * structurer un projet à une échelle intercommunautaire pour amplifier les retombées des clientèles fréquentant la voie verte et à une échelle plus large développer une itinérance cyclable le long de la Dordogne.
- niveau de quotation: modéré au regard de la longueur du tracé
- **Bien-être** : amélioration du cadre de vie
 - * développer une offre sportive accessible à tous en lien avec le contrat local de santé et la proximité immédiate des EPAHD, ESAT, collège et lycée.
- niveau de quotation: élevé au regard de la proximité immédiate des institutions sus-citées

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Revitaliser le quartier de la gare et le centre-ville

Compter un équipement sportif supplémentaire

Attractivité et développement touristique de la ville

Réduire la circulation automobile en centre-ville

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)

2nd semestre 2021: Préparation de la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau + choix politique d'un scénario d'aménagement + positionnement de l'ANCT sur le volet étude + inscription dans les statuts HCC

2022: Phase d'étude et de préparation du marché + finalisation du plan de financement + passage de la convention

2023: Réalisation des travaux

Budget prévisionnel et plan de financement

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Etude technique de faisabilité globale du projet	36 000,00 €	Etat - CRTE (volet étude et travaux)	100 000,00 €
Aménagement de la voie	610 000,00 €	Département 19 (volet étude et travaux)	106 000,00 €
		Europe - FEADER (volet travaux)	163 760,00 €
		Région NA (volet travaux)	142 040,00 €
		EDF (volet étude)	5 000,00 €
		Autofinancement	129 200,00 €
TOTAL	646 000,00 €	TOTAL	646 000,00 €
		Subventions demandées	

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet :

4.B.1

**Aménagement de voies vertes:
tranche 1 : Bort-les-Orgues**

		En % du budget total	80%
		En euros	516 800,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
25 questionnaires/an de satisfaction des usagers sur 3 ans	Identifier et corriger d'éventuels dysfonctionnements de l'équipement
Mesure de la fréquentation par la pose d'un éco-compteur (ambition: 20 000 passages/an)	Verifier la pertinence du projet dans le cadre de futurs aménagements du schéma global
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
kilométrage de voie aménagé	48km

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque le projet est suffisamment mûr pour démarrer à court terme qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet :**4.N.1****Réaménagement de la circulation, du stationnement et réalisation d'un plan de signalisation****Maître d'ouvrage (porteur du projet)**

Commune de Neuvic

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:**Territoire actif**

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation: janv-21	Date d'engagement: Octobre 2021

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
BERTRAND	Thierry	Gérant Société MCK	AMO
ESTRADE	Gilles	DGS	Suivi global de l'opération / Montage dossiers de demande de subventions jusqu'à la réalisation du projet

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Neuvic	Dominique Miermont (maire), Gilles Estade (DGS), élus référents
Gendarmerie de Neuvic	

Nom du projet :**4.N.1**Berger
Levrault**Réaménagement de la circulation, du stationnement et réalisation d'un plan de signalisation****Description générale et origines du projet**

En fonction de l'extension et des réaménagements successifs de la ville, la signalétique de Neuvic a évolué de façon disparate avec l'installation de panneaux de taille, de typologie et de couleur différentes, mêlant de la signalisation de proximité et directionnelle. La commune a donc confié à la société MCK l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet avec une mission de maîtrise d'oeuvre. Ce projet de refonte de la signalisation sera complété par la mise en place de zones bleues pour éviter le stationnement de voitures ventouses, particulièrement présentes dans le centre-ville. Il s'agira de mettre en oeuvre d'un système de signalisation simple, efficace, lisible et adaptable aux évolutions de l'espace

Objectif(s)

Améliorer l'accessibilité des équipements publics (culturels, sportifs), marchands (services, commerce et artisanat) et du patrimoine historique pour promouvoir, dynamiser le centre-ville et garantir la sécurité routière.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Oui
Date de validation	Première délibération du 23 Février 2021

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus référents	Interne	Participation au projet via un comité de pilotage	Oui
Office de tourisme	Externe	Participation à la réflexion sur la signalétique touristique	Oui
Département de la Corrèze	Externe	Validation de la signalétique sur les routes départementales en traverses	Oui
Lycées	Externe	Sensibilisation des lycéens pour garer leurs véhicules au sein des lycées pour supprimer les voitures ventouses	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Commerçants	Plus de visibilité donc plus de fréquentation
Touristes et consommateurs	Parkings fléchés avec nombre de places / Mise en place de zones bleues aux abords de commerces

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Donner plus de visibilité et d'accessibilité aux équipements publics, services, commerces et au patrimoine du centre-ville

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée	Non
--	-----

Calendrier prévisionnel (GANTT)

24 Janvier 2022 : Diagnostic remis

Fin 2022 : fin des études et remise du DCE par la société MCK

Printemps 2023 : première tranche de fourniture et pose de panneaux signalétiques de proximité / deuxième tranche à envisager en 2024 pour les panneaux directionnels

Budget prévisionnel et plan de financement

INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
mission d'AMO	20 000,00 €		
achat de panneaux (tranche 1)	50 000,00 €	Autofinancement	70 000,00 €
TOTAL	70 000,00 €	TOTAL	70 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation des équipements, commerces, lieux touristiques	Augmentation du chiffre d'affaire des commerçants
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Réalisation des travaux	Nouveau plan de circulation au printemps 2023

Plan de communication

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE



Nom du projet :

4.N.1

Réaménagement de la circulation, du stationnement et réalisation d'un plan de signalisation

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. *Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.*

Actions	Calendrier
Réunion entre les référents de quartier	En cours
Supports numériques de la Mairie	A venir avant la mise en place de la signalétique

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEtablis et

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque l'opération est jugée réalisable, qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet :**4.N.2****Réaménagement du jardin public et de ses liaisons piétonnes avec le centre-ville****Maître d'ouvrage (porteur du projet)**

Commune de Neuvic

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:**Territoire actif**

Innovation, créativité et recherche

Oui

Culture et identité collective

Oui

Développement économique

Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire

Oui

Paysages et milieux naturels

Oui

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux

Oui

Urbanisme

Oui

Mobilités

Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement

Oui

Education et renforcement des compétences, formation

Non

Santé et soins

Non

Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité

Oui

Cadre de vie et environnement professionnel

Oui

Sûreté et sécurité

Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité

Oui

Préservation et amélioration de l'environnement

Oui

Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)

Oui

Utilisation responsable des ressources

Oui

Cohésion sociale

Oui

Bien-être

Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible

Moyenne

Forte

Très forte

Statut du projet

A valider

Validé

Engagé

Date de validation:

Automne 2022

Date d'engagement:

Printemps 2023

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
ESTRADE	Gilles	DGS	Suivi global de l'opération / Montage dossiers de demande de subventions jusqu'à la réalisation du projet
AMO à définir			
CHAVASSIEUX	Pauline	Cheffe de projet PVD	Suivi transversal dans le cadre de l'ORT

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Neuvic	Dominique Miermont (maire), Gilles Estrade (DGS), élus référents
CAUE 19	à préciser ultérieurement

Description générale et origines du projet

Nom du projet :**4.N.2**

Réaménagement du jardin public et de ses liaisons piétonnes avec le centre-ville

A côté du futur espace du Tiers-lieu, la commune envisage d'agrandir le jardin public existant sur la parcelle d'un terrain non entretenu qu'elle a récemment acheté. L'enjeu est de favoriser les liaisons piétonnes entre l'îlot qui va accueillir le Tiers-lieu, les équipements proches (cinéma, médiathèque, école), la mairie, le centre-ville (autour de la rue du commerce) et le musée de la résistance Henri Queille. Ce nouvel espace à l'articulation d'un ensemble de lieux publics et de services encouragera la rencontre, les échanges et les pauses dans un cadre végétalisé.

Objectif(s)

Créer un espace végétalisé en centre ville, lieu de rencontre intergénérationnel, carrefour social entre le futur Tiers-lieu et les structures publiques déjà existantes à proximité (mairie, cinéma, médiathèque, école).

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Oui
Date de validation	Première délibération du 23 Février 2021

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Collectif du Tiers-lieu	Externe	Penser un aménagement en adéquation avec les nouvelles activités du quartier	Oui
Référents et habitants du quartier	Externe	Associer l'ensemble des habitants du quartier aux différentes phases du projet	Oui
Etat	Externe	Aide financière	Non
Département de la Corrèze	Externe	Aide financière	Non
CAUE	Externe	Aide à la définition du programme	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Habitants	Mise à disposition d'un espace végétalisé en plein centre-ville relié par des cheminements piétons aux différents espaces publics et aux commerces
Collectif du Tiers-lieu	Favoriser l'accès piéton au Tiers-lieu

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Revalorisation et agrandissement du jardin public existant
Amélioration des liaisons entre les différents équipements publics et le centre-ville

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

Etat (DETR), Département (financement de voiries)

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée	Non
--	-----

Calendrier prévisionnel

Fin 2022 : Etude technique de faisabilité globale

Printemps 2023 : Réalisation des travaux

Budget prévisionnel et plan de financement

INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Estimation du cout des travaux	100 000,00 €	Département	40 000,00 €
		Etat (DETR)	35 000,00 €
		Autofinancement	15 000,00 €
TOTAL	100 000,00 €	TOTAL	90 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	83%
		En euros	75 000,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
----------------------	-----------------------

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE



Nom du projet :

4.N.2

Réaménagement du jardin public et de ses liaisons piétonnes avec le centre-ville

Utilisation du jardin public	Redynamisation du centre-ville par une hausse de fréquentation (des jeunes aux seniors)
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Mise en œuvre des travaux	Espace fonctionnel à l'été 2023

Plan de communication

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. *Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.*

Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 4.M.1

Redynamiser le centre-ancien par le réaménagement de la place de l'Eglise et de la croix

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Commune de Meymac

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
FILIPPI	Frédéric	DGS de la ville de Meymac	Coordination
Atelier-Site-Architecte			Réalisation de l'étude de faisabilité
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projet Petites villes de demain	Intégrer le projet dans l'Opération de revitalisation du territoire

Nom du projet :**4.M.1****Redynamiser le centre-ancien par le réaménagement de la place de l'Eglise et de la croix****Instance(s) du projet (si instance spécifique)**

Instance(s)	Membres
Mairie de Meymac	M Brugère (Maire), M Filippi (DGS), Elus
Syndicat mixte de la Diege	

Description générale et origines du projet*Restructuration du centre ancien et des stationnements périphériques.**La commune maîtrise le foncier. Le projet architectural sera présenté à la population avant sa validation en conseil municipal.*

Soutenir le développement des commerces du centre ville

Maintien du Label Plus beaux détours de France

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Oui
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Commune de Meymac	Interne	Porteur du projet	Oui
Cabinet "Atelier-Site-Architecte" de Aurillac	Externe	Etude technique de faisabilité globale du projet	Oui
Syndicat mixte de la Diege	Externe	Maitre d'œuvre	Oui
Etat	Externe	Financier	Non
Région Nouvelle Aquitaine	Externe	Financier	Non
Département	Externe	Financier	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Commune de Meymac	Maintien du label 100 plus beaux détours de France
Commune de Meymac	Mise en valeur des Bâtiments classés MH ou inscrits MH

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation du centre-bourg, liens avec le site de Séchemailles

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée	Non
--	-----

Calendrier prévisionnel (GANTT)*2022 : Etude technique de faisabilité globale du projet**mai 2022 : Mise en lumière de l'abbaye**dec 2022 : Débat**2023/2024 : Poursuite du projet et réalisation des travaux***Budget prévisionnel et plan de financement**

INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Aménagements	450 000,00 €	Etat - DETR	120 000,00 €

Nom du projet :**4.M.1****Redynamiser le centre-ancien par le réaménagement de la place de l'Eglise et de la croix**

		Région NA	100 000,00 €
		Financement à trouver	140 000,00 €
		Autofinancement	90 000,00 €
TOTAL	450 000,00 €	TOTAL	450 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%
		En euros	360 000,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Variation du nombre de commerces en centre-bourg	Maintien des services et des commerces
Satisfaction des utilisateurs (habitants, touristes, commerçants etc.)	Réappropriation des espaces publics
Maintien du Label "Plus beaux détours de France"	Maintien du Label "Plus beaux détours de France"
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Achevement des travaux	2024

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Reunion publique	30/05/2022
Article dans La Montagne "Réaménagement du centre-ancien"	31/05/2022

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.U.1

La création d'un pôle jeunesse pour les adolescents et les jeunes adultes en cœur de ville avec la mise en place d'un skate park

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Non
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les techniciens et les élus sur le projet
ROULLET AUDY	Jean-Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure le suivi des travaux
ROUX	Hervé	Responsable du service Enfance Jeunesse	Suivre l'avancement et le déroulement du projet

Nom du projet :**5.U.1****La création d'un pôle jeunesse pour les adolescents et les jeunes adultes en cœur de ville avec la mise en place d'un skate park**

BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure le suivi au sein de l'ORT
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Les problématiques liées à la jeunesse deviennent des enjeux majeurs pour les collectivités situées dans les territoires ruraux. Passé les clichés de la population qui vieillit et les jeunes qui partent attirés par les grandes villes plus attractives en termes de formation, d'emploi ou de services, inciter les jeunes à s'épanouir sur leur territoire, devient une préoccupation majeure pour les élus locaux.

Assurer la continuité générationnelle, maintenir une dynamique d'activité sur son territoire, moderniser ses services et qu'ils soient accessibles, préserver les règles du bien vivre ensemble, développer la vie associative est un des objectifs « vitaux » pour la ville d'Ussel.

Depuis une vingtaine d'années, les élus ont impulsé une politique pour soutenir les familles en ouvrant des structures d'accueil adaptées aux besoins des enfants et adolescents avec l'appui des partenaires.

Les partenaires tels que la CAF, la MSA, la PMI et la DDCSPP ont contribué au développement qualitatif des structures enfance jeunesse par leur soutien financier ou technique. Les familles jouent un rôle important dans le dispositif Jeunesse, elles sont régulièrement consultées pour donner leur avis sur la qualité des services proposés. Ces propositions permettent de faire évoluer les structures d'accueil en répondant aux nouveaux besoins des familles et de rester en phase avec la société qui évolue.

Présentation des structures actuellement en place sur le site de l'auberge de jeunesse :

La ville propose trois structures pour adolescents et jeunes adultes : L'ACM des Activités Loisirs Jeunes (1984), l'ACM de l'Espace Jeunes (2011) et le Point Information Jeunesse (2007). Le pôle jeunesse est situé sur le site de l'auberge de Jeunesse place Verdun, (un lieu de passage des jeunes, à proximité du centre culturel Jean Ferrat et du city stade en centre-ville). Les deux ACM, sont en constant développement l'un plus axé sur un projet vacances, l'autre plus sur un projet culturel fort avec la création d'un label artistique dénommé « Pink Panda » qui vise à accompagner les groupes de musique dans une démarche semi professionnelle. Le Point information Jeunesse a reçu un nouvel agrément depuis 2020 mais le lieu n'est pas clairement identifié.

Cependant, ces actions restent limitées par manque de locaux disponibles sur toutes les périodes de l'année.

Projet global secteur jeunesse: L'intention municipale est de créer un pôle jeunesse pour les adolescents et jeunes adultes qui soit identifié et attractif sur le site de l'auberge de jeunesse situé au cœur de la ville et de se servir des structures existantes comme support, pour le développement d'un projet structurant et participatif, pour les usagers. Le projet serait d'utiliser l'ensemble des locaux de l'auberge de jeunesse qui sont en partie occupés par une association et des syndicats et de répartir de nouveaux espaces.

Le projet serait d'utiliser l'ensemble des locaux de l'auberge de jeunesse qui sont en partie occupés par une association et des syndicats et de répartir de nouveaux espaces. Depuis Mars 2022, le maître d'oeuvre a débuté la phase de travaux sur le pôle jeunesse.

Par ailleurs, pour compléter cette offre une étude sur l'implantation du skate park est en cours de réflexion pour une réalisation en 2023.

Objectif(s)

L'intention municipale est de créer un pôle jeunesse pour les adolescents et jeunes adultes qui soit identifié et attractif sur le site de l'auberge de jeunesse situé au cœur de la ville et de se servir des structures existantes comme support, pour le développement d'un projet structurant et participatif, pour les usagers complété par une offre de loisirs sportifs via une structure de skate park ouverte à tous et travaillé en partenariat avec les jeunes et les utilisateurs.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne		Oui
Responsable des marchés publics	Interne	Porter le projet Effectuer et développer des actions en lien avec la jeunesse	Non

Nom du projet :**5.U.1****La création d'un pôle jeunesse pour les adolescents et les jeunes adultes en cœur de ville avec la mise en place d'un skate park**

Responsable ACM	Interne		Non
Etat	Externe	Soutenir des projets et des dispositifs structurant la politique de la jeunesse	Non
ANS (Agence Nationale du Sport)	Externe	Mobiliser des moyens financiers et techniques pour favoriser le développement du vélo	Non
Région Nouvelle Aquitaine	Externe	Soutenir des projets de redynamisation du territoire	Non
CAF de la Corrèze	Externe	Mettre en place des actions financières d'accès aux loisirs auprès des jeunes	Non
Département de la Corrèze	Externe	Soutenir des projets structurant la politique de la jeunesse	Non
Associations sportives et ou culturelles	Externe	Organiser des activités culturelles et sportives auprès des jeunes	Non
DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)	Externe	Engager et contrôler les actions effectuées auprès des jeunes	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etat	Soutenir des investissements structurant la redynamisation du territoire en matière de jeunesse et de sport à l'échelle nationale
ANS	Promouvoir la pratique du sport par le skate park à l'échelle nationale
Région Nouvelle Aquitaine	Soutenir des investissements structurant la redynamisation du territoire en matière de sport à l'échelle régionale
CAF de la Corrèze	Contribuer au développement et à la programmation de politiques sur la jeunesse
Département de la Corrèze	Participer et soutenir les projet de territoires en matière de jeunesse à l'échelle départementale
Associations sportives et ou culturelles	Contribuer au développement d'activités de loisirs et de cultures auprès des jeunes
DDCSPP (autorité décentralisée de l'Etat)	Participer à la réalisation d'actions de préventions auprès des jeunes

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation de la ville d'Ussel, développer la politique jeunesse de la ville et maintenir un attrait par cette population et leur famille pour Ussel
Attirer de nouveaux habitants par une offre jeunesse structurée

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel (GANT)**

Nom du projet :**5.U.1****La création d'un pôle jeunesse pour les adolescents et les jeunes adultes en cœur de ville avec la mise en place d'un skate park****Pôle jeunesse :**

Janvier à juin 2021 : définition du projet (intérieur/extérieur), ébauche, recherche de financements

Septembre-Octobre 2021 : rencontre des occupants des locaux, réunion et relogement

Octobre 2021 à février 2022 : définition des plans, travaux intérieur des bâtiments / Préparation de l'appel d'offres

Mars 2022 : Lancement des travaux en intérieur

Juillet 2022 : Fin des travaux d'intérieur et passage de la commission de sécurité

Septembre 2022 : Ouverture des nouveaux espaces pour le public.

Skate park :

Avril 2022: choix du lieu d'implantation

1er semestre 2022: mise en place d'un comité de pilotage avec les utilisateurs

2nd semestre 2022: détermination des besoins et lancement d'un marché conception réalisation

Décembre 2022: attribution du Marché

2023 : réalisation du skate parc

Ouverture au public : fin 2023 début 2024

Budget prévisionnel et plan de financement

Des plans de financement et des budgets prévisionnels ont été définies ci-dessous en ce qui concerne la restructuration du Pôle Jeunesse et la réalisation du Skate Park.

Le budget d'investissement est fixé à 400 000 € TTC.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	#REF!
		En euros	#REF!

INVESTISSEMENT (Restructuration du bâtiment du Pole Jeunesse)

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux de restructuration du bâtiment	83 333,33 €	Etat (D.E.T.R.)	26 666,67 €
		Région Nouvelle Aquitaine	20 000,00 €
		Département de la Corrèze	10 000,00 €
		CAF de la Corrèze	10 000,00 €
		Autofinancement	16 666,66 €
TOTAL	83 333,33 €	TOTAL	83 333,33 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%
		En euros	66 666,67 €

INVESTISSEMENT (Réalisation du skate park)

Réalisation du skate park	250 000,00 €	Etat	64 000,00 €
		Région Nouvelle Aquitaine	50 000,00 €
		Département de la Corrèze	50 000,00 €
		ANS	36 000,00 €
		Autofinancement	50 000,00 €

Nom du projet :**5.U.1**

La création d'un pôle jeunesse pour les adolescents et les jeunes adultes en cœur de ville avec la mise en place d'un skate park

TOTAL	250 000,00 €	TOTAL	250 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%
		En euros	200 000,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du site	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre d'adolescents inscrits au pôle jeunesse	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant
Nombre d'activités présentes	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant
Enquêtes de satisfactions	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	au fur et à mesure de l'avancée des projets
Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrézienne, etc.)	au fur et à mesure de l'avancée des projets
Magazine d'Informations Action Ussel	au fur et à mesure de l'avancée des projets
Site Internet de la Ville	au fur et à mesure de l'avancée des projets
Courriers d'informations aux habitants	au fur et à mesure de l'avancée des projets
Bulletin municipal	au fur et à mesure de l'avancée des projets

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.U.2

La réhabilitation du marché couvert pour assurer l'accueil des activités de commerces et d'animation commerciale

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Non
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure et suivre l'avancement du projet
ROULLET AUDY	Jean-Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure l'avancement du projet
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure le suivi au sein de l'ORT

Nom du projet :**5.U.2**

La réhabilitation du marché couvert pour assurer l'accueil des activités de commerces et d'animation commerciale

BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
------------	------	--	--

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-ville et de redynamisation du commerce de proximité, la ville a souhaité compléter les opérations dédiées à l'habitat et à l'espace public par la réhabilitation du marché couvert. Ce marché est un élément moteur de la restructuration de l'offre commerciale en cœur de ville. Ce lieu est le cœur du marché hebdomadaire de la ville centre de Haute Corrèze Communauté et doit pouvoir drainer une population vers les commerces locaux le samedi. En dehors de cette période, la ville souhaite pouvoir l'ouvrir sur des activités de producteurs.

Dans les grandes lignes, la collectivité souhaite rénover son marché couvert afin d'améliorer sa fonctionnalité pour les commerçants, assurer un meilleur confort et une plus grande attractivité pour le public. Il convient donc de revoir l'ergonomie du site, la modularité en y intégrant un espace de convivialité, l'esthétisme intérieur, le chauffage, l'acoustique, la sonorisation, le traitement de l'air, etc.

Il est également indispensable de travailler sur la liaison piétonne avec la place de la République ou se tient le marché couvert afin que l'ensemble de cette activité commerçante du samedi soit bien identifiable, complémentaire et homogène.

Ce projet de réaménagement du marché couvert va faire l'objet d'une concertation avec non seulement les commerçants du marché, mais aussi ceux situés autour, afin que ce projet réponde totalement aux besoins des commerçants tout en présentant un cadre agréable pour les clients et les habitants. Début 2022, le maître d'œuvre en charge du projet a été choisi suite à l'appel d'offres. Il s'agit de l'entreprise DEJANTE. Cette entreprise va sous-traiter certaines parties du projet auprès de plusieurs structures :

- le bureau d'études ACOUSTICDIA
- le cabinet d'architectes CLARY
- les filiales du groupe DEJANTE (DEJANTE VRD et CONSTRUCTION, DEJANTE STRUCTURE AUVERGNE, DEJANTE ENERGIES SUD OUEST)

Objectif(s)

Dans les grandes lignes, la collectivité souhaite rénover son marché couvert afin :

- d'améliorer sa fonctionnalité pour les commerçants
- d'assurer un meilleur confort et une plus grande attractivité pour le public
- d'augmenter les flux piétons en centre-ville

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus	Interne	Fédérer les commerçants autour du projet	Non
Manager de centre ville	Interne		Non
Responsable des marchés publics	Interne		Non
Etat	Externe	Mobiliser des moyens financiers et techniques pour faciliter l'offre commerciale en centre ville et du marché couvert	Non
Région Nouvelle Aquitaine	Externe		Non
Haute Corrèze Communauté	Externe	Participer activement au développement économique de la ville	Non
Office du Commerce de Haute Corrèze	Externe	Participer aux animations commerciales et à la promotion de l'offre commerciale de Centre Ville	Non

Nom du projet :**5.U.2****La réhabilitation du marché couvert pour assurer l'accueil des activités de commerces et d'animation commerciale**

Cabinet d'étude et d'architecture - entreprises	Externe	Respecter les délais de travaux, mener le projet, réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation du marché couvert	Non
Associations d'animations de la ville	Externe	Proposer des animations à l'intérieur du centre-ville	Non
Commerçants	Externe	Participer à la construction d'une offre commerciale du centre ville	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etat	Soutenir les investissements de la ville sur le développement d'un projet global de structuration de la ville
Région Nouvelle Aquitaine	Soutenir des projets de territoire structurant le développement local (circuits courts)
Haute Corrèze Communauté	Attractivité et développement économique de la ville à l'échelle intercommunal, programmation de dispositifs d'implantation de commerces en centre ville, Participer à la communication et à la promotion du marché local
Office du Commerce de Haute Corrèze	Fédérer les commerçants autour du projet de réhabilitation
Cabinet d'étude et d'architecture - entreprises	Visibilité et reconnaissance des travaux effectués auprès des élus, des partenaires, etc.
Associations d'animations de la ville	Promouvoir, développer et ancrer des animations à fort impact afin d'assurer le rayonnement de la ville
Commerçants	Valorisation de leurs commerces dans le marché couvert à des échelles plus larges

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Attractivité du centre bourg, redynamisation du centre ville, nouvelle offre commerciale

Développement et mise en valeur des commerces en centre ville

Promotion et développement économique du territoire à différentes échelles

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel (GANTT)****1er semestre 2022 : Marché couvert : marché de maîtrise d'œuvre avec une mission d'élaboration du préprogramme****2023 : Travaux de réhabilitation du marché couvert****Budget prévisionnel et plan de financement***Des montants estimatifs, présentés ci-dessous, ont été définis dans le cadre du projet.**Montant estimatif du maître d'œuvre : 46 666,66 € HT.**Montant estimatif des travaux : 466 666,66 € HT.**Le budget d'investissement du mandat est fixé à 560 000 €.**Les modalités budgétaires et financières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.***FONCTIONNEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Nom du projet :**5.U.2****La réhabilitation du marché couvert pour assurer l'accueil des activités de commerces et d'animation commerciale****INVESTISSEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du site	Analyser la fréquentation du site tous les 3 mois par le manager commerce de centre ville
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de commerçants installés	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant
Nombre de commerçants contactés	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant
Questionnaire de satisfaction auprès des commerçants et des usagers	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	Lors de l'inauguration du projet
Articles de presse (La Montagne)	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Magazine d'Informations Action Ussel	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Site Internet de la Ville	Lors de l'inauguration du projet
Brochure d'information sur le marché couvert auprès des partenaires et des ussellois	Lors de l'inauguration du projet
Bulletin Municipal	Au fur et à mesure de l'avancée du projet

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.U.3

L'instauration d'une bourse aux médecins

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Non
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Oui
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé		Engagé
	Date de validation:		Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre le maire et les techniciens sur le suivi du dispositif
DEBUIRE	Marianne	Directrice de Cabinet	Assure le suivi du dispositif
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure le suivi au sein de l'ORT

Nom du projet :**5.U.3****L'instauration d'une bourse aux médecins**

BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
------------	------	--	--

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Sur Ussel, potentiellement quatre médecins généralistes pourront être à la retraite dans les cinq années à venir. Dans ce contexte, il est opportun de pallier cet effet de désertification médicale en :

- facilitant la coordination entre les professionnels de santé
- favorisant l'installation de jeunes médecins
- facilitant l'accueil des étudiants en leur proposant une offre de services complète.

Ce dispositif est en lien avec l'action définie dans le Contrat Local de Santé ("Développer une stratégie territoriale d'attractivité pour de nouveaux professionnels de santé").

A ce titre, la ville a lancé une action volontariste de fidélisation de plusieurs étudiants en médecine. Il s'agit en contrepartie du versement d'une bourse par la ville à destination de l'étudiant, d'avoir son engagement de s'installer à la fin de son cursus sur la Commune ou sur le centre hospitalier de Haute Corrèze ou bien d'avoir une pratique mixte. Le bénéficiaire perçoit une allocation mensuelle forfaitaire pendant toute la durée qui reste à courir jusqu'à la fin de ses études (= obtention du titre de docteur en médecine), que l'que soit la spécialité choisie. Concrètement, il est versé une bourse de 500 € / mois TTC à l'étudiant à compter de son entrée en 5^è année, et ce, jusqu'à l'obtention de son titre de docteur en médecine. En contrepartie de l'aide perçue, l'étudiant retenu devra s'installer au terme de ses études sur le territoire et y exercer, pour une durée au moins équivalente à celle du versement de l'aide. Cette bourse n'est pas restrictive et est cumulable avec toutes les aides existantes ou à venir.

Le versement de la bourse sera suspendu si :

- Le bénéficiaire ne présente pas de copie de son attestation de scolarité
- Le bénéficiaire vient à redoubler plus d'une année durant son cursus (le versement de l'aide reprendra à l'issue du passage en année supérieure)
- Le bénéficiaire suspend ses études par choix personnel
- Le bénéficiaire suspend ses études pour raisons de santé (dans ce cas, l'aide sera maintenue pour une durée de 3 mois maximum)

En 2025, un jeune médecin va s'installer à Ussel après ses études de médecine.

Objectif(s)

Le dispositif a pour vocations de :

- faciliter la coordination entre les professionnels de santé
- favoriser l'installation de jeunes médecins en facilitant l'accueil des étudiants
- proposer une offre de services complète sur le territoire ussellois auprès de ces jeunes.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus	Interne	Proposer des dispositifs d'accueil et financier pour les étudiants en médecine et les jeunes médecins s'installant sur Ussel	Oui
Universités	Externe	Assurer que l'étudiant a fait l'objet d'une assiduité en cours et est inscrit à l'Université durant l'année scolaire	Oui
Centre Hospitalier d'Ussel	Externe	Donner la priorité de recrutement à l'étudiant, selon les besoins de l'hôpital, et selon les conditions définies avec la structure	Oui

Nom du projet :**5.U.3****L'instauration d'une bourse aux médecins**

SISA (Maison de Santé)	Externe	Donner la priorité à un jeune médecin pour une installation à la maison de santé, selon la vacance des locaux	Oui
------------------------	----------------	---	------------

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Universités	Travailler avec le territoire pour permettre aux étudiants de s'installer durablement et dans des conditions optimum
Centre Hospitalier d'Ussel	Recrutement de jeunes médecins
SISA (Maison de Santé)	Recrutement de jeunes médecins et amélioration des installations médicales

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation de la ville
Cadre de vie plus agréable, offre de santé plus large et adéquate
Promotion et développement économique du territoire à différentes échelles

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)*En 2025, un médecin va s'installer sur Ussel.***Budget prévisionnel et plan de financement**

*Le budget de fonctionnement de la bourse aux médecins est fixé à 24 000 € sur la période 2022.
Un budget ainsi qu'un plan de financement prévisionnel feront l'objet de précisions par voie d'avenant.*

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Maintien du nombre de medecins sur la Ville	Pas d'objectifs numeriques à atteindre mais un objectif d'anticiper le désert médical
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de jeunes médecins installées sur le territoire	Objectif : arrivée de 4 nouveaux médecins sur le mandat
Questionnaire de satisfaction auprès des jeunes médecins et des habitants	<i>Les objectifs quantitatifs feront l'objet de précisions par voie d'avenant.</i>

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet :

5.U.3

L'instauration d'une bourse aux médecins

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	Date de diffusion : 19 Janvier 2022
Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrèzienne)	La Montagne : 20 Janvier 2022 La Vie Corrèzienne : 21 Janvier 2022
Magazine d'Informations Action Ussel	Date de parution : Janvier 2022

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.U.4

La réhabilitation des gymnases et de la salle polyvalente inscrit dans le projet de l'Ensemble Sportif Municipal

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les élus et les techniciens sur l'avancement du projet
ROULLET AUDY	Jean-Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure le suivi et l'avancement du projet
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure le suivi au sein de l'ORT

Nom du projet :**5.U.4****La réhabilitation des gymnases et de la salle polyvalente inscrit dans le projet de l'Ensemble Sportif Municipal**

BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
------------	------	--	--

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

La ville a inauguré les travaux du centre aqua-récréatif qui fait partie de l'Ensemble Sportif Municipal. Ce bâtiment neuf et fonctionnel est indissociable de la salle polyvalente et des gymnases. Pour cela, il convient en dehors d'une harmonisation de l'esthétisme extérieur de l'ensemble, de rénover et rendre plus fonctionnel les gymnases ainsi que la salle polyvalente afin de maintenir et développer des activités scolaires et sportives sur l'ensemble de ce pôle (Centre aquarécréatif, tennis couvert et découvert, stades, gymnases et salle polyvalente). Il est envisagé d'intégrer un volet environnemental au projet d'ensemble en développement, la production électrique photovoltaïque en autoproduction ainsi que la mise en place de bornes de recharges de véhicules électriques. Ce projet est en corrélation avec des aménagements publics qui ont été réalisés sur les abords de l'Ensemble Sportif Municipal dans le cadre de la convention d'adhésion PVD. Ces aménagements ont pour buts d'améliorer la qualité de cet ensemble sportif et permettre de mieux sécuriser les accès avec un volet accessibilité PMR.

La ville a lancé un accord-cadre de maîtrise d'œuvre avec la mission de conduite d'opération en phase pré-opérationnelle qui a pour objet de conduire à l'élaboration du préprogramme et à la décision du maître d'ouvrage de réaliser l'opération envisagée. Sur ce marché, une liste de travaux a été prévue comme le montre :

- rénovation des façades du complexe aqua-récréatif en adéquation avec les travaux récents de réhabilitation et extension de la piscine municipale
- rénovation et mise aux normes des deux gymnases, des vestiaires et dépendances
- rénovation partielle et mise aux normes d'accessibilité et défense incendie de la salle polyvalente pour capacité d'accueil à 3 000 personnes
- création de vestiaires, zones de rangement et salle d'accueil pour les personnels affectés à l'entretien des locaux communaux
- reprise d'étanchéité des couvertures du site avec option pour la mise en œuvre de panneaux solaires pour production photovoltaïque en autoconsommation
- création d'espaces supplémentaires pour zones de vestiaires complémentaires et création d'un club house
- poursuite de la rénovation et mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente.

En 2021, ce marché a été attribué à un groupement composé de :

- l'agence TERTIO
- l'architecte VALADE Nicolas
- ARCS Ingénierie
- L.A.I.
- DELOMENIE JP
- COLBRIS VRD

Objectif(s)

Ce projet a pour buts de rénover et de rendre plus fonctionnel les gymnases ainsi que la salle polyvalente, de permettre le maintien et le développement de la pratique sportive, scolaire et associative sur l'ensemble de ce pôle (Centre aquarécréatif, tennis couvert et découvert, stades, gymnases et salle polyvalente).

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus	Interne	Porter et suivre le projet	Oui
Responsable des marchés publics	Interne		Oui
État	Externe	Soutenir des investissements pour porter des projets de redynamisation du territoire	Non

Nom du projet :**5.U.4**

La réhabilitation des gymnases et de la salle polyvalente inscrit dans le projet de l'Ensemble Sportif Municipal

ANS (Agence Nationale du Sport)	Externe	Mobiliser des moyens financiers et techniques pour favoriser le développement du sport	Non
Région Nouvelle Aquitaine	Externe	Soutenir des projets de redynamisation touristique et sportifs du territoire	Non
Haute Corrèze Communauté	Externe	Soutenir des projets de redynamisation touristique et sportifs du territoire	Non
Entreprises	Externe	Réaliser les travaux de la salle polyvalente et des gymnases	Non
Associations sportives	Externe	Organiser des événements sportives et culturelles aux gymnases et à la salle polyvalente	Non
Etablissements scolaires	Externe	Organiser des cours pédagogiques auprès d'un public scolaire	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etat	Redynamisation de la ville d'Ussel à l'échelle nationale
ANS (Agence Nationale du Sport)	Organisation d'événements nationaux, programmation de politiques liées aux sports et à la culture avec l'appui de l'Etat et des partenaires locaux Promouvoir la pratique du sport à l'échelle nationale
Région Nouvelle Aquitaine et Haute Corrèze Communauté	Développement économique du territoire à des échelles plus larges Rayonnement et redynamisation d'Ussel à des échelles régionales et intercommunales
Entreprises	Visibilité et reconnaissance des travaux effectués auprès des élus, des partenaires, etc.
Associations sportives	Promouvoir la pratique du sport et inciter les usagers à adhérer à un club de sport
Etablissements scolaires	Promouvoir la pratique du sport et ses bienfaits auprès des élèves par le biais de cours scolaires

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation de la ville
Cadre de vie plus agréable
Promotion et développement du territoire à différentes échelles

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

--

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée	Non
--	-----

Calendrier prévisionnel (GANTT)

Date de début de l'opération : Moe : 2021

Date phase travaux : 2022-2026

Budget prévisionnel et plan de financement

Dans le cadre du projet, des dépenses prévisionnelles ainsi qu'un plan de financement ont été définies ci-dessous. Ceux-ci correspondent à la réalisation des travaux des gymnases et de la salle polyvalente ainsi que du cout de la maîtrise d'oeuvre.

Le budget d'investissement est fixé à 2 500 000 € TTC.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €

Nom du projet :**5.U.4****La réhabilitation des gymnases et de la salle polyvalente inscrit dans le projet de l'Ensemble Sportif Municipal**

		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT (Maitrise d'œuvre du projet 2021)

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Maitrise d'œuvre	208 333,33 €	Autofinancement	208 333,33 €
TOTAL	208 333,33 €	TOTAL	208 333,33 €

		Subventions demandées	
		En % du budget total	0%
		En euros	- €

INVESTISSEMENT (Réalisation des travaux à la salle polyvalente et aux gymnases entre 2022 et 2026)

Travaux	1 875 000,00 €	Etat (D.E.T.R.)	140 000,00 €
		Région Nouvelle Aquitaine	375 000,00 €
		ANS	187 500,00 €
		Haute Corrèze Communauté	375 000,00 €
		Autofinancement	797 500,00 €
TOTAL	1 875 000,00 €	TOTAL	1 875 000,00 €

		Subventions demandées	
		En % du budget total	57%
		En euros	1 077 500,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation des gymnases	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant
Réservation de la salle polyvalente	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre d'événements organisés dans la salle polyvalente	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant
Nombre d'activités organisées dans les gymnases et la salle polyvalente	Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrèzienne, etc.)	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Magazine d'Informations Action Ussel	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Bulletin Municipal	Au fur et à mesure de l'avancée du projet
Site Internet de la ville	Au fur et à mesure de l'avancée du projet

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.U.5

Restructuration de la médiathèque

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
KUBASIK	Céline		Pilote
BEC	Vincent		Co-pilote

Comité de pilotage (pilote+ co-pilote + DGA + VP en charge de la culture, VP finances) Rôle : garantir la cohérence global du projet et déterminer les grandes orientations du projet.

Nom du projet :**5.U.5****Restructuration de la médiathèque**

Comité de suivi (comité de pilotage + service HCC en fonction des thématiques abordées) Rôle : Apporter une expertise sur les différents champs transversaux du projet.

Comité technique : équipe du pôle lecture publique + partenaires identifiés en fonction des thématiques. Rôle: apporter l'expertise métier

Expertise + animation réseau = agent communaux des bibliothèques du territoire

Compétence partagée = Service culturel (Ussel / Meymac / Bort)

Animation réseau = Bibliothèque départementale

Membre élus commission "proximité/citoyenneté"

Usagers de l'équipement + démarche participative = inscrits et fréquentants

Entité financeur et garant politique culturelle

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Ce lieu étonnant et surprenant, où toutes les générations et classes sociales se rendent, démocratise l'accès à la culture. Véritable lieu de vie et de ressources, il permet aux habitants de se former, s'informer et d'accéder au loisir et à la culture par la multiplicité des usages qu'il permet : emprunter des documents, consulter la presse ou les ressources sur place, venir travailler et étudier, participer à des animations culturelles (lectures d'histoire, jeux de société, spectacles de conte, atelier d'écriture...) se détendre, se retrouver en famille ou entre amis... C'est un lieu protéiforme aux carrefours des politiques sociales, culturelles et éducatives.

La médiathèque intercommunale de Haute-Corrèze est constituée de 2 sites, le plus important étant situé sur la commune d'Ussel, l'autre, plus petit, se trouve au coeur de la cité historique de Meymac. Ce dernier a été construit en 2015.

Avec un rayonnement sur l'ensemble du territoire, il s'agit de l'un des services, avec 3 000 abonnés et plus de 15 000 visites par an, qui accueille le plus de public sur le territoire et à l'échelle de la communauté de communes, dernière le service « co-éducation parentalité ». Il représente ainsi un ancrage fort chez les habitants.

Le projet de restructuration du site Usselois est né de la dégradation du bâti liée à des problématiques structurelles d'ampleur : en effet, les nombreuses infiltrations et fuites d'eau ont détériorées de multiples surfaces et mettent en péril les collections. Elles impactent aussi sur la qualité du service rendu aux usagers et de l'image de l'entretien et de l'utilisation des deniers publics. Les travaux sont une nécessité pour agir sur les conditions d'accueil du public et sur les conditions de travail des agents.

Par ailleurs, ce besoin est à mettre en perspectives l'évolution des missions des bibliothèques et des pratiques des habitants. Place du numérique, développement de la notion de 3ème lieu, nécessité de mutualiser avec les partenaires locaux et accessibilité des services obligent à repenser les missions de lecture public et leur traduction en services et espaces.

Lancé officiellement en octobre 2020, le projet de restructuration a été validé par les élus pour un montant prévisionnel estimé à 4,8 millions d'euros dans une volonté d'étudier les scénarii propices à une restructuration qui dépasse la simple rénovation. Il a ensuite débuté par une phase de recueil des besoins : ainsi, différents outils ont été mis en place pour sonder les attentes des habitants, des élus et des partenaires.

Une enquête habitant a été largement diffusée, dont les conclusions sont en cours de rédaction. 246 personnes y ont répondu, exprimant ainsi leurs attentes en termes de services et d'espaces dans le cadre du futur lieu. Une synthèse des résultats sera communiquée aux habitants au sein de la médiathèque, en parallèle à la mise en place d'un « mur d'expression », à la fois outil de recueil et de communication sur le projet, qui permettra aux personnes qui fréquentent la médiathèque d'apporter ses idées concernant leur « médiathèque idéale ».

Une commission thématique de la Direction Proximité et Citoyenneté a eu lieu à la médiathèque en novembre 2020 à Ussel et a rassemblé 30 participants autour d'ateliers créatifs permettant de co-construire la médiathèque de demain.

Dès janvier, l'équipe du pôle lecture publique a mené l'animation de comités techniques invitant partenaires et habitants à devenir partie prenante de la réflexion sur les thématiques suivantes : accueil, animation culturelle, communication et numérique.

Enfin, la visite de médiathèques inspirantes (les jardins de la Culture à Riom, la médiathèque intercommunale de Tulle, médiathèque de Lezoux) invite l'équipe à découvrir des services innovants. Début mars, une séance de co-développement menée avec les directeurs et chefs de service de l'intercommunalité a permis d'évoquer tous les besoins récoltés et d'en proposer une priorisation en lien avec le projet de territoire. L'accompagnement par un AMO a pour objectif de dessiner des scénarii chiffrés qui tiendront compte de l'étude de leur faisabilité pour permettre la rédaction du cahier des charges du programme des travaux à venir.

Nom du projet :**5.U.5****Restructuration de la médiathèque****Objectif(s)**

Agir sur le bâti dégradé pour offrir des espaces en lien avec les nouvelles missions des bibliothèques et les pratiques culturelles des habitants

Offrir un lieu éco-construit et respectueux de l'environnement

Traduire la dynamique du projet de territoire et en faire le relais auprès des habitants

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Non

Date de validation

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Direction proximité citoyenneté	Interne		Oui
Service techniques	Interne		Oui
Service juridique	Interne		Non
Service finance	Interne		Non
DRAC	Externe		Non
BDP	Externe		Non
Commune HCC concernées	Externe		Non
Partenaires culturels (médiathèques, associations...)	Externe		Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
HCC	Développer les publics de la Médiathèque Intercommunale / Agir sur les conditions de travail des agents
Usagers	Bénéficier d'une offre de lecture publique qualitative et accessible
Communes du territoire	Maintien des services publics dans un territoire rurale où il n'est pas omis des départs de service à la population comme le trésor public ou la sous-préfecture
Partenaires culturels	Mutualisation des compétences et travail partenarial renforcé

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation du centre-ville d'Ussel

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)

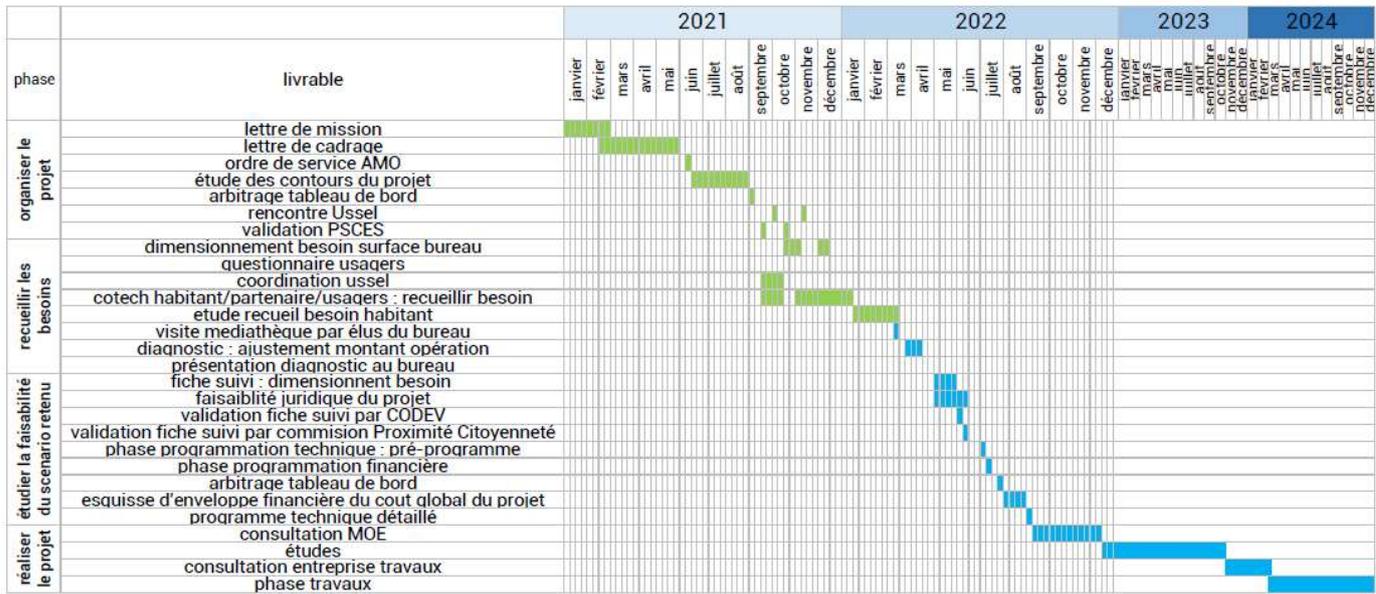


Nom du projet :

5.U.5

Restructuration de la médiathèque

réalisé au 1er février prévisionnel au 8 février



Budget prévisionnel et plan de financement

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.
 Décrire les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.
 Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ...), les valoriser. Les coûts doivent être en hors taxe.

FONCTIONNEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Charges à caractère général 2022	110 844,47 €	Redevance 2022	3 500,00 €
Frais de personnel 2022	376 439,84 €		
Charges à caractère général 2023	116 387,00 €	Redevance 2023	3 500,00 €
Frais de personnel 2023	378 322,00 €		
Charges à caractère général 2024	122 206,00 €	Redevance 2024	3 500,00 €
Frais de personnel 2024	380 214,00 €		
Charges à caractère général 2025	128 316,00 €	Redevance 2025	3 500,00 €
Frais de personnel 2025	382 115,00 €		
Charges à caractère général 2026	134 732,00 €	Redevance 2026	3 500,00 €
Frais de personnel 2026	384 025,00 €		
TOTAL	2 513 601,31 €	TOTAL	17 500,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	
INVESTISSEMENT			
Acquisition de terrains	12 500,00 €	Etat - CRTE	500 000,00 €

Nom du projet :**5.U.5****Restructuration de la médiathèque**

Frais notariés	2 083,00 €	Etat (DSIL)	316 632,00 €
Frais d'étude(s)	210 000,00 €	Région	486 643,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	41 667,00 €	Département	75 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	380 000,00 €	Europe	312 925,00 €
Mission coordination Sécurité & Protection de la Santé	12 500,00 €	Etat (DGD)	385 200,00 €
Mission Ordonnement Pilotage Chantier	12 500,00 €		
Mission de contrôle technique	12 500,00 €		
Travaux	1 880 000,00 €		
Assurance Dommages-ouvrage	28 000,00 €		
Publicité Marché public	3 750,00 €		
TOTAL	2 595 500,00 €	TOTAL	2 076 400,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Nombre de services à la population proposés (hors lecture publique)	3
Augmenter le nombre d'abonnés	5%
Avoir un accès à la lecture publique sur tout le territoire	Moins de 20 minutes
Réduire les dépenses de fonction liée aux interventions de toiture	15000 euros
Consommation d'énergie	moins 40 % d'ici de 2030
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Définition d'un plan de communication	2023
Communiquer aux partenaires, aux habitants, aux élus avant, pendant et après (visite chantier, panneaux publicitaires...)	2023/2025
Création de nouveaux outils de présentation des services de la médiathèque	2025

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque l'opération qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.B.1

Réalisation d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments communaux

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Mairie de Bort les Orgues

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche

Non

Culture et identité collective

Non

Développement économique

Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire

Oui

Paysages et milieux naturels

Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux

Oui

Urbanisme

Oui

Mobilités

Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement

Oui

Education et renforcement des compétences, formation

Non

Santé et soins

Oui

Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité

Non

Cadre de vie et environnement professionnel

Oui

Sûreté et sécurité

Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité

Non

Préservation et amélioration de l'environnement

Oui

Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)

Oui

Utilisation responsable des ressources

Oui

Cohésion sociale

Oui

Bien-être

Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible

Moyenne

Forte

Très forte

Statut du projet

A valider

Validé

Engagé

Date de validation:

Date d'engagement:

fin 2022

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
GARDETTE	Sandrine	DGS Bort-les-Orgues	Suivi global de l'audit
Cabinet d'audit			réalisation du diagnostic énergétique

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Bort-les-Orgues	M Ziolo (Maire), Mme Gardette (DGS), élus référents

Description générale et origines du projet

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et de la participation à la transition écologique, il sera opéré un audit des bâtiments communaux afin d'engager par la suite les actions correctives nécessaires.

Objectif(s)

Nom du projet :**5.B.1****Réalisation d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments**

Réaliser un état des lieux de la consommation énergétique des bâtiments communaux pour pouvoir lancer un plan de rénovation

Participer à la transition écologique

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Non

Date de validation

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Mairie de Bort les Orgues	Interne	Porteur de projet	Oui
Bureau d'audit	Externe	réalisation du diagnostic énergétique	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Etat des lieux qui doit lancer la rénovation énergétique des bâtiments communaux et faire diminuer les charges de fonctionnement (chauffage)

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)**audit courant 2023****Budget prévisionnel et plan de financement****INVESTISSEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Diagnostic énergétique	10 000,00 €	Autofinancement	10 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €	TOTAL	10 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
connaissance de la performance énergétique de chaque bâtiment communal	obtenir un diagnostic énergétique précis de chaque bâtiment
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
réalisation de l'audit	audit réalisé en 2023 pour lancer un programme d'action

Plan de communicationDes supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. *Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.*

Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque l'opération est lancée, qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : **5.B.2**
Restructuration du pôle sportif

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Commune de Bort-les-Orgues

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Oui

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Non
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Non
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
GARDETTE	Sandrine	DGS Bort-les-Orgues	Suivi global de l'opération / Montage dossiers de demande de subventions jusqu'à la réalisation du projet
Etablissements scolaires de Bort-les-Orgues			Aide à la définition des besoins
Associations sportives (Club de tennis, boulodrome)			Aide à la définition des besoins
Agence Nationale du Sport			Aide à la définition du programme et soutien financier

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Bort-les-Orgues	M Ziolo (Maire), Mme Gardette (DGS), élus référents

Description générale et origines du projet

Nom du projet :**5.B.2****Restructuration du pôle sportif**

La ville de Bort les Orgues dispose d'un ensemble de terrains (grands jeux, tennis, pétanque, etc...) qui forme un pôle sportif situé au sud du centre-ville. La restructuration d'une partie de ce pôle va devoir être engagée afin de palier au vieillissement de certains équipements, en particulier des terrains de tennis en terre battue. La restructuration des terrains en terre battue, la création d'un city stade et la couverture d'un terrain de tennis sont envisagés. Le choix de construire un boulodrome couvert sera à délibérer lorsque le devenir de la friche MCV, qui l'accueille actuellement, sera tranché.

Objectif(s)

Compléter, remettre aux normes l'offre d'équipements actuelle et assurer sa liaison avec le centre-ville

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Mairie de Bort-les-Orgues	Interne	Porteurs de projet	Oui
Etablissements scolaires de Bort-les-Orgues	Externe	Définition des besoins	Non
Associations sportives	Externe	Définition des besoins	Non
Etat	Externe	Aide financière	Non
Département de la Corrèze	Externe	Aide financière	Non
Région Nouvelle Aquitaine	Externe	Aide financière	Non
Haute Corrèze Communauté	Externe	Aide technique et financière	Non
ANS	Externe	Financier	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etablissements scolaires de Bort-les-Orgues	Equipements adaptés aux besoins des établissements scolaires
Associations sportives	Equipements adaptés aux besoins des associations sportives

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Attractivité auprès des jeunes, mais aussi des familles et des seniors, développement de l'offre d'activités sportives

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

Etat (DSIL), Contrats régionaux, ANS

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée	Non
--	-----

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Budget prévisionnel et plan de financement****INVESTISSEMENT (sera précisé ultérieurement)**

Charges prévisionnelles (estimations)		Recettes prévisionnelles	
Cours de tennis	200 000,00 €	Etat (DSIL)	101 250,00 €
City stade	55 000,00 €	Département	81 000,00 €
Couverture d'un terrain de tennis	105 000,00 €	Financement à trouver	222 750,00 €
Maitrise d'œuvre	45 000,00 €	Autofinancement	
TOTAL	405 000,00 €	TOTAL	405 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	0,45
		En euros	182 250,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet : 5.B.2
Restructuration du pôle sportif

Plan de communication

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. *Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.*

Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque l'opération est jugée réalisable, qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.N.1

Rénovation de la salle omnisport en salle modulable

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Commune de Neuvic

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation: Délibération du 20/12/2021	Date d'engagement: fin 2022

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
ESTRADE	Gilles	DGS	Suivi global de l'opération / Montage dossiers de demande de subventions jusqu'à la réalisation du projet
ALBIN	Julien	Chef de projet Corrèze Energies Renouvelables	Société porteuse du bail sur la réalisation de la toiture photovoltaïque

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Neuvic	Dominique Miermont (maire), Gilles Estrade (DGS), élus référents

Description générale et origines du projet

La salle omnisport de la commune de Neuvic est vieillissante et inadaptée aux pratiques sportives actuelles. L'ancienne municipalité avait souhaité lancer un marché de maîtrise d'œuvre avec une enveloppe financière réservée aux travaux de 350 000 € HT, dont la moitié de ce montant était fléchée sur la réfection de la couverture. Aujourd'hui le projet doit être revu pour redéfinir un programme de travaux en associant les utilisateurs, associations et établissements scolaires. Pour réduire le coût des travaux liés à la réfection de la couverture, la commune a signé une promesse de bail avec la SEM Corrèze Energies Renouvelables pour la mise en place d'un toit photovoltaïque. Avec ce montage juridique, la commune n'aura pas à porter financièrement les travaux de couverture. Les autres travaux prévus concernent la réfection des vestiaires et des espaces de rencontre, la dépose des éléments dangereux (polycarbonate en pignon) et le traitement des sols.

Nom du projet :**5.N.1****Rénovation de la salle omnisport en salle mod**

Objectif(s)			
Participer à la transition écologique			
Redonner une modularité à cette salle située à proximité des structures sportive existantes (boulodrome, city-stade, stade de rugby, futurs courts de tennis) en lui permettant d'accueillir multi-activités et un mur d'escalade.			
Validation des objectifs			
Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage		Oui	
Date de validation		Délibération du 20/12/2021	
Les parties prenantes et partenaires			
Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
SEM Corrèze Energies Renouvelables	Externe	Portage du bail pour la toiture photovoltaïque	Oui
Etat	Externe	Optimisation du plan de financement / Subvention DETR	Oui
Collège et lycées	Externe	Définition des besoins	Oui
Associations sportives de la commune	Externe	Définition des besoins	Oui
Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes			
Parties prenantes	Retombées		
Associations sportives de la commune	Réhabilitation de la salle adaptée aux attentes des utilisateurs		
Collège et lycées	Possibilité de développer de nouvelles pratiques sportives comme l'escalade		
Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)			
Développement de l'offre d'activités sportives			
Augmentation de l'attractivité par l'amélioration des équipements			
Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux			
Etat (DETR)			
Gestion des risques			
L'étude des risques du projet est réalisée		Non	
Calendrier prévisionnel			
Fin 2022 : pose de la toiture photovoltaïque ; 2023 : travaux de rénovation.			
Budget prévisionnel et plan de financement			
INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Estimation des travaux	200 000,00 €	Etat (DETR)	60 000,00 €
		Subvention à trouver	100 000,00 €
		Autofinancement	40 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €	TOTAL	200 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	30%
		En euros	60 000,00 €
Evaluation			
Indicateurs d'impact		Objectifs à atteindre	
Fréquentation de la salle		Augmentation de la fréquentation et développement de nouvelles activités	
Indicateurs de réalisation		Objectifs à atteindre	
Mise en œuvre des travaux		Utilisation de la salle fin 2023	
Plan de communication			
Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. <i>Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.</i>			
Actions		Calendrier	
ORT_ANNEXE 4_Fiche action			

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.N.2

Réalisation d'un complexe sportif**Maître d'ouvrage (porteur du projet)**

Commune de Neuvic

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:**Territoire actif**

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé		Engagé	
	Date de validation:	En cours de validation	Date d'engagement:	Fin 2022

Equipe projet

Le premier comité de pilotage réunissant les différents acteurs du projet aura lieu fin 2022 et permettra de compléter l'équipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
ESTRADE	Gilles	DGS	Suivi global de l'opération / Réalisation du programme / Consultation des maîtres d'œuvre / Montage dossiers de demande de subventions jusqu'à la réalisation du projet
Enseignants d'éducation physique du collège et lycées			Aide à la définition des besoins
Associations sportives de la commune			Aide à la définition des besoins

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Neuvic	Dominique Miermont (maire), Gilles Estrade (DGS), élus référents
Etablissements scolaires de Neuvic	
Associations sportives de Neuvic	

Nom du projet :**5.N.2****Réalisation d'un complexe sportif****Description générale et origines du projet**

Les équipements sportifs de Neuvic, qu'ils soient communaux ou régionaux, ne répondent plus aux attentes des utilisateurs, du fait de leurs vétustés ou de leur manque de fonctionnalité. Devant ce constat, la commune souhaite créer un complexe sportif avec un dojo à proximité du centre-ville pour favoriser la mobilité piétonne pour les scolaires. Le projet est permis par un don de parcelles à la commune, libres de fermage et constructibles lui permettant de ne pas acquérir de parcelles en périphérie de Neuvic. Le terrain est situé entre le lycée Barbanceys, le lycée Henri Queille, le collège de la Triouzoune et les écoles communales. L'aménagement du complexe sera pensé dans un souci de préservation de l'environnement (photovoltaïque en toiture, chaufferie bois éventuelle, espaces arborés, parkings en matériau recyclé, récupération des eaux pluviales). Le projet, qui se veut mutualiste, devra répondre aux attentes des différents utilisateurs, associations, scolaires de l'enseignement primaire au supérieur, et clubs sportifs.

Objectif(s)

Offrir un équipement sportif répondant aux attentes des scolaires et clubs sportifs

Développer de nouveaux sports sur le territoire de Neuvic rayonnant sur les communes périphériques

Participer à la transition écologique dans la conception de l'équipement

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Oui

Date de validation

Mise en place du COPIL fin d'année 2022

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Agence Nationale du Sport	Externe	Aide à la définition du programme et soutien financier	Oui
Enseignants d'éducation physique du collège et lycées	Externe	Aide à la définition des besoins	Oui
Associations sportives de la commune	Externe	Aide à la définition des besoins	Oui
Région Nouvelle Aquitaine	Externe	Aide financière	Oui
Etat	Externe	Aide financière	Non
Département de la Corrèze	Externe	Aide financière	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Enseignants d'éducation physique du collège et lycées	Développer de nouvelles pratiques sportives dans un lieu accueillant et sécurisé
Associations sportives de la commune	Développer de nouvelles pratiques sportives

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Développement de l'offre de pratiques sportives dans un espace neuf et fonctionnel

Attractivité, notamment auprès des jeunes et des familles

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

Contrats de solidarité rural (Département)

Contrat régionaux 2022-2028

ANS équipements de proximité

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel**Fin d'année 2022** : Mise en place du Comité de Pilotage ;**2023** : Etude technique ;**2024** : Début des travaux.**Budget prévisionnel et plan de financement***Le plan de financement sera précisé par voie d'avenant.***INVESTISSEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Estimation des travaux	2 600 000,00 €		
TOTAL	2 600 000,00 €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	- €

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet : 5.N.2

Réalisation d'un complexe sportif

		En % du budget total	0,00%
		En euros	- €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du lieu	Equipement utilisé sur tous les créneaux de la journée
Performance énergétique	Fonctionnement 100 % énergies renouvelables
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Mise en œuvre des travaux	Bâtiment ouvert au public en 2024

Plan de communication

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. *Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.*

Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque l'opération est suffisamment mûre pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.N.3

Création de 2 courts de tennis et réhabilitation du club house

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Commune de Neuvic

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Oui
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation: Délibération du 11/04/2022	Date d'engagement: sept-22

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
ESTRADE	Gilles	DGS	Suivi global de l'opération / Montage dossiers de demande de subventions jusqu'à la réalisation du projet
Membres de l'association sportive Tennis Club Ligniac Neuvic			Aide à la définition des besoins pour l'activité tennis / Choix du type de surface la plus adaptée
Associations sportives de la commune			Aide à la définition des besoins et d'équipements du Club House

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Neuvic	Dominique Miermont (maire), Gilles Estrade (DGS), élus référents
Fédération Française de Tennis	
Associations sportives de la commune	

Description générale et origines du projet

Nom du projet :**5.N.3****Création de 2 courts de tennis et réhabilitation du**

Neuvic ne possède plus de courts de tennis alors même que la commune soutient financièrement un club existant, le Tennis Club Liginac- Neuvic. Pour redynamiser le tissu associatif neuvicois en l'accompagnant par la restructuration ou la création d'équipements, la commune propose de créer 2 courts de tennis sur une réserve foncière communale située à l'arrière de la salle omnisport. En parallèle de ce nouvel équipement, le club house très vétuste va faire l'objet de travaux de réhabilitation intérieurs afin d'offrir aux associations utilisatrices des espaces propres, conviviaux et accueillants. Les courts de tennis seront implantés à proximité d'équipements sportifs comme la salle omnisport, les boulodromes, le terrain de rugby, le city stade et le club house qui sera rénové.

Objectif(s)

Participer au développement de l'offre d'équipements et de la pratique du tennis sur la commune

Répondre aux besoins des associations pour l'accueil de leurs licenciés, partenaires, supporters, dans un lieu rénové (Club house).

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Oui

Date de validation

Délibération du 11/04/2022

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Commune de Neuvic	Interne	Porteur de projet	Oui
Membres de l'association sportive Tennis Club Liginac Neuvic	Externe	Définir les besoins spécifiques à la pratique du tennis, orientation des courts, surface de jeux, parkings, contrôle d'accès.	Oui
Association sportives de la commune	Externe	Définir les besoins et attentes dans l'aménagement du club house pour en faire un équipement mutualisé.	Oui
Etat (Agence Nationale du Sport)	Externe	Aide financière	Non
Département de la Corrèze	Externe	Aide financière	Oui

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Adhérents au Tennis Club Liginac Neuvic	Possibilité de jouer au tennis à Neuvic, augmentation du nombre de courts
Associations sportives de la commune	Accueil des adhérents dans un espace accueillant, propre et fonctionnel

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Développement du club de tennis, attractivité auprès des jeunes, promotion des activités sportives en proposant un espace d'accueil aux adhérents

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

Département (Contrat de solidarité Rurale)

Etat (Agence Nationale du Sport - Equipements de proximité)

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Septembre 2022** : Consultation des entreprises ;**Automne 2022** : Terrassement ;**Printemps 2023** : Réalisation des surfaces de jeu ;**Été 2023** : ouverture au public.**Budget prévisionnel et plan de financement**

INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux	200 000,00 €	Département (CSR)	90 000,00 €
		Agence Nationale du Sport	30 000,00 €
		Financement à trouver	40 000,00 €
		Autofinancement	40 000,00 €
TOTAL	200 000,00 €	TOTAL	200 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	45%
		En euros	90 000,00 €

Evaluation

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet :

5.N.3

Création de 2 courts de tennis et réhabilitation du

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation des terrains et du club-house	Augmentation du nombre de licenciés
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Réalisation des courts et rénovation du club house	Courts utilisables et club-house rénové à l'été 2023
Plan de communication	
Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. <i>Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.</i>	
Actions	Calendrier

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DEtablis et

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque l'opération est suffisamment mûre pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.N.4

Changement de la chaufferie de la salle polyvalente et du bâtiment France Services

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Commune de Neuvic

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Oui
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Non
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible Moyenne **Forte** Très forte

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation: Délibération du 11/04/2022	Date d'engagement: sept-22

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
ESTRADE	Gilles	DGS	Suivi global de l'opération / Montage dossiers de demande de subventions jusqu'à la réalisation du projet
CHARBONNIER	Pierre	BET Ingépole	Maître d'œuvre

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Mairie de Neuvic	Dominique Miermont (maire), Gilles Estrade (DGS), élus référents

Description générale et origines du projet



Nom du projet :

5.N.4

Changement de la chaufferie de la salle polyvalente et du bâtiment France Services

La commune a souhaité lancer un programme important de réhabilitation de son patrimoine afin de réduire les coûts de fonctionnement liés au chauffage et participer à la transition énergétique. Il sera réalisé sur 2 à 3 ans mais dès 2022, deux chaufferies fuel datant de 1982 et 1992 seront remplacées au profit de chaufferies bois. Les deux bâtiments concernés sont la salle polyvalente et le bâtiment qui accueille la nouvelle maison France Services.

Objectif(s)

Participer à la transition écologique

Réduire les charges de fonctionnement de la commune et des locataires

Abandonner les énergies fossiles

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Oui

Date de validation

Délibération du 14 Avril 2022

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Commune de Neuvic	Interne	Porter le projet	Oui
Bureau d'étude INGEPOLE	Externe	Diagnostic de performance énergétique et maîtrise d'œuvre	Oui
Département de la Corrèze	Externe	Optimisation du plan de financement / Participer au Plan de relance de l'Etat	Non
Etat	Externe	Optimisation du plan de financement / Participer au Plan de relance de l'Etat	Oui

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Baisse des dépenses énergétiques et participation à la transition écologique

Améliorer l'empreinte écologique des équipements liés aux services publics

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

Département (Contrat de solidarité Rurale)

Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)

Automne 2022 : Lancement des travaux

Budget prévisionnel et plan de financement

INVESTISSEMENT			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
	100 000,00 €	Etat (DSIL)	30 000,00 €
		Département (CSR)	5 000,00 €
		Recettes à trouver	45 000,00 €
		Autofinancement	20 000,00 €
TOTAL	100 000,00 €	TOTAL	100 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	30%
		En euros	30 000,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Dépenses énergétiques	Baisse des dépenses énergétiques
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet :

5.N.4

Changement de la chaufferie de la salle polyvalente et du bâtiment France Services

Mise en œuvre des travaux

Chaufferies changées courant 2023

Plan de communication

Des supports de communication du dispositif sont présentés ci-dessous. *Ceux-ci feront l'objet de précisions par voie d'avenant.*

Actions

Calendrier

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.M.1

Rénovation du Cinéma Le Soubise

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville de Meymac

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Non
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Non
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
FILIPPI	Frédéric	DGS Ville de Meymac	Coordination
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure le suivi au sein de l'ORT

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
--------------------	----------------

Nom du projet :**5.M.1****Rénovation du Cinéma Le Soubise**

Mairie de Meymac

M Brugère (Maire), M Filippi (DGS), élus référents

Description générale et origines du projet*L'actuel cinéma est vieillissant est le seul cinéma de proximité dans le canton, avec des films diffusés par ailleurs aux établissements scolaires.**Le bâtiment comporte des difficultés d'accessibilité PNR.**Sa rénovation permettra la mise aux normes d'accessibilité. Le réagencement du hall d'accueil permettra de créer une salle d'exposition temporaire.**Une nouvelle projection 3D sera mise en place.***Objectif(s)**

Maintenir le niveau d'accès aux équipements culturels

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Non

Date de validation

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Commune de Meymac	Interne	Porter le projet	Oui
Etat	Externe	Financier	Oui
CNC Centre National du cinéma et de l'image animée	Externe	Financier	Oui
Syndicat mixte de la Diege	Externe	Appui technique	Oui

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etat	Soutenir des investissements structurant la redynamisation du territoire en matière d'accès à la culture
CNC Centre National du cinéma et de l'image animée	Contribuer aux maillages d'accès à la culture cinématographique sur le territoire
Etablissement scolaire de la commune	Utilisation des nouveaux locaux

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation des bars et restaurants en centre-bourg

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel**2022** : Etude technique réalisée par la Diege**2023 / 2024** : Réalisation des travaux**Budget prévisionnel et plan de financement****INVESTISSEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Renovation du bâtiment	350 000,00 €	CNC	100 000,00 €
		Financement à trouver	180 000,00 €
		Autofinancement	70 000,00 €
TOTAL	350 000,00 €	TOTAL	350 000,00 €
		Subventions demandées	

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet :

5.M.1

Rénovation du Cinéma Le Soubise

		En % du budget total	29%
		En euros	100 000,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Nombre d'entrées par an	Redynamiser la clientèle
Nombre d'entrée par an pour des projections 3D	Créer une nouvelle offre de projection 3D
Fréquentation des bars et restaurants en centre-ville	Redynamisation du centre-ville

Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Réalisation des travaux	Installation 2023/2024

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 5.M.2

Création d'une maison médicale modulaire

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville de Meymac

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Non
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Oui
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Non
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
FILIPPI	Frédéric	DGS Ville de Meymac	Coordination
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure le suivi au sein de l'ORT

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
--------------------	----------------

Nom du projet :**5.M.2****Création d'une maison médicale modulaire**

Mairie de Meymac

M Brugère (Maire), M Filippi (DGS), élus référents

ARS

Haute-Corrèze Communauté

Direction Proximité et citoyenneté

Description générale et origines du projet

Pour faire face à la perte d'un médecin lors de la crise sanitaire et au vieillissement de la population, la ville doit accueillir de nouveaux professionnels de santé. Elle souhaite pour cela créer une maison médicale identifiée.

La Commune maîtrise le foncier pour construire si nécessaire un bâtiment correspondant aux besoins des professionnels. Un architecte a été contacté pour envisager éventuellement une construction modulaire afin de pouvoir faire évoluer le bâti en fonction de l'arrivée de nouveaux professionnels

Objectif(s)

Favoriser l'accès aux soins de la population et anticiper le désert médical

Contribuer à l'attractivité de la ville par une offre de service approprié à la population

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Non

Date de validation

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Commune de Meymac	Interne	Porter le projet	Oui
ARS	Externe	Accompagnement au montage du projet et soutien financier	Oui
Région Nouvelle Aquitaine	Externe	Financier	Oui
Haute Corrèze Communauté	Externe		Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Commune de Meymac	Maintien et développement des services sanitaires
Haute Corrèze Communauté	Anticiper le désert médical sur le territoire

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Maintien de la population par un accès au soin convenable

Amélioration du cadre de vie

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)

2024 / 2026 : Réalisation des travaux

Budget prévisionnel et plan de financement**INVESTISSEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Construction	650 000,00 €	ARS	30 000,00 €

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet :

5.M.2

Création d'une maison médicale modulaire

Mobiliers	80 000,00 €	Région	100 000,00 €
		Recettes à trouver	454 000,00 €
		Autofinancement	146 000,00 €
TOTAL	730 000,00 €	TOTAL	730 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	18%
		En euros	130 000,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Temps nécessaire pour trouver un rendez-vous	Maintien de l'offre de service
Nombre de nouveaux praticiens s'installant à Meymac	
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Réalisation des travaux	Installation 2024 / 2026

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 6.U.1

La restructuration de la Grange Bénédict avec l'installation d'une micro folie

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les élus et les techniciens concernant le suivi et l'avancement du projet
GAY	Isabelle	Responsable du pôle culturel et événementiel	Assure le suivi et l'avancement du projet
ROULLET AUDY	Jean-Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure le suivi et l'avancement des travaux au sein du bâtiment

Nom du projet :**6.U.1****La restructuration de la Grange Bénédict avec l'installation d'une micro folie**

CHAUVIN	Maelig	Responsable du musée du Pays d'Ussel	Assure la gestion et l'animation du lieu
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure le suivi au sein de l'ORT
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

La Grange Bénédict est, depuis une quinzaine d'années, ouverte de façon ponctuelle au public pour l'accueil d'expositions portées par le pôle culturel de la ville ou dans le cadre de mise à disposition d'artistes locaux. Sa situation, en centre bourg, située sur la place de la République, face à la maison Ducale des Ventadours, représente un atout en terme d'attractivité pour le public, lors des visites de la ville. Ainsi, lorsqu'au deuxième semestre 2021, le Ministère de la Culture a lancé un appel à projets pour le déploiement des « Micro-folies en Nouvelle-Aquitaine » où la ville d'Ussel s'est portée candidate. En réponse à cela, La Micro-Folie sera installée dans la Grange Bénédict, un ERP polyvalent de 110 m2 servant occasionnellement de salle d'exposition, placé au cœur du centre-ville en revitalisation.

Le projet de la Micro-Folie s'articulera avec les projets du musée (Contrat local d'Education artistique et Culturelle), la résidence artistique accueillie au sein de l'atelier du musée du Pays d'Ussel ainsi qu'avec les projets éducatifs et artistiques menés par le service. En outre, des projets musicaux seront menés en lien avec l'Espace Jeunes, titulaire d'un label musical « Pink Panda ». Des projets en lien avec les publics scolaires et extra-scolaires seront particulièrement mis en avant, Ussel bénéficiant du label UNICEF « ville amie des enfants » et de nombreux contrats avec la C.A.F.

Pour mener à bien ce projet, des travaux seront prévus en 2022, en lien direct avec la restructuration de la place de la République. Le site bénéficie actuellement de la WIFI publique. Les travaux consistent en un aménagement complet de l'espace par :

- la mise en place d'un faux plafond isolant
- l'installation d'un système de chauffage pour utilisation du lieu toute l'année
- la création d'une seconde entrée publique pour augmenter la capacité d'accueil du lieu
- les travaux d'accessibilité du lieu (plateforme pour personnes à mobilité réduite)
- l'aménagement d'un bloc sanitaire
- l'installation des espaces dédiés à la Micro-Folie : espace scénique (estrade, éclairage et sonorisation), espace de travail pouvant intégrer à terme le Fab/Lab
- la création d'un local de rangement pour le petit matériel

En 2021, un marché public de travaux pour la rénovation de la Grange Bénédict a été lancé et attribué en 2022. Les travaux ont débuté depuis le 22 Mars 2022.

Objectif(s)

Mettre en avant le numérique

Favoriser l'accès à la culture des publics dits éloignés par l'intermédiaire de dispositifs culturels « hors les murs »

Réduire les inégalités en facilitant l'accessibilité physique et intellectuelle.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Porter le projet de la Grange	Oui
Manager de commerce centre ville	Interne	Mettre en place des actions pour satisfaire le commerce local autour de la Grange	Non
Conseiller numérique	Interne	Proposer des actions numériques	Non
Animateur de l'Espace Jeunes	Interne	Proposer des activités culturelles et numériques auprès des jeunes	Non
Animateur des Espaces de Vie Sociale	Interne	Proposer des activités culturelles et numériques	Non

Nom du projet :**6.U.1****La restructuration de la Grange Bénédit avec l'installation d'une micro folie**

Etat	Externe	Mobiliser des moyens techniques et financiers pour contribuer au développement de la culture via le numérique	Non
CAF de la Corrèze	Externe	Proposer des politiques nationales liées à la jeunesse en lien avec la culture	Non
Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze - Haute Corrèze Communauté	Externe	Mobiliser des moyens techniques et financiers pour contribuer au développement de la culture via le numérique	Non
Pays d'Art et d'Histoire (Pays Haute Corrèze Ventadour)	Externe	Attribuer le label à la ville pour ses actions liées à la mise en valeur du patrimoine	Non
Pôle Eco de Haute Corrèze Communauté	Externe	Mobiliser des moyens financiers pour contribuer au développement économique du territoire autour de la Grange	Non
Office de Commerce de Haute Corrèze	Externe	Participer et construire des animations commerciales autour de la Grange Bénédit	Non
Office de Tourisme de Haute Corrèze	Externe	Promouvoir les actions de la Grange et de Micro-Folies à l'échelle intercommunale	Non
Chambre d'Agriculture de la Corrèze	Externe	Participer et construire des animations agricoles autour du projet via le numérique	Non
CHU d'Ussel - IFSI - CHPE du Pays d'Eygurande	Externe	Organiser des activités culturelles et numériques en lien auprès de Micro-Folies pour les personnes malades	Non
IME - Fondations Pompidou et Jacques Chirac	Externe	Organiser des activités culturelles et numériques en lien auprès de Micro-Folies pour les personnes atteintes d'un handicap	Non
Médiathèque intercommunale	Externe	Accueillir et organiser des événements en lien avec Micro-Folies	Non
Associations culturelles et artistiques locales	Externe	Organiser des activités culturelles et artistiques auprès d'un large public	Non
Cinéma Le Carnot	Externe	Organiser des projections numériques	Non
Amis de l'Imprimerie du Musée d'Ussel	Externe	Réaliser un parcours autour des techniques d'imprimerie, d'une présentation d'œuvres en virtuel à un atelier pratique permettant de réaliser des œuvres	Non
Etablissements scolaires et extra-scolaires	Externe	Organiser des projets scolaires en lien avec Micro-Folies	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etat	Soutenir l'investissement de projets de territoire par l'usage du numérique Contribuer à la redynamisation de la ville via la culture et le numérique à l'échelle nationale
CAF de la Corrèze	Déployer des politiques liées à la culture et au numérique
Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze - Haute Corrèze Communauté	Soutenir des projets d'investissement en lien avec l'usage de numérique et l'accès à la culture Contribuer au développement économique et culturel du territoire à divers échelles
Pays d'Art et d'Histoire (Pays Haute Corrèze Ventadour)	Soutenir et labelliser des projets de territoire sur le développement local (culture, accès au numérique) Contribuer à la redynamisation de la ville via la culture et le numérique à l'échelle supra-locale
Pôle Eco de Haute Corrèze Communauté	Contribuer et participer au développement économique et culturel du territoire à l'échelle intercommunale
Office de Commerce de Haute Corrèze	Fédérer les commerçants autour du projet culturel et numérique, participer à la communication et à la promotion du commerce local autour de la Grange
Office de Tourisme de Haute Corrèze	Effectuer la promotion du tourisme à l'échelle intercommunale
Chambre d'Agriculture de la Corrèze	Fédérer les agriculteurs autour du projet, participer à la communication et à la promotion de l'agriculture local

Nom du projet :**6.U.1****La restructuration de la Grange Bénédict avec l'installation d'une micro folie**

CHU d'Ussel - IFSI - CHPE du Pays d'Eygurande	Accompagner et sensibiliser les personnes malades dans la mise en œuvre d'activités culturelles et numériques
IME - Fondations Pompidou et Jacques Chirac	Accompagner et sensibiliser les personnes atteintes d'un handicap dans la mise en œuvre d'activités culturelles et numériques
Médiathèque intercommunale	Accueillir, organiser et promouvoir des événements et des programmations dans la Grange Bénédict à l'échelle intercommunale
Associations culturelles et artistiques locales	Organiser des activités culturelles et susciter l'adhésion des usagers aux associations
Cinéma Le Carnot	Projeter des films, des documentaires via le numérique auprès d'un large public
Amis de l'Imprimerie du Musée d'Ussel	Promouvoir les actions de l'Imprimerie
Etablissements scolaires et extra-scolaires	Développer des programmes scolaires en partenariat avec les acteurs locaux

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation du centre ville, valorisation du patrimoine ussellois

Offre culturelle plus large et plus adaptée auprès des ussellois et des usagers

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Date de début de l'opération : 2021****Date de fin de l'opération : 2023****Etapes du projet :****2021 : Pré-étude de la réorganisation des lieux****2022 : Travaux et réaménagement des espaces****2023 : Aménagement des salles d'expositions et des lieux de vie de l'artisanat temporaire****Budget prévisionnel et plan de financement**

Un budget et un plan de financement prévisionnel du projet sont présentés ci-dessous.

Le budget d'investissement pour le mandat est de 260 940 €.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT (Equipement de Micro Folies)

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Equipement	50 449,00 €	Etat (D.S.I.L)	30 400,00 €
		Région Nouvelle Aquitaine	9 959,20 €
		Autofinancement	10 089,80 €
TOTAL	50 449,00 €	TOTAL	50 449,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%

Nom du projet :**6.U.1****La restructuration de la Grange Bénédit avec l'installation d'une micro folie**

		En euros	40 359,20 €
INVESTISSEMENT (Travaux d'aménagement dans le cadre de "Micro Folies")			
Travaux	167 000,00 €	Etat (D.E.T.R.)	66 800,00 €
		Département de la Corrèze	50 100,00 €
		DSIL - CRTE	16 700,00 €
		Autofinancement	33 400,00 €
TOTAL	167 000,00 €	TOTAL	167 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%
		En euros	133 600,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation de la Grange Bénédit	<i>Pas d'objectifs numériques mais un objectif global de rendre attractif le centre ville</i>
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de visiteurs attendus et présents	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Nombre d'événements présents	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>
Enquêtes de satisfactions	<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Action Ussel	Lors de l'avancée du projet
Publicité et affichage public	Lors de l'avancée du projet et son inauguration
Presse locale et médias locaux (La Montagne, Le Petit Corrèzien, France Bleu Limousin, Radio Vassivière, Télé Millevaches)	Lors de l'avancée du projet et son inauguration
Page Facebook de la Ville	Lors de l'avancée du projet et son inauguration
Site Internet de Haute Corrèze Communauté	Lors de l'avancée du projet
Le Mag' de Haute Corrèze	Lors de l'avancée du projet
Lettres d'informations	Lors de l'avancée du projet
Panneau signalétique du projet	Lors de l'avancée du projet et son inauguration
Vernissages	Lors de l'avancée du projet

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 6.U.2

Monter une opération exemplaire sur la Friche Carnot (ancienne Ecole Notre Dame)

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les élus et les techniciens concernant le suivi et l'avancement du projet
ROULLET AUDY	Jean-Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure la cohérence des futurs aménagements avec les réseaux et la voirie existante
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure le suivi au sein de l'ORT

Nom du projet :**6.U.2****Monter une opération exemplaire sur la Friche Carnot (ancienne Ecole Notre Dame)**

BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
------------	------	--	--

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Le site du projet est localisé à proximité du cœur de ville d'Ussel le long de l'Avenue Carnot. Cette artère structurante constitue l'axe principal d'entrée du Nord de la ville. Les biens acquis par l'EPF Nouvelle Aquitaine, d'une surface de 5 359 m², vont consister pour la ville d'Ussel, à réaliser un programme de logements avec une insertion paysagère et de mobilité.

Ce programme comportera des logements :

- neufs
- individuels
- accessibles pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et les personnes âgées
- sociaux et en acquisition

Un aménagement piéton sera prévu afin d'accéder aux équipements sportifs à proximité du projet (Centre AquaRécréatif Jacques Chirac, Ensemble Sportif Municipal, etc.).

Les espaces verts présents sur le site seront préservés et vont être aménagés pour offrir un accès au Cinéma Le Carnot.

Un appel à projets a été lancé. Pour répondre à celui-ci, 3 entreprises se sont portées candidates pour élaborer ce projet. A l'heure actuelle, une étude est en cours afin de retenir un des candidats.

Objectif(s)

Assurer la liaison entre l'Avenue Carnot et le Boulevard

Rendre accessible un logement à des personnes ayant des faibles revenus et des familles

Lutter contre la vacance des logements et le vieillissement de la population

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Porter le projet de la Friche Carnot	Oui
Responsable des affaires juridiques et des marchés publics	Interne	Choisir les candidats à l'appel à projets de la ville	Non
EPF Nouvelle Aquitaine	Externe	Porter le foncier et accompagner techniquement et financièrement la ville	Oui
Entreprises	Externe	Réaliser des travaux en lien avec le projet	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
EPF Nouvelle Aquitaine	Soutenir et investir dans d'anciennes friches pour élaborer un projet de territoire
Entreprises	Visibilité et reconnaissance des travaux effectués auprès des élus, des partenaires, etc.

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation du centre ville, amélioration du cadre de vie pour les habitants

Nom du projet :**6.U.2****Monter une opération exemplaire sur la Friche Carnot (ancienne Ecole Notre Dame)****Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux****Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)*Juin 2022 : Déroulement de la Commission Municipale afin de retenir le choix du candidat**2ème semestre 2022 : Vente par l'EPF Nouvelle Aquitaine du terrain au futur candidat, Dépôt du Permis de Construire**Réalisation du projet : 1er trimestre 2023**Inauguration du projet : 2024 2025***Budget prévisionnel et plan de financement***Diagnostic immobilier avant démolition : 5 075 € HT**Cout de la démolition : 600 000 € HT (comprenant le plomb et l'amiante)**Acquisition de la Friche Notre Dame par l'EPF NA : 180 000 € HT**Fonds propres de l'EPF à hauteur maximum de 600 000 € HT***FONCTIONNEMENT****Charges prévisionnelles****Recettes prévisionnelles****TOTAL**

- €

TOTAL

- €

Subventions demandées

En % du budget total

En euros

INVESTISSEMENT (Equipement de Micro Folies)**Charges prévisionnelles****Recettes prévisionnelles****TOTAL**

- €

TOTAL

- €

Subventions demandées

En % du budget total

En euros

Evaluation**Indicateurs d'impact****Objectifs à atteindre**

Respect des délais

Dépôt du Permis de construire : 2è semestre 2022

Réalisation du projet : 1er trimestre 2023

Inauguration du projet : 2024 2025

Indicateurs de réalisation**Objectifs à atteindre**

Nombre de logements occupés

Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant

Nombre de personnes contactés

Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant

Enquêtes de satisfactions

*Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant***Plan de communication***En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.***Actions****Calendrier**

Action Ussel

Lors de l'avancée du projet

Courriers auprès des propriétaires et des entreprises

Lors de l'avancée du projet

Médias locaux (France 3, France Bleu, etc.)

Lors de l'avancée du projet

Page Facebook de la Ville

Lors de l'avancée du projet

Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrézienne, etc.)

Lors de l'avancée du projet

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet :

6.U.2

Monter une opération exemplaire sur la Friche Carnot (ancienne Ecole Notre Dame)

Flyer de communication du projet aux entreprises, partenaires et habitants

Lors de l'avancée du projet

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 6.U.3

L'élaboration d'une Opération Façades sur le centre bourg ussellois

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Non
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les techniciens et les élus sur l'Opération Façades
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure le déroulement de l'Opération Façades Effectuer le suivi de l'ORT
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Nom du projet :**6.U.3****L'élaboration d'une Opération Façades sur le centre bourg ussellois**

COPPERE CAMMILLERI	Lénaïc	Chargé de mission Habitat	Mise en place et suivi de chaque dossier avec les propriétaires
ESCOURROLLE	Nicolas	Manager commerce	Relation avec les commerçants sous la responsabilité du chargé de mission habitat si le dossier concerne une façade commerciale

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Par délibération du CM en date du 22 décembre 2021, la ville a acté les principes d'une Opération Façades s'inscrivant dans une politique plus générale d'amélioration de l'attractivité du centre-ville.

Un diagnostic des façades dans le périmètre de l'hyper-centre a été réalisé à l'automne 2021 afin de hiérarchiser l'importance des travaux par bâti, de cibler les propriétaires potentiels.

Ce premier périmètre de diagnostic et d'intervention correspond aux rues intérieures du centre bourg historique. Ce secteur, au cœur du dispositif revitalisation du centre bourg, a été déterminé au vue de la difficulté des tissus urbains à être transformés, rénové (bâts enchevêtrés, parcellaire morcelé, protection patrimoniale, etc) et répond au besoin d'une évolution importante de l'image architecturale et patrimoniale du cœur historique d'Ussel.

Un cahier de recommandations et un règlement ont été rédigés à partir d'Octobre 2021 afin de fixer un cadre général et réglementaire de l'Opération, de prendre en compte les différentes recommandations techniques et architecturales, de faire valoir le potentiel architectural et patrimonial du centre-ville et d'accompagner les propriétaires dans leurs démarches. L'opération concerne l'ensemble des propriétaires sur le périmètre concerné et en particulier ceux où l'importance des travaux est élevé. En dehors de cet outil d'accompagnement technique et financier, la ville se réserve d'utiliser des procédures plus coercitives afin d'orienter les propriétaires dont le bâti semble indispensable à cette stratégie (arrêt de ravalement obligatoire, arrêt de péril, utilisation du droit de préemption urbain, acquisition...). Un suivi sera réalisé auprès des propriétaires engagés dans l'Opération afin de suivre l'avancement de leurs dossiers et de leurs travaux.

Objectif(s)

Cette action volontariste vise à mettre en valeur et à améliorer la qualité architecturale, urbaine et environnementale du patrimoine bâti. L'opération a donc pour objet d'inciter les propriétaires à rénover les façades des immeubles situés dans un périmètre spécifique au travers d'un accompagnement technique et administratif gratuit et l'attribution d'une subvention publique. La ville portera une attention particulière et aura une action volontariste vers le bâti identifié comme indispensable à la stratégie.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Porter l'Opération et les procédures associées; effectuer le suivi de l'Opération via le comité	Oui
ANAH	Externe	Mobiliser des moyens financiers relatifs à l'Opération	Non
Banque des Territoires	Externe	Mobiliser des moyens financiers relatifs à l'Opération	Non
Conseil Départemental de la Corrèze	Externe	Servir de relais et articuler les aides entre elles. Mobiliser des moyens financiers	Non
Haute Corrèze Communauté	Externe	Mobiliser des moyens financiers relatifs à l'Opération	Oui
Notaires - Agences immobilières	Externe	Servir de relai à l'opération et informer la ville d'Ussel sur le suivi de l'état actuel de l'immobilier (vente, location, vacance, etc.).	Non
Artisans	Externe	Réaliser les travaux	Non
UDAP (ABF)	Externe	Instruire le dossier du propriétaire dans le périmètre du centre-bourg	Oui

Nom du projet :**6.U.3****L'élaboration d'une Opération Façades sur le centre bourg ussellois****Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes**

Parties prenantes	Retombées
ANAH	Améliorer qualitativement des immeubles et répondre aux demandes des collectivités
Banque des Territoires	Soutenir l'investissement de projets structurant la redynamisation d'un territoire
Haute Corrèze Communauté	Participer et contribuer à la valorisation du patrimoine et à l'attractivité du territoire
Notaires, agences immobilières	Participer et contribuer mise en valeur de bien immobilier et attractivité de l'hyper centre
Artisans	Valorisation de savoir faire spécifique de restauration/rénovation
UDAP (ABF)	Contribuer et Participer à la protection du patrimoine et à sa mise en valeur
Département de la Corrèze	Encourager la rénovation de bâtiments au caractère remarquable respectueuse de la qualité architecturale de l'édifice à rénover

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Valorisation du patrimoine du centre ville et redynamisation de la ville d'Ussel

Promotion et développement touristique du territoire ussellois et intercommunal

Satisfaire une nouvelle offre immobilière en centre ville, mettre des biens à la vente ou à la location après la réalisation des travaux

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Date de mise en œuvre : Avril 2022 ; Clôture de l'Opération : 31 Décembre 2026****5 dossiers par/an sur 5 ans****Etape 1 : Prise de contact et informations sur l'Opération****Etape 2 : Visite du projet par le service de la ville****Etape 3 : Finalisation du dossier de demande de subvention****Etape 4 : Instruction de la demande et examen en comité de sélection****Etape 5 : Dépôt des autorisations d'urbanisme au service urbanisme par le propriétaire****Etape 6 : Réalisation des travaux par le propriétaire****Etape 7 : Versement de la subvention de travaux au propriétaire****Budget prévisionnel et plan de financement**

La ville s'est engagée à financer l'Opération à hauteur de 250 000 € pendant 5 ans. Ce budget de fonctionnement est complété par une partie du budget du service de développement territorial.

Il est proposé un taux d'aide de 40 % des travaux subventionnables, plafonnés à 10 000 € TTC par dossier éligible. Les travaux éligibles au dispositif et à la subvention comprennent tous les ouvrages et les études réalisées qui contribuent à l'embellissement et à la restructuration de l'ensemble de la (les) façade(s).

La subvention opération façades est cumulable avec toute autre aide de droit commun le permettant sans toutefois pouvoir dépasser un seuil de 80% d'aides publiques du montant définitif des travaux et études.

Une aide financière de Haute Corrèze Communauté sera allouée dans la limite de son enveloppe budgétaire annuelle disponible. Ce cofinancement est inscrit dans les orientations du Programme Local de l'Habitat approuvé le 1er Juillet 2021 dénommé « action n°5 : soutenir la rénovation de façades dans les centres-bourgs ». Il conviendra de s'assurer dans le cadre d'un cofinancement que les entreprises soient labellisées RGE.

Afin de pouvoir faire déclencher des dossiers parfois onéreux, le dispositif prévoit un paiement par acompte à hauteur de 40 % de la subvention accordée sous réserve d'avoir déjà réglé au minimum 40% des travaux à réaliser.

FONCTIONNEMENT**Charges prévisionnelles****Recettes prévisionnelles**

Nom du projet :**6.U.3****L'élaboration d'une Opération Façades sur le centre bourg ussellois**

TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	
INVESTISSEMENT (Equipement de Micro Folies)			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Indicateurs d'impact		Objectifs à atteindre	
Nombre de façades rénovés - propriétaires prioritaires		10 sur 5 ans (22 identifiés)	
Nombre de façades rénovés - autres		15 sur 5 ans	
Indicateurs de réalisation		Objectifs à atteindre	
Nombre de retours suite au courrier de présentation de l'opération envoyé		<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>	
Nombre de visites sur le terrain en fonction du nombre de retours suite au courrier		<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>	
Nombre de visites suite au contact pris avec les propriétaires prioritaires		<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>	
Nombre de dossiers présentés en comité de pilotage		<i>Les objectifs quantitatifs seront précisés par voie d'avenant</i>	
Nombres de dossiers retenus et financés		5 dossiers par an pendant 5 ans	

Plan de communication	
Actions	Calendrier
Flyer de présentation de l'Opération auprès des : - propriétaires de biens du périmètre de l'Opération Façades - professionnels de l'immobilier - entreprises concernées dans la réhabilitation des façades	Date d'envoi : Avril 2022
Courriers informations auprès des : - propriétaires du centre bourg	Date d'envoi : Avril 2022
Courriers incitatifs auprès des propriétaires prioritaires	
Article de presse La Montagne	Date de parution : 24 Décembre 2021
Magazine d'Informations Action Ussel	Date de parution : Janvier 2022
Réseaux sociaux : information de lancement	Date d'envoi : Avril 2022
Site Ville Ussel et HCC : information de lancement	Date d'envoi : Avril 2022
Réseaux sociaux : information régulière	Selon l'avancée des objectifs
Site Ville Ussel et HCC : information régulière	Selon l'avancée des objectifs

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 6.U.4

L'installation de totems interactifs devant les principaux monuments de la ville

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les techniciens et les élus
GAY	Isabelle	Responsable du service culturel	Assure le suivi et la gestion des totems
ROULLET AUDY	Jean Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure l'avancement et le déroulement du projet

Nom du projet :

6.U.4

L'installation de totems interactifs devant les principaux monuments de la ville

BONNET	Antoine	Responsable du service voirie	Assure la sécurité routière de l'implantation des totems
DEBUIRE	Marianne	Responsable de la communication	Communique le projet auprès des ussellois
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure la faisabilité technique et urbanistique du projet Effectue le suivi de l'ORT
TROMEUR	Angélique	Responsable des marchés publics et des affaires juridiques	Recherche des subventions pour le projet
CHAUVIN	Maelig	Responsable du musée du Pays d'Ussel	Anime et pilote le projet
DINTRAS	Tom	Responsable informatique	Met en œuvre des outils informatiques sur le projet
TEILLET	Emilie	Référente accueil l'Office de Tourisme et de la Culture de Haute Corrèze Communauté	Promouvoit le projet touristique liée aux totems
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

La ville dispose d'un certain potentiel patrimonial par l'importance de ses monuments historiques et religieux : la maison ducal des Ventadours, élégante demeure de la Renaissance ; l'église Saint-Martin, des XIIème et XIIIème siècles ; la chapelle des Pénitents qui abrite aujourd'hui une collection d'arts et traditions populaires en Haute-Corrèze et où de nombreuses tapisseries d'Aubusson évoquent la proximité du pays des maîtres tapissiers de génie, ect.

Certains monuments de la ville manquent de visibilité ou de mise en valeur via des explications sur leur histoire. Cela provoque un manque de curiosité et de visibilité auprès des touristes et des habitants. La ville d'Ussel souhaite pallier cette nécessité d'explications des monuments par l'implantation de panneaux interactifs.

Les panneaux interactifs tactiles en extérieur étant soumis à des risques de dégradations, de vandalisme et supportant mal les changements climatiques, il a été décidé lors d'un comité de pilotage en date du 24 Mars 2021 de s'orienter vers des panneaux en aggloméré illustrés comportant un QR code. Ces panneaux réalisés en impression numérique sur aluminium ou PVC pourraient être, selon la disposition sur la voirie, soit fixés verticalement au mur de certains bâtiments, soit placés horizontalement sur un socle métallique, généralement en acier. Ils devront subir un traitement anti-UV pour une bonne durabilité. Leur taille pourrait être de 50 X 80 cm environ.

Une application numérique disponible sur smartphone permettra, au moyen du QR code présent sur chaque panneau, ou par le biais du géopositionnement, de donner davantage de renseignements sur chaque lieu. L'implantation de ces panneaux permettra, par la suite, d'organiser un circuit pédestre afin de montrer la richesse patrimoniale et culturelle du centre historique de la ville.

A l'heure actuelle, un contact a été effectué auprès de Terra Aventura (une structure soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine et qui dépend de l'Office de Tourisme de Haute Corrèze). Cette structure va effectuer une étude de faisabilité du projet via le géocaching. Cette étude fera l'objet d'une présentation en COPIL en fin d'année 2022.

Objectif(s)

Contribuer à la connaissance de l'histoire de la ville

Faire entrer la culture dans l'ère du numérique

Faire appel à une forme de médiation interactive

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne		Oui

Nom du projet :**6.U.4****L'installation de totems interactifs devant les principaux monuments de la ville**

Responsable des affaires juridiques et des marchés publics	Interne	Porter et engager le projet	Oui
Musée du Pays d'Ussel	Interne		Oui
Etat - Département de la Corrèze - Pays Haute Corrèze Ventadour	Externe	Mobiliser des moyens techniques et financiers pour contribuer au développement de la culture sur le territoire	Non
Pays d'Art et d'Histoire (Pays Haute Corrèze Ventadour)	Externe	Attribuer le label à la ville pour ses actions liées à la mise en valeur du patrimoine	Oui
Haute Corrèze Communauté	Externe	Soutenir des projets structurant la redynamisation du territoire et son développement économique	Non
Office de Tourisme de Haute Corrèze	Externe	Promouvoir les actions du territoire par le biais du patrimoine	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etat - Département de la Corrèze - Pays Haute Corrèze Ventadour	Contribuer à la redynamisation du territoire par la culture et à la valorisation du patrimoine ussellois à l'échelle nationale
Pays d'Art et d'Histoire (Pays Haute Corrèze Ventadour)	Soutenir et labelliser des projets de territoire sur le développement local (culture, patrimoine) Contribuer à la valorisation du patrimoine historique ussellois
Haute Corrèze Communauté	Contribuer et participer à la redynamisation économique du territoire par le patrimoine
Office de Tourisme de Haute Corrèze	Effectuer la promotion du tourisme à l'échelle intercommunale

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation du centre ville, amélioration du cadre de vie pour les habitants

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel (GANTT)****Etude de la faisabilité technique, recherche d'outils pour la mise en oeuvre du projet, réalisation d'une étude de projet :**

- Présentation du projet aux comités techniques et de pilotage – Analyse dossier fin 2021
- Réunion comité technique au 2e trimestre 2022
- Présentation Commission Culture en Octobre 2022 et de l'étude de faisabilité en Octobre Novembre 2022.
- Recherche de subventions pour 2022
- Communication du projet auprès des élus et des habitants en 2023.
- Rédaction, mise en place panneaux et application en 2023

Budget prévisionnel et plan de financement

Un budget lié aux totems interactifs et au géocaching est à affiner.

Un budget prévisionnel et un plan de financement seront définis par voie d'avenant.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

INVESTISSEMENT (Equipement de Micro Folies)

Charges prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
--------------------------------	---------------------------------

Nom du projet :**6.U.4****L'installation de totems interactifs devant les principaux monuments de la ville**

TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du centre bourg	<i>Pas d'objectifs numériques mais un objectif de rendre attractif le centre bourg</i>
Respect des délais	Mise en place du projet : 2023
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de panneaux installées	Installer 12 panneaux interactifs

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Magazine d'informations Action Ussel	Lors de l'avancée du projet
Courriers des entreprises et des partenaires	Lors de l'avancée du projet
Médias locaux (France 3, France Bleu, etc.)	Lors de l'inauguration du projet
Page Facebook de la Ville	Lors de l'avancée du projet
Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrézienne, etc.)	Lors de l'avancée du projet
Flyer de communication du projet aux entreprises, partenaires et habitants	Lors de l'avancée du projet
Bulletin Municipal	Lors de l'avancée du projet
Site Internet de la Ville	Lors de l'inauguration du projet

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 6.U.5

Une stratégie foncière renforcée

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les techniciens et les élus
ROULLET AUDY	Jean Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Suivi des projets d'aménagement en lien avec la stratégie déployée
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Assure le déroulement de la stratégie foncière et le suivi de l'ORT

Nom du projet :**6.U.5****Une stratégie foncière renforcée**

BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
------------	------	--	--

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Le Plan Guide de la ville d'Ussel, abouti en 2018, a fait état d'un projet de revitalisation basé sur plusieurs thématiques transversales et nécessairement en lien avec l'habitat, le commerce, la mobilité, les espaces publics. Au regard de ces enjeux, le projet de ville doit être en capacité de s'inscrire dans le temps long du projet de revitalisation. Cela passe notamment par le renforcement d'une politique foncière cohérente et renforcée. La ville souhaite donc développer sa stratégie foncière sur trois axes via des outils préventifs, incitatifs, coercitifs, fiscaux et mobilisés en fonction de l'état du bâti, des thématiques abordées (habitat, commerce, espace public...) et des spécificités de chaque dossier. Cela a déjà pu être le cas pour l'ancienne gendarmerie en cours de réhabilitation ou la friche Carnot.

Une meilleure connaissance du bâti et des transactions immobilières :

Actuellement, le service urbanisme instruit les autorisations d'urbanisme est a donc une connaissance sur les évolutions du marché immobilier notamment via les DIA et DPU.

Via l'ORT, la ville souhaite également développer sur le périmètre opérationnel, le DPU renforcé et le DPU sur les fonds de commerce (Cf observatoire de l'habitat et du commerce).

Une politique de négociation et de dialogue continu avec les propriétaires :

Comme présenté pour l'opération façade (fiche action 6.3), il s'agit d'articuler les outils incitatifs comme les subventions possibles (OPAH, op façade, subvention des partenaires) avec des outils plus coercitifs si nécessaire et dans le cas de projets figés (arrêté de ravalement obligatoire, arrêté de péril, utilisation du droit de préemption urbain, ORI et DUP travaux voire acquisition).

Une politique d'acquisition pour « prendre la main » dans le cadre d'opportunité d'achat ou de résorption d'insalubrité :

- l'acquisition de bien pour démolition et aménagement d'équipements public, espaces public, réaménagement des rues et places d'Ussel (exemple acquisition maison Miomandre pour aménagement des espaces extérieur de l'école de la gare). Via cette action l'objectif est double lutter contre l'insalubrité et développer la qualité des espaces publics, l'optimisation des stationnements aux abords du centre, l'amélioration de leur signalisation et visibilité et la facilitation de leur accès piéton. Les outils juridiques à déployer dépendront des spécifiés (RHI, arrêté spécifiques, etc...).

- l'acquisition de bien en relation avec les actions à déployer sur le commerce et/ou l'habitat (cf fiches actions des volets concernés). Les outils juridiques à déployer dépendront là encore des spécificités (THIRORI, arrêté spécifiques, etc...).

Objectif(s)

Via l'aménagement durable du territoire et de la maîtrise foncière, il s'agit de développer les facteurs d'attractivité de la ville (mise en valeur du bati, des espaces publics, qualité du cadre de vie). Pour cela, l'objectif est de :

- Développer l'usage du levier foncier dans des opérations d'aménagement visant la conciliation des enjeux de l'ORT
- Mettre en place une animation foncière en lien avec les acteurs locaux (Haute Corrèze Communauté, SAFER, chambres consulaires,...)
- Accompagner au mieux les propriétaires dans ces secteurs.
- Procéder à des opérations d'acquisition, de mobilité et d'échanges fonciers.

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus de la ville d'Ussel	Interne	Porter cette stratégie foncière dans le temps Instruire et mettre en place des procédures incitatifs et coercitifs	Oui
Service Développement Territorial	Interne		Oui
Service Finances de la ville	Interne		Oui

Nom du projet :**6.U.5****Une stratégie foncière renforcée**

Etat (DDT 19, DREAL, ANCT, DGFIP)	Externe	Informers les partenaires sur l'intérêt des procédures juridiques et des outils Effectuer l'articulation des procédures avec d'autres dispositifs nationaux (ANAH)	Non
ANAH - Banque des Territoires - ARS (Agence Régionale de Santé)	Externe	Soutien à l'ingénierie technique et financière dans le cadre des procédures juridiques et foncières Caractériser le risque d'insalubrité d'un bien via	Non
SAFER Nouvelle Aquitaine - EPF Nouvelle Aquitaine	Externe	Procéder selon opportunité à l'acquisition de biens en lien avec la stratégie foncière et le projet de territoire de la ville	Non
Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze	Externe	Mobiliser des moyens financiers pour développer des projets de territoire en lien avec la stratégie foncière	Non
Pays de Haute Corrèze Ventadour - Haute Corrèze Communauté	Externe	Mettre à jour et communiquer les données présentes sur le territoire en lien avec l'Observatoire du PLH mené à l'échelle intercommunale et de l'Observatoire de l'Habitat	Non
Chambres consulaires (CCI de la Corrèze, Chambre d'Agriculture)	Externe	Mettre à disposition de l'ensemble des parties prenantes une analyse partagée et des indicateurs communs de nature à faciliter les	Non
Promoteurs et bailleurs immobiliers (Corrèze Habitat et COPROD)	Externe	Développer des programmes immobiliers en lien avec la stratégie foncière	Non
SOLIHA Limousin	Externe	Alimenter les données du terrain via l'Observatoire (cf fiche action Observatoire de l'Habitat) pour parvenir à une stratégie foncière	Non
Bureaux d'études	Externe	Accompagner la ville d'Ussel dans la mise en œuvre d'une stratégie foncière via des études de faisabilité, pré-opérationnelle	Non
SCI actives sur le territoire - notaires - agences immobilières	Externe	Assurer une veille informationnelle sur l'état de l'habitat, du logement, des commerces et de l'immobilier sur Ussel	Non
UDAP (ABF)	Externe	Instruire les dossiers lors des consultations en cohérence avec le projet de ville et les stratégie de revitalisation	Non
Architectes - Entreprises du bâtiment	Externe	Réaliser des travaux sur des biens acquis ou soumis à des procédures juridiques et foncières	Non
Banques	Externe	Etre un relais financier auprès des propriétaires dans le cadre de leurs travaux et des partenaires	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Etat (DDT 19, DREAL, ANCT, DHUP, DGFIP)	Soutenir des politiques liées au développement d'une nouvelle politique en matière de revitalisation pour le territoire ussellois
ANAH - Banque des Territoires - ARS (Agence Régionale de Santé)	Participer et contribuer à la redynamisation du territoire
SAFER Nouvelle Aquitaine - EPF Nouvelle Aquitaine	Soutenir et investir dans d'anciennes friches pour élaborer un projet de territoire
Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze - Pays de Haute Corrèze Ventadour - Haute Corrèze Communauté	Assurer une meilleure connaissance du parc de logements et le développement d'une nouvelle politique en matière d'habitat et de logements Contribuer et participer à la redynamisation du territoire ussellois
Chambres consulaires (CCI de la Corrèze, Chambre d'Agriculture)	Assurer une meilleure connaissance du parc de logements et de commerces, le développement d'une nouvelle politique en matière de développement commercial et de logements
Promoteurs et bailleurs immobiliers (Corrèze Habitat et COPROD)	Assurer la création et développement de nouveaux modes d'habiter et de logements abordables Contribuer et participer à la redynamisation du territoire et à la valorisation du parc social
SOLIHA Limousin	Contribuer et participer à la redynamisation du territoire ussellois

Nom du projet :**6.U.5****Une stratégie foncière renforcée**

SCI actives sur le territoire - notaires - agences immobilières	Promouvoir et assurer le développement d'une nouvelle offre et demande immobilière
UDAP (ABF)	Soutenir la transformation des centres anciens et/ou encourager des rénovation de qualité
Bureaux d'études - Architectes - Entreprises du bâtiment	Visibilité et reconnaissance des travaux et des études effectués auprès des élus, habitants, partenaires, etc.
Banques	Soutenir des projets d'investissements liées à la revitalisation (en lien avec les données de l'Observatoire) et de la stratégie foncière

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Redynamisation du territoire (du centre ville en particulier) et une nouvelle offre immobilière

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Phase préparatoire : 2022-2023****1) Développement d'observatoires :**

Mettre en place des actions d'observation pour appuyer les besoins des acteurs privés, publics et associatifs et mieux connaître les pratiques des usagers des centralités sur les secteurs prioritaires identifiés dans l'ORT :

- du commerce : identifier les usages, les profils de consommateurs,
- du foncier : identifier le foncier mutable, les friches, les conditions de marché,
- de l'habitat : connaître l'offre et les besoins, les marchés,
- de l'espace public : la mobilité, les interactions (flux, perception) entre les différents espaces.

2) Fédération et coordination des acteurs :

Mettre en place des cellules de concertation avec les acteurs et imaginer des innovations dans les montages financiers et dans l'organisation des usages (dissociation du foncier et de l'usage) pour réinvestir le tissu urbain.

Coordonner les objectifs des différents opérateurs en place ou à venir.

Elaborer une feuille de route partagée afin de déterminer les axes stratégiques à développer pour répondre aux objectifs collectifs en matière d'interventions foncières au regard des enjeux de la ville.

Phase de déploiement : 2022-2027

Certaines opérations pourront être lancées dès 2022 en fonction des opportunités foncières comme l'achat de bâti à démolir ou encore de locaux commerciaux (cf fiche action boutique à l'essai).

Budget prévisionnel et plan de financement

A l'heure actuelle, le financement n'est pas finalisé.

Trois budgets annexes d'investissement s'articulent avec cette stratégie :

- CŒUR DE VILLE ET GARE en lien avec les subventions fournit dans le cadre de l'OPAH RU (500 000,00 € sur les 5 ans)
- ACHAT DECONSTRUCTION AMENAGEMENT : 250 000 euros sur 5 ans
- Bureaux et boutique en blanc : 300 000 euros sur 5 ans

Cette stratégie pourra éventuellement donner lieu à des études foncières techniques et des études d'opportunité en fonctions des possibilités de subvention. Elles seront à préciser le cas échéant (prévoir environ 50 000€ sur 5 ans).

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Nom du projet : **6.U.5**

Une stratégie foncière renforcée

INVESTISSEMENT (Equipement de Micro Folies)

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Mise en œuvre du suivi de la stratégie foncière	<i>Pas d'objectifs numériques mais un objectif global de redynamiser le territoire</i>
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Bati acquis dans le cadre de la stratégie foncière	Les objectifs quantitatifs feront l'objet de précisions par voie d'avenant
Nombre de logements et de commerces remis sur le marché	Les objectifs quantitatifs feront l'objet de précisions par voie d'avenant
Nombre de projets réalisés	Les objectifs quantitatifs feront l'objet de précisions par voie d'avenant

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Courriers d'informations auprès des propriétaires et des partenaires	En fonction de l'avancée de la stratégie foncière
Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrézienne, etc.)	En fonction de l'avancée des projets prévus par la stratégie foncière
Magazine d'Informations Action Ussel	En fonction de l'avancée des projets prévus par la stratégie foncière
Bulletin Municipal	En fonction de l'avancée des projets prévus par la stratégie foncière
Site internet de la Ville	En fonction de l'avancée des projets prévus par la stratégie foncière
Réseaux sociaux de la ville	En fonction de l'avancée des projets prévus par la stratégie foncière
Réunions publiques	En fonction de l'avancée des projets prévus par la stratégie foncière

FICHE ACTION

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Berger
Levrault

Nom du projet : 6.LC.1

Chemin de mémoire, La Courtine 1917

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Haute Corrèze Communauté

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche

Oui

Culture et identité collective

Oui

Développement économique

Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire

Oui

Paysages et milieux naturels

Oui

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux

Non

Urbanisme

Non

Mobilités

Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement

Non

Education et renforcement des compétences, formation

Oui

Santé et soins

Non

Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité

Oui

Cadre de vie et environnement professionnel

Oui

Sûreté et sécurité

Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité

Oui

Préservation et amélioration de l'environnement

Non

Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)

Oui

Utilisation responsable des ressources

Oui

Cohésion sociale

Oui

Bien-être

Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible

Moyenne

Forte

Très forte

Statut du projet

A valider

Validé

Engagé

Date de validation :

09-déc-21

Date d'engagement:

FICHE ACTION

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet : 6.LC.1

Chemin de mémoire, La Courtine 1917

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
BARREAU	Marion	Patrimoine / HCC	Cheffe de projet
UHLEN	Jean-Pierre	Scénographie / Art Héloïse Production	Maitrise d'œuvre
BRIDIER	Carole	Paysage / Atelier Lieux Dits	
BORDIER	Jean-Louis	Association La Courtine 1917	Initiateur du projet / conseil scientifique
GADY	Jean-Paul		
VEYSSIERE	Marinette		
DURANTON	Dominique		
SAUTY	Marie-Jo	Habitantes de La Courtine et conseillères municipales de La Courtine	Lien avec les habitants / ancrage territorial
BESSE	Suzanne		
PRIEUR	Marcelle		
SCAFONE	Anne-Marie		
BAYLE	Cécile	Vie associative, lien local / HCC	Conseil technique ancrage territorial
MICHELON	Jean-Marc	Maire de La Courtine	Portage politique / validation
MIERMONT	Dominique	Vice-Présidente patrimoine et	
MOREAU	Nathalie	Patrimoine / Département 23	Financeur / conseil technique patrimoine
MICHON	Florence	Référente territoire / Département 23	Financeur / conseil technique
BOUHRAOUA	Estelle	Patrimoine / Région Nouvelle-Aquitaine	Financeur / conseil technique patrimoine
REDON	David	Référent Creuse / DRAC Nouvelle-	Financeur / conseil technique art, scénographie, éducation artistique et culturelle
DUPEU	Zoé	Médiation / Pays d'art et d'histoire Haute-Correz	Conseil technique médiation et interprétation
MOREAU	Delphine	Éducation / PNR de Millevalches en	Conseil technique médiation et interprétation
MARCHIVE	Charlotte	Jeunesse, Engagement et	Conseil technique éducation populaire
BONNELIE	Sophie	Directrice / Tourisme Haute	Conseil technique promotion
BODIN	Marin	Paysage / CAUE 23	Conseil technique paysage et aménagement
BELLOC	Anais	Paysage / PNR de Millevalches en	Conseil technique paysage et aménagement
BARRALLIER	Emma	Chef de projet Petites Villes de	Mise en cohérence du projet avec le projet de revitalisation de la ville, appui technique urbanisme

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

FICHE ACTION

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet : 6.LC.1

Chemin de mémoire, La Courtine 1917

Description générale et origines du projet

Inscrit dans le Schéma global d'interprétation du patrimoine (SIP) de la Haute-Corrèze, le Chemin de mémoire de La Courtine doit raconter et rendre sensible dans le paysage de la commune et ses alentours l'histoire singulière de ces 16 500 soldats russes envoyés durant l'été 1917 au camp militaire de La Courtine et de leur mutinerie.

Les nombreux documents - films, photos, écrits, témoignages, poèmes, chants, analyses historiques... - collectés et étudiés par l'association La Courtine 1917 vont venir nourrir la réalisation d'un parcours diversifié, humain, sensible et vivant qui mêlera petite et grande histoire, celle de la commune de La Courtine et de son camp militaire qui rencontre celle de la Grande Guerre, de la Révolution russe, et, de manière plus générale encore, des résistances.

L'équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (artiste/ scénographe + paysagiste) va ancrer de manière plastique et artistique cette histoire dans le paysage de la commune. L'image, le son, l'art de l'évocation par des dispositifs scéniques seront des outils explorés pour donner à ressentir cette histoire.

Tout en contribuant à l'attractivité du territoire auprès de visiteurs régionaux, nationaux, voire internationaux - concernés ou simplement curieux de cette histoire - ce projet sera aussi l'occasion de mobiliser les acteurs du territoire (habitants, commerçants, écoles, associations, entreprises, camp militaire...) autour d'un projet lié à leur histoire, facteur de valorisation et de dynamisme local. Ce Chemin de mémoire cherchera à toucher des publics variés : local, scolaire et universitaire, curieux de ces sujets (français et étrangers), amateurs de lieux de mémoire, amateurs d'art ou touristes de passage.

Ce projet a été initié par l'association La Courtine 1917, référent scientifique du projet. Il est porté par Haute-Corrèze Communauté en lien avec la commune de La Courtine, ses associations et ses habitants, le Camp militaire, la DRAC, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Creuse, le Pays Haute-Corrèze Ventadour, la DSDEN23, le CAUE 23 et le PNR de Millevaches.

Pour réaliser ce Chemin de Mémoire, il est envisagé deux étapes successives liées au lancement de deux consultations

La conception - étape n°1 - sept 2021 > automne 2022

Une première consultation a été lancée en septembre 2021 à partir d'un cahier des charges élaboré par Haute-Corrèze Communauté en lien avec tous les acteurs du projet. Il s'agissait d'aller chercher une équipe compétente et créative capable de concevoir ce Chemin de mémoire, d'en dessiner ses différentes étapes, aménagements et outils d'interprétation. L'équipe lauréate a été notifiée en janvier 2022. Le travail de conception est actuellement en cours (conception globale puis conception détaillée)

La réalisation - étape n°2 - fin 2022 > fin 2023

Suite à l'étape de conception, sera rédigé un DCE sur la base duquel lancer le marché de réalisation du projet conçu (lancement prévisionnel fin 2022). Il s'agit, dans cette seconde étape, d'aller chercher les prestataires capables de fabriquer et mettre en œuvre les outils, aménagements et dispositifs imaginés. Suite à la notification, le travail de réalisation pourra s'amorcer pour une durée de 6 mois à 1 an.

Objectif(s)

Raconter et rendre sensible dans le paysage de la commune et ses alentours l'histoire singulière des mutins de La Courtine

Contribuer à l'attractivité du territoire de La Courtine et de ses alentours

Mobiliser les acteurs du territoire (commerçants, habitants, associations, écoles, enfants...) autour d'un projet commun de valorisation de leur territoire

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage

Oui

Date de validation

Délibération du Conseil Communautaire du 9 dec. 2021

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
----------------------------------	-----------------	-------------------------------	---------------------------

FICHE ACTION

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE



Nom du projet : 6.LC.1

Chemin de mémoire, La Courtine 1917

Commune de La Courtine	Externe	Ambassadeur du projet, force vive	Oui
Association locale Patrimoine & Culture	Externe	Ambassadeur du projet, force vive	Oui
Association La Courtine 1917	Externe	Conseil scientifique	Oui
Camp militaire de La Courtine	Externe	Participation au projet	Oui
DRAC Nouvelle Aquitaine	Externe	Conseil technique	Oui
DSDEN Creuse	Externe	Conseil technique	Oui
CAUE 23	Externe	Conseil technique	Oui
PNR de Millevaches en Limousin	Externe	Conseil technique	Oui
Office de tourisme de Haute-Corrèze	Externe	Conseil technique	Oui
Europe	Externe	Financement	Oui
Département de la Creuse	Externe	Conseil technique, Financement	Oui
Region Nouvelle Aquitaine	Externe	Conseil technique, Financement	Oui
Pays Haute Corrèze Ventadour/Pays d'Art et d'histoire	Externe	Conseil technique	Oui

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Association La Courtine 1917	
Haute-Corrèze Communauté	Rendre vivant le patrimoine de Haute-Corrèze afin de donner une image plus accueillante des centre-bourgs

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Attractivité du territoire, cohésion sociale, valorisation du territoire et de ses habitants

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux

Contrat Boost'ter _ Département de la Creuse

Petites villes de demain

Gestion des risques

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)

> Phase 1 / conception / jan > automne 2022 :

Lancement en sept 2021 de la consultation pour aller chercher une équipe de maîtrise d'oeuvre capable de concevoir le Chemin de Mémoire _ validation du prestataire et du plan de financement en nov. 2021 _ engagement de la conception en janv. 2022 _ présentation du projet global en avril 2022 pour un DCE en sept. 2022

> Phase 2 / réalisation / automne 2022 > mai 2023

à l'automne 2022, lancement d'une seconde consultation pour aller chercher l'équipe de réalisation du projet conçu

FICHE ACTION

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Berger
Levrault

Nom du projet : 6.LC.1

Chemin de mémoire, La Courtine 1917

Budget prévisionnel et plan de financement

INVESTISSEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Conception (MOE)	29 846,00 €	Europe (Feader)	75 000,00 €
Suivi travaux (MOE)	9 764,00 €	Région (PAT)	25 000,00 €
Réalisation, travaux	110 390,00 €	Dep 23 (BOOSTER)	20 000,00 €
		Autofinancement	30 000,00 €
TOTAL	150 000,00 €	TOTAL	150 000,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%
		En euros	120 000,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du parcours	1 000 personnes / an
Fréquentation du lieu par les écoles du territoire	1 visite par an pour les écoles du territoire
Fréquentation des commerces courtinois	Les objectifs quantitatifs feront l'objet de précisions par voie d'avenant
Faire venir des amateurs d'art et des adeptes du tourisme mémoriel	Apparition dans les guides comme lieu de tourisme mémoriel (locaux et nationaux) + sites d'art contemporain en Nouvelle-Aquitaine (réseau Astre)
Nombre de communication sur les réseaux sociaux	1 facebook par trimestre a minima
Provenance des visiteurs	70% de visiteurs de la Région Nouvelle-Aquitaine, 25% de visiteurs français, 5% de visiteurs étrangers
Nombre d'habitants	Maintien du nombre d'habitants de La Courtine sur le mandat
Durabilité des aménagements	20 ans

Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Respect de l'histoire, pertinence du fil narratif choisi	Validation historique finale par l'association
Raconter à la fois une histoire passée tout en la rendant vivante et actuelle	Utilisation de l'audiovisuel
Respect des délais	Début des travaux : janv. 2023 ; ouverture au public : été 2023
Respect du budget	150 000 €

Plan de communication

Actions	Calendrier
Réunion publique de présentation du projet envisagé	avr-19
Balade avec les habitants et la maîtrise d'œuvre	mars-22
Balade préfigurative et spectacle "Les Mutins de La Courtine"	26-juin-22
Nouvelle réunion et/ou balade préfigurative avec les habitants	automne 2022
Point d'étape festif	printemps 2023
Implication des écoles	2023
Inauguration	2023

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 6.M.1

Création micro-folie Meymac

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Commune de Meymac

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Oui
Culture et identité collective	Oui
Développement économique	Non

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Oui
Urbanisme	Non
Mobilités	Non

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Oui
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Non

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Non
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
ROUSSET	Lionel	Adjoint au Maire chargé de la culture	Chef de projet
FILIPPI	Frédéric	DGS Ville de Meymac	Coordination
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure le suivi au sein de l'ORT

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Nom du projet :**6.M.1****Création micro-folie Meymac**

Instance(s)	Membres
Pôle culturel Clau del País	

Description générale et origines du projet

En 2019, il avait été évoqué l'installation d'une Micro-Folie sur le territoire intercommunal, malheureusement ce projet ne s'est pas concrétisé. Philippe Brugère en tant que maire de Meymac a souhaité installer une Micro-Folie sur le territoire communal. Depuis 2014, les axes majeurs des actions de la municipalité s'orientent entre autre vers la culture sous toutes ses formes.

Ainsi le dispositif s'inscrit parfaitement dans cette volonté municipale, il permet de créer des rencontres intergénérationnelles, d'offrir un accès aux collections muséales nationales à la population, d'intégrer un réseau national mais aussi d'offrir de nouveaux horizons aux acteurs éducatifs et culturels. La Micro-Folie Meymac prendra place au dernier étage du pôle culturel Clau del País.

Elle se composera d'un MUSÉE NUMÉRIQUE réunissant des centaines de chefs-d'oeuvre de 12 institutions et musées nationaux à découvrir sous forme numérique. Cette galerie d'art virtuelle mêlant arts plastiques, spectacle vivant, design, architectures est une offre culturelle et ludique unique. Le Musée numérique se visitera également en groupe. La Micro-Folie Meymac sera aussi dotée de LA RÉALITÉ VIRTUELLE qui proposera une sélection de contenus immersifs à 360° (documentaires ou spectacles).

Objectif(s)

Conforter l'accès à l'éducation artistique et culturelle

Réduire la fracture numérique

Créer une offre d'animation supplémentaire sur le territoire

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Commune de Meymac	Interne	Participation active à la fréquentation des lieux et programmation, aux formations proposées, ...	Non
France Service Meymac	Interne		Non
CCAS de Meymac	Interne		Non
Service Jeunesse de Meymac (centre de loisirs, accueil de jeunes, espace jeunes)	Interne		Non
Le Musée d'Archéologie et du Patrimoine Marius Vazeilles	Externe		Non
Centre d'Art National Contemporain	Externe		Non
Pays d'Art et d'Histoire	Externe		Non
Tourisme Haute Corrèze	Externe		Non
PNR de Millevaches en limousin	Externe		Non
Etablissements scolaires	Externe		Non
Théadamuse	Externe	Non	

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Commune	Rayonnement et attractivité du territoire

Nom du projet :**6.M.1****Création micro-folie Meymac**

Commune	Retombées économique sur le commerce local
Etablissements scolaires	Ouverture à la culture et l'Art
Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)	

Participation à la revitalisation et l'attractivité du centre bourg

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Ouverture des lieux : 2023****Budget prévisionnel et plan de financement***Il sera sollicité par ailleurs une demande de subvention pour le fonctionnement.***FONCTIONNEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Salaires	18 500,00 €	Autofinancement	5 270,00 €
Inauguration	900,00 €	Financement à trouver	21 080,00 €
Programme d'animation	5 000,00 €		
Communication flyer -affiches	650,00 €		
Fournitures diverses	400,00 €		
Location logiciel	900,00 €		
TOTAL	26 350,00 €	TOTAL	26 350,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	- €

INVESTISSEMENT (Equipement de Micro Folies)

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Equipement musée numérique	21 100,00 €	DSIL	21 718,00 €
Réalité virtuelle	3 870,00 €	Autofinancement	5 429,00 €
Mobilier	2 177,76 €		
TOTAL	27 147,76 €	TOTAL	27 147,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%
		En euros	21 718,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Accueil du public	Le nombre cible de public accueilli sera défini par voie d'avenant
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Réception du matériel	Effectuée
Communication sur le projet	Effectuée
Inauguration	Effectuée

Plan de communication

Actions	Calendrier

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 7.U.1

L'aménagement du circuit VTT à Ponty dans le cadre de la labélisation par la réalisation d'un pumptrack

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Oui

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Oui
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Oui
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les techniciens et les élus sur le projet
ROULLET AUDY	Jean Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure le suivi et l'avancement du projet
GIRAUD	Fanny	Responsable du service tourisme	Assure l'avancement et le déroulement du projet

Nom du projet :**7.U.1****L'aménagement du circuit VTT à Ponty dans le cadre de la labélisation par la réalisation d'un pumptrack**

BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Effectue le suivi de l'ORT
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Dans le cadre du développement du site de Ponty et de son attractivité notamment sportive, des aménagements Sports-Loisirs dont un site de Pumptrack, vont être réalisés, qui permettront également la labellisation du site VTT. En effet, en 2021, la ville a accueilli pour la 3^è fois une des manches de la Coupe de France de VTT, dont les retombées économiques sur le territoire étaient importantes.

Le label de stade VTT, voulu par la Fédération Française de Cyclisme, a pour principe d'offrir dans un premier temps, sur une surface assez restreinte, un terrain de jeu adapté à la pratique du VTT. Pour obtenir ce fameux label, quelques aménagements ont été envisagés et particulièrement la création d'un point d'entrée ludique pour le stade de VTT. Une piste ludique de VTT, ouverte à tous pour pratiquer la maniabilité du vélo, a été créée en partenariat avec le lycée Henri Queuille. C'est un parcours composé de bosses et de virages. Dans la partie en sous-bois, de nouveaux singles (sentiers/pistes de VTT) ont été créés pour proposer une alternative moins physique que le circuit XCO (circuit court de VTT avec plusieurs boucles, alternant des montées et des descentes où l'intensité physique est élevée)

La municipalité, en partenariat avec le lycée Henri Queuille et Ussel Cyclisme Organisation, envisage également la réalisation d'un pumptrack en enrobé près du lac de Ponty et du roc garden qui serait une véritable plus-value pour la labellisation stade VTT et plus généralement pour tous les Ussellois et les touristes.

L'ensemble sera complété par l'installation d'un point gonflage/lavage, de sanitaires et d'une borne de recharge pour VAE (Vélos à Assistance Electrique) et voiture à proximité du parking, dispositif complé par la mise en place d'ombrières photovoltaïques.

Objectif(s)

- Favoriser la pratique du VTT auprès d'un public large
- Diversifier et ancrer le site dans une démarche touristique et sportive
- Organiser des événements nationaux dans le cadre de la labellisation VTT
- Rendre attractif le territoire ussellois à des échelles plus larges
- Améliorer la qualité d'accueil des usagers

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus	Interne	Aménager le circuit VTT, porter et suivre le projet d'ensemble	Oui
Agents techniques	Interne		Oui
Europe	Externe	Mobiliser des moyens financiers pour aménager le PumpTrack	Non
ANS (Agence Nationale du Sport)	Externe	Mobiliser des moyens financiers et techniques pour favoriser le développement et la pratique du vélo	Non
Fédération Française de Cyclisme	Externe	Organiser des événements sportifs nationaux par le biais de la labellisation VTT sur le site de Ponty	Non

Nom du projet :**7.U.1****L'aménagement du circuit VTT à Ponty dans le cadre de la labélisation par la réalisation d'un pumptrack**

Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze - Haute Corrèze Communauté	Externe	Soutenir des projets de redynamisation touristique et sportif du territoire	Non
Office de Tourisme de Haute Corrèze	Externe	Mettre en œuvre une offre touristique nouvelle auprès des adeptes du VTT et d'un large public	Non
Associations sportives	Externe	Organiser des événements sportifs par le biais de la labélisation VTT sur le site de Ponty	Non
Etablissements scolaires	Externe	Organiser des programmes scolaires par le biais de la pratique du VTT	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Europe	Promouvoir le tourisme et la pratique du vélo par le biais de la labélisation à l'échelle européenne et contribuer au développement sportif et économique de la ville
ANS (Agence Nationale du Sport)	Promouvoir la pratique du VTT à l'échelle nationale et contribuer et participer au développement sportif et économique de la ville
Fédération Française de Cyclisme	Promouvoir la pratique du sport et ses bienfaits auprès d'un large public
Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze	Soutenir des investissements structurant la redynamisation du territoire en matière de sport à l'échelle régionale et départementale
Haute Corrèze Communauté	Contribuer et participer au projet de revitalisation et de développement du territoire
Office de Tourisme	Promouvoir le tourisme et la pratique du sport loisirs ussellois à l'échelle intercommunale
Associations sportives	Promouvoir la pratique du sport et inciter les usagers à adhérer à un club cycliste
Etablissements scolaires	Promouvoir la pratique du sport et ses bienfaits auprès des élèves par le biais de cours scolaires

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Retombées économiques importantes du territoire par le biais du VTT
Promotion et développement d'une offre touristique et sportif auprès des usagers, des pratiquants

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non**Calendrier prévisionnel (GANTT)**

2021 Réalisation du pumptrack
1er semestre 2022 Lancement du marché pour la création d'une station de lavage pour VTT
2023 Mise en place d'ombrières

Budget prévisionnel et plan de financement

Dans le cadre du projet, un budget et un plan de financement prévisionnel sont décrits ci-dessous.
Le budget d'investissement du mandat est fixé à 250 000 €.

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	

Nom du projet :**7.U.1****L'aménagement du circuit VTT à Ponty dans le cadre de la labélisation par la réalisation d'un pumptrack**

		En % du budget total	
		En euros	
INVESTISSEMENT (Réalisation du Pumptrack)			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Réalisation du pumptrack	54 166,00 €	Europe	5 066,64 €
		ANS	24 183,00 €
		Région Nouvelle Aquitaine	5 416,60 €
		Département de la Corrèze	8 666,56 €
		Autofinancement	10 833,20 €
TOTAL	54 166,00 €	TOTAL	54 166,00 €

		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%
		En euros	43 332,80 €

INVESTISSEMENT (Réalisation de la station de lavage VTT, des ombrières et des bornes de recharges électriques pour les voitures et les vélos)

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Station de Lavage et Gonflage VTT + sanitaires	70 834,00 €	Europe	23 433,43 €
Mise en place de borne de recharges électrique pour vélos/voitures et ombrières	83 333,33 €	Région Nouvelle Aquitaine	44 400,19 €
		Département de la Corrèze	55 500,24 €
		Autofinancement	30 833,47 €
TOTAL	154 167,33 €	TOTAL	154 167,33 €

		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%
		En euros	123 333,86 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du site par des organismes associatifs ou institutionnels	Pas d'objectifs numériques mais un objectif global d'assurer une attractivité touristique du territoire
Respect des délais	2022 pour le pumptrack et la station de lavage Mi - 2023 pour les ombrières
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre d'équipements VTT et annexes réalisés	Les objectifs quantitatifs feront l'objet de précisions par voie d'avenant
Nombre d'événements organisés	Les objectifs quantitatifs feront l'objet de précisions par voie d'avenant

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	Lors de l'avancée du projet
Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrèzienne, etc.)	Lors de l'avancée du projet
Magazine d'Informations Action Ussel	Lors de l'avancée du projet
Site Internet de la Ville	Lors de l'avancée du projet

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

Nom du projet : 7.U.1

L'aménagement du circuit VTT à Ponty dans le cadre de la labélisation par la réalisation d'un pumptrack

Médias locaux (France 3, France Bleu, etc.)	Lors de la phase de finalisation du projet
Réseaux sociaux des différents partenaires (Fédération Française de Cyclisme, associations sportives, etc.).	Lors du déploiement et de l'inauguration du projet
Bulletin Municipal	Lors de l'avancée du projet

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : **7.U.2**

Le développement des modalités d'hébergements du camping et connexion au centre ville d'Ussel

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Non
Paysages et milieux naturels	Non

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Non
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Non
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Non
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Non
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Non

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	--------------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure et suivre l'avancement du projet
ROULLET AUDY	Jean Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure l'avancement du projet
BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Effectue le suivi de l'ORT

Nom du projet :**7.U.2****Le développement des modalités d'hébergements du camping et connexion au centre ville d'Ussel**

BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE
------------	------	--	--

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

Le camping d'Ussel, avec un taux moyen d'occupation à 2 300 nuitées, a un déficit structurel d'environ 17 000 €. Ce déficit est lié aux charges de structures et surtout aux charges de personnels : emploi d'un gardien permanent de juin à septembre et d'un saisonnier à temps complet en juillet et août et une faible de fréquentation liée à un manque de modernité, de service ou d'activité. Quant à l'aire de camping-car située en dehors du camping, celle-ci est gratuite, souvent inutilisable, car peu sécurisée et sa gestion entraîne des frais. Sa gestion par jetons ou par cartes pose un problème en dehors des périodes d'ouverture du camping. Pour cela, la ville par étape, se propose de moderniser son camping afin de lui rendre son attrait que mérite le site de Ponty notamment dans la cadre du travail réalisé en parallèle sur la valorisation du site et l'obtention du Pavillon Bleu.

Dès 2022, la ville va intégrer cette aire de camping-car dans le camping avec une gestion annuelle. Pour cela, elle va entrer dans le réseau Camping-Car Park et Camping de mon village.

Une aire mixte Camping & Véhicules de loisirs de 50 places va être installée. Cette aire comprenant les services associés :

- Une aire sécurisée : clôtures et barrière d'entrée
- Une zone de services complète comprenant la vidange des eaux noires et grises
- L'électricité pour chaque emplacement
- Le Hotspot WiFi
- La gestion externalisée de l'aire

Objectif(s)

Ce concept est d'aménager le camping en aire mixte camping et véhicules de loisirs afin de permettre à la Ville de :

- Accroître sa visibilité sur la France et l'Europe grâce aux actions de communication de la société
- Bénéficier de l'effet réseau Camping-Car Park et augmenter le nombre de visiteurs sur la Commune
- Capturer le flux de camping-caristes circulant sur les grands axes alentours
- Générer des retombées économiques indirectes pour le tissu économique local
- Contrôler les flux des camping-caristes et s'assurer une exploitation positive de l'aire tout au long de l'année
- S'exonérer de toute astreinte

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus	Interne	Aménager l'aire de camping car et assurer la connexion au centre ville via l'aménagement d'un sentier de randonnée	Oui
agents techniques	Interne		Oui
Office de Tourisme de Haute Corrèze	Externe	Effectuer la promotion d'une nouvelle offre d'hébergement touristique auprès des camping caristes et des usagers	Non
Haute Corrèze Communauté	Externe	Soutenir des projets de revitalisation du territoire	Non
Camping Car Park	Externe	Proposer une offre de services auprès des campings caristes	Non

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Parties prenantes	Retombées
Office de Tourisme	Promouvoir le tourisme ussellois à l'échelle intercommunale

Nom du projet :**7.U.2****Le développement des modalités d'hébergements du camping et connexion au centre ville d'Ussel**

Haute Corrèze Communauté	Participer au projet de revitalisation et de développement économique du territoire
Camping Car Park	Contribuer et participer à l'attractivité touristique du territoire
Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)	
Redynamisation du centre ville	
Satisfaction d'une offre touristique adéquate à leurs besoins	
Promotion et développement d'une offre touristique aux campings caristes	
Promotion et développement touristique du territoire	

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)

Dans un premier temps, dès 2022, la ville va intégrer cette aire de camping-car dans le camping avec une gestion annuelle.

Dans un second temps, entre 2025 et 2026, la ville, après avoir observé si le concept permet de rentabiliser ce camping et d'assumer les coûts d'investissement supplémentaires, envisagerait :

- *de mettre en place sur certains emplacements, des hébergements de loisirs tel que des mobiles homes mais également des hébergements plus originaux tel que des tipis, des yourtes, des "bulles".... L'idée est de venir compléter l'offre sur Ponty de logements actuellement limitée par les gîtes.*
- *Un petit équipement aquatique en complément de l'offre baignade du lac qui, avec l'étude sur la qualité des eaux, devrait pouvoir ré-ouvrir.*
- *De créer une liaison douce entre le centre-ville et Ponty permettant à tous voyageurs ou habitants de bénéficier pour les uns, d'un lien entre leur lieu de villégiature et les commerces locaux ou encore tous les équipements sportifs et culturels qu'offrent la ville centre à son territoire, et aux autres d'accéder plus facilement au complexe de loisirs.*

Budget prévisionnel et plan de financement

Dans le cadre du projet, un coût estimatif des équipements de cette aire a été défini. Ces coûts sont décrits ci-dessous et sont estimées à 68 998 €.

1) *Equipements de gestion (31 130 € HT) comprenant :*

- *le contrôle d'accès*
- *l'automate de paiement*
- *le pack de communication*
- *le système Hotspot WIFI*

2) *Equipements de services (22 394 € HT) comprenant :*

- *le TGBT pied automate*
- *la borne de services*
- *le mât*

- *la vidéo surveillance (en option)*
- *le kit d'accès sanitaires (en option)*

3) *Eléments de Préfabriqués béton (15 474 € HT) comprenant :*

- *le contrôle d'accès*
- *la zone de services*

Egalement, en moyenne, chaque année, des chiffres ont été estimées par rapport au fonctionnement de cette aire de camping sur dix ans (2022 2032) comme indiquée ci-dessous.

Nombre de nuits : 4 656 nuits

Taxes de séjour collectées : 1 862 € TTC

Recettes pour la Mairie : 26 675 € TTC

Dépenses locales estimées : 186 241 € TTC

Chiffre d'affaires moyen en euros (Haute Saison = Juillet et Août : 21 112 € TTC ; Basse Saison : 31 797 € TTC)

FONCTIONNEMENT

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	

Nom du projet :**7.U.2****Le développement des modalités d'hébergements du camping et connexion au centre ville d'Ussel**

		En % du budget total	
		En euros	
INVESTISSEMENT (Réalisation du Pumptrack)			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du camping car park	Pas d'objectifs numériques à répertorier mais un objectif global d'assurer l'attractivité touristique du site et du camping car park
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre de campings caristes installées	Les objectifs quantitatifs liés aux indicateurs de réalisation seront précisés par voie d'avenant

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	Lors de l'avancée du projet
Articles de presse (La Montagne, La Vie Corrézienne, etc.)	Lors de l'avancée du projet
Magazine d'Informations Action Ussel	Lors de l'avancée du projet
Site Internet de la Ville	Lors de l'avancée du projet
Brochure d'information du camping auprès des campings caristes, des partenaires	Lors de la phase de finalisation du projet
Application mobile	Lors du déploiement et de l'inauguration du projet
Bulletin Municipal	Lors de l'avancée du projet
Médias locaux (France 3, France Bleu, etc.)	Lors du déploiement du projet

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 7.U.3

L'instauration du label Pavillon Bleu sur le site de Ponty

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

Ville d'Ussel

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche	Non
Culture et identité collective	Non
Développement économique	Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire	Oui
Paysages et milieux naturels	Oui

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux	Non
Urbanisme	Oui
Mobilités	Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement	Non
Education et renforcement des compétences, formation	Non
Santé et soins	Oui
Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité	Oui
Cadre de vie et environnement professionnel	Oui
Sûreté et sécurité	Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité	Oui
Préservation et amélioration de l'environnement	Oui
Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience)	Oui
Utilisation responsable des ressources	Oui
Cohésion sociale	Non
Bien-être	Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible	Moyenne	Forte	Très forte
---------------------	---------	-------	------------

Statut du projet

A valider	Validé	Engagé
	Date de validation:	Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
DELGOVE	Valère	Directeur Général des Services	Assure le lien entre les techniciens et les élus
GIRAUD	Fanny	Responsable du service tourisme	Assure le déroulement et le suivi du label
ROULLET AUDY	Jean Philippe	Directeur du Pôle Aménagement	Assure le suivi et l'avancement des travaux en lien

Nom du projet :**7.U.3****L'instauration du label Pavillon Bleu sur le site de Ponty**

BOUTAUD	Ondine	Responsable du service développement territorial	Effectue le suivi de l'ORT
BARRALLIER	Emma	Cheffe de projets PVD Ussel/La Courtine	Assure en partenariat avec la responsable du service développement territorial la partie gestion administrative et financière via l'ORT et le CRTE

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres

Description générale et origines du projet

La Ville d'Ussel est propriétaire du plan d'eau du Ponty créé au début des années 1970. Il bénéficie du statut « Pisciculture de Valorisation Touristique ». Il est en dérivation du ruisseau de Ponty qui conflue avec la Diège, en rive droite. Le lac de Ponty couvre une superficie de 17ha, sa profondeur est de 2 mètres et sa profondeur maximale se trouve au niveau de la digue à environ 5,5 mètres. Il présente divers usages : la baignade, la pêche et des activités pour les touristes présents.

Aujourd'hui, divers constats ont été effectués sur ce lac. Un faible renouvellement d'eau au vu de la profondeur du lac. La dernière vidange remonte à l'automne 2013 ; ces vidanges ne sont pas suivies de curage et aucun abaissement hivernal périodique n'est réalisé. Depuis plusieurs années, la qualité bactériologique des eaux du lac s'est fortement dégradée, incitant la ville à interdire la baignade pour cause de prolifération de cyanobactéries supérieure aux taux réglementaires (> 100 000). Une pré-étude a montré qu'un renouvellement et une circulation suffisante de l'eau dans le lac permettrait de mieux améliorer sa qualité bactériologique et de réduire l'impact des cyanobactéries. Une Pré-étude de faisabilité a été menée pour emmener l'eau de la Diège à partir de l'île du Roudal avec un système de rotation.

Un marché de maîtrise d'oeuvre a été lancé en 2021 pour l'amélioration de la qualité de l'eau et de réoxygénation de la masse d'eau du plan d'eau de Ponty à Ussel. La ville a décidé de porter son choix sur le bureau d'études Impact Conseil.

Dans le cadre de Pavillon Bleu, cette étude permettra d'assurer la baignade, une meilleure qualité de l'eau et débouchera sur des aménagements. Ces aménagements seront liés à l'accessibilité, à l'animation du site, au développement durable et par l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Objectif(s)

Ce projet a pour buts :

- d'assurer la baignade et une meilleure qualité de l'eau
- de mettre en œuvre des aménagements en lien avec le label
- de susciter l'attractivité touristique du territoire

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Elus	Interne	Porter le projet du Pavillon Bleu, mettre en œuvre des aménagements touristiques en lien avec le label	Oui
Responsable des marchés publics et des affaires juridiques	Interne		Oui
agents techniques	Interne		Oui
Europe - Etat - Région - Département de la Corrèze	Externe	Mobiliser des moyens financiers	Non
Haute Corrèze Communauté	Externe	Soutenir des projets de redynamisation touristique du territoire	Non
Office de Tourisme de Haute Corrèze	Externe	Mettre en œuvre une offre touristique nouvelle en lien avec le label	Non
Cabinet d'études	Externe	Réaliser une étude sur l'amélioration de la qualité de l'eau en lien avec le label	Oui

Nom du projet :**7.U.3****L'instauration du label Pavillon Bleu sur le site de Ponty****Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes**

Parties prenantes	Retombées
Europe	Contribuer et participer au développement touristique du territoire à l'échelle européenne
Etat	Soutenir des projets d'investissements de redynamisation du territoire
Région Nouvelle Aquitaine - Département de la Corrèze	Contribuer et participer au développement touristique du territoire à l'échelle régionale et départementale
Haute Corrèze Communauté	Participer au projet de revitalisation et de développement économique du territoire
Office de Tourisme	Promouvoir le tourisme ussellois à l'échelle intercommunale
Bureau d'études	Développer et suivre des projets de redynamisation de territoire

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

redynamisation du territoire

cadre de vie plus agréable

promotion et développement d'une offre touristique

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)**Marché de maîtrise d'œuvre :***Le protocole d'analyses de la qualité de l'eau nécessite des investigations jusqu'en octobre 2022.**L'état des lieux et diagnostic pourront être finalisés pour novembre 2022.**La phase de proposition d'actions se déroulera de décembre 2022 à janvier 2023.**La phase stratégies d'intervention se déroulera de janvier à mars 2023.**Le projet (APS et APD) sera réalisé de mars à mai 2023.**Le dossier d'autorisation environnementale sera réalisé de mai à septembre 2023.**La phase opérationnelle de la maîtrise d'œuvre ne peut pas être clairement planifiée à ce stade.**En admettant une fin d'instruction de l'autorisation environnementale en juin 2024, le DCE (Dossier Consultation des Entreprises) pourrait être lancé à cette date et le début des travaux pourrait intervenir en septembre 2024.**La réalisation du label est prévue pour 2026.***Budget prévisionnel et plan de financement****Cout du marché de maîtrise d'œuvre :***Tranche ferme: 27 319 € comprenant :**Le diagnostic du plan d'eau et de son bassin versant**Les actions à mettre en œuvre au niveau du bassin versant, du cours d'eau et du plan d'eau (y compris prise d'eau de la Diège)**La stratégie d'intervention : modalités de mise en œuvre des actions retenues**Tranche Optionnelle 1 : 7 634 € comprenant :**Réalisation du dossier d'autorisation environnementale**APS et APD des solutions retenues**Le budget d'investissement du mandat est fixé à 1 200 000 €.**Les modalités budgétaires et financières seront précisés par voie d'avenant.***FONCTIONNEMENT**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	

Nom du projet :**7.U.3****L'instauration du label Pavillon Bleu sur le site de Ponty**

		En euros	
INVESTISSEMENT (Réalisation du Pumptrack)			
Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
TOTAL	- €	TOTAL	- €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	
		En euros	

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du site	<i>Les objectifs quantitatifs liés aux indicateurs d'impact seront précisés par voie d'avenant</i>
<i>Respect des délais</i>	Fin de réalisation des études : 2023 Fin des travaux d'aménagements du site : 2026
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre
Nombre d'aménagements réalisés en lien avec le label	Les objectifs quantitatifs liés aux indicateurs de réalisation seront précisés par voie d'avenant

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier
Page Facebook de la ville	Lors de l'avancée des aménagements du site et de la labellisation du site
Articles de presse (La Montagne)	Lors de l'avancée des aménagements du site et de la labellisation du site
Magazine d'Informations Action Ussel	Lors de l'avancée des aménagements du site et de la labellisation du site
Site Internet de la Ville	Lors de l'avancée des aménagements du site et de la labellisation du site
Médias locaux (France 3, France Bleu, etc.).	Lors de l'avancée des aménagements du site et de la labellisation du site
Réseaux sociaux des différents partenaires (Haute Corrèze Communauté, Office de Tourisme de Haute Corrèze, etc.)	Lors de la labellisation du site
Site Internet Pavillon Bleu	Lors de la labellisation du site

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220401-DE

FICHE PROJET/ACTION

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme

Nom du projet : 7.N.1

Création d'un itinéraire de tour du Lac de la Triouzoune

Maître d'ouvrage (porteur du projet)

HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Le projet s'inscrit dans le pilier stratégique du projet de territoire:

Territoire actif

Innovation, créativité et recherche Non

Culture et identité collective Non

Développement économique Oui

Territoire préservé

Transition écologique et économie circulaire Non

Paysages et milieux naturels Oui

Territoire responsable

Infrastructures et réseaux Oui

Urbanisme Non

Mobilités Oui

Territoire vivant

Gouvernance, responsabilisation et engagement Non

Education et renforcement des compétences, formation Non

Santé et soins Oui

Vivre-ensemble, interdépendance et solidarité Oui

Cadre de vie et environnement professionnel Oui

Sûreté et sécurité Oui

Impacts sur les défis du projet de territoire

Attractivité Oui

Préservation et amélioration de l'environnement Oui

Connaissance du territoire et anticipation des évolutions (résilience) Non

Utilisation responsable des ressources Non

Cohésion sociale Oui

Bien-être Oui

Niveau de priorité

Très faible/ Faible

Moyenne

Forte

Très forte

Statut du projet

A valider

Validé

Engagé

Date de validation:

Date d'engagement:

Equipe projet

Nom	Prénom	Fonction	Rôle dans le projet
SALAT	Gilbert	Chef de projet sports nature	Chef de projet
PESTEIL	Michel	Vice-président en charge des sports loisirs	Elu référent
BEC	Vincent	Chef de Services loisirs, santé et solidarité	Autorité du chef de projet : destinataire de l'ensemble des compte-rendu du projet
BELLESSERT	Guillaume	Chef de service technique	Assistant chef de projet
DI FRUSCIA	Sandrine	Direction communication	Communication autour du projet

Nom du projet :**7.N.1****Création d'un itinéraire de tour du Lac de la Triouzoune**

TROMEUR	Angelique	Pole de la commande publique	Passation des marchés
MALLET	Aurore	Pole conseil aux fonction support	Optimisation du plan de financement
PRIETO	Cindy	Direction Qualité, Prospective et évaluation	Evaluation des politiques publiques
CHAVASSIEUX	Pauline	Cheffe de projets revitalisation Petites Villes de Demain	Intégrer le projet dans l'Opération de revitalisation du territoire, lien avec la Petite ville de demain de Neuvic

Instance(s) du projet (si instance spécifique)

Instance(s)	Membres
Haute-Corrèze Communauté	M Chevalier (Président), M Pesteil (élu référent), DGA
Commune de Neuvic	Mme Miermont (Maire), M Estrade (DGS), élus référents
Commune de Liginiac	M Bivert (Maire), élus référents
Commune de Sérandon	M Mathes (Maire), élus référents
Station Sport Nature Haute Dordogne	
EDF	
Conseil départemental de la Corrèze	

Description générale et origines du projet

Le tour pédestre du Lac de la Triouzoune permettra de découvrir un site emblématique sur un tour circum-lacustre de 16 kms environ, avec une boucle optionnelle vers une réserve de pêche sur un des bras du lac (au vu de la technicité de certains passages, cet itinéraire sera uniquement praticable à pied).

Il a fait l'objet de deux travaux d'étudiants du Lycée de Neuvic :

- Une enquête en 2019 qui a montré que ce projet était fortement attendu par les habitants ;
- Une étude de faisabilité technique qui a permis d'affiner les coûts.

Haute Corrèze Communauté, dans son projet de territoire, a défini parmi ses 6 défis la volonté d'établir une image porteuse de son territoire. Le défi est en effet d'attirer plus de 3 000 actifs dans les prochaines années afin de répondre à un défi économique de transmission et de développement des entreprises.

Pour contribuer au développement de l'attractivité du territoire, la collectivité développe une stratégie d'offre de loisirs dont la randonnée fait pleinement partie. Ce projet viendra donc compléter l'offre existante de 80 sentiers et viendra s'inscrire dans les grands tours de lac à l'instar de Vassivière.

Objectif(s)

Créer un itinéraire de randonnée autour du lac de la triouzoune

Validation des objectifs

Les objectifs du projet ont été validés par l'exécutif du maître d'ouvrage	Non
Date de validation	

Les parties prenantes et partenaires

Partenaires ou parties prenantes	Interne/Externe	Engagement attendu/ retombées	Acquis (pour partenaires)
Haute Corrèze Communauté	Interne	Piloter le projet	Oui
Commune de Neuvic	Externe	Lien avec la commune traversée par le tracé	Non
Commune de Liginiac	Externe	Lien avec la commune traversée par le tracé	Non
Commune de Sérandon	Externe	Lien avec la commune traversée par le tracé	Non
Station Sport Nature Haute Dordogne	Externe	Lien entre le sentier et les activités sport nature disponibles autour du lac	Non
EDF	Externe	Lien avec le barrage en extrémité sud du lac	Non
Département de la Corrèze	Externe	Financier	Oui
Région Nouvelle Aquitaine	Externe	Financier	Oui
Europe	Externe	Financier	Oui

Retombées attendues (conséquences, impacts) du projet par les parties prenantes

Nom du projet : 7.N.1**Création d'un itinéraire de tour du Lac de la Triouzoune**

Parties prenantes	Retombées
Haute Corrèze Communauté	Développer l'offre touristique sur le territoire
Commune de Neuvic	Diversifier l'offre touristique sur la commune
Commune de Ligniac	Diversifier l'offre touristique sur la commune
Commune de Sérandon	Diversifier l'offre touristique sur la commune
Station Sport Nature Haute Dordogne	Apport de nouveaux clients

Retombées pour le pôle structurant (ville centre, pôle d'équilibre, pôle structurant...)

Amélioration de l'offre touristique dédiée aux sports natures

Mise en valeur du lac de la Triouzoune

Lien avec d'autres programmes ou contrats territoriaux**Gestion des risques**

L'étude des risques du projet est réalisée

Non

Calendrier prévisionnel (GANTT)

2020-2021 Définition des besoins + finalisation du tracé + estimation des coûts

Janv. 2022 Début de l'opération

2022-2023 Ouverture et aménagement du sentier

Budget prévisionnel et plan de financement**INVESTISSEMENT (2023)**

Charges prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Création d'un itinéraire de tour du Lac de la	54 400,00 €	Région	16 320,00 €
		Département (CCT)	12 500,00 €
		Europe (Leader)	14 700,00 €
		Autofinancement	10 880,00 €
TOTAL	54 400,00 €	TOTAL	54 400,00 €
		Subventions demandées	
		En % du budget total	80%
		En euros	43 520,00 €

Evaluation

Indicateurs d'impact	Objectifs à atteindre
Fréquentation du site mesuré par un éco-compteur	Pas d'objectifs numériques mais un objectif global d'assurer une attractivité touristique du territoire
Indicateurs de réalisation	Objectifs à atteindre

Plan de communication

En fonction de l'avancée du projet, des actions de communication sont présentées ci-dessous. Ces dernières feront l'objet de précisions par voie d'avenant.

Actions	Calendrier

Délibération n°2022-04-02

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation de représentants HCC au conseil d'administration de la station sports nature de Haute-Dordogne

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	63
Pouvoirs	16
Votants	79

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Le président explique que par délibération en date du 8 juin 2022, le Conseil communautaire avait délibéré sur ce dossier. Suite à un contretemps, la modification des statuts de l'association sport nature Haute-Dordogne devait être prise au début du mois de juin par l'assemblée générale de l'association mais a été reportée au 10 juillet 2022.

Afin de sécuriser la délibération communautaire, il est donc proposé de délibérer à nouveau pour concordance de date.

Pour rappel, la modification porte sur le nombre de représentants qui siégeront au Conseil d'administration (au collège des financeurs) qui passe de deux représentants désignés à 4 représentants (dont deux représentants désignés : le Président et le Vice-Président en charge des infrastructures sportives).

Il est précisé qu'il n'y a pas de suppléant et que les titulaires ont la possibilité de faire un pouvoir entre titulaire :

- sans limite du nombre de pouvoir par présent ;
- au sein de la même instance (un pouvoir d'un titulaire Haute Corrèze-Communauté ne peut être fait qu'en faveur d'un présent Haute Corrèze-Communauté).

Les 4 représentants pour la Communauté de Communes proposé sont :

Titulaires	
CHEVALIER	Pierre
PESTEIL	Michel
MATHES	Pierre
BIVERT	Frédéric

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PROCEDE** à la désignation des représentants communautaires pour siéger au sein du conseil d'administration (au collège des financeurs) de l'association sport nature Haute-Dordogne comme indiquée ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-04-03

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Modification de l'attribution de compensation
de la commune de Sornac**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	63
Pouvoirs	16
Votants	79

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Vu la délibération n°2021-05-02a du conseil communautaire du 09 décembre 2021 modifiant les statuts de Haute-Corrèze Communauté et actant ainsi la suppression de la compétence « Travaux, entretien, gestion de l'ensablement des plages, responsabilité de la baignade surveillée, de ses postes de secours et des jeux sur les plages à Sornac »,

Vu l'arrêté du 24 mai 2022 du Préfet de la Corrèze portant modification des statuts de la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 31 mai 2022,

Vu la délibération n°2022-03-22 du conseil communautaire du 08 juin 2022 validant le rapport de la CLECT,

Vu le V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Le président explique que la suppression de la compétence « Travaux, entretien, gestion de l'ensablement des plages, responsabilité de la baignade surveillée, de ses postes de secours et des jeux sur les plages à Sornac » des statuts, actée par arrêté préfectoral du 24 mai 2022, entraîne de fait un transfert de cette compétence à la Commune de Sornac.

Dans le cadre de ce transfert de compétence :

- la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 31 mai 2022 et dont le rapport a été validé lors du conseil communautaire du 08 juin 2022, a évalué le montant des charges transférées à 4 151,43 € ;
- les communes membres ont approuvé le rapport de la CLECT à la majorité qualifiée.

Haute-Corrèze Communauté prend acte de ce rapport et, conformément l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, elle procède à la révision de l'attribution de compensation de la commune de Sornac pour l'année 2022 :

Commune	Attribution compensation 2022 fixée par délibération n°2021-05-22b du 09/12/2021	Evaluation charges transférées	Montant attribution de compensation 2022 révisé
Sornac	9 911,20 €	+ 4 151,43 €	14 062,63 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** la révision de l'attribution de compensation 2022 de la commune de Sornac présentée ci-dessus ;
- **REGULARISE** la somme due par Haute-Corrèze Communauté sur les versements qui interviendront en octobre, novembre et décembre 2022.

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2022-04-04

Réf. Nomenclature « Actes » : 1.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Commission de Délégation de Service Public Élection des membres

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	63
Pouvoirs	16
Votants	79

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-04-04



Références :

Articles L. 1411-5, L 1411-5-1, L 1411-6, L 2121-21, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Articles L 3112-1 et L 3112-4 du code de la commande publique (CCP).

Le président rappelle que la composition de la commission de Délégation de Service Public (CDSP) est régie par l'article L 1411-5 II du CGCT, à savoir pour un établissement public (sans distinction) :

L'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant (= président de la commission) + 5 membres (article L. 1411-5 II a du CGCT).

Rôle de la commission de délégation de service public

▪ Concession

Le rôle de la CDSP est défini à l'article L 1411-5 du CGCT : « Une commission analyse les dossiers de candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L 5212-1 à L 5212-4 du code du travail, de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que le motif du choix de la candidate et l'économie générale du contrat. »

▪ Modification de la concession initiale

En application de l'article L. 1411-6 du CGCT, « tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 % est soumis pour avis à la commission visée à l'article L 1411-5. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis ».

L'élection des membres de la commission de délégation de service public

À l'exception de son président, et conformément à l'article L 1411-5 II du CGCT, tous les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public sont élus par l'organe délibérant parmi les membres titulaires pour les établissements publics (les suppléants ne peuvent pas être élus) :

Nombre de titulaires à élire : 5

Nombre de suppléants à élire : 5

Total des titulaires et suppléants à élire : 10

Dans tous les cas, cette élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article L. 1411-5 II a et b du CGCT).

En conséquence, il est proposé les candidatures suivantes pour l'élection des membres titulaires et suppléants :

Titulaires	Suppléants
Philippe Roche	Philippe Brugère
Alain Fonfrede	Michel Pesteil
Jean-Pierre Guitard	Eric Ziolo
Jean-François Michon	Jean-Marc Michelon
Serge Guillaume	Claude Bauvy

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place d'une commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;
- **NOMME** les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants, à cette commission, comme suit :

Titulaires (5)	Suppléants (5)
Philippe Roche	Philippe Brugère
Alain Fonfrede	Michel Pesteil
Jean-Pierre Guitard	Eric Ziolo
Jean-François Michon	Jean-Marc Michelon
Serge Guillaume	Claude Bauvy

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,
Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,
À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

